



THE AFRICAN CAPACITY BUILDING FOUNDATION | FONDATION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN AFRIQUE

Assurer l'avenir de l'Afrique en renforçant les capacités

# RAPPORT SUR LES CAPACITÉS EN AFRIQUE 2014

## Les exigences de capacités pour l'intégration régionale en Afrique

BENIN  
BURKINA FASO  
BURUNDI  
CABO VERDE  
CAMEROUN  
COMORES  
CONGO, RDC  
CONGO, REP  
CÔTE D'IVOIRE  
DJIBOUTI  
EGYPTE  
ETHIOPIE  
GABON  
GAMBIE  
GHANA  
GUINEE  
GUINEE-BISSAU  
KENYA  
LESOTHO  
LIBERIA  
MADAGASCAR  
MALAWI  
MALI  
MAROC  
MAURICE  
MAURITANIE  
MOZAMBIQUE  
NAMIBIE  
NIGER  
NIGERIA  
OUGANDA  
RCA  
RWANDA  
SAO TOME & PRINCIPE  
SENEGAL  
SIERRA LEONE  
SOUDAN DU SUD  
SWAZILAND  
TANZANIE  
TCHAD  
TOGO  
TUNISIE  
ZAMBIE  
ZIMBABWE





THE AFRICAN CAPACITY BUILDING FOUNDATION | FONDATION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN AFRIQUE

Assurer l'avenir de l'Afrique en renforçant les capacités

# RAPPORT SUR LES CAPACITÉS EN AFRIQUE 2014

---

Les exigences de capacités pour  
l'intégration régionale en Afrique



Ce rapport est un produit de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF). Les résultats, interprétations et conclusions figurant dans ce document ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Conseil d'administration ou du Conseil des Gouverneurs de l'ACBF.

L'ACBF ne garantit pas l'exactitude des données présentées dans le présent rapport. Les frontières, couleurs et autres informations figurant sur les cartes ne font l'objet d'aucun jugement de la part de la Fondation, en particulier concernant le statut légal d'un territoire, l'approbation ou l'acceptation de ces frontières.

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ni transmise, sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit, électronique, mécanique, photocopie ou autre, sans une autorisation écrite préalable de l'éditeur.

© 2014 – Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique  
2, Fairbairn Drive, Mt Pleasant, Harare, Zimbabwe

Publié par le Département Connaissances, Suivi et Evaluation  
Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique  
Première édition : décembre 2014  
Tous droits réservés

Pour toute information supplémentaire sur les projets, programmes et autres activités de la Fondation, veuillez visiter notre site.  
<http://www.acbf-pact.org>

Imprimé en Afrique du Sud par Camera Press

ISBN : 978-177937-048-8

EAN : 9781779370488

## Avant-propos

---

Le rapport sur les capacités en Afrique porte cette année un regard nouveau sur la question bien connue de l'intégration régionale, qui a polarisé l'attention et l'intérêt des dirigeants, des spécialistes ainsi que des partenaires au développement, bien avant les indépendances des pays africains. Trois raisons au moins justifient l'opportunité pour la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique de réfléchir aux exigences de capacités pour l'intégration régionale en Afrique.

En premier lieu, l'intégration régionale a été abondamment débattue dans la littérature. Toutefois, peu de travaux ont accordé une attention à la question des capacités. Le Rapport 2014 sur les capacités en Afrique se veut par conséquent un guide à l'intention des États africains, des partenaires au développement, des communautés économiques régionales (CER) et des organisations continentales, des acteurs non étatiques et des organisations de la société civile sur les capacités à renforcer pour réussir le processus d'intégration régionale. En outre, il contribue au débat opportun en cours et enrichit la documentation existante, comblant ainsi le vide relatif aux exigences de capacités pour l'intégration régionale en Afrique.

Deuxièmement, l'intégration régionale est une réalité implacable des temps modernes. Elle est encore plus importante pour l'Afrique comme l'atteste son inscription en bonne place dans l'Agenda 2063 du continent. En dehors d'être une priorité et un sujet de débat chez les praticiens du développement et les élites du continent, l'intégration régionale est perçue comme la marche à suivre et un facteur essentiel de la transformation structurelle des économies africaines. L'engagement réaffirmé à l'égard de l'intégration régionale et la reconnaissance grandissante que des actions communes et des approches régionales sont cruciales à la réalisation des objectifs de

développement de l'Afrique laissent suggérer qu'il faut aborder la question des impératifs pour le renforcement des capacités sous un différent angle.

Troisièmement, il est nécessaire de disposer de données empiriques sous-tendant les recommandations stratégiques et la voie à suivre pour l'intégration régionale de l'Afrique. Afin que celle-ci offre les avantages escomptés en termes de commerce, de paix et de sécurité, d'investissement et surtout de transformation économique et de développement durable, les pays africains, les CER et organisations continentales doivent renforcer leurs capacités à comprendre ce que sont les enjeux et contraintes essentiels, à formuler et coordonner les stratégies et politiques appropriées et à mettre en œuvre avec succès les différents projets et plans régionaux de développement.

Le Rapport 2014 sur les capacités en Afrique identifie les nombreux obstacles à l'intégration régionale : adhésions multiples, financement limités, niveaux d'engagements différents vis-à-vis du processus et lenteur dans la mise en œuvre. L'expérience de l'Union européenne (UE) montre que si les CER africaines sont dotées de traités qui laissent les pays dominer les rapports avec elles, les États membres n'ont pas le minimum de capacités d'exécution dont dispose l'UE. En outre, les CER qui ont fait l'objet d'étude ont exprimé des besoins en

capacités ayant trait aux effectifs requis, la mobilisation de ressources, la coordination des activités, la conduite de la recherche et le partage de connaissances ainsi que le suivi et l'évaluation des projets, programmes et plans.

Les résultats que présente le rapport justifient également l'appui aux efforts de renforcement des capacités à travers le continent. Les CER ayant fait l'objet de l'étude ont indiqué qu'elles ont besoin de renforcer leurs capacités institutionnelles dans les domaines de la politique fiscale, l'élaboration de programmes de renforcement des capacités, l'énergie et les statistiques ; renforcer leurs capacités organisationnelles dans les domaines de la politique fiscale, le développement des marchés financiers, la formulation de programmes de renforcement des capacités, les infrastructures et la libre circulation des personnes ; ainsi que leurs capacités individuelles dans le domaine du commerce, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, de l'industrie et de la libre circulation des personnes.

En clair, il faut des capacités pour mener à bien le processus d'intégration en Afrique et supporter la réalisation de la Communauté économique africaine. Plus urgent est la nécessité de renforcer les capacités pour mettre en œuvre les projets et programmes régionaux, coordonner et harmoniser les stratégies nationales et régionales, et conduire des recherches ainsi que le partage des connaissances.

Cette publication envoie un message encourageant, à savoir la pertinence de nos efforts en vue de privilégier l'intégration régionale. Nous devons continuer à travailler dans le même sens en apportant un appui financier et technique aux CER et organisations œuvrant pour l'intégration régionale, mais aussi en redoublant nos efforts pour atteindre les résultats. Le rapport attire également l'attention sur la nécessité de mobiliser davantage de financement, d'améliorer le commerce intra-régional, le partage des connaissances et pratiques et la mise en œuvre des divers projets et programmes transfrontaliers régionaux.

L'intégration régionale est un domaine d'intervention prioritaire de la Fondation. Nous avons espoir que les parties prenantes et les partenaires au développement intéressés par les priorités de développement de l'Afrique nous rejoindront afin de relever les défis restants avec une vigueur renouvelée.



*Professeur Emmanuel Nnadozie  
Secrétaire exécutif  
Fondation pour le Renforcement des  
Capacités en Afrique  
Décembre 2014*

## Remerciements

---

Le Rapport 2014 sur les capacités en Afrique a été préparé par une équipe dirigée par le Département Connaissances, Suivi et Évaluation de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique, sous la supervision générale du Secrétaire exécutif de l'ACBF, Professeur Emmanuel Nnadozie, et avec la contribution de tous les autres départements de la Fondation.

Le rapport a été rédigé sous la direction de Robert Nantchouang, assisté par Barassou Diawara et avec l'inestimable contribution de Olu Ajakaiye et Afeikhena Jérôme. Le rapport a bénéficié des commentaires éclairés des examinateurs externes suivants : Moïse N. Kiggundu, Wanyama Masinde, et Timothy Milton Shaw. Il a également fait l'objet d'un examen interne par le personnel de l'ACBF.

Les instituts d'analyse de politiques économiques et centres d'études et de recherches appuyés par l'ACBF ont contribué à double titre : par la collecte des informations auprès des communautés économiques régionales (CER) ayant fait l'objet de l'étude ; et par l'auto-évaluation des politiques et des institutions nationales dans leurs pays de siège respectifs. Il s'agit de : Conception et analyse des politiques de développement (CAPOD, Bénin); Botswana Institute for Development Policy Analysis (BIDPA, Botswana); Institut de développement économique du Burundi (IDEC, Burundi) ; Projet de renforcement des capacités en gestion économique et financière du Cameroun (CAMERCAP, Cameroun) ; Centro de Políticas Estratégicas (STPC, Cabo Verde) ; the Cellule d'analyse de politique économique du Centre ivoirien de recherches économiques et sociales (CAPEC, Côte d'Ivoire) ; Kenya Institute for Public Policy Research and Analysis (KIPPRA, Kenya) ; Liberian Macroeconomic Policy Analysis Capacity Building Project (LIMPAC, Liberia) ; Centre de recherches, d'études et d'appui à l'analyse économique à Madagascar (CREAM, Madagascar) ; Centre d'Etudes et de Renforcement des Capacités d'Analyse et de Plaidoyer (CERCAP, Mali) ; the Centre

mauritanien d'analyse des politiques (CMAP, Mauritanie) ; Institute of Policy Analysis and Research Capacity Building Project (IPAR-CAP, Rwanda) ; Swaziland Economic Policy Analysis and Research Centre (SEPARC, Swaziland) ; Economic and Social Research Foundation (ESRF, Tanzanie) ; Centre autonome d'étude et de renforcement des capacités pour le développement au Togo (CADERDT, Togo) ; Economic Policy Research Centre (EPRC, Uganda) ; Zambia Institute for Policy Analysis and Research (ZIPAR, Zambie) ; et Zimbabwe Economic Policy Analysis and Research Unit (ZEPARU, Zimbabwe).

Les informations-pays ont été collectées par une équipe de 44 experts dans leurs pays respectifs. Il s'agit de : Ayédjo Odah Augustin Tokou (Bénin), Abel Tiemtoré (Burkina Faso), Martin Nsengiyumva (Burundi), Benvindo Rodrigues (Cabo Verde), Anaclet Désiré Dzossa (Cameroun), Dany Sandra Said Abdou Ali (Comores), Gnanda Pélagie Eponou Benson (Côte d'Ivoire), Charmarké Idris Ali (Djibouti), Mahmoud Mohamed Nagib Elsarawy (Egypte), Wondwossen Tsegaye Aselet (Ethiopie), Jean Jacques Ondo Megne (Gabon), Aliou Saho (Gambie), Anthony Kofi

Krakah (Ghana), Mamadou Camara (Guinée), Adulai Jalo (Guinée Bissau), Mathews Collins Omondi (Kenya), Masoai Eliza Mokone Dennis (Lesotho), Paul Jamaal King (Liberia), Mande Isaora Zefania Romalahy (Madagascar), Phiri Innocent Pangapanga (Malawi), Tiémoko Marc Dembélé (Mali), Ridouane Berrhazi (Maroc), Krishna Chikhuri (Maurice), Mamadou Cissoko (Mauritanie), Claudio Antonio Dengo (Mozambique), Gurvy Kavei (Namibia), Abdou Maina (Niger), Modinat Olaitan Olusoji (Nigeria), John Bosco Asimwe (Ouganda), Yadila Sobela (République centrafricaine), Michel Tansia Molende Monkoy (République démocratique du Congo), Naasson Loutete-Dangui (République du Congo), Johnson Rukundo (Rwanda), Cadyna Afonso Da Costa

Cardoso (São Tomé et Príncipe), Abdou Faye (Sénégal), Miatta Valentina M'bayo (Sierra Leone), Kel Malual Balo Latjor (Soudan du Sud), Robert Nkosingiphile Fakudze (Swaziland), Apronius Vitalis Mbilinyi (Tanzanie), Ibn Ali Youssouf (Tchad), Komlan Kwassi Agbovi (Togo), Mustapha Bouzaiene (Tunisie), Shebo Nalishebo (Zambie), et Patience Siwadi (Zimbabwe).

La Fondation exprime ses remerciements aux communautés économiques régionales, pour leur précieuse collaboration lors des visites de terrain.

Bruce Ross-Larsen et son équipe de *Communications Development Incorporated*, Washington DC, ont édité le rapport.

# Table des matières

Avant-propos	iii
Remerciements	v
Acronymes	x
<b>Aperçu général</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre 1 Paysage du renforcement des capacités en Afrique</b>	<b>19</b>
1.1 Description des indicateurs de capacités en Afrique	20
1.2 Indicateurs de Capacités en Afrique 2014 : principaux résultats	23
Couverture géographique en 2014	23
Les Indicateurs de Capacités en Afrique : résultats en 2014	24
Indicateurs de capacités en Afrique 2014 : les pays les plus performants	27
Indicateurs de Capacités en Afrique 2014 : les pays les moins performants	28
1.3 Conclusion	30
<b>Chapitre 2 Nouveaux défis et opportunités pour l'intégration régionale</b>	<b>33</b>
2.1 Historique, défis et motifs	33
Historique	33
Défis	36
Motifs d'adhésion des pays aux CER	40
2.2 Parler d'une seule voix : nouvelles priorités et nouvelles forces	42
L'Agenda 2063 : l'Afrique que les Africains veulent	45
Nouvel ordre mondial : les BRICS	48
Accords de partenariat économique	50
2.3 Conclusions—messages clés et recommandations	52
Messages-clés	52
Recommandations	52
<b>Chapitre 3 Capacités pour les CER — définition, évolution et enjeux</b>	<b>57</b>
3.1 Renforcement des capacités, développement des capacités : quelle signification ?	57
Le concept de capacité	57
« Capacity développement » versus « Capacity building »	58
Capacités « matérielles » et capacités « immatérielles »	59
3.2 Le contexte du renforcement des capacités en Afrique	61
Contexte économique	61
Contexte politique	61
Contexte de la gouvernance	62
Deux agendas : reconstruction post-Ebola et agenda post-2015	62
Evolution des approches, acteurs et interventions	62
3.3 Les principaux domaines de besoins en capacités des CER	66
3.4 Priorités en capacités pour les CER	67
3.5 Conclusions — messages clés et recommandations	69
Messages clés	69
Recommandations	69



<b>Chapitre 4</b>	<b>Le commerce intra-régional, les capacités et les cadres : jalons de l'intégration régionale en Afrique, en Europe et en Asie</b>	<b>73</b>
4.1	Le commerce intra-régional	73
	Les exportations intra-régionales	75
	Les importations intra-régionales	78
4.2	Les ressources humaines et les capacités	81
	UE	81
	ASEAN	81
	Les CER africaines	82
4.3	Les cadres institutionnels et juridiques	84
	Les projets d'intégration régionale	86
	L'UE	86
	L'ASEAN	86
	L'Afrique	87
4.4	Leçons pour les CER africaines	93
	Renforcement des capacités	93
	Cadre institutionnel	95
	Cadre juridique	95
4.5	Conclusions—messages clés et recommandations	96
	Messages clés	96
	Recommandations	96
<b>Chapitre 5</b>	<b>Résumé et recommandations</b>	<b>99</b>
	<b>Références</b>	<b>114</b>
	<b>Encadrés</b>	
1.1	Pourquoi est-il si difficile d'obtenir des résultats en matière de renforcement des capacités ?	26
1.2	Leçons à tirer de la Tanzanie, pays classé parmi les meilleurs	28
1.3	Pourquoi les pays les moins performants sont-ils dans cette catégorie ? Le cas de la République centrafricaine	29
2.1	Les six piliers de la Position africaine commune	44
2.2	Distribution équitable des fruits de la croissance économique	48
2.3	Capacité d'établir un partenariat avec les BRICS	49
2.4	Les sous-régions doivent mieux coordonner leurs groupes de négociation des APE	51
3.1	La définition de l'ACBF	58
3.2	Capacités « matérielles » et capacités « immatérielles »	60
3.3	Le soutien de l'ACBF aux pays en 2013	65
4.1	Ce qui freine l'Afrique	75
4.2	Projets de transport aérien	93
	<b>Figures</b>	
1	Les indicateurs de capacités en Afrique en 2014	2
2	Besoins en capacités institutionnelles	9
3	Besoins en capacités organisationnelles	9
4	Besoins en capacités individuelles	9
1.1	Description des Indicateurs de Capacités en Afrique	22
1.2	Les indicateurs de capacités en Afrique en 2014	25
1.3	Indicateurs de capacités en Afrique en 2013 et en 2014	26
1.4	Pays les plus performants en 2014	27
1.5	Pays les moins performants en 2014	29
2.1	Répartition des pays CER selon le nombre d'adhésions aux CER	38
2.2	Adhésion aux principales CER	38
2.3	Le bol de spaghettis des CER	39

2.4	Motifs d'adhésion des pays aux CER	40
2.5	Initiatives d'intégration régionale et configuration des APE en Afrique	51
3.1	Croissance économique en Afrique et dans d'autres régions du monde	61
3.2	Besoins en capacités institutionnelles	68
3.3	Besoins en capacités organisationnelles	68
3.4	Besoins en capacités individuelles	68
4.1	Les exportations et les importations intra-régionales, 2000–2012	74
4.2	Exportations intra-régionales en Afrique, 2000–2012	76
4.3	Exportations intra-régionales en Asie, 2000–2012	77
4.4	Exportations intra-régionales en Europe, 2000–2012	78
4.5	Importations intra-régionales en Afrique, 2000–2012	79
4.6	Importations intra-régionales en Asie, 2000–2012	80
4.7	Importations intra-régionales en Europe, 2000–2012	81

### Tableaux

1	L'indice de capacités en Afrique en 2014	1
2	Répartition des pays par groupe et par niveau de l'ICA	3
3	Progrès accomplis dans la réalisation des étapes d'intégration régionale	7
1.1	Indice composite ICA 2014 par pays	24
1.2	Pourcentage de pays par niveau et par groupes selon l'ICA 2014	25
1.3	Répartition des pays selon le niveau des indices thématiques en 2014	27
2.1	Accords d'intégration régionale en Afrique	34
2.2	Étapes de réalisation de la Communauté économique africaine	35
2.3	Adhésions aux CER et autres ensembles régionaux	37
2.4	Etat de la mise en application du Traité d'Abuja par les CER	41
2.5	Performance de l'Afrique par rapport aux Objectifs du millénaire pour le développement, 2013	42
2.6	Agenda 2063—Aspirations et objectifs	46
3.1	Evolution des approches depuis les années 1950	63
3.2	Les acteurs et leurs interventions en Afrique	64
3.3	Progrès accomplis dans la réalisation des étapes d'intégration régionale en 2014	67
4.1	Les exportations intra-régionales en Afrique, 2000–2012	75
4.2	Exportations intra-régionales en Asie, 2000–2012	76
4.3	Exportations intra-régionales en Europe, 2000–2012	77
4.4	Les importations intra-régionales en Afrique, 2000–2012	78
4.5	Importations intra-régionales en Asie, 2000–2012	79
4.6	Les importations intra-régionales en Europe, 2000–2012	80
4.7	Points de contrôle, retards et pots-de-vin selon 3 corridors de la CEDEAO	89
4.8	Principaux corridors en Afrique	90
4.9	Quelques projets d'infrastructure de transport transfrontalier routier, ferroviaire et aérien	91

### Carte

Carte 1.1	: Représentation géographique des niveaux de capacités	23
-----------	--	----

### Annexes

Annexe au Chapitre 4. Cadres institutionnels et juridiques	101
Note Technique	117
Indices ICA	125
Profil pays	135
Recueil de statistiques	181

## Acronymes

---

ACBF	Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique
AELE	Association européenne de libre-échange
APE	Accords de partenariat économique
APTA	Accord commercial pour l'Asie et le Pacifique
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CEPGL	Communauté Économique des Pays des Grands Lacs
CER	Communauté économique régionale
COI	Commission de l'Océan Indien
EAC	Communauté de l'Afrique de l'Est
ECO	Organisation de coopération économique
ICA	Indice de Capacités en Afrique
IGAD	Autorité Intergouvernementale pour le Développement
MRU	Union du fleuve Mano (Mano River Union)
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
RICA	Rapport sur les Capacités en Afrique
SAARC	Association pour la coopération régionale de l'Asie du Sud
SADC	Communauté de Développement de l'Afrique australe
S&E	Suivi-évaluation
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UMA	Union du Maghreb Arabe

Sauf indication contraire, tous les montants en dollars sont exprimés en dollars des États Unis d'Amérique.

## Aperçu général

Le Rapport sur les Capacités (RICA) et les indicateurs qu'il propose offrent les intrants nécessaires pour éclairer les choix en matière d'appui au renforcement des capacités. Pour la plupart des pays, l'environnement institutionnel est très propice, et les processus de mise en œuvre sont en place. Cependant, les résultats de développement ne suivent pas, et encore moins les résultats en matière de renforcement des capacités.

Le rapport et ses indicateurs soulignent également les réformes institutionnelles et en matière de réglementation qui sont nécessaires pour mieux soutenir les partenariats public-privé en matière d'investissement et de renforcement des capacités, ainsi que les investissements nécessaires pour renforcer davantage l'administration publique. De même, ils soulignent l'importance de la volonté politique dans l'inclusion sociale et le développement.

Chaque rapport présente un thème annuel d'une importance clé pour le programme de développement de l'Afrique. Cette année, l'accent est mis sur les exigences de capacités pour l'intégration régionale, qui font partie du mandat de l'ACBF, et sur les capacités des communautés économiques régionales (CER). Le rapport dégage les points ci-après qui sont nécessaires pour renforcer les CER: Intégrer le renforcement des capacités dans l'ensemble des efforts visant à réaliser un développement durable ; Assurer des ressources administratives et financières suffisantes ; Mettre l'accent sur la rétention et l'utilisation des compétences, et pas seulement sur leur acquisition ; Et assurer le suivi-évaluation de tous les efforts de renforcement des capacités.

Dans le cadre de l'intégration régionale, la dimension capacités est essentielle de nos jours puisque les pays, les CER, les institutions régionales spécialisées et les organisations régionales de développement, sont en train de développer des cadres stratégiques régionaux et de renforcer leurs capacités en vue de poursuivre l'intégration régionale à travers le continent. Les nombreuses interventions à vocation régionale de l'ACBF aident à faire avancer l'agenda de l'intégration régionale par le renforcement des CER comme plates-formes pour l'harmonisation des politiques et par le renforcement du commerce entre les pays membres.

### Points saillants sur les indicateurs de capacités en Afrique en 2014

*Les résultats sont satisfaisants dans l'ensemble.* L'Indice des capacités en Afrique varie de 22,4 (République centrafricaine) à 73,1 (Maroc) (tableau 1).

**Tableau 1 : L'indice de capacités en Afrique en 2014**

Pays	ICA en 2014	Pays	ICA en 2014
Bénin	55,2	Congo (RDC)	50,3
Burkina Faso	56,8	Congo (Rép.)	40,4
Burundi	50,9	Côte d'Ivoire	45,8
Cabo Verde	64,9	Djibouti	49,9
Cameroun	49,2	Égypte	53,8
Comores	31,6	Éthiopie	49,0

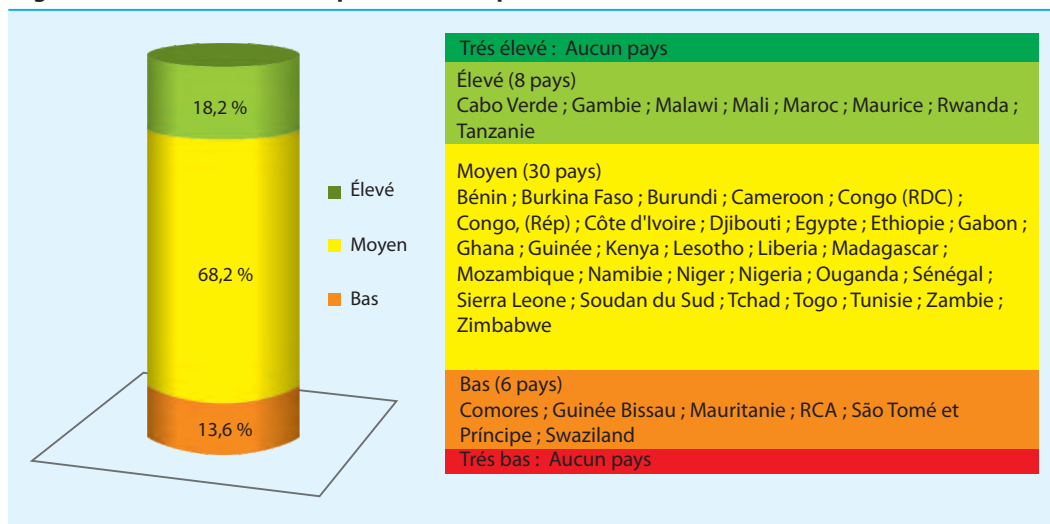
Pays	ICA en 2014	Pays	ICA en 2014
Gabon	40,1	Niger	46,6
Gambie	63,5	Nigeria	40,0
Ghana	54,8	Ouganda	53,4
Guinée	45,3	République centrafricaine	22,4
Guinée-Bissau	37,4	Rwanda	68,3
Kenya	55,3	São Tomé et Príncipe	32,3
Lesotho	57,9	Sénégal	51,3
Liberia	51,3	Sierra Leone	50,8
Madagascar	43,1	Soudan du Sud	41,6
Malawi	60,1	Swaziland	32,0
Mali	60,8	Tanzanie	64,4
Maroc	73,1	Tchad	44,8
Maurice	64,0	Togo	45,5
Mauritanie	39,8	Tunisie	58,6
Mozambique	50,8	Zambie	54,7
Namibie	44,8	Zimbabwe	50,9

Source : Base de données ACBF 2014.

*Aucun pays ne se situe à l'une ou l'autre extrême en matière de capacités (Niveau Très bas ou niveau Très élevé). Il est encourageant de relever que huit pays se classent au niveau Élevé, et qu'aucun pays ne se situe au niveau Très bas (figure 1). Cependant, les pays doivent encore déployer plus d'efforts pour se hisser dans la catégorie la plus convoitée (Très haut).*

*La majorité des pays se classent au niveau « Moyen » des capacités. Sur les 44 pays étudiés, 30 se classent au niveau Moyen, 8 au niveau Élevé et 6 au niveau Bas. Il est encourageant de constater que davantage de pays se classent dans la tranche du niveau Élevé et qu'aucun pays ne se retrouve au niveau Très bas. Les pays dans les tranches du niveau Moyen et du niveau Bas doivent maintenant faire des efforts pour remonter dans les catégories du niveau Élevé et du niveau Très élevé.*

Figure 1 : Les indicateurs de capacités en Afrique en 2014



Source : Base de données ACBF 2014.

L'analyse par groupe dégage un modèle qui n'a pas beaucoup changé d'une année à l'autre (tableau 2). L'environnement institutionnel est le maillon le plus fort, et les résultats en renforcement de capacités constituent le maillon le plus faible (ACBF 2011; 2012; 2013).

**Tableau 2 : Répartition des pays par groupe et par niveau de l'ICA (pourcentage)**

Niveau de capacités	Environnement institutionnel	Processus de mise en oeuvre	Résultats de développement au niveau national	Résultats en matière de renforcement des capacités
Très Élevé	90,9	40,9	6,8	-
Élevé	9,1	40,9	36,4	-
Moyen	-	18,2	36,4	15,9
Bas	-	-	15,9	70,5
Très bas	-	-	4,5	13,6
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source: Base de données ACBF 2014.

Pour ce qui est de l'environnement institutionnel, tous les pays sont classés au niveau Élevé ou Très élevé (91 pour cent se trouvent au niveau Très élevé). On relève aussi de façon évidente que les processus de mise en œuvre sont impressionnants, avec environ 81 pour cent des pays qui se classent au niveau Élevé ou Très élevé. L'environnement est par conséquent favorable au renforcement des capacités.

Cependant, les pays ne semblent pas sur le point d'atteindre les résultats de développement : 20,4 pour cent d'entre eux se sont classés au niveau Bas ou Très bas en ce qui concerne les résultats de développement au niveau des pays, et une proportion dérisoire de 6,8 pour cent s'est classée au niveau Très haut. Mais le véritable défi demeure les résultats en renforcement de capacités : 84,1 pour cent des pays sont dans les tranches des niveaux Très bas et Bas.

Pris dans l'ensemble, les résultats sont en amélioration. En 2013, 11 pour cent des pays se trouvaient dans la tranche du niveau Très bas pour les capacités, mais cette année, aucun pays ne se trouve dans cette tranche. Ensuite,

18,2 pour cent des pays sont dans la catégorie du niveau Elevé, ce qui constitue un grand bond par rapport aux 4,5 pour cent de l'an dernier. Il est plus encourageant de relever qu'en 2013, dans le domaine des capacités, la majorité des pays s'étaient classés dans la tranche du niveau Bas, mais cette année dans le même domaine, la majorité des pays se classent dans la tranche du niveau Moyen.

Les résultats en ce qui concerne les indices thématiques sont encourageants dans l'ensemble. Plus de 50 pour cent des pays se situent au niveau Elevé ou Très élevé sur les quatre principaux indices thématiques. Ils ont réalisé un bon score sur l'égalité des sexes et l'inclusion sociale, où aucun pays ne se retrouve dans la tranche du niveau Bas ou Très bas, et 2,3 pour cent seulement des pays se classent au niveau Moyen. Mais il est nécessaire de déployer plus d'efforts en choix de politiques pour le renforcement des capacités qui est un domaine où aucun pays ne s'est classé au niveau Très élevé.

Il est par conséquent nécessaire que, dans leurs stratégies et politiques, les pays se concentrent davantage sur les résultats en renforcement

des capacités. En particulier ils doivent, au sujet de leurs capacités et de manière régulière, établir un profil et mener une évaluation des besoins (ce qui nécessite davantage de ressources pour les initiatives de renforcement des capacités). L'assistance technique et les interventions de l'ACBF sont d'une grande pertinence ici. L'amélioration des résultats de renforcement des capacités peut aussi être liée aux besoins en capacités des CER qui avaient placé en tête de leurs priorités leurs capacités aux plans individuel, institutionnel et organisationnel.

### Les défis de l'intégration régionale

La nécessité de l'intégration régionale s'impose avec persistance à l'Afrique comme étant la bonne stratégie pour surmonter les contraintes liées à un degré élevé de morcellement, à l'étroitesse des marchés nationaux et aux menaces transnationales en hausse. Mais les communautés économiques régionales présentent un éventail stupéfiant de tailles et de types. Beaucoup de CER en Afrique ont des membres affiliés à d'autres CER africaines. Sur les 54 pays d'Afrique, cinq seulement appartiennent à une seule CER, tandis que trois appartiennent à quatre CER, et le nombre de membres par CER varie considérablement. Cette situation affecte la capacité de l'Afrique à négocier d'égal à égal avec, par exemple, les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) ou l'Union européenne (UE) sur ses accords de partenariat économique (APE).

Ces arrangements n'ont pas rendu les CER en Afrique efficaces et elles n'ont jusqu'ici pas réussi à impulser la transformation économique du continent. Pourquoi ? Les raisons en sont les suivantes : La multiplicité des contraintes, y compris notamment la volonté politique insuffisante ainsi qu'un engagement tiède dans le processus ; L'incidence élevée des

conflits et l'instabilité politique ; La mauvaise conception et la mauvaise mise en séquence qui se conjuguent avec une mise en œuvre lente, l'insuffisance des financements et l'exclusion des parties prenantes clés.

En revanche, l'UE, l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), les pays membres de l'Accord de libre-échange nord-américain, et quelques CER africaines situées aux frontières du continent ont démontré comment les régions géographiques peuvent créer des conditions de croissance et de prospérité partagées par la suppression des obstacles au commerce, l'harmonisation des normes réglementaires, l'ouverture des marchés du travail, le développement des infrastructures communes. Mais l'intégration africaine a, en grande partie, mis l'accent sur les droits de douane à l'importation. Le fait de toucher les secteurs des services et certaines questions qui s'étendent au-delà des frontières tels que les investissements, les politiques de concurrence et les marchés incombant aux gouvernements provoque des litiges.

Une intégration plus approfondie pourrait améliorer la coopération régionale de l'Afrique parce que les mesures à la frontière peuvent probablement n'être qu'une contrainte mineure au commerce régional en Afrique, en comparaison aux problèmes économiques, structurels tels que le manque d'infrastructures, de cadre institutionnel, de compétences et de diversification économique. L'on pourrait répondre à ces contraintes concernant les offres en partie dans le cadre d'un programme d'intégration régionale qui comprend les services, les investissements, les politiques de concurrence et les autres problèmes qui se ramifient au-delà des frontières. Bref, un programme d'intégration bien approfondi pourrait trouver des solutions aux contraintes concernant les offres plus efficacement

qu'un programme qui s'intéresse presque exclusivement aux mesures à prendre aux frontières.

Malgré des problèmes fondamentaux dans la conception du type d'intégration, de multiples soutiens pour l'intégration en Afrique existent. En réalité, l'intégration régionale n'est pas un choix pour l'Afrique, elle est une nécessité. Si l'Afrique veut maintenir sa récente performance économique, l'une des tâches les plus urgentes qu'elle doit entreprendre consiste à mettre en place des marchés sous-régionaux plus grands, plus intégrés et profondément ancrés dans l'économie mondiale.

À l'heure actuelle, les capacités nécessaires pour la mise en œuvre de la coopération et de l'intégration régionales sont nettement insuffisantes. Les anciennes approches en renforcement des capacités n'ont pas produit les capacités nécessaires pour développer les CER. Cette pénurie menace la capacité des CER à atteindre leurs objectifs. De nombreux protocoles ont été signés mais restent lettre morte, en raison d'une capacité de mise en œuvre inefficace et inadéquate. Dans certaines CER où la capacité existe, celle-ci n'est ni utilisée de façon optimale, ni suffisamment nourrie.

### **Vers un nouvel ordre mondial: les BRICS**

L'Afrique représente une nouvelle frontière de possibilités économiques et on y trouve des économies qui se classent parmi celles du monde ayant la croissance la plus rapide, et attirent des partenaires mondiaux tels que les BRICS et autres économies émergentes comme la Turquie, l'Inde, le Mexique, le Brésil et l'Indonésie (TIMBI), qui tous considèrent que l'Afrique aide à résoudre les défis mondiaux. Les BRICS, en particulier, offrent d'énormes possibilités de financement du développement en Afrique sur une base d'égal

à égal et dans une perspective gagnant-gagnant. Un tel partenariat est aussi une occasion de favoriser l'intégration régionale en Afrique, soit par le biais d'un leadership de l'UA, soit par des échanges avec les CER.

Pour bénéficier de ce partenariat, l'UA et les CER ont besoin tirer le maximum du circuit complexe de la transformation dans le secteur des produits. Cela permettra de renforcer le commerce et l'investissement étranger direct et facilitera le transfert, en Afrique, des capacités et de la technologie. Les BRICS sont de grands investisseurs en Afrique et leur potentiel, tout au moins dans le court terme, semble énorme. Dans l'ensemble des stocks et des flux de l'investissement étranger direct en Afrique, la part des BRICS a culminé à 14 pour cent et 25 pour cent respectivement en 2010. Il est probable que cette tendance se poursuive.

Le rôle de l'Afrique du Sud dans la région de la SADC illustre le type de partenariat que les CER africaines pourraient construire avec les BRICS. L'Afrique du Sud joue un rôle clé dans la consolidation de la zone de libre-échange des membres de la SADC. Elle encourage également les négociations sur l'accord tripartite entre les membres de la SADC, la COMESA et l'EAC, créant ainsi un marché intégré de 26 États membres pour une population estimée dans son ensemble à près de 600 millions de personnes et un PIB d'environ mille milliards de dollars.

Le partenariat avec des pays émergents tels que les BRICS et TIMBI peut renforcer l'intégration régionale et procurer des bénéfices au continent si les organismes régionaux africains, y compris les CER, peuvent corriger les déficits de capacités qui empêchent le continent de gérer les relations avec ses partenaires, qu'il s'agisse de partenaires nouveaux ou traditionnels.



### Capacité de négocier des partenariats au niveau mondial

L'UE a toujours été pour l'Afrique le plus important partenaire pour le développement ainsi que pour le commerce et l'investissement. Le commerce avec l'UE était régi par une série de Conventions de Lomé qui ont accordé aux pays africains (hormis l'Afrique du Sud) l'accès préférentiel unilatéral aux marchés de l'UE. Celle-ci et les pays africains ont par la suite conclu l'Accord de Cotonou, ouvrant la voie pour des APE compatibles avec l'OMC en 2000.

Pourtant, les APE sont sujets à controverse, et leurs impacts incertains. Ils peuvent apporter des avantages à l'Afrique, tels que des importations moins chères et une augmentation des exportations ainsi que la compétitivité. Mais ils risquent aussi de détourner le commerce, ce qui complique davantage la prolifération des accords commerciaux, réduisant ainsi la marge des politiques, créant des pertes fiscales dans les pays qui dépendent fortement des taxes sur le commerce, et érodant la base industrielle fragile. Ils peuvent également travailler contre l'intégration continentale. Cependant, tous ces risques ne semblent pas avoir affecté l'attrait que les APE exercent puisque les CER essaient toujours de les négocier.

Bien que les APE aient été négociés avec sept régions ACP différentes (dont quatre en Afrique), deux régions seulement - l'EAC et la CEDEAO – répondaient intégralement aux critères de membre des CER et pouvaient donc négocier comme un bloc. Le reste, en raison du chevauchement créé par les adhésions multiples des pays dans les différentes CER ou d'un manque d'intérêt de certains de leurs membres, pouvait au mieux représenter des sous-ensembles de leurs grandes entités, avec des implications onéreuses pour la façon dont les APE influent sur les programmes des CER.

Négocier les APE a posé un sérieux défi pour les pays ACP en raison des capacités limitées de ces derniers dans presque tous les domaines pertinents. La plupart de ces États, en particulier les plus pauvres, avaient peu de capacités dans la formulation de la politique commerciale, l'évaluation ou la mise en œuvre, ou dans la recherche et l'analyse ou en consultation. Ils ont également dû faire face à une pénurie de négociateurs commerciaux qualifiés, tant au niveau national que régional. Leurs moyens financiers étaient habituellement insuffisants. Et en plus, les maigres ressources devaient être réparties entre les négociations sur les APE et, parallèlement, les négociations d'intégration régionale, les négociations de l'OMC et les négociations bilatérales.

La faiblesse des institutions était aussi souvent un problème qui entravait la coordination intragouvernementale pourtant très nécessaire, ainsi que la clarté dans la séparation des rôles, l'indépendance politique et la stabilité. Ceci a ralenti ou bloqué les négociations. Et l'incapacité de l'Afrique à identifier et défendre ses intérêts a souligné la nécessité de renforcer les institutions économiques régionales et les capacités du continent. Rien n'a été fait qui donne à penser que cette défaillance fondamentale ait été corrigée ou fait l'objet d'une réflexion suffisante depuis le début des négociations.

Cependant, la persévérance a payé pour certaines CER. Les négociations de la CEDEAO ont été basées sur sa propre initiative d'intégration régionale et, le 10 juillet 2014, le groupe de négociation APE de l'Afrique de l'Ouest est devenu la première région de l'Afrique à officiellement conclure et approuver un APE régional avec l'UE. Le prochain accord était l'APE-SADC de la région de l'Afrique australe, signé le 22 juillet 2014.

De toute évidence, l'Afrique a besoin de poursuivre un programme d'intégration plus approfondi qui comprend les services, l'investissement, la politique de concurrence et les autres problèmes dont les ramifications vont au-delà des frontières. Les CER ont besoin de se rationaliser, de telle sorte que chaque État puisse se concentrer sur un regroupement qui compte le plus pour lui. Elles doivent aussi stimuler fortement leurs capacités à gérer des accords complexes avec des ressources beaucoup plus importantes.

### Principaux domaines de capacités et autres besoins pour les CER

Les CER sont à différents stades de l'intégration (tableau 3). À mesure qu'elles passent d'une étape de l'intégration à l'autre, elles ont besoin de renforcer les capacités du personnel afin que ce dernier s'adapte à l'étape supérieure. L'EAC par exemple, progresse maintenant vers son troisième pilier qui est l'union monétaire. En effet, les chefs d'États et

de gouvernement de l'EAC ont signé le Protocole de l'Union monétaire le 30 novembre 2013. Ceci nécessite un changement de paradigme dans l'organisation et le fonctionnement de l'institution ainsi que dans celui des pays partenaires. Par conséquent, il y a une grande demande de ressources supplémentaires (le capital humain) aux niveaux de la région et de l'État-partenaire.

Parmi les CER étudiées, l'EAC a enregistré les meilleures performances dans les étapes de l'intégration régionale. Elle a entièrement réalisé l'accord de libre-échange et l'union douanière, fait de bons progrès vers un marché commun et une union monétaire, et se prépare à l'union économique et politique. La CEDEAO aussi a relativement bien progressé, en particulier sur l'accord de libre-échange, l'union douanière et l'union monétaire. Les CER telles que l'UMA et la CEEAC, bien qu'actives sur le terrain, en sont encore à préparer un accord de libre-échange et n'ont encore entamé aucune des prochaines étapes.

**Tableau 3 : Progrès accomplis dans la réalisation des étapes d'intégration régionale**

	Zone de libre-échange	Union douanière	Marché commun	Union économique	Union monétaire	Union politique
UMA	En préparation	Pas encore commencée	Pas encore commencée	Pas encore commencée	Pas encore commencée	Pas encore commencée
CEPGL	En préparation	Pas encore commencée	Pas encore commencée	Pas encore commencée	Pas encore commencée	Pas encore commencée
COMESA	Entièrement réalisé	Bons progrès	En préparation	Pas encore commencée	En préparation	Pas encore commencée
EAC	Entièrement réalisé	Entièrement réalisé	Bons progrès	En préparation	Bons progrès	En préparation
CEEAC	En préparation	Pas encore commencée	Pas encore commencée	Pas encore commencée	Pas encore commencée	Pas encore commencée
CEDEAO	Entièrement réalisé	Bons progrès	Pas encore commencée	En préparation	Bons progrès	Pas encore commencée
COI	En préparation	Pas encore commencée	Pas encore commencée	Pas encore commencée	Pas encore commencée	Pas encore commencée
MRU	Bons progrès	Bons progrès	Pas encore commencée	Pas encore commencée	Pas encore commencée	Pas encore commencée
SADC	Entièrement réalisé	En préparation	Pas encore commencée	Pas encore commencée	Pas encore commencée	Pas encore commencée

Source : Base de données ACBF 2014.

Les CER étudiées présentent beaucoup de similitudes:

- *Problème de personnel.* L'organigramme de chaque CER indique l'effectif du personnel nécessaire à l'exécution de son mandat. Mais les CER éprouvent des problèmes de financement pour recruter le personnel nécessaire, de même que pour assurer le renforcement de leurs compétences.
- *Sources de financement.* La plupart des États membres/partenaires n'ont pas pu s'acquitter de la contribution nécessaire aux opérations des CER, ce qui a obligé les partenaires au développement à contribuer régulièrement entre 40 et 60 pour cent du budget. L'UMA sort du lot puisqu'elle est entièrement financée par ses États membres.
- *Activités.* Les activités des CER sont élaborées par le Secrétariat/la Commission et mises en œuvre par les États membres/partenaires. Les CER ont exprimé la nécessité de renforcer les liens entre les Secrétariats et les États membres/partenaires et de renforcer les compétences de ces entités. En effet, un Secrétaire général adjoint a fait le commentaire suivant lors des discussions avec l'équipe d'enquête de l'ACBF: « Si vous renforcez les capacités du Secrétariat sans renforcer celles des États membres, alors cela ne sert à rien. »
- *Gestion des conflits.* La plupart des CER ont été plongées dans la résolution des conflits. L'UMA et la CEEAC ont pratiquement suspendu les négociations commerciales. La SADC s'est fortement impliquée à Madagascar. Et la CEDEAO a récemment résolu un certain nombre de conflits, assistée par les partenaires bilatéraux au Mali. On ne pouvait pas prévoir ces situations d'urgence.
- *Partage des connaissances.* Les CER font des efforts pour partager les

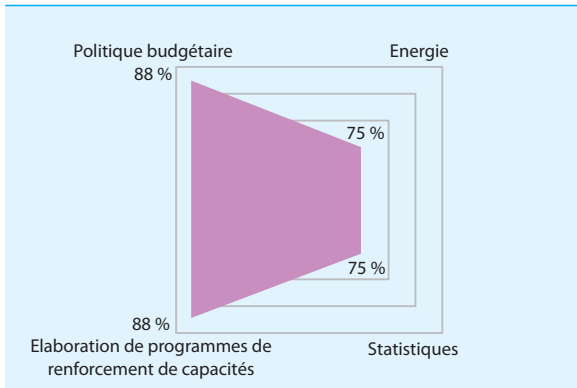
connaissances et leurs expériences. Par exemple, l'EAC collabore avec l'UEMOA sur l'intégration monétaire, et ils ont tenu des réunions de haut niveau et ont entamé une coopération technique. L'UMA et la CEDEAO sont en interaction sur les questions environnementales. Et la SADC, l'EAC et la COMESA ont des équipes techniques pour la gestion des ressources humaines. Toutes ces CER ont besoin de renforcer leurs capacités.

- *Recherche.* Les CER doivent engager des recherches ou les renforcer pour éclairer le processus d'intégration. La CEDEAO a mis en place l'Unité de recherche en politique économique avec l'appui de l'ACBF et la SADC a recruté des hauts cadres pour démarrer le processus. L'UMA et l'EAC n'ont pas d'unité de recherche.
- *Suivi-évaluation (S&E).* Toutes les CER reconnaissent que le S&E est important pour consolider les acquis et orienter les plans et programmes futurs. Les départements de S&E ont développé des systèmes de surveillance basés sur le Web et faciles à utiliser, en particulier pour les activités du Secrétariat - bien que le volet « Evaluation » demeure faible.
- *Idées novatrices.* Des efforts sont en cours pour mettre en place une équipe d'experts bien formés pour une revue entre pairs des données et les informations fournies par les États membres/partenaires.

### Priorités en capacités pour les CER

Il a été demandé aux CER étudiées d'évaluer leurs besoins en capacités sur l'échelle suivante : Très bas ; Bas ; Moyen ; Élevé ; Très élevé ; Aucun besoin en capacités. Ci-dessous les priorités classées au niveau Élevé ou Très élevé par au moins 75 pour cent des CER.

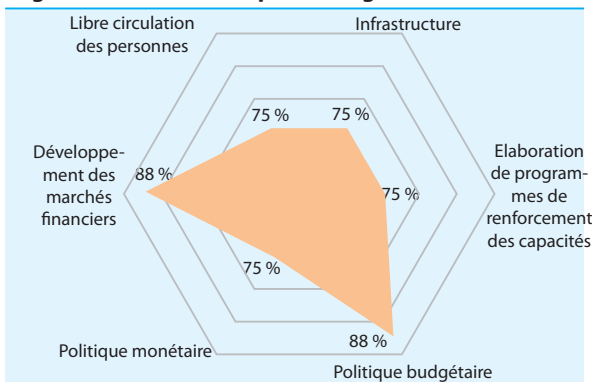
**Figure 2 : Besoins en capacités institutionnelles**



Source : Base de données ACBF 2014.

La politique budgétaire et le développement des programmes de renforcement des capacités arrivent en tête des priorités pour les capacités institutionnelles. Huit des CER étudiées ont affirmé que la politique budgétaire et le développement des programmes de renforcement des capacités sont essentiels. Et sept ont déclaré que l'énergie et les statistiques sont des domaines où elles ont besoin de renforcement des capacités institutionnelles (figure 2).

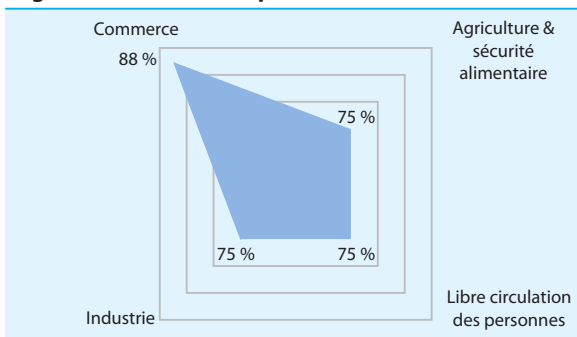
**Figure 3 : Besoins en capacités organisationnelles**



Source : Base de données ACBF 2014.

Concernant les besoins en capacités organisationnelles, 88 pour cent des CER ont déclaré que la politique budgétaire et le développement du marché financier sont leurs premières priorités. L'élaboration des programmes de renforcement des capacités, les infrastructures et la libre circulation des personnes constituent la deuxième série de priorités exprimées par 75 pour cent des CER (figure 3).

**Figure 4 : Besoins en capacités individuelles**



Source : Base de données ACBF 2014.

Pour ce qui est du renforcement des capacités individuelles, 88 pour cent des CER considèrent que le commerce est le domaine le plus important. En outre, 75 pour cent ont affirmé qu'ils en ont besoin dans l'agriculture et la sécurité alimentaire, dans l'industrie et la libre circulation des personnes (figure 4).

Ainsi, de quoi a-t-on besoin ? Évaluer les capacités des CER devrait être un exercice continu mené à intervalles réguliers, et non pas de manière ponctuelle, pour s'assurer que les CER travaillent de concert avec les autres parties prenantes. Et parce que l'intégration régionale et la coopération sont des activités qui sollicitent les connaissances de manière intensive, et exigent une analyse minutieuse des politiques, les think tank et universités d'Afrique devraient être structurés de façon à pouvoir effectuer des recherches et prodiguer des conseils. Ces institutions ont en effet la capacité de se concentrer sur les questions, en profondeur et sur le long terme.

### **Cadres institutionnels et juridiques**

Les CER dont l'objectif ultime est l'harmonisation économique et fiscale, peuvent s'inspirer de l'UE, au moins pour ce qui concerne leurs visions à très long terme.

L'UE dispose d'une Constitution de facto qui définit comment les États membres et les institutions interagissent et comment le pouvoir est partagé entre les entités supranationales, nationales et locales. Par exemple, l'UE fonctionne de façon à assurer la séparation des pouvoirs entre ses institutions, et dispose d'un système législatif et judiciaire pour les organismes et les citoyens de l'UE, y compris les parlementaires élus par les citoyens. Ce modèle fait que l'UE fonctionne comme un très grand pays confédéral qui a une certaine capacité de faire respecter sa volonté à travers les gouvernements nationaux. Mais, du fait que l'UE n'a pas le pouvoir de contraindre, d'administrer ou de fixer l'impôt, ses États membres ont tendance à dominer la relation entre les citoyens et l'UE, et d'importants domaines de la gouvernance sont entre les mains de ces gouvernements.

En revanche, bien que les CER africaines aient des traités qui laissent les pays dominer la relation avec les CER, les États membres n'ont pas la capacité minimale dont dispose l'UE de faire appliquer les lois. Par exemple, les propositions de la Commission européenne doivent recevoir l'approbation du Conseil des ministres, avec l'assentiment des parlementaires de l'UE, après quoi elles sont prises en compte dans les législations nationales par les parlements nationaux, puis mises en œuvre par les administrations nationales. Les tribunaux nationaux et européens sont impliqués dans l'arbitrage. Ce processus (parfois lourd) ne crée pas seulement la sensibilisation au processus d'intégration, mais assure également la pleine participation de toutes les parties prenantes, comme c'est le cas pour l'élaboration des politiques nationales.

Cependant, les CER africaines ne possèdent pas cette structure politique supranationale d'intégration. Les organes d'intégration sont rarement formés et fonctionnels, ou bien les citoyens ne sont pas au courant de leur relation, y compris les droits et obligations vis-à-vis de la région.

Les différences dans l'empressement des pays à se joindre à des initiatives particulières dans les CER africaines s'expliquent par la façon dont leurs décisions sont prises. La plupart des traités des CER africaines stipulent que les décisions doivent être prises par consensus plutôt que par vote à la majorité simple ou qualifiée (que suit généralement l'UE). Ce dernier mécanisme permet une grande participation politique à travers des discussions aux niveaux national et local, ce qui permet de dégager une position nationale sur chaque question. Bien que cette méthode du consensus n'empêche pas des discussions à différents niveaux politiques, les décisions

sont principalement ancrées dans les procédures de l'administration nationale, ce qui ne favorise pas toujours une grande transparence car tout est souvent enfermé dans le secret naturel du processus de prise de décision gouvernemental.

Bien que la prise de décision supranationale-nationale de l'UE soit naturellement plus longue et plus fastidieuse, et ait par conséquent tendance à être rigide et résistante à la réforme de base, l'UE tolère la diversité interne et fait des compromis (une « Europe à plusieurs vitesses »). Une certaine flexibilité interne est permise aux pays prêts à s'engager dans des initiatives telles que la monnaie unique ou les dispositions relatives au visa Schengen, tandis que d'autres pays peuvent s'engager plus tard. Cette flexibilité se retrouve également dans la CEDEAO, où huit pays francophones prêts à se lancer dans une monnaie unique, ont adopté le franc CFA pour le commerce interne entre eux au sein de l'UEMOA. Ce commerce représente la majeure partie des échanges qui ont eu lieu au sein de la CEDEAO.

Il existe des écarts énormes de financement entre l'UE et les CER africaines, écarts qui expliquent les insuffisances de capacités des ressources humaines des CER. Ces insuffisances sont des facteurs importants dans le faible taux de réussite des projets d'intégration des CER, car elles entraînent des délais trop longs, des échéances manquées, des dépassements de coûts, et même des objectifs et idées manqués. L'UE, il faut se le rappeler, dispose d'environ 30 000 employés dont les deux cinquièmes environ sont impliqués dans la conception des politiques, la mise en œuvre et le S&E. Ces trois derniers éléments sont des cibles difficiles à atteindre pour les CER africaines qui souffrent de leurs infrastructures et bases de données sous-développées en TIC, de l'analyse insuffisante des besoins du personnel et d'une planification stratégique inappropriée,

de la mauvaise affectation du personnel aux différentes tâches et des charges de travail, et d'une autonomie limitée de leurs Secrétariats.

Ces obstacles sont en partie dus à des systèmes de financement inefficaces parmi les CER qui conduisent à des arriérés d'impayés parmi les États membres. Le financement des CER (en dehors de COMESA et de la CEDEAO) provient en grande partie des contributions des membres, contributions qui peuvent être réduites après une catastrophe économique nationale. Ces financements sont façonnés d'après le modèle de l'UE où les fonds de l'Union sont des transferts des gouvernements nationaux plutôt que des impôts directs ou indirects. Cette méthode de financement limite l'expansion budgétaire et sape le développement des ressources humaines. Un mécanisme de financement qui combine les contributions nationales avec des revenus autonomes, comme les prélèvements à l'importation pourrait, sur le long terme, permettre aux CER africaines de devenir financièrement indépendantes.

### **Progrès dans les projets d'intégration régionale en Afrique**

De très nombreux projets d'intégration régionale établis dans les CER africaines visent à garantir que chaque région remplisse à temps les conditions fixées pour la réalisation de la coopération économique et sociopolitique. Ces projets couvrent des domaines tels que le commerce des biens et services, la libre circulation des personnes, le tourisme, l'industrie, la promotion des investissements, l'agriculture et la sécurité alimentaire, et la paix et la sécurité. Les principaux programmes sont associés à des projets prévus ou à différents stades de leur mise en œuvre.

Un aspect important de l'intégration économique entre les CER est de garantir la libre circulation des capitaux, des personnes et des

biens et services, à travers un certain nombre de projets relatifs à l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires, à la facilitation du commerce (tels que les postes frontières uniques), à la concurrence et aux politiques de promotion des investissements et de développement des infrastructures dans l'énergie et les transports. Certains de ces projets semblent donner des résultats positifs, compte tenu de l'augmentation du commerce intrarégional, même si ce n'est qu'un début, en particulier dans les CER qui traînent le pas notamment l'UMA, la CEN-SAD, l'IGAD et la CEEAC.

L'EAC qui a lancé son marché commun en 2010, est la CER la plus avancée. Après elle viennent la COMESA, la SADC et la CEDEAO : les deux premières ont lancé leurs unions douanières en 2009 et 2013, et de la CEDEAO prévoit de lancer sa propre union douanière le 1<sup>er</sup> Janvier 2015. Alors que les marchés communs et les unions douanières se préoccupent principalement des réductions des tarifs douaniers, les commerçants des CER africaines sont confrontés aux barrières non tarifaires, et beaucoup d'entre eux souhaitent ainsi leur élimination. Par exemple, la CEDEAO a mis en place un bureau de plaintes pour surveiller les barrières non tarifaires, et la tripartite COMESA-EAC-SADC a mis en place un mécanisme de surveillance par Internet.

Pour faciliter le commerce, des postes frontières à entrée unique (OSBP) ont été construits par cinq CER – la COMESA, l'EAC, la CEEAC, la CEDEAO et la SADC afin de réduire les retards dus aux procédures de dédouanement des marchandises des commerçants à un seul point de passage à la frontière. Les OSBP peuvent être construits à la frontière, sur chaque territoire, ou sur le territoire d'un pays. Le Chirundu (Zambie-Zimbabwe) et Noepe-Elubo (Ghana-Côte

d'Ivoire) sont des OSBP construits à la frontière, tandis que le Seme-Krake (Bénin-Nigeria) est un OSBP en cours de construction sur le territoire d'un pays (Bénin).

Bien que des conceptions techniques détaillées aient été préparées pour cinq OSBP - Noepe (Ghana-Togo), Seme-Krake (Nigeria-Bénin), Malanville (Bénin-Niger), Paga (Ghana-Burkina Faso) et Kouramalé (Mali-Guinée) - seuls les trois premiers ont reçu un financement. La CEDEAO-UEMOA sécurise davantage de fonds pour établir des OSBP, tandis que le Fonds européen de développement est en train de financer les OSBP en Afrique orientale. Les opérations de dédouanement basées sur les inspections simultanées ou sur l'inspection réalisée à un guichet unique nécessitent des modalités de coopération et de coordination, ainsi que pour l'harmonisation des procédures et la standardisation des équipements. Elles nécessitent aussi des méthodes communes de fonctionnement qui sont généralement contenues dans les accords bilatéraux où l'on retrouve des mesures institutionnelles et organisationnelles pour le système de dédouanement. Ainsi, les comités conjoints des opérations frontalières, comprenant des responsables publics des deux pays et présidés par un responsable des douanes, se chargent du fonctionnement au quotidien des OSBP.

En ce qui concerne la libre circulation des personnes, la situation varie d'une CER à l'autre: L'UMA, l'EAC et la CEDEAO ont fait d'assez bons progrès, mais la situation est moins bonne pour la CEN-SAD, la COMESA, la CEEAC, l'IGAD et la SADC. Toutes les CER souffrent d'une mauvaise infrastructure de transport routier, souvent combinée à de nombreux barrages routiers de sécurité.

Cependant, toutes les CER vivent une hantise due à l'insuffisance des infrastructures de transport routier à laquelle s'ajoutent de nombreux barrages routiers de sécurité. L'excès des barrages ou points de contrôle crée des retards ainsi que des situations où des pots-de-vin circulent, et augmente le coût des marchandises au niveau du consommateur. Et le mauvais traitement des personnes en transit peut mener à la violence.

Le long des trois grands couloirs en Afrique de l'Ouest, les pots-de-vin sont en baisse, mais le nombre de points de contrôle est resté à peu près constant. Les retards ont diminué le long du corridor Tema-Ouagadougou mais se sont aggravés le long du corridor Lomé-Ouagadougou.

### Enseignements à tirer pour les CER

Sur la base des différences de capacités relevées dans les CER, les exigences suivantes s'imposent pour le renforcement des capacités.

*Travailler dans une perspective à long terme.* Le renforcement des capacités est un processus à long terme. On peut le promouvoir par une combinaison de résultats à court terme obtenus à l'extérieur et plus durables, et de résultats à plus long terme générés de l'intérieur. Pour ce faire, il est nécessaire de rester collé au processus, même dans des circonstances difficiles

*Adopter une approche intégrée et holistique de renforcement des capacités.* Toutes les dimensions des capacités doivent être prises en compte - l'individu, l'institution et le cadre global de la politique. Le moindre relâchement au niveau du système peut diminuer l'impact des efforts aux niveaux institutionnel et individuel. Par conséquent, un bon équilibre doit être établi entre les trois niveaux étroitement liés. Ceci tient aussi lieu de mise en garde pour ne pas entreprendre des activités ponctuelles, sans perspective de lendemain.

*Intégrer le renforcement des capacités dans des efforts plus vastes visant à parvenir au développement durable.* Les capacités ont un caractère fluide et se prêtent à de multiples usages. Toute stratégie adoptée en vue du renforcement des capacités doit par conséquent reconnaître que le fait de renforcer les capacités en vue de l'intégration régionale est étroitement lié aux initiatives visant à renforcer, dans leur ensemble, les capacités de développement durable et la transformation structurelle de l'Afrique en général. Une telle stratégie doit donc être intégrée aux initiatives ci-dessus mentionnées.

*Le renforcement des capacités doit être axé sur la demande.* La conception des interventions pour renforcer les capacités doit être axée sur les résultats et se concentrer sur « la capacité en vue de quoi et à l'intention de qui ». Le principe sous-jacent devrait définir clairement qui va bénéficier du renforcement des capacités, et la conception des activités doit refléter les besoins des bénéficiaires. Les pratiques des bailleurs de fonds pourront, au mieux, faciliter et, au pire, entraver l'émergence des capacités nationales.

*Assurer des ressources suffisantes (tant administratives que financières).* Il doit y avoir suffisamment de ressources (humaines et matérielles) pour tout renforcement des capacités. L'idéal, c'est que ces ressources soient incorporées dans le budget. Il est également essentiel de surveiller les dépenses par rapport aux budgets. De nombreuses initiatives de renforcement des capacités sont au point mort ou n'ont pas atteint leurs objectifs en raison d'un manque de ressources.

*Mettre l'accent sur la rétention et l'utilisation des compétences, et pas simplement sur leur acquisition.* Les pays africains sont confrontés à de sérieux obstacles en ce qui concerne le renforcement des capacités sur le long terme avec la fuite en hausse des rares compétences



nationales. Les efforts sur le long terme doivent envisager des structures susceptibles de favoriser la rétention des meilleures compétences et leur impact. Autrement, des efforts supplémentaires peuvent avoir peu ou pas d'impact durable.

*Adapter la nature dynamique du renforcement des capacités.* Le renforcement des capacités est un processus dynamique aux multiples facettes. Le potentiel existant peut ne pas être utilisé parce qu'il ne réside pas dans l'institution qui a la responsabilité de le stimuler. De même, l'expertise individuelle peut ne pas être utilisée en raison des lacunes de l'organisation. On doit faire usage des capacités pour éviter l'obsolescence grâce à l'utilisation continue des formations de courte durée, des ateliers, des séminaires et d'autres services de formation, tous de courte durée. Les capacités existantes doivent être ajustées ou converties pour faire face à de nouveaux problèmes. De nouvelles capacités doivent être créées grâce à des programmes de formation formels. Et les capacités doivent être acceptées et améliorées par les générations futures.

*Surveiller et évaluer les efforts de renforcement des capacités.* Étant donné que le renforcement des capacités n'est pas statique, mais est un processus dynamique et itératif, le suivi-évaluation, avec des repères et des indicateurs appropriés, est essentiel pour l'apprentissage par la pratique et pour une gestion qui s'adapte. Les acteurs devraient de temps en temps revoir les principes opérationnels, les éléments stratégiques, les outils et les méthodologies.

*Adopter une approche d'apprentissage par la pratique.* Les efforts de renforcement des capacités devraient être soutenus par un éventail d'outils et de méthodologies ancrés sur une approche d'apprentissage par la

pratique. Ceux-ci pourraient aller des plus traditionnels (ateliers, formation technique en interne) à ceux offrant une plus grande portée sur le plan méthodologique et institutionnel (mise en réseau, échanges et coopération au plan horizontal, comités multipartites de pilotage de projet, partage des responsabilités de gestion de projet, stages, coopération Sud-Sud, réseaux scientifiques sur des questions spécifiques).

*Mettre l'accent sur le renforcement des institutions.* Lorsqu'on met l'accent sur les individus ou la formation, deux principaux problèmes se posent. Premièrement, les personnes s'en vont, et il s'en suit que la progression normale de la carrière peut diluer l'impact. Deuxièmement, les connaissances, compétences et attitudes d'une personne, de toute évidence importantes, peuvent ne pas impulser un changement durable si elles rencontrent de manière systématique des goulots d'étranglement au sein de l'organisation. C'est pourquoi les bonnes pratiques de renforcement des capacités comprennent généralement plusieurs activités qui se complètent et se renforcent les unes les autres et créent des opportunités pour faire face aux problèmes à mesure qu'ils surviennent.

*Assurer la coordination.* Le succès d'un programme de renforcement des capacités dépend d'une bonne coordination à laquelle s'ajoute la flexibilité de réajuster tout en les affinant, les plans et les priorités à mesure que les conditions changent.

\*\*\*\*\*

En résumé : Les CER africaines sont loin de réaliser leurs objectifs de développement, ce qui soulève des doutes quant aux approches qu'elles adoptent pour encourager, au niveau régional, le commerce et l'intégration. Pire

encore, étant donné que la plupart des accords d'intégration régionale n'ont pas fait grand chose pour promouvoir le commerce intrarégional, on en vient aussi à se poser des questions sur la pertinence de leurs modèles d'intégration linéaires (intégration de marchandises dans un premier temps, intégration fiscale finalement).

Les obstacles auxquels se heurte l'Afrique nécessitent une approche plus inclusive à l'intégration économique, afin d'améliorer les contraintes relatives à l'offre qui ont jusqu'ici fait obstacle à une production efficace. Par conséquent, ce dont on a besoin est un programme solide d'intégration régionale qui peut réussir à résoudre les problèmes ayant des ramifications au-delà des frontières et ouvrir des marchés de services.

Mais une contrainte majeure qui pèse sur les CER africaines est la pénurie du capital humain dont les causes et les manifestations résident dans une panoplie de problèmes : compétences numériques rares et faibles ; manque de formation régulière sur le tas ; motivations du personnel inadéquates ; TIC sous-développées ; très peu d'analyse des besoins de personnel et très peu de planification stratégique ; mauvaise affectation du personnel aux différents postes de travail et lourdes charges de travail ; et autonomie limitée des Secrétariats.

Par conséquent, les CER d'Afrique ont besoin de renforcer leurs capacités afin d'exploiter les nouvelles opportunités offertes par le programme de développement post-2015, à travers des accords de partenariat économique ainsi que des relations plus solides avec les BRICS, et à travers l'Agenda 2063.





Paysage du renforcement  
des capacités en Afrique

1

Chapitre



OOCL

NYK

NYK LOGISTICS  
& MEGA CARRIER

NYK LINE

tex

EMERSON

HAMB

MSC

SHIPPING



## 1

## Paysage du renforcement des capacités en Afrique

L'Afrique connaît une nouvelle vague de confiance internationale qui, entre autres facteurs, s'explique par la croissance économique continue du continent, l'influence grandissante de la Chine et des autres puissances émergentes et l'importance du partenariat Sud-Sud. Cette nouvelle donne a influencé le paysage du renforcement des capacités en Afrique. Un besoin se fait donc ressentir de documenter les efforts en matière de renforcement des capacités des pays africains — et surtout, de mesurer et d'évaluer les capacités afin de mettre en place des interventions efficaces et éclairées.

C'est dans cet esprit que la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) produit le Rapport sur les Capacités en Afrique (RICA). Le rapport mesure et évalue empiriquement les capacités relatives au programme de développement des pays africains. Il met aussi en exergue les déterminants et les composantes essentiels des capacités nécessaires au développement. Le RICA décrit le paysage du renforcement des capacités en Afrique dans le but de cibler plus précisément les déficits en matière de capacités en tant que question cruciale pour les politiques de développement.

Le Rapport et son indice-clef — Indice de Capacités en Afrique (ICA) — indiquent les éléments à prendre en compte dans les décisions portant sur les financements destinés à renforcer les capacités ; les réformes réglementaires et institutionnelles requises pour améliorer le soutien au partenariat public-privé en matière d'investissement dans les capacités et leur renforcement ; et les investissements consacrés au renforcement de l'administration publique. Ensemble, ils mettent également en avant l'importance des politiques volontaristes visant à améliorer l'inclusion sociale et la redistribution des bénéfices du développement.

Au-delà de l'ICA, le rapport aborde un thème spécifique d'importance fondamentale pour l'agenda de développement de l'Afrique. Cette année, le RICA se focalise sur les exigences de

capacités pour l'intégration régionale. Ce thème est, en effet, au cœur du mandat de la Fondation, tel que formulé dans son troisième Plan stratégique à moyen terme (PSMT) 2012-2016. En outre, l'ACBF a développé de nombreuses interventions à l'échelle régionale. La Fondation contribue ainsi à faire avancer l'agenda de l'intégration régionale à travers le renforcement des capacités des communautés économiques régionales (CER), qui servent de plateforme pour l'harmonisation des stratégies et l'intensification du commerce entre les pays membres.

Cette plateforme inclut le soutien à l'Union africaine (AU) à l'échelle continentale et aux CER — telles que la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), le Marché commun de l'Afrique

orientale et australe (COMESA), la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), la Communauté économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Union économique et monétaire Ouest africaine (UEMOA) — à l'échelle régionale.

L'accent sur les exigences de capacités pour l'intégration régionale reste stratégique à une période où les pays, les CER et les institutions régionales spécialisées, ainsi que les organisations qui se consacrent au développement régional, sont en train de développer des cadres régionaux stratégiques et de renforcer leurs capacités afin de poursuivre l'intégration régionale à travers les différentes régions du continent.

Ce premier chapitre décrit les indicateurs de capacités en Afrique, présente quelques résultats-clés émanant de l'indice composite et de ses composantes, et se met en évidence les performances des pays en matière de renforcement des capacités. Le chapitre 2, tout en ne faisant pas fi des aspects beaucoup plus traditionnels, examine les nouvelles opportunités et défis de l'intégration régionale occasionnés par l'émergence de nouvelles puissances. Le chapitre 3 décrit le paysage du renforcement des capacités de l'Afrique, mettant en évidence les besoins clés en capacités des CER. Le chapitre 4 analyse les liens entre le commerce, les capacités et l'intégration régionale en Afrique, en Europe et en Asie. Le dernier chapitre tire certaines conclusions.

## 1.1 Description des indicateurs de capacités en Afrique

Éclairer les décideurs sur l'état des capacités en Afrique fait partie du mandat de l'ACBF. C'est dans ce cadre que la Fondation produit l'indice de capacités en Afrique (ICA), qui est l'indice principal et la signature unique du Rapport sur les Capacités en Afrique.

L'ICA est un indice composite calculé à partir de quatre sous-indices, chacun d'entre eux étant une mesure agrégée basée sur l'évaluation quantitative et qualitative de diverses composantes formant un groupe (Figure 1.1).

*L'environnement institutionnel* examine les conditions à mettre en place pour permettre un changement et un développement transformationnel, en particulier des organisations et cadres institutionnels efficaces et orientés vers le développement. Il permet d'examiner (i) si les pays ont mis en place des stratégies nationales en faveur du développement (entre autres une stratégie pour le développement agricole, étant donné l'importance de la transformation agricole et la sécurité alimentaire) et leur niveau de légitimité ; (ii) les niveaux d'engagement des pays pour atteindre les objectifs en matière de développement et de réduction de la pauvreté établis dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ; (iii) la prise de conscience au niveau national et les efforts menés pour améliorer l'utilisation des ressources limitées et renforcer les capacités, mesurée en fonction de l'existence de politiques en faveur de l'efficacité de l'aide ; et (iv) le niveau d'intégration permettant une

stabilité à long terme, évalué par rapport à l'existence de politiques en faveur de l'égalité de genre et autres politiques socialement inclusives. Cette catégorie repose sur l'évaluation de la participation et la qualité de la gouvernance.

*Les processus de mise en œuvre* évalue dans quelle mesure les pays sont prêts à produire des résultats. Cette dimension concerne la création d'un environnement qui motive et soutient les individus, la capacité à gérer les relations avec les acteurs-clés de façon inclusive et constructive, et la capacité à établir des cadres appropriés pour la gestion des stratégies, programmes et projets. Les procédures visant à concevoir, mettre en œuvre et gérer les stratégies de développement nationales afin d'atteindre des résultats socialement inclusifs jouent un rôle important dans cette catégorie.

*Les résultats de développement au niveau national* sont des produits tangibles qui favorisent le développement. Cette catégorie concerne les domaines principaux suivants : coordination de l'aide en faveur du renforce-

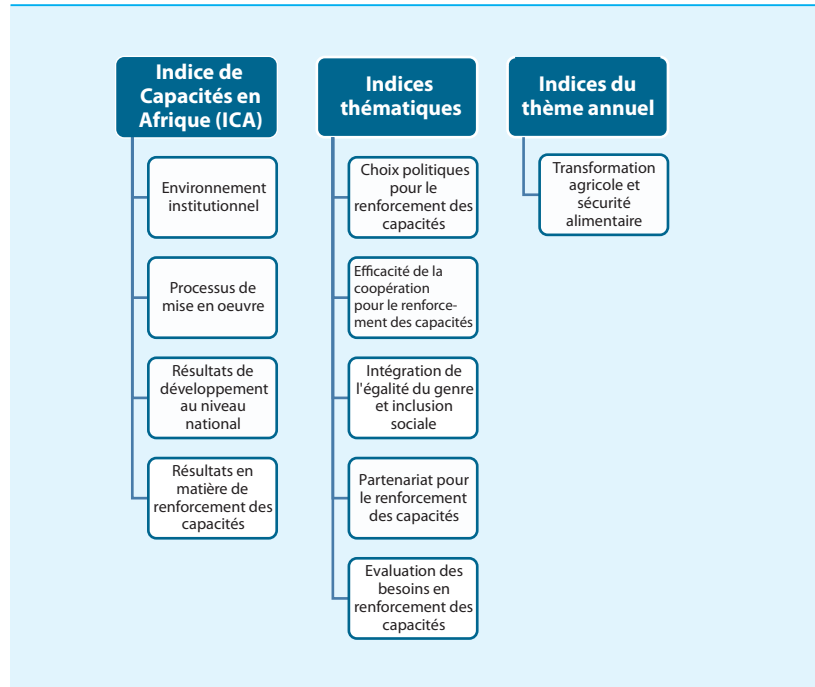
ment des capacités, créativité et innovation, résultats dans l'application de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, égalité du genre et inclusion sociale, et partenariat pour le renforcement des capacités.

*Les résultats en matière de renforcement des capacités* permettent une évaluation des changements dans les conditions de vie des citoyens. Les mesures portent principalement sur l'engagement financier pour le renforcement des capacités, la réalisation effective des OMD, l'amélioration dans l'égalité du genre et l'équité sociale, et les résultats au niveau de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (ACBF 2012, p. 30).

En plus de l'ICA, cinq indices thématiques sont aussi calculés (Figure 1.1). Ils utilisent la même base de données que l'indice primaire ICA, mais sont groupés sous différentes combinaisons selon le domaine thématique. D'autres indices composites indépendants se référant au thème annuel du Rapport sont aussi calculés. Chacun de ces indices indépendants est de la même manière que l'ICA principal, mais avec des variables différentes.



Figure 1.1 : Description des Indicateurs de Capacités en Afrique



Les données utilisées pour calculer les différents indicateurs sont obtenues grâce à des informations collectées au niveau de tous les pays étudiés. Chaque année, l'ACBF mobilise des experts pour la collecte des données. La méthodologie d'enquête et de calcul des indicateurs est présentée dans la note technique. Etant donné le thème particulier de ce Rapport 2014, des informations ont également été collectées auprès des communautés économiques régionales suivantes :

- i Communauté économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL)
- ii Marché commun de l'Afrique de l'Est et australe (COMESA)
- iii Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC)
- iv Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)
- v Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
- vi Communauté de l'Océan indien (COI)
- vii Union du fleuve Mano (MRU)
- viii Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)
- ix Union du Maghreb arabe (UMA)

## 1.2 Indicateurs de Capacités en Afrique 2014 : principaux résultats

### Couverture géographique en 2014

Le RICA ambitionne de couvrir tous les pays africains. La première édition (RICA 2011) couvrait 34 pays ; la couverture a été étendue à 42 pays en 2012 et à 44 pays en 2013 et 2014 (cf. Carte 1.1). Même si le nombre de pays couverts n'a pas changé entre 2013 et 2014, il est à noter que la collecte des données a eu lieu en Angola, au Botswana et en Afrique du Sud pour le RICA 2013, mais pas en 2014, alors que les Comores, l'Égypte et le Soudan du Sud ont été inclus pour le Rapport de 2014, mais pas pour celui de 2013.

Carte 1.1 : Représentation géographique des niveaux de capacités



Source : Base de données ACBF 2014

## Les Indicateurs de Capacités en Afrique : résultats en 2014

*Les résultats sont en général satisfaisants.* L'indice composite ICA varie entre 22,4 (République centrafricaine) et 73,1 (Maroc) (Tableau 1.1).

**Tableau 1.1 : Indice composite ICA 2014 par pays**

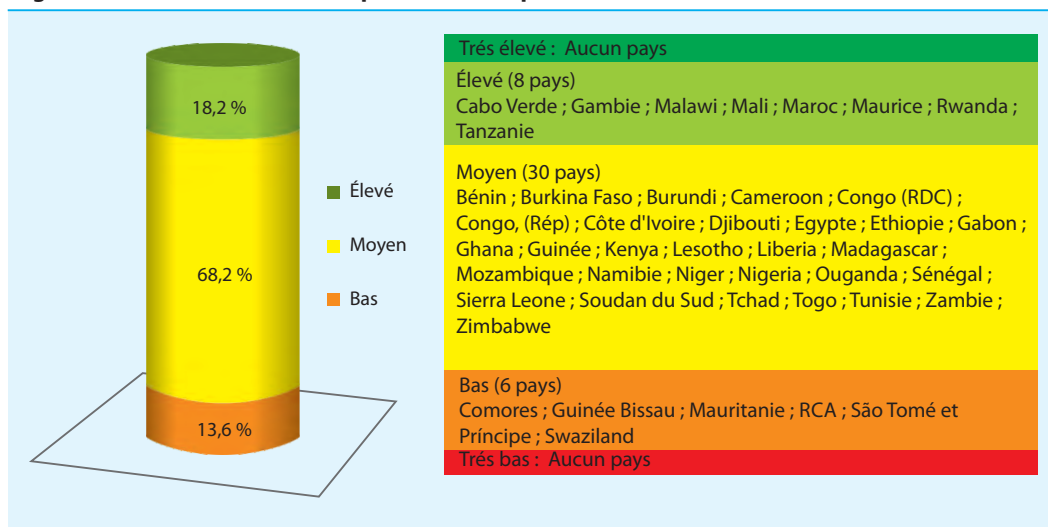
Pays	Indice ICA 2014	Pays	Indice ICA 2014
Bénin	55,2	Mali	60,8
Burkina Faso	56,8	Maroc	73,1
Burundi	50,9	Maurice	64,0
Cabo Verde	64,9	Mauritanie	39,8
Cameroun	49,2	Mozambique	50,8
Comores	31,6	Namibie	44,8
Congo (RDC)	50,3	Niger	46,6
Congo (République)	40,4	Nigeria	40,0
Côte d'Ivoire	45,8	Ouganda	53,4
Djibouti	49,9	République centrafricaine	22,4
Egypte	53,8	Rwanda	68,3
Ethiopie	49,0	São Tomé et Príncipe	32,3
Gabon	40,1	Sénégal	51,3
Gambie	63,5	Sierra Leone	50,8
Ghana	54,8	Soudan du Sud	41,6
Guinée	45,3	Swaziland	32,0
Guinée Bissau	37,4	Tanzanie	64,4
Kenya	55,3	Tchad	44,8
Lesotho	57,9	Togo	45,5
Liberia	51,3	Tunisie	58,6
Madagascar	43,1	Zambie	54,7
Malawi	60,1	Zimbabwe	50,9

Source : Base de données ACBF 2014

*Aucun pays ne se situe aux niveaux extrêmes de capacités (« très bas » ou « très élevé »).* Il est encourageant de remarquer que huit pays se trouvent dans la catégorie « élevée » et qu'aucun pays n'est classé dans l'intervalle « très bas » (Figure 1.2). Les pays doivent néanmoins faire des efforts pour se hisser dans le carré convoité de la catégorie « très élevé ».

*La plupart des pays sont classés au niveau de capacités. « moyen »* La majorité des pays (68,2 %) se situent dans la catégorie « moyen » (bande jaune). Les résultats montrent que 18,2 % des pays étudiés ont des capacités « élevées » et 13,6 % des niveaux « bas ».

Figure 1.2 : Les indicateurs de capacités en Afrique en 2014



Source : Base de données ACBF 2014.

L'analyse par groupes présente une tendance qui n'a pas changé de façon significative au fil des ans (Tableau 1.2). L'environnement institutionnel demeure le maillon le plus fort, et les résultats en renforcement de capacités constituent le maillon le plus faible (ACBF 2011; 2012; 2013)..

Tableau 1.2 : Pourcentage de pays par niveau et par groupes selon l'ICA 2014

Niveau de capacités	Environnement institutionnel	Processus de mise en oeuvre	Résultats de développement au niveau national	Résultats en matière de renforcement des capacités
Très Élevé	90,9	40,9	6,8	-
Élevé	9,1	40,9	36,4	-
Moyen	-	18,2	36,4	15,9
Bas	-	-	15,9	70,5
Très bas	-	-	4,5	13,6
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source: Base de données ACBF 2014.

***L'environnement institutionnel est excellent.***

L'on observe une performance décroissante par groupe au fur et à mesure que l'on se déplace de la gauche vers la droite du tableau 1.2. Pour ce qui est de l'environnement institutionnel, tous les pays sont classés dans les catégories « élevé » ou « très élevé » (très élevé pour 91 %). Les résultats concernant le processus de mise en œuvre sont également impressionnants : environ 81 % des pays ont un niveau élevé ou très élevé. L'environnement est donc propice au renforcement des capacités.

***La traduction des stratégies en résultats concrets reste un défi.***

Les pays n'ont pas réalisé de bonnes performances en ce qui concerne les résultats de développement au niveau national (20,4 % ont un niveau bas ou très bas dans le groupe 3 et seulement 6,8 % sont dans la catégorie très élevée). Le vrai défi reste les résultats en matière de renforcement des capacités (encadré 1.1). L'analyse de ce groupe révèle que plus de 84,1 % des pays sont dans les catégories « bas » ou « très bas ».

**Encadré 1.1 : Pourquoi est-il si difficile d'obtenir des résultats en matière de renforcement des capacités ?**

Un effort reste à faire en ce qui concerne l'engagement financier des pays en faveur du renforcement des capacités. La part des budgets nationaux consacrée au renforcement des capacités est relativement limitée (elle est inconnue pour certains pays). Plus de la moitié des pays (51 %) ont consacré moins de 1 % de leur budget au renforcement des capacités.

Bien que la réalisation des cibles des OMD soit de première importance, l'on constate que 75 % des pays ont atteint moins de 6 des 21 cibles.

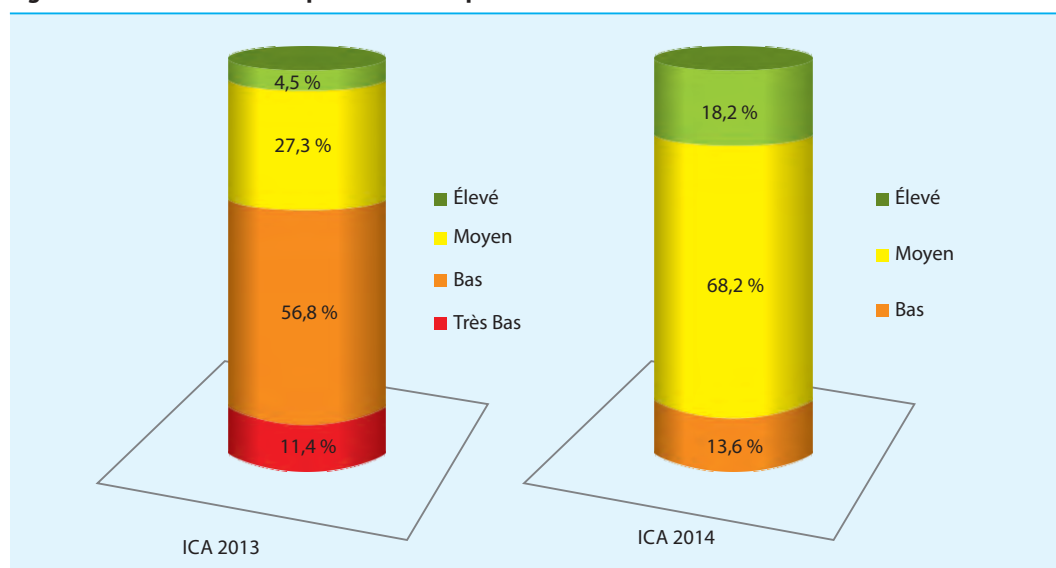
Par ailleurs, peu d'attention a été accordée aux profils des capacités et à l'évaluation des besoins en capacités : 27 % des pays ont affirmé ne pas avoir conduit un tel exercice depuis 2008.

*Par rapport à l'année précédente, les résultats se sont améliorés dans l'ensemble.*

En 2013, 11 % des pays étaient dans la catégorie « très bas », alors que cette année, l'on ne trouve aucun pays dans cette catégorie. Cette année, 18,2 % des pays sont classés dans la catégorie « élevé », contre seulement 4,5 %

l'année précédente. Plus encourageant est le fait que la majorité des pays (56,8 %) étaient dans la catégorie « bas » en 2013, alors que la majorité des pays (68,2 %) sont dans la tranche « moyen » de capacités « moyen » en 2014 (Figure 1.3).

**Figure 1.3. Indicateurs de capacités en Afrique en 2013 et en 2014**



Source : Base de données ACBF 2013 et 2014

*Les résultats fournis par les indices thématiques sont généralement encourageants.* Plus de 50 % des pays ont un niveau « élevé » ou « très élevé » pour quatre indices thématiques (Tableau 1.3). En particulier, les pays ont eu de bons résultats pour l'égalité du genre et l'inclusion sociale, pour lesquels l'on

n'observe aucun pays aux niveaux bas ou très bas, alors que seuls 2,3 % des pays sont dans la catégorie « moyen ». Une plus grande attention doit être accordée choix politiques pour le renforcement des capacités, où aucun pays n'obtient un résultat « très élevé ».

**Tableau 1.3 : Répartition des pays selon le niveau des indices thématiques en 2014**

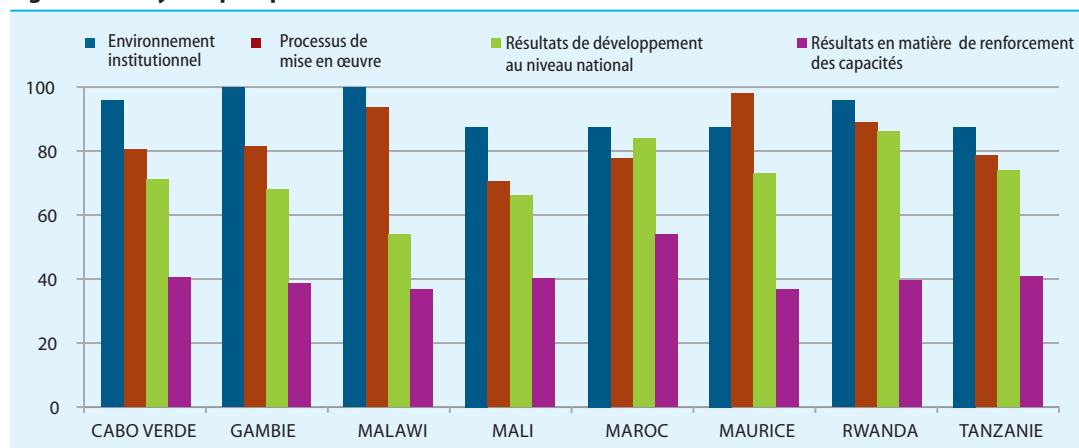
	Choix politiques pour le renforcement des capacités	Efficacité de l'aide pour le renforcement des capacités	Égalité du genre et inclusion sociale	Partenariats pour le renforcement des capacités
Très élevé	-	34,1	47,7	22,7
Élevé	52,3	43,2	50,0	38,6
Moyen	34,1	15,9	2,3	34,1
Bas	11,4	4,5	-	4,5
Très bas	2,3	2,3	-	-
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Base de données ACBF 2014

### Indicateurs de capacités en Afrique 2014 : les pays les plus performants

*Huit pays sont classés dans la catégorie « élevé ».* Selon l'ICA 2014, ces pays sont les plus performants (Figure 1.4). L'analyse attentive des groupes (Figure 1.4), montre une tendance similaire à celle de l'ensemble (Tableau 1.2). La différence entre les groupes 'environnement politique', 'processus de mise en œuvre' et 'résultats de développement à

l'échelle nationale' est relativement faible. Les résultats en matière de renforcement des capacités semblent ne pas être complètement intégrés dans les objectifs et les stratégies de développement. En particulier, le Malawi et Maurice peuvent améliorer leur résultat global en se focalisant plus sur les résultats de développement à l'échelle nationale. Le cas de la Tanzanie peut probablement servir d'exemple (encadré 1.2).

**Figure 1.4 : Pays les plus performants en 2014**


Source : Base de données ACBF 2014

**Encadré 1.2 : Leçons à tirer de la Tanzanie, pays classé parmi les meilleurs**

La Tanzanie a amélioré ses capacités à tous les niveaux, avec un score de 87,5 dans l'environnement institutionnel. Des progrès remarquables ont été faits en ce qui concerne les processus de mise en œuvre (50 en 2011, 60,2 en 2013 et 78,7 en 2014) et les résultats de développement (32,7 en 2011, 42,0 en 2013 et 74 en 2014).

Des progrès restent à faire pour la Tanzanie pour ce qui est de l'efficacité des mécanismes de dialogue mis en place par le gouvernement, d'autant plus que le pays a découvert des réserves de pétrole et de gaz naturel. Le pays n'a pas non plus fait beaucoup de progrès dans l'investissement dans des capacités dynamiques. Ces progrès limités sont dus en partie à l'intégration limitée des priorités du renforcement des capacités dans la stratégie nationale de développement.

L'ACBF a contribué à certains de ces résultats positifs, car elle a soutenu le renforcement des compétences à travers le *Nelson Mandela African Institute for Science and Technology in Arusha*, qui vise à renforcer les compétences scientifiques et entrepreneuriales dans les sciences de la vie à une échelle panafricaine. La Fondation a également soutenu l'*Economic and Social Research Foundation (ESRF)*, un think tank autonome qui fournit des études et des conseils au gouvernement. Research Foundation, an autonomous think tank providing benchmarking and advice to government.

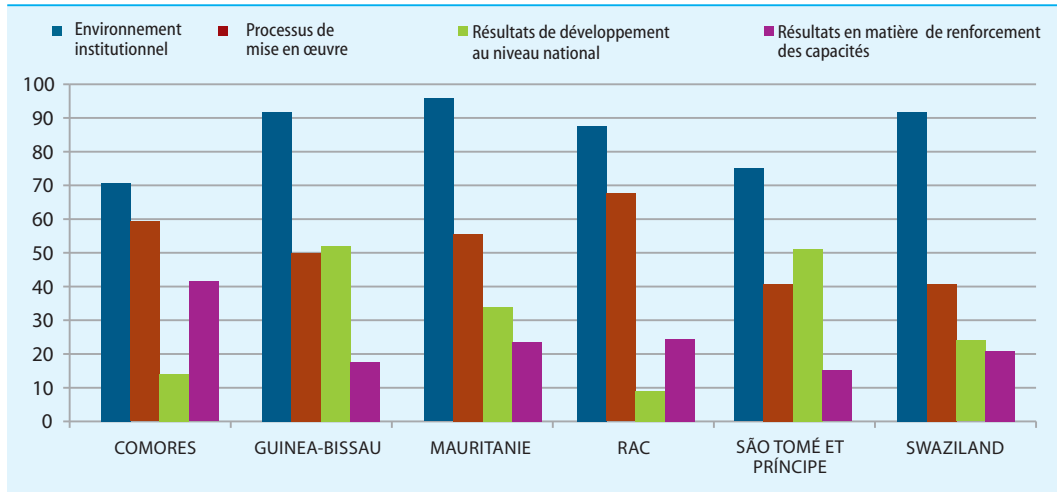
**Indicateurs de Capacités en Afrique 2014 : les pays les moins performants**

Six pays sont parmi les moins performants. Ces pays (Figure 1.2) sont principalement caractérisés par un environnement institutionnel relativement favorable et une différence énorme en ce qui concerne les autres groupes, qui ont généralement des scores en-dessous de 50 (Figure 1.5). Plus particulièrement, leurs résultats pour le Groupe 4 (résultats en matière de renforcement des capacités) sont très faibles. Les pays les moins performants présentent le syndrome des pays où les politiques économiques sont poussées par les

partenaires extérieurs, et des efforts consentis pour la conception des stratégies, sans grand souci de leur mise en œuvre.

La République centrafricaine (Encadré 1.3), les Comores et le Swaziland ont eu des résultats très faibles en ce qui concerne les résultats de développement au niveau national (valeur inférieure à 25). Les résultats atteints dans ce dernier groupe affectent aussi de façon importante la valeur de l'indice global. Ces pays ont donc besoin de plus de soutien et d'interventions en matière de renforcement des capacités.

Figure 1.5 : Pays les moins performants en 2014



Source : Base de données ACBF 2014

**Encadré 1.3 : Pourquoi les pays les moins performants sont-ils dans cette catégorie ? Le cas de la République centrafricaine**

Les résultats montrent une détérioration de l'indice global : de 40,8 en 2011 à 27,5 en 2013 et 22,5 en 2014. Malgré les efforts importants entrepris dans le cadre de l'exécution des programmes de développement (la capacité de mise en œuvre passant de 67,4 en 2011 à 72,2 en 2013 et à 67,6 en 2014), l'alternance politique en 2012 et l'instabilité en 2014 pourraient avoir eu un effet négatif sur les résultats de développement au niveau national (l'indice pour ce groupe a diminué de 32,7 en 2011 à 24 en 2012, en se rattrapant à 29 en 2013 pour chuter jusqu'à 9 en 2014).

Les élections présidentielles et législatives de janvier 2011 et la formation d'un Conseil de transition nationale en janvier 2014 ne semblent pas avoir donné aidé le pays un mandat à atteindre des résultats importants en matière de renforcement des capacités.

Une attention particulière aux domaines importants suivants pourrait aider le pays à améliorer ses résultats : l'efficacité du secteur public (y compris la flexibilité pour adapter sa stratégie de développement en réponse aux chocs éventuels), le degré d'intégration des incitations dans les processus de mise en œuvre (afin que les fonctionnaires soient en mesure de répondre aux priorités de développement stratégiques), et des mécanismes de suivi et de contrôle faibles.

Enfin et surtout, la République centrafricaine a besoin de reconquérir la stabilité politique et sociale, point de départ pour tout processus de développement.



### 1.3 Conclusion

Au moment où les pays africains et leurs leaders formulent une vision continentale commune — l'Agenda 2063 — visant à mettre en place la trajectoire de croissance de l'Afrique pour les 50 prochaines années, il est primordial de faire le point sur l'état du renforcement des capacités et présenter les principaux défis et opportunités de l'intégration régionale en Afrique.

Ce chapitre montre que l'Afrique a fait des progrès en matière de renforcement des capacités. En effet, aucun des 44 pays étudiés ne figure dans les catégories « très bas » ou « très élevé » et 68,2 % sont classés « moyen ». Huit pays ont un niveau de capacités « élevé ». Tous les pays possèdent un bon environnement institutionnel.

Les pays les mieux classés, tout comme les moins classés, ont encore des progrès à faire pour améliorer leurs résultats en matière de renforcement des capacités, où l'on trouve 84,1 % des pays dans les niveaux « bas » ou « très bas ». Les pays ont donc besoin de se focaliser davantage sur les résultats en matière

de renforcement des capacités dans leurs différentes stratégies et politiques de développement. Plus particulièrement, ils doivent veiller à ce que les profils des capacités et l'évaluation des besoins en capacités soient régulièrement mis à jour (ce qui nécessite plus de ressources en faveur des initiatives de renforcement des capacités). L'assistance technique et les interventions de l'ACBF seraient de ce fait très pertinentes.

Les efforts pour améliorer les résultats en matière de renforcement des capacités peuvent être aussi liés aux besoins en capacités des CER, qui ont exprimé leurs besoins prioritaires en termes de capacités individuelles, institutionnelles et organisationnelles.

Le chapitre suivant traite du dynamique de l'intégration régionale et décrit dans les détails les défis et opportunités, se focalisant sur la dimension des capacités. Presque toutes les CER ont urgemment besoin d'un renforcement de leurs capacités afin de progresser efficacement et graduellement d'un stade d'intégration régionale à un autre, et pourraient bénéficier utilement de l'appui de l'ACBF.



Nouveaux défis et opportunités  
pour l'intégration régionale

2

Chapitre



## 2

## Nouveaux défis et opportunités pour l'intégration régionale

La rapide augmentation du nombre d'accords en matière d'intégration régionale est une caractéristique importante des politiques actuelles en matière de commerce international. Tous les États membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)<sup>1</sup> sont actuellement signataires d'au moins un accord d'intégration régionale. L'intérêt porté à ces groupes s'est poursuivi durant la crise économique mondiale.

L'intérêt que l'Afrique porte à la coopération et à l'intégration régionales précède les années d'indépendance (UNECA 2005). Toutefois, de 1960 à 1980, l'Afrique a connu une forte augmentation du nombre de ces initiatives, comptant ainsi la plus forte densité d'accords d'intégration économique dans le monde.

Il va sans dire que l'intégration régionale présente des avantages indéniables pour l'Afrique et demeure la stratégie la plus appropriée pour surmonter les obstacles dus à la fragmentation et l'étroitesse des marchés nationaux ainsi qu'aux menaces transnationales croissantes. Dans un continent comportant 54 pays<sup>2</sup>, la faible densité combinée aux faibles revenus limite la taille des marchés nationaux. Alors que l'Afrique est le deuxième continent le plus vaste et le deuxième le plus peuplé du monde avec une population estimée à près de 1,033 milliard d'habitants en 2013, sa population demeure inférieure à celles de la Chine (1,393 milliard d'habitants) et de l'Inde (1,267 milliard d'habitants). En 2010, 58 % des pays africains avaient une population inférieure à 15 millions d'habitants alors que 36 % en avaient une inférieure à 5 millions d'habitants. En dépit du discours tant acclamé d'une « Afrique en croissance », près de 75 % des pays avaient un revenu par habitant inférieur à 745 dollars (un des critères des pays les moins développés). Officiellement, 33 des 49 pays les moins avancés au monde sont en Afrique et 12 d'entre eux n'ont pas accès à la mer (Jerome 2013).

### 2.1 Historique, défis et motifs

#### Historique

Dans le souci de réaliser une intégration régionale et un développement socioéconomique rapide en Afrique, le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de

l'unité africaine (OUA) a adopté le Plan d'action de Lagos en 1980. La stratégie principale comprenait l'autonomie collective, la coopération et l'intégration régionales. L'intérêt de l'Afrique pour l'intégration régionale a connu un élan nouveau en 1991 avec l'adoption du Traité d'Abuja (signé en

<sup>1</sup> L'OMC compte 160 pays membres. La Mongolie qui, il y a encore peu, était le seul pays membre de l'OMC à ne pas appartenir à une organisation régionale a rejoint l'Accord commercial de l'Asie et du Pacifique (APTA) en 2013.

<sup>2</sup> Le 9 juillet 2011, le Soudan du Sud s'est détaché du Soudan pour devenir le plus jeune pays au monde et le 54e pays africain. Son indépendance est le résultat d'un référendum tenu en janvier 2011 au cours duquel environ 99% des Sud Soudanais se sont prononcés en faveur de la sécession.

1991 et entré en vigueur en 1994) qui a abouti à la création de la Communauté économique africaine (CEA).

L'article 4 du Traité d'Abuja précise les quatre objectifs principaux de la CEA ci-après :

- (a) promouvoir le développement économique, social et culturel ainsi que l'intégration des économies africaines en vue d'accroître l'autosuffisance économique et favoriser un développement endogène et auto-entretenu ;
- (b) créer, à l'échelle continentale, un cadre pour le développement, la mobilisation et l'utilisation des ressources humaines et matérielles de l'Afrique en vue d'un développement auto-suffisant ;
- (c) promouvoir la coopération dans tous les domaines de l'activité humaine afin de relever le niveau de vie des populations africaines, maintenir et promouvoir la stabilité économique, établir des relations étroites et pacifiques entre les États membres et contribuer à assurer le progrès, le

développement, et l'intégration économiques du continent ; et

- (d) coordonner et harmoniser les politiques entre les communautés économiques existantes et futures en vue de la mise en place graduelle de la Communauté.

Le Traité prévoit la création d'une communauté économique totalement panafricaine à travers six étapes qui s'étendent sur 34 ans. Les CER sont les pierres angulaires de la mise en œuvre de la Communauté.

De la vingtaine d'organisations présentes sur le continent, huit seulement ont été considérées comme les principales pièces de l'édifice de la Communauté économique africaine (tableau 2.1) Ces huit CER couvrent l'ensemble des cinq sous-régions africaines. Bien que l'Union africaine (AU) ne reconnaisse que huit CER, il existe six autres organisations intergouvernementales qui travaillent sur l'intégration régionale, avec de nombreux traités et protocoles régissant les relations entre elles et entre elles et les États membres (Tableau 2.3).

**Tableau 2.1 : Accords d'intégration régionale en Afrique**

Acronymes	Nom complet	Date de création	États membres (siège)	Objectif
<b>CEDEAO</b>	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest	Depuis 1975	Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, et Togo (Abuja, Nigéria)	Union économique complète
<b>CEN-SAD</b>	Communauté des États Sahélo-sahariens	Depuis 1998	Bénin, Burkina Faso, République centrafricaine, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libye, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad, Togo, et Tunisie (Tripoli, Libye)	Association de libre-échange
<b>COMESA</b>	Marché commun pour l'Afrique orientale et australe, issue d'une ZEP	Depuis 1993	Burundi, Comores, Congo (DRC), Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Maurice, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Ouganda, Zambie, et Zimbabwe (Lusaka, Zambie)	Union économique complète
<b>EAC</b>	Communauté de l'Afrique de l'est	Depuis 2000	Burundi, Kenya, Rwanda, Tanzanie, et Ouganda (Arusha, Tanzanie)	Fédération politique
<b>CEEAC</b>	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale	1983	Angola, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Congo, Congo (RDC), Guinée équatoriale, Gabon, et São Tomé and Príncipe (Libreville, Gabon)	Union économique complète
<b>IGAD</b>	Agence intergouvernementale pour le développement succède à l'Autorité intergouvernementale pour la sécheresse et le développement ou IGADD 1986-1996)	Depuis 1996	Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, and Ouganda (Djibouti, Djibouti)	Union économique complète

Acronymes	Nom complet	Date de création	États membres (siège)	Objectif
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe	Depuis 1992	Angola, Botswana, République démocratique du Congo, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie Seychelles, Afrique du Sud, Swaziland, Tanzanie, Zambie, et Zimbabwe (Gaborone, Botswana)	Union économique complète
UMA	Union du Maghreb arabe	1989	Algérie, Libye, Mauritanie Maroc et Tunisie (Rabat, Maroc)	Union économique complète

Le but ultime du Traité d'Abuja est de créer une Communauté économique africaine d'ici à 2028 (Tableau 2.2) afin d'éradiquer les problèmes épineux de la pauvreté et du sous-développement.

**Tableau 2.2 : Étapes de réalisation de la Communauté économique africaine**

Étape	Objectif	Echéance
1. Création des blocs régionaux	Renforcer les CER existant et en créer de nouvelles dans les régions où il n'en existe pas	1994–1999
2. Renforcement de l'intégration et de l'harmonisation intra-CER	Stabiliser les droits de douanes et autre obstacles au commerce régional, renforcer l'intégration sectorielle en particulier dans les domaines du commerce, de l'agriculture, de la finance, du transport et de la communication, de l'industrie et de l'énergie; et coordonner et harmoniser les activités des CER.	1999–2007
3. Création des zones de libre-échange et des unions douanières régionales	Créer une zone de libre-échange et une union douanière pour chaque CER	2007–2017
4. Création d'une zone de libre-échange et d'une union douanière à l'échelle continentale	Coordonner et harmoniser les systèmes tarifaires et non tarifaires entre les CER dans le but de créer une union douanière continentale	2017–2019
5. Création d'un marché commun africain	Créer un marché commun au niveau du continent	2019–2023
6. Création d'une union économique et monétaire et d'un parlement à l'échelle continentale	Créer une union économique et monétaire (et par conséquent une monnaie commune) et un parlement panafricain	2023–2028
7. Intégration complète	Mettre fin à toutes les périodes de transition	Au plus tard en 2034

Le Traité illustre le fait qu'une restructuration de l'OUA était nécessaire afin qu'elle puisse faire face de manière efficace aux problèmes d'intégration en Afrique. À ce stade, elle avait atteint les deux principaux objectifs qui avaient conduit à sa création : la décolonisation du continent et l'abolition de l'apartheid en Afrique du Sud. Le 9 septembre 1999, les Chefs d'État et de gouvernement de l'OUA ont publié la Déclaration de Syrte, exhortant à la création d'une Union africaine avec comme entre autres objectifs, l'accélération du processus d'unité entre les pays du continent, une meilleure contribution du continent à l'économie mondiale et une meilleure gestion des problèmes sociaux, économiques et politiques.

Par conséquent, l'OUA est officiellement devenue l'UA à Durban, en Afrique du Sud, le 9 juillet 2002. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a été lancé en 2001 comme plan pour le développement économique de l'Afrique. Cet événement a marqué un jalon important dans la réponse collective aux réalités de l'Afrique contempo-

raine et a constitué une réaffirmation de la lutte contre la pauvreté et le sous-développement.

### Défis

Le portefeuille de l'intégration régionale de l'Afrique présente une variété impressionnante de types et de dimensions, tel que décrit par Yang et Gupta (2005) lorsqu'ils la présentent comme « une immense toile et un exemple classique de géométrie variable en matière d'intégration ». Nombreux sont les pays qui appartiennent à plusieurs organisations (Tableau 2.3). Des 54 pays que compte l'Afrique, cinq seulement appartiennent à une seule CER alors que trois sont membres de quatre communautés (Figure 2.1). Le nombre d'adhésions par REC est très diverse (Figure 2.2). Les répercussions sur la capacité de l'Afrique à négocier avec, par exemple les pays du BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) ou l'Union européenne (UE), sur les accords de partenariat économiques font l'objet de discussions aux sections ultérieures de ce chapitre.

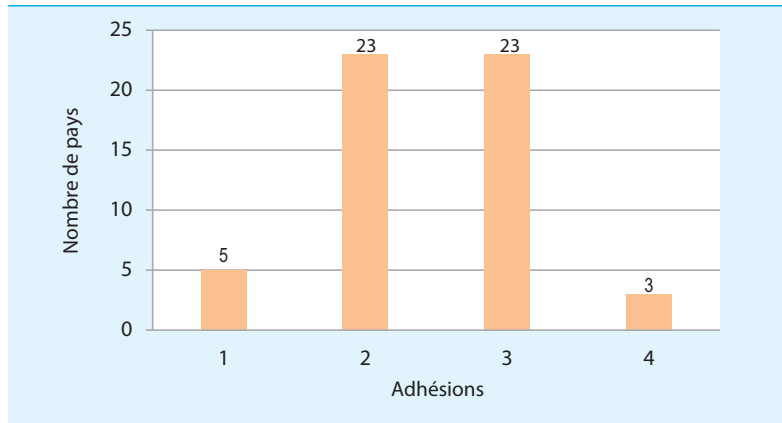
Tableau 2.3 : Adhésions aux CER et autres ensembles régionaux

No.	Pays	CER reconnues par l'UA								Autres CER						Total
		CEN-SAD	EAC	CEEAC	CEDEAO	COMESA	IGAD	SADC	UMA	CEMAC	CEPGL	COI	MRU	UEMOA	SACU	
1	Afrique du Sud							Oui							Oui	2
2	Algérie								Oui							1
3	Angola			Oui				Oui								2
4	Bénin	Oui			Oui								Oui			3
5	Botswana							Oui							Oui	2
6	Burkina Faso	Oui			Oui								Oui			3
7	Burundi		Oui	Oui		Oui				Oui						4
8	Cabo Verde				Oui											1
9	Cameroun			Oui					Oui							2
10	Comores	Oui				Oui					Oui					3
11	Congo (Rép.)			Oui					Oui							2
12	Congo (Rép. Dém.)			Oui		Oui		Oui		Oui						4
13	Côte d'Ivoire	Oui			Oui							Oui	Oui			4
14	Djibouti	Oui				Oui	Oui									3
15	Égypte	Oui				Oui										2
16	Érythrée	Oui				Oui	Oui									3
17	Éthiopie					Oui	Oui									2
18	Gabon			Oui					Oui							2
19	Gambie	Oui			Oui											2
20	Ghana	Oui			Oui											2
21	Guinée	Oui			Oui							Oui				3
22	Guinée-Bissau	Oui			Oui								Oui			3
23	Guinée équatoriale			Oui					Oui							2
24	Kenya		Oui			Oui	Oui									3
25	Lesotho							Oui							Oui	2
26	Libéria				Oui							Oui				2
27	Libye	Oui				Oui		Oui								3
28	Madagascar					Oui		Oui			Oui					3
29	Malawi					Oui		Oui								2
30	Mali	Oui			Oui								Oui			3
31	Mauritanie	Oui						Oui								2
32	Maurice					Oui		Oui			Oui					3
33	Maroc	Oui						Oui								2
34	Mozambique							Oui								1
35	Namibie							Oui							Oui	2
36	Niger	Oui			Oui								Oui			3
37	Nigeria	Oui			Oui											2
38	Ouganda		Oui			Oui	Oui									3
39	République centrafricaine	Oui		Oui					Oui							3
40	Rwanda		Oui			Oui				Oui						3
41	São Tomé & Príncipe			Oui												1
42	Sénégal	Oui			Oui								Oui			3
43	Seychelles					Oui		Oui			Oui					3
44	Sierra Leone	Oui			Oui							Oui				3
45	Somalie	Oui					Oui									2
46	Tchad	Oui		Oui					Oui							3
47	Soudan	Oui				Oui	Oui									3
48	Soudan du Sud						Oui									1
49	Swaziland					Oui		Oui							Oui	3
50	Tanzanie		Oui					Oui								2
51	Togo	Oui			Oui								Oui			3
52	Tunisie	Oui						Oui								2
53	Zambie					Oui		Oui								2
54	Zimbabwe					Oui		Oui								2
	Nombre total de membres	25	5	10	15	19	8	15	5	6	3	4	4	8	5	

Source : Base de données ACBF 2014

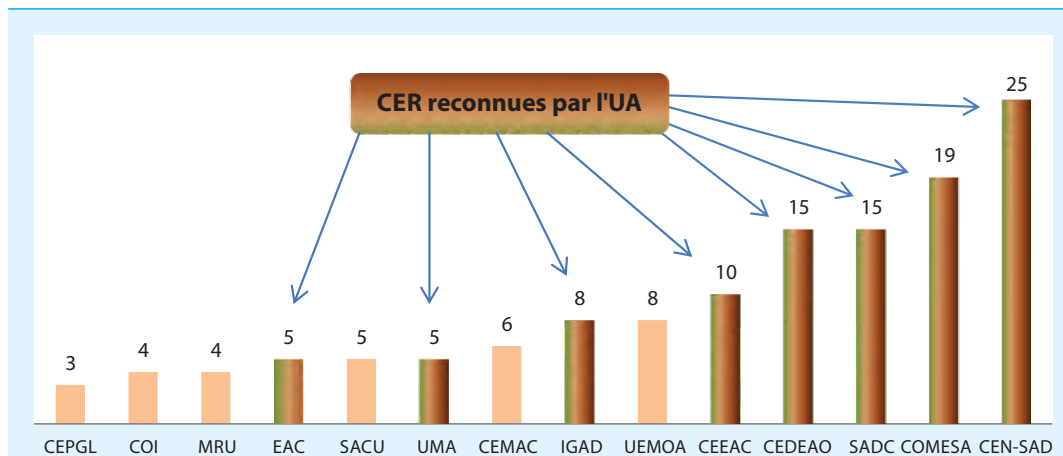


Figure 2.1 : Répartition des pays selon le nombre d'adhésions aux CER



Source : Base de données ACBF 2014

Figure 2.2 : Adhésion aux principales CER



Source : Base de données ACBF 2014

Les rapports ARIA<sup>3</sup> ont montré que ces accords n'ont pas été efficaces et se sont révélés incapables de propulser la transformation économique du continent pour des raisons aussi diverses que le manque de volonté et d'engagement politiques, l'impact considérable des conflits et de l'instabilité

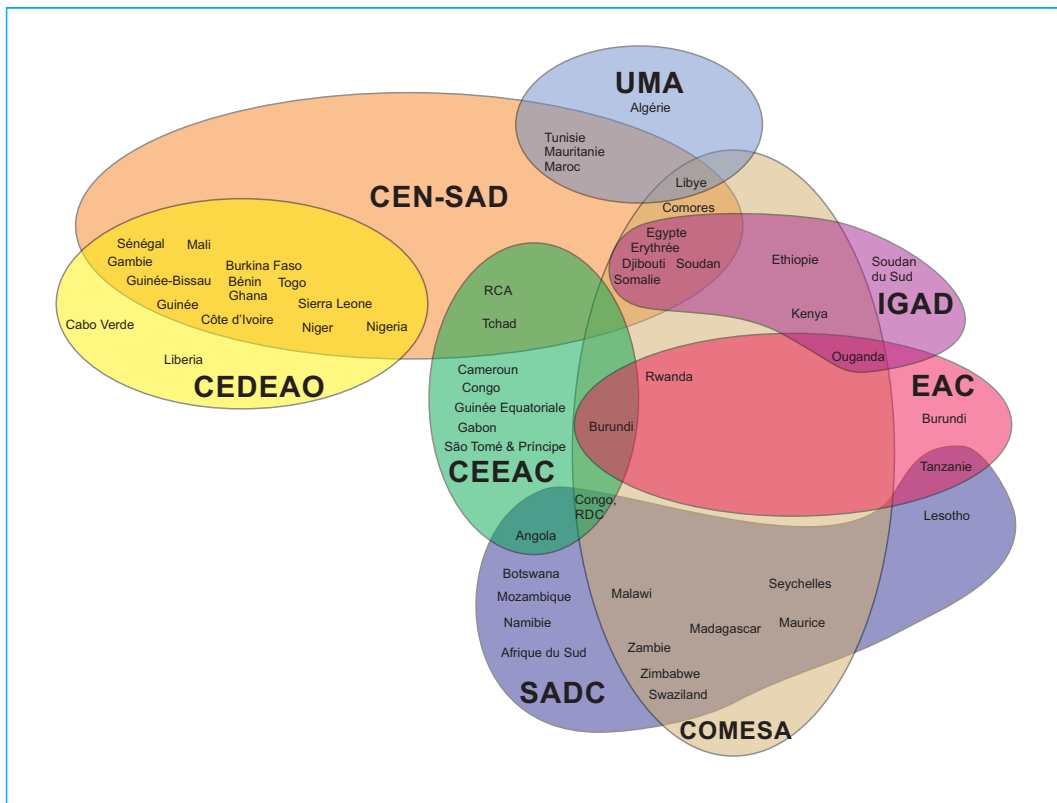
politique, une mauvaise conception et mise en œuvre des accords d'intégration régionale, la multiplicité des initiatives, la lenteur dans la mise en application, un financement inapproprié et l'exclusion des principales parties prenantes du processus d'intégration régionale (Union africaine 2013).

<sup>3</sup> Depuis 2004, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA), l'Union africaine (AU) et la Banque africaine de développement (BAD) produisent le rapport 'Etat de l'intégration régionale en Afrique' (ARIA) afin de suivre le rythme de l'intégration en Afrique. L'ARIA I en 2004 a fourni une évaluation complète de l'état, avec des éditions ultérieures axées sur des domaines thématiques. Ainsi l'ARIA II a examiné la rationalisation des CER et le chevauchement des adhésions. L'ARIA III a examiné la convergence des politiques macroéconomiques, ainsi que l'intégration monétaire et financière dans les CER. L'ARIA IV a porté l'attention sur le renforcement du commerce intra-africain. L'ARIA V a fourni des recherches analytiques et empiriques pour soutenir la création de la Zone de libre-échange continentale et les avantages que les pays africains peuvent gagner. L'ARIA VI porte sur l'harmonisation des politiques pour une transformation de l'environnement commercial.

En revanche, les expériences de l'Union européenne, de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), de l'Accord de libre-échange nord-américain et d'autres CER frontaliers ont démontré comment les régions géographiques peuvent créer des conditions de croissance et de prospérité partagées par la suppression des obstacles au commerce, l'harmonisation des normes réglementaires, l'ouverture des marchés du travail, et le développement des infrastructures communes.

L'un des défis permanents est le chevauchement des mandats qui conduit à ce que Bhagwati (1995) a désigné par le célèbre « bol de spaghettis » (Figure 2.3). Le chevauchement des adhésions est souvent considérée comme une raison de la faible capacité de mise en œuvre (Fergin 2012 ; Mo Ibrahim 2014). Il est également supposé être la raison de l'impact limité des accords sur le commerce dans la mesure où des règles contradictoires empêchent la réalisation du potentiel de création d'échanges et sèment la confusion en ce qui concerne les objectifs de l'intégration (UNCTAD 2009).

Figure 2.3 : Le bol de spaghettis des CER



L'une des critiques majeures est l'adhésion au modèle « linéaire » d'intégration en Afrique (Hartzenberg 2011). Ce dernier est marqué par l'intégration progressive du marché des biens, du travail et des capitaux et enfin l'intégration monétaire et fiscale. L'intégration en Afrique s'est surtout beaucoup plus focalisée sur les droits de douane liés à l'importation. Les services et autres questions transfrontalières tels que l'investissement, les mesures relatives à la compétitivité des entreprises, et les marchés publics restent également des défis.

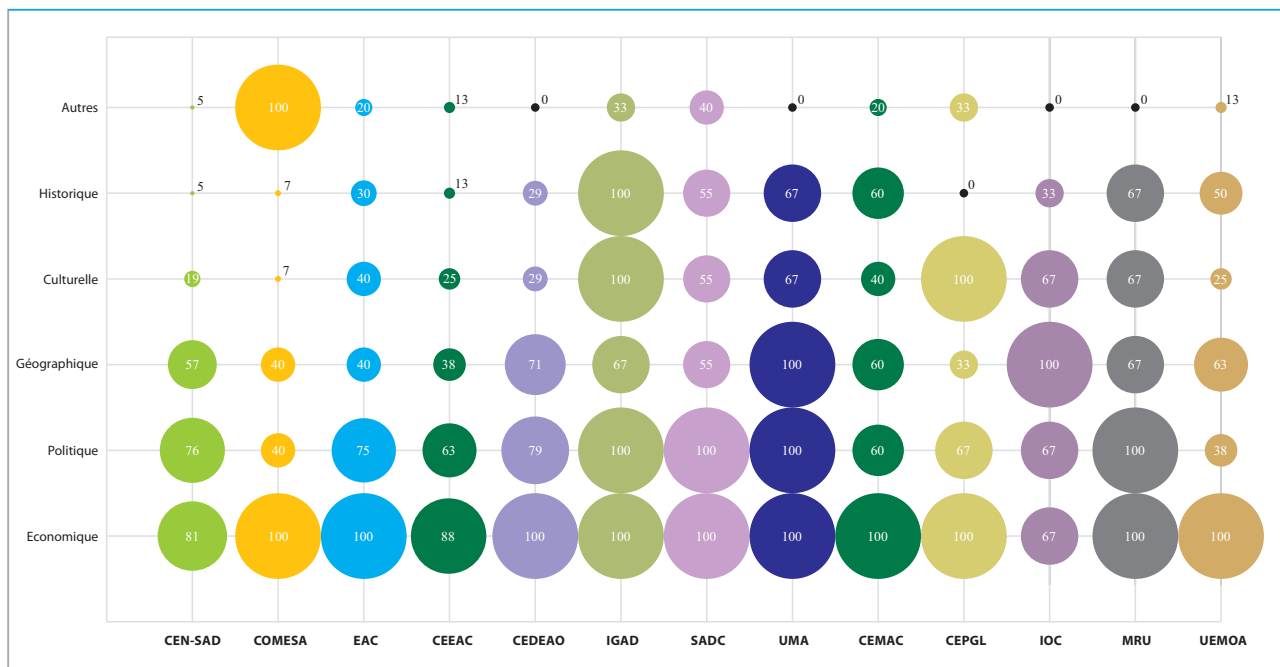
Un niveau d'intégration avancé<sup>4</sup> pourrait améliorer la coopération régionale en Afrique parce que les frontières ne constitueront qu'une entrave mineure aux échanges régionaux comparées aux handicaps liés à la structure économique, à savoir le manque d'infrastructures, l'absence d'un cadre institutionnel, de compétences et de diversification économique. Ces obstacles du côté de

l'offre pourraient en partie être surmontés par un programme d'intégration régionale qui inclue des services, des politiques d'investissement, des mesures en faveur de la compétitivité des entreprises et autres questions transfrontalières. Bref, un programme d'intégration approfondie pourrait résoudre les problèmes liés aux contraintes liées à l'offre de manière plus efficace qu'un programme axé presque exclusivement sur des mesures frontalières (WTO 2011).

### Motifs d'adhésion des pays aux CER

En dehors du cas de la Commission de l'océan indien (COI), les pays adhèrent aux CER surtout pour des raisons économiques ; ce qui appelle à plus d'interventions se focalisant sur cette dimension (Figure 2.4). (Dans le questionnaire qui leur était soumis par l'ACBF, les pays avaient la possibilité de donner plus d'une réponse).

Figure 2.4 : Motifs d'adhésion des pays aux CER (%)



Source : Base de données ACBF 2014

<sup>4</sup> Les accords de commerce qui reposent essentiellement sur des mesures frontalières sont définis comme des accords « creux ». Les accords « profonds » sont des accords de commerce qui comportent des règles sur les autres politiques nationales.

Le tableau 2.4 met en évidence les réalisations des CER pour chacune des étapes (voir aussi Tableau 3.3). En résumé, les progrès ont été lents. Le principal moyen d'intégration, à savoir le commerce intra-régional, est trop

faible pour servir de motivation quelconque à l'intégration. Ces obstacles rendent utopique la création de la Communauté économique africaine en 2028.

**Tableau 2.4 : Etat de la mise en application du Traité d'Abuja par les CER**

Étape	Étape 1 : 1994-1999	Étape 2 : 2000-2007		Étape 3 : 2008-2017		Étape 4 : 2018-2019	Stage five: 2020-2023	Stage six: 2024-2028 Latest 2034
CER	CER renforcer les CER existante et en créer de nouvelles dans les régions où il n'en existe pas	Coordonner et harmoniser les activités	Éliminer progressivement les barrières tarifaires et non tarifaires	Zone de libre échange	Union douanière	Union douanière continentale	Créer un marché commun africain	Union monétaire et économique
UMA	☑	☑	En cours	Pas encore	Pas encore	Cette étape sera terminée lorsque toutes les CER auront créé une union douanière et harmonisé leur tarif extérieur commun respectif (TEC), dans le but de créer un seul TEC continental	Cette étape sera achevée lorsque toutes les CER auront créé des unions douanières continentales et réalisé la libre circulation du travail et des capitaux	Cette étape sera terminée lorsque toutes les CER auront créé un marché commun africain ; période à laquelle il y aura une monnaie commune émise par la Banque centrale africaine
IGAD	☑	☑	En cours	Pas encore	Pas encore			
SADC	☑	☑	☑	☑	2013			
CEN-SAD	☑	☑	Pas encore	Pas encore	Pas encore			
CEDEAO	☑	☑	☑	☑	2015			
COMESA	☑	☑	☑	☑	☑			
CEEAC	☑	☑	☑	☑	Date non arrêtée			
EAC	☑	☑	☑	☑	☑			

Source : AUC (2012)

Il faut noter que, malgré les problèmes fondamentaux dans la conception du type d'intégration, il y a un large soutien pour l'intégration en Afrique. La réalité est que l'intégration régionale n'est pas un choix mais plutôt une nécessité pour l'Afrique. Pour maintenir ses performances économiques récentes, l'Afrique doit urgemment relever le défi concernant la création de plus grands marchés sous-régionaux, plus intégrés, et profondément ancrés dans l'économie mondiale.

Pour l'instant, les capacités nécessaires pour

mettre en œuvre la coopération et l'intégration régionales sont totalement insuffisantes. Les approches de renforcement des capacités précédemment adoptées n'ont pas produit les résultats escomptés pour permettre le développement des CER, compromettant ainsi leur capacité à atteindre leurs objectifs. De nombreux protocoles ont été signés mais ne sont pas mis en œuvre à cause des capacités inefficaces et inadéquates employées pour leur mise en œuvre. Dans certaines CER, les capacités existent mais ne sont ni utilisées de manière optimale ni suffisamment entretenues.

Le renforcement des capacités des CER doit être appréhendé dans ses dimensions humaines, institutionnelles, légales et infrastructurelles interdépendantes. Des actions doivent être menées dans chacun de ces domaines.

Des capacités critiques sont nécessaires pour la bonne gouvernance, le respect des droits humains, la stabilité politique, la paix et la sécurité ; pour assurer une analyse et une gestion efficaces des politiques socioéconomiques ; pour le renforcement et l'utilisation optimale des capacités humaines ; pour le renforcement des capacités entrepreneuriales dans la gestion des secteurs public et privé ; pour le renforcement et l'utilisation des capacités physiques ; pour l'optimisation des ressources naturelles et la diversification des économies africaines, notamment dans les domaines de la transformation et de l'industrie ; pour le renforcement des capacités relatives à la sécurité et à l'autosuffisance alimentaire ; et enfin pour la mobilisation et l'allocation des ressources financières internes et externes.

## 2.2 Parler d'une seule voix : nouvelles priorités et nouvelles forces

En prélude à l'analyse du renforcement des capacités dans les chapitres suivants, nous allons examiner les changements mondiaux fondamentaux—institutionnels et économiques, mettant l'accent sur la nécessité pour les pays africains de se mettre ensemble afin d'exploiter les nouvelles opportunités et surmonter les nouveaux défis.

L'agenda de développement post-2015

Les huit objectifs du millénaire pour le développement adoptés mondialement ont été au centre du développement économique depuis l'an 2000. Ils offraient une opportunité millénaire pour faire converger les politiques internationales et le développement économique partout dans le monde. Les indicateurs montrent que l'Afrique a évolué dans certains secteurs mais peine à avancer dans d'autres (tableau 2.5).

**Tableau 2.5 : Performance de l'Afrique par rapport aux Objectifs du millénaire pour le développement, 2013**

Objectif	Statut	Meilleurs pays, quelques cibles et indicateurs
Objectif 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	En retard	Cible 1A : Égypte, Gabon, Guinée, Maroc et Tunisie Cible 1B : Burkina Faso, Éthiopie, Togo, et Zimbabwe Cible 1C : Algérie, Bénin, Égypte, Ghana, Guinée-Bissau, Mali, Afrique du Sud, et Tunisie
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous	Sur la bonne voie	Cible 2A : Indicateur 2.1 : Algérie, Égypte, Rwanda, et São Tomé et Príncipe Indicateur 2.2: Ghana, Maroc, Tanzanie, et Zambie
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Sur la bonne voie	Cible 3A : Indicateur 3.1 : Gambie, Ghana, Maurice, Rwanda, et São Tomé et Príncipe Indicateur 3.2 : Botswana, Éthiopie, et Afrique du Sud Indicateur 3.3 : Angola, Mozambique, Rwanda, Seychelles, et Afrique du Sud
Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile	En retard	Cible 4A : Indicateurs 4.1 et 4.2 : Égypte, Libéria, Libye, Malawi, Rwanda, Seychelles, et Tunisie

Objectif	Statut	Meilleurs pays, quelques cibles et indicateurs
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle	En retard	Cible 5A : Égypte, Guinée équatoriale, Érythrée, Libye, Maurice, Rwanda, São Tomé et Príncipe, et Tunisie Cible 5B : Égypte, Ghana, Guinée-Bissau, Rwanda, Afrique du Sud, et Swaziland
Objectif 6 : Combattre le VIH/SIDA, la tuberculose, le paludisme et d'autres maladies	Sur la bonne voie	Cible 6A : Côte d'Ivoire, Namibie, Afrique du Sud, et Zimbabwe Cible 6B : Botswana, Comores, Namibie, et Rwanda Cible 6C : Algérie, Cap Vert, Égypte, Libye, Maurice, São Tomé et Príncipe, Soudan, et Tunisie
Objectif 7 : Assurer un environnement durable	En retard	Cible 7A : Égypte, Gabon, Maroc, et Nigeria Cible 7C : Algérie, Botswana, Burkina Faso, Comores, Égypte, Éthiopie, Libye, Mali, Maurice, Namibie, et Swaziland
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	En retard	Cible 8F : Kenya, Libye, Rwanda, Seychelles, Soudan, Ouganda, et Zambie

Source: UNECA et al. 2013.

L'agenda de développement post-2015 offre à l'Afrique l'opportunité d'atteindre un consensus sur les défis, les priorités et les aspirations communs et de prendre part au débat international sur la nouvelle impulsion à donner aux OMD. De même, il lui permet d'élaborer des stratégies pour faire face aux nouveaux problèmes émergents de développement.

Le Sommet de l'Union africaine tenu en juillet 2012 autorisait la Commission de l'Union africaine, en étroite collaboration avec les États membres et les CER, à identifier les priorités de l'Afrique en ce qui concerne

l'agenda de développement post-2015. Un Comité de haut niveau composé de 10 Chefs d'État et de gouvernement a été créé en mai 2013 pour coordonner les activités des dirigeants africains, et construire des alliances régionales et intercontinentales sur la base d'une « position africaine commune ». La Position africaine commune (PAC) a été adoptée lors du 22e Sommet des chefs d'État et de gouvernement africains tenu à Addis-Abeba, en Éthiopie du 21 au 31 janvier 2014. Le document de la PAC regroupe les priorités de développement de l'Afrique en trois piliers tel que décrit dans l'encadré 2.1.

**Encadré 2.1 : Les six piliers de la Position africaine commune****Pilier un : Transformation économique structurelle et croissance inclusive**

- Croissance inclusive qui réduit les inégalités
- Agriculture viable, autosuffisance alimentaire et nutrition
- Diversification, industrialisation et valorisation des produits
- Développement du secteur tertiaire
- Développement des infrastructures

**Pilier deux : Science, technologie et innovation**

- Renforcement des capacités technologiques en vue de la mise en œuvre du programme de transformation de l'Afrique
- Création d'un environnement propice à l'innovation
- Renforcement de l'appui à la recherche et au développement
- Utilisation optimale des technologies spatiales et géo-spatiales

**Pilier trois : Développement axé sur l'être humain**

- Eradication de la pauvreté
- Education et développement du capital humain
- Accès universel et équitable à des soins de santé de qualité
- Egalité des sexes et autonomisation des femmes
- Dynamique de la population au service du développement
- Mobilisation des jeunes
- Amélioration de l'accès à des établissements humains viables

**Pilier quatre : Viabilité environnementale, gestion des ressources naturelles et des risques catastrophes naturelles**

- Améliorer la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité
- Garantir un accès à l'eau potable pour tous
- Réponse adaptée au changement climatique
- Désertification, dégradation et érosion des sols, inondations et sécheresse
- Réduction et gestion des risques de catastrophes naturelles

**Pilier cinq : Paix et sécurité**

- Lutter contre les causes profondes des conflits
- Prévenir les conflits armés

**Pilier six : Financement et partenariats***Financement*

- Améliorer la mobilisation des ressources domestiques
- Maximiser l'utilisation de financements innovants
- Mise en œuvre des engagements existants et promotion de la qualité et de la prévisibilité des financements extérieurs

*Partenariats*

- Promouvoir les partenariats mutuellement bénéfiques
- Renforcer les partenariats commerciaux
- Mettre en place des partenariats de gestion des biens communs

Source : African Union (2014)

L'une des caractéristiques essentielles de la PAC est que le programme post-2015 sera financé en grande partie par les ressources domestiques et à travers des partenariats avec le secteur privé contrairement aux program-

mes de développement précédents. Ce choix devrait renforcer l'appropriation et la responsabilité. La PAC offre également à l'Afrique l'opportunité de parler d'une seule et même voix dans les négociations, de renforcer

son pouvoir de négociation et d'accroître la probabilité d'intégrer la position africaine dans l'agenda de développement international.

A l'échelle internationale, l'un des principaux résultats de la Conférence de Rio a été l'accord conclu par les États membres pour initier un processus en vue de l'élaboration d'Objectifs de développement durable qui se basent sur les OMD et convergent vers l'Agenda de développement post-2015. L'Assemblée générale des Nations unies a convenu le 10 septembre 2014 que la proposition du Groupe de travail ouvert sur les Objectifs de développement durable servira de base pour l'élaboration d'un ensemble précis d'objectifs de développement durable dont un programme de transformation post-2015. Le groupe a proposé 17 objectifs et 169 cibles qui couvrent des problèmes d'origine diverses. Les objectifs finaux devraient être présentés au cours d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale en septembre 2015.

L'agenda post-2015, en plus des Objectifs de développement durable qui est au centre de ses préoccupations, devra aborder les problèmes non résolus des OMD à travers une conception plus inclusive du développement humain. Les nouveaux objectifs mettent l'accent sur une croissance économique inclusive et un travail décent pour tous, la réduction des inégalités à l'intérieur et entre les pays, des modèles de production et de consommation durables, des sociétés pacifiques et inclusives, des établissements humains sûrs et viables et la protection des ressources naturelles. En plus de l'élargissement du concept de développement, le nouveau cadre va au-delà d'objectifs uniquement destinés au pays développés, devenant ainsi un programme universel, en d'autres termes un programme qui n'est pas imposé par un bloc mais bien établi par le Nord

et le Sud et adapté aux besoins et aux particularités locaux (Cavaleri 2014).

L'agenda post-2015 ne doit pas être limité au niveau national. En effet, le Panel de haut niveau de l'agenda a proposé la participation des différentes régions à travers une responsabilisation mutuelle et volontaire entre les pairs (United Nations 2013, p. 22). L'intégration régionale a aussi été identifiée comme l'un des moyens clés pour réaliser la transformation économique structurelle (Mwanza 2014).

Dans leurs regroupements, les pays mettent en œuvre des initiatives d'intégration régionale. Leur intégration aux stratégies nationales post-2015 permettra la fusion des deux processus. Aux niveaux régional et continental, cela pourrait aussi conduire à la fusion du programme post-2015 avec les initiatives actuelles et futures. De même, certains des résultats escomptés font déjà partie des processus d'intégration de certaines régions du monde. Des aspects tels que la conception de stratégies régionales et les mesures institutionnelles visant à l'harmonisation effective de ces deux agendas gagnent en clarté au fur et à mesure que la mise en place de la PAC évolue et que le programme international post-2015 est consolidé (Mwanze 2014).

Il est donc nécessaire de prendre en compte les dimensions régionales afin de s'adapter au paysage changeant. L'Agenda 2063 est l'une de ces initiatives.

### **L'Agenda 2063 : l'Afrique que les Africains veulent**

À l'issue de la célébration du cinquantenaire de l'OUA/UA, un consensus s'est dégagé sur un nouveau programme de développement à l'échelle continentale — l'Agenda 2063. Les dirigeants africains ont renouvelé leur



engagement en faveur du processus de développement du continent axé autour de l'identité et de la renaissance. De manière plus générale, l'Agenda 2063 est un plan pour la croissance inclusive et le développement durable au cours des 50 prochaines années (AU 2013).

L'Agenda 2063 vise à exploiter les avantages comparatifs du continent : sa population, son histoire, et ses cultures ; ses ressources naturelles ; et sa place dans le monde (Tableau

2.6). Cet agenda se justifie par l'évolution du contexte international de la mondialisation et des technologies de l'information ; la nécessité de construire, en s'inspirant de l'expérience du Nouveau partenariat pour le développement en Afrique (NEPAD)<sup>5</sup>, une Afrique plus unie et plus forte avec des institutions régionales fortes et performantes ; et le besoin de profiter des nouvelles opportunités de développement et d'investissement. Ces facteurs représentent une opportunité unique pour l'Afrique.

**Tableau 2.6 : Agenda 2063—Aspirations et objectifs**

Aspiration	Objectif
Une Afrique prospère, basée sur la croissance inclusive et le développement durable	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Un niveau de vie élevé, une meilleure qualité de vie et de bien-être pour tous les citoyens</li> <li>2. Des citoyens bien éduqués et une révolution dans les compétences sous-tendue par la science, la technologie et l'innovation</li> <li>3. Des citoyens en bonne santé et bien nourris</li> <li>4. Des logements modernes et habitables</li> <li>5. Des économies transformées et des emplois</li> <li>6. Une agriculture moderne visant à accroître la production, la productivité et la valeur ajoutée</li> <li>7. Des économies et des communautés respectueuses de l'environnement et résilientes faces aux changements climatiques</li> </ol>
Un continent uni sur le plan politique et dont les idéaux sont ceux du panafricanisme	<ol style="list-style-type: none"> <li>8. Les États-Unis d'Afrique (fédéral ou confédéré)</li> <li>9. Des infrastructures de classe mondiale desservant toute l'Afrique</li> </ol>
Une Afrique terre de bonne gouvernance, de démocratie, du respect des droits humains et de l'État de droit	<ol style="list-style-type: none"> <li>10. Une société dans laquelle les valeurs et les pratiques démocratiques ainsi que les principes universels qui sous-tendent les droits humains, la justice et l'État de droit sont bien établis</li> <li>11. Des institutions fortes et un leadership transformateur à tous les niveaux</li> </ol>
Une Afrique en paix et en sécurité	<ol style="list-style-type: none"> <li>12. La paix, la sécurité et la stabilité doivent être préservées</li> </ol>
Une Afrique avec une identité culturelle, des valeurs et une éthique fortes	<ol style="list-style-type: none"> <li>13. Un panafricanisme complètement ancré dans les mœurs</li> <li>14. La prédominance de la renaissance de la culture africaine</li> </ol>
An Africa whose development is people driven, especially relying on the potential by its youth and women	<ol style="list-style-type: none"> <li>15. L'égalité des sexes dans tous les domaines de la vie</li> <li>16. Une jeunesse engagée et autonome</li> </ol>
Une Afrique partenaire et acteur majeur sur la scène internationale	<ol style="list-style-type: none"> <li>17. L'Afrique comme partenaire majeur dans le commerce international et dans une cohabitation pacifique</li> <li>18. Une Afrique indépendante financièrement et qui assume totalement le financement de son développement</li> </ol>

Source : Berhane (2014)

<sup>5</sup> La note conceptuelle de l'Agenda 2063 montre que les efforts nationaux, régionaux, et continentaux pour mettre en œuvre le NEPAD (pas évident dans les efforts antérieurs) ont permis à l'UA de mettre en place des institutions tels que le Mécanisme africain d'examen par les pairs. Celles-ci représentent un engagement pour la mise en œuvre des programmes convenus, générant ainsi des enseignements pour mettre en œuvre une fondation solide pour l'Agenda 2063.

Selon l'UA (2013) et Natama (2014), l'Agenda 2063 adoptera une approche multidimensionnelle :

- *Un soutien politique durable à tous les niveaux* (national, régional et continental). Un pas a déjà été effectué dans cette direction avec la Déclaration solennelle du cinquantenaire faite par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement en mai 2013. Les répercussions seront ressenties jusqu'aux niveaux inférieurs — les instances régionales, les assemblées nationales, les municipalités et autres gouvernements locaux.
- *Un processus participatif centré sur des échanges avec les diverses couches de la société africaine*, y compris la diaspora, afin de solliciter et d'analyser leurs points de vue sur leurs aspirations pour l'Afrique et définir leur vision de cette Afrique dans 50 ans. L'accent doit être mis sur les jeunes (les agents d'exécution) et les femmes dont le potentiel inexploité représente un énorme réservoir d'énergie pour le développement.
- *Les évaluations et études, la définition des priorités et objectifs ainsi que les mécanismes de mise en œuvre* couvrent les points suivants :
  - o La définition des conditions de référence pour guider les analyses de situations et de tendances ainsi que les évaluations de base afin de fournir des éléments de l'Agenda et des inputs dans le cadre du suivi-évaluation. Étant donné les changements inévitables dans le reste du monde, il est important de comprendre les grandes tendances mondiales et leurs principales causes.
  - o La planification de scénarios décrivant les opportunités, les menaces, les faiblesses et les forces auxquelles les sociétés et les économies africaines devront faire face.
  - o Un examen des stratégies et plans antérieurs et en cours aux niveaux national, régional et continental afin d'identifier les leçons et meilleures pratiques et de sélectionner ceux qui serviront de pierres angulaires pour la Vision 2063.
  - o Un examen des stratégies et programmes à long terme de la Commission de l'Union africaine et du NEPAD.

L'Agenda 2063 énonce des menaces telles que les conflits, l'instabilité, la corruption, les inégalités sociales et économiques, le crime organisé et les flux financiers illicites, la mauvaise gestion des diversités, la montée du fondamentalisme religieux, l'incapacité à mettre à profit le dividende démographique, l'aggravation du fardeau des maladies en Afrique, les risques liés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles et les chocs extérieurs. Il fait en outre des recommandations pour y faire face (Berhane 2014). Cet agenda s'efforce de distinguer et d'introduire les tendances sur le long terme, qui pourraient influencer ou constituer des obstacles au bien-être socioéconomique mondial. Il propose également des idées pour relever les défis restant auxquels l'Afrique doit faire face et place les jalons des étapes tout au long du processus (El Fassi 2013).

Il ne sera pas aisé de réaliser les objectifs de cet agenda puisqu'il n'y a aucun modèle défini de

financement compte tenu de la difficulté qu'ont les pays africains à mobiliser des ressources domestiques. L'agenda fournit seulement une liste des sources de financement — parmi lesquelles le fonds de développement des infrastructures pour l'Afrique, la taxe relative à la mise en application de l'Agenda 2063, le fonds de solidarité nationale, la diaspora, l'adaptation des modèles de financement public-privé, et

les fonds provenant des marchés de capitaux africains et des institutions financières — sans donner plus de détails quant à la manière dont ils seront générés ni les défis relatifs à leur collecte ou encore le montant provenant de chacune de ces sources. Ces questions constituent une préoccupation majeure au vu des sérieux problèmes socioéconomiques que rencontre le continent (Encadré 2.2).

### Encadré 2.2 : Distribution équitable des fruits de la croissance économique

Les économies africaines croissent à des rythmes soutenus mais les bénéfices sont rarement inclusifs et partagés. En effet, la croissance économique n'a souvent pas pu réduire la pauvreté. Par conséquent, le niveau des inégalités reste élevé.

L'avenir pourrait toutefois s'avérer plus radieux sous certains aspects : au cours des 20 prochaines années, la pauvreté en Afrique devrait diminuer de 24 % mais sa part dans la pauvreté mondiale devrait atteindre 82 %. À court terme, selon les projections de l'Organisation internationale du travail (OIT), le nombre de chômeurs en Afrique sub-saharienne devrait augmenter de 5,4 % et en Afrique du Nord de 4,3 % d'ici 2015. Les prévisions quant au chômage des jeunes ne sont pas plus prometteuses.

Dans son rapport 2014 sur les tendances mondiales de l'emploi, l'OIT indique que le chômage continue à représenter un défi pour l'Afrique sub-saharienne avec un taux de 7,6 % (25,3 % en Afrique du Sud), alors que l'Afrique du Nord enregistre le taux de chômage le plus élevé (12,2 %).

Source : Mgidlana et Maziya (2013) et ILO (2014)

L'Agenda 2063 devrait être élaboré sur la base d'une meilleure intégration régionale qui requiert une compétitivité accrue de la part des économies africaines. La coopération régionale et inter-régionale regorge d'un potentiel et de possibilités énormes, en particulier pour les pays enclavés en développement. C'est la raison pour laquelle les CER doivent prendre en compte les éléments de l'Agenda 2063. Elles peuvent également contribuer à la mobilisation des ressources domestiques pour la mise en œuvre de cet agenda et explorer des approches novatrices à cet effet.

En somme, les prévisions pour la prochaine moitié du siècle indiquent que l'Afrique peut concrétiser cette vision d'un continent uni,

prospère, en paix avec lui-même et pourrait se targuer d'avoir des économies diversifiées et compétitives capables d'éradiquer l'extrême pauvreté et les inégalités. L'Afrique possède plusieurs atouts : les immenses richesses foncières et minérales, une population jeune et en croissance, et une urbanisation qui favorise les régions émergentes.

### Nouvel ordre mondial : les BRICS

L'Afrique représente une nouvelle terre d'opportunités économiques et abrite certaines des économies ayant connu les croissances les plus rapides au monde. L'ascension du continent attire ainsi des divers partenaires mondiaux. C'est le cas des pays BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) et d'autres pays émergents tels que la Turquie,

l'Inde, le Mexique, le Brésil et l'Indonésie (connus sous l'acronyme TIMBI) qui considèrent l'Afrique comme une partie de la solution aux défis mondiaux. Les BRICS en particulier offrent des opportunités considérables pour le financement du développement en Afrique basées sur un partenariat d'égal à égal et gagnant-gagnant. Ce type de partenariat représente aussi une opportunité pour promouvoir l'intégration régionale en Afrique, soit à travers le leadership de l'Union africaine ou les échanges avec les CER.

Pour bénéficier de ce partenariat, l'Union africaine et les CER doivent maximiser les liens de transformation en aval et en amont dans les secteurs des produits de base. Ce faisant, ils favoriseront le commerce et les investissements directs étrangers ainsi que le transfert des capacités et des technologies à l'Afrique. Les BRICS représentent des investisseurs majeurs en Afrique et leur potentiel, du moins sur le court terme, paraît énorme. La part des BRICS dans les stocks et flux des IDE en Afrique était respectivement de 14 % et de 25 % en 2010 (UNCTAD 2013a). Cette tendance devrait probablement

continuer dans le futur, même si elle sera moins soutenue.

Le rôle de l'Afrique du Sud dans la région SADC illustre bien le type de partenariat que les CER africaines pourraient établir avec les BRICS. Elle joue un rôle très important dans la consolidation de la zone de libre-échange entre les pays membres de la SADC. Elle encourage également des négociations sur l'accord tripartite entre les membres de la SADC, du COMESA et de l'EAC, créant ainsi un marché intégré entre 26 États membres pour une population totale d'environ 600 millions d'habitants avec un PIB de quelque un trillion de dollars (UNECA 2013).

Comme Nnadozie (2014) l'a relevé, le partenariat avec des entités en émergence telles que les BRICS et les TIMBI peut améliorer l'intégration régionale et profiter au continent si les instances régionales africaines, y compris les CER, sont à même de remédier au déficit de capacités qui entrave la gestion saine de la relation entre le continent et ses nouveaux ou anciens partenaires (Encadré 2.3 et section suivante).

### Encadré 2.3 : Capacité d'établir un partenariat avec les BRICS

L'Afrique et les pays africains doivent déployer des ressources de haute qualité pour gérer leur relation avec les BRICS. Le continent doit avoir une vision claire de ses besoins en tant que partie intégrale de la politique générale et du cadre de planification de chaque pays. Un cadre précis qui définit les objectifs et les priorités est essentiel et préalable pour un dialogue d'égal à égal. L'optimisation des bénéfices de ce partenariat nécessite que l'Afrique pallie aux déficits qui entravent la gestion de la relation du continent avec ses partenaires.

Les déficits majeurs relèvent du domaine des capacités et sont résumés ci-dessous :

- Comprendre les enjeux. Cela nécessite des investissements dans la recherche, la création de think tanks et une analyse extensive de l'impact des BRICS et des autres principaux partenaires, de même que la mise en place de mécanismes et processus pour un véritable dialogue interne sur les relations avec les BRICS.
- Coordonner. Les pays africains doivent posséder des mécanismes efficaces de coordination entre eux et encourager et soutenir la participation de nouveaux acteurs et de nouvelles approches dans les accords de coopération.

- **Négocier.** Les pays africains doivent également renforcer leurs capacités de négociation afin d'être efficaces dans les forums bilatéraux, gérer des accords complexes et de grande envergure avec les BRICS, et envisager l'adoption d'une stratégie similaire pour l'intégration du commerce, des financements et des projets de développement dans leur approche avec les partenaires BRICS.
- **Contrôler.** Cette capacité requiert l'amélioration de la capacité analytique de l'Afrique pour contrôler les flux commerciaux et financiers ainsi que la mise en œuvre des projets. Bien heureusement, de nombreux pays élaborent déjà des stratégies pour un engagement plus efficace avec les BRICS et autres partenaires du Sud.
- **Compétir.** Accroître la capacité de l'Afrique pour affronter la concurrence sur le marché international est essentiel à la coopération Afrique-BRICS, mais cela nécessite la promotion du transfert de technologies et l'utilisation des retombées positives des investissements étrangers ainsi que des leçons tirées de l'expérience des BRICS.

Les relations de l'Afrique avec les partenaires BRICS doivent être fondées sur des intérêts africains bien définis. Le continent doit dès lors mettre en place les capacités critiques requises pour participer d'égal à égal au dialogue.

Source: *Nnadozie (2014)*

### Accords de partenariat économique

L'Union européenne (UE) est traditionnellement le partenaire le plus important de l'Afrique en matière de commerce, d'investissement et de développement. Le commerce avec l'UE est régi par une série de Conventions de Lomé qui garantissent aux pays africains (exception faite de l'Afrique du Sud) un accès préférentiel unilatéral aux marchés de l'UE. L'UE et les pays africains ont par la suite conclu l'Accord de Cotonou, ouvrant la voie aux Accords de partenariat économique (APE) compatibles avec les règles de l'OMC en 2000.

Les APE suscitent toutefois des controverses et leurs impacts sont encore incertains. Les APE peuvent certes présenter des avantages pour l'Afrique —tels que des importations moins chères, une augmentation des exportations et une amélioration de la compétitivité. Ils risquent toutefois de détourner le commerce, ce qui peut davantage compliquer la prolifération des accords

commerciaux, réduire l'espace politique, occasionner des pertes fiscales dans les pays qui dépendent fortement des taxes sur le commerce, et affaiblir la base industrielle fragile existante. Ils peuvent également être contre-productifs pour l'intégration continentale. Tous ces facteurs ne semblent pas avoir ralenti leur allure étant donné les tentatives de négocier initiées par les CER.

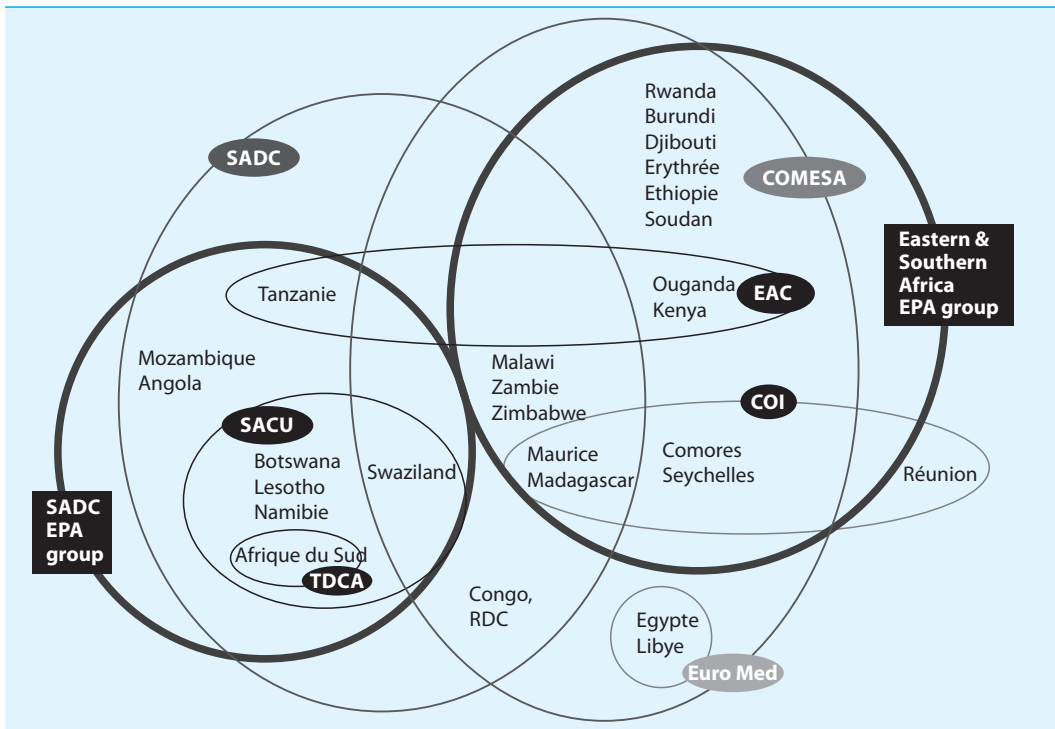
Bien que les APE ont été négociés avec sept régions différentes de l'ACP—quatre en Afrique—deux CER seulement (l'EAC et la CEDEAO) répondaient intégralement aux critères de membre des CER et pouvaient par conséquent négocier comme un bloc. Le reste, en raison du chevauchement créé par les adhésions multiples des pays dans les différentes CER (Encadré 2.4) ou du manque d'intérêt de certains de leurs membres, pouvait au mieux représenter les sous-ensembles de leurs régions respectives (Figure 2.5). Cette situation a des conséquences coûteuses quant à l'impact des APE sur le programme des CER.

**Encadré 2.4 : Les sous-régions doivent mieux coordonner leurs groupes de négociation des APE**

Le chevauchement et la multiplicité des adhésions ont un effet particulièrement néfaste en Afrique de l'Est et en Afrique australe, rendant ainsi difficile le respect de l'exigence que les APE soient conçus sur la base d'initiatives d'intégration régionale. Il existe deux groupes régionaux de négociation des APE : pour l'Afrique de l'Est et australe et pour la SADC. Il faut noter qu'une telle solution n'a pas été satisfaisante pour certaines parties.

Ailleurs, le groupe régional de négociation des APE pour l'Afrique centrale est une émanation de la CEMAC même si la CEMAC n'est pas aussi inclusive pour les pays de l'Afrique centrale que la CEEAC. Par conséquent, l'APE entre l'Afrique centrale et l'Union européenne ne respecte pas la condition mentionnée ci-dessus. Les APE sont également limités aux seuls pays de l'Afrique sub-saharienne ; aucun membre de l'UMA situé en Afrique du Nord n'y est inclut et cela pourrait créer une division.

**Figure 2.5 : Initiatives d'intégration régionale et configuration des APE en Afrique**



Source : South Centre 2007

La négociation des APE représentait un véritable défi pour les pays ACP étant donné leurs capacités limitées dans la majorité des domaines concernés (Laporte 2005). La plupart de ces États, en particulier les plus pauvres, disposaient de faibles capacités en ce

qui concerne la formulation, l'évaluation, ou la mise en œuvre ou encore l'étude et l'analyse des politiques commerciales (Szambelan 2012). Ils devaient également gérer le manque de négociateurs professionnels aux niveaux national et régional. Leurs moyens financiers

étaient généralement limités. Pire encore, ces ressources déjà limitées ont dû être réparties entre les pourparlers relatifs aux APE et les discussions parallèles sur l'intégration régionale, les négociations avec l'OMC et les négociations bilatérales.

La faiblesse des institutions représentait également un problème car elles entravaient la coordination intra-gouvernementale tant recherchée, une répartition claire de rôles, la stabilité et l'indépendance politique (Laporte 2005). Tous ces facteurs ont conduit à un ralentissement général ou blocage des négociations, ou l'incapacité de l'Afrique à identifier et à défendre ses intérêts. Ces faiblesses soulignent également la nécessité de renforcer les institutions et les capacités économiques régionales du continent. Aucune action concrète sur le terrain n'indique que ce manquement majeur a été corrigé ou reçoit une attention adéquate depuis le début des négociations.

Néanmoins, la persévérance de certaines CER a porté ses fruits. Les négociations de la CEDEAO ont été basées sur sa propre initiative d'intégration régionale et le 10 juillet 2014, le groupe de négociation des APE de l'Afrique de l'Ouest est devenu la première région de l'Afrique à conclure et à ratifier officiellement un APE régional avec l'UE. Vint ensuite l'APE de la SADC pour la région de l'Afrique australe signé le 22 juillet 2014 (Jerome 2014).

### 2.3 Conclusions—messages clés et recommandations

#### Messages-clés

- L'intégration régionale continue d'occuper une place centrale dans la quête du continent pour une transformation économique et un progrès socio-économique durable. Ceci est d'autant plus

vrai notamment en raison des nouvelles évolutions telles que l'agenda de développement post-2015, l'Agenda 2063 de l'Afrique et la puissance économique grandissante des BRICS — et les aspects plus classiques tels que les négociations des APE. Les CER ont donc un rôle très important à jouer.

- Les expériences de l'UE, de l'ASEAN, de l'Accord de libre-échange nord-américain et d'autres CER pionnières ont démontré comment des regroupements géographiques peuvent créer les conditions d'une croissance et d'une prospérité partagées.
- Les progrès en Afrique sont encore lents. Le principal mécanisme d'intégration (à savoir le commerce intra-régional) étant encore trop faible, il est encore difficile de conclure des accords d'intégration régionale.
- Le renforcement des capacités constitue un défi principal pour les CER africaines. Les capacités pour la coopération et l'intégration régionales sont encore nettement insuffisantes et lorsqu'elles existent, ne font pas l'objet d'une utilisation optimale.
- Il est important de comprendre que le renforcement des capacités des organisations régionales est au moins aussi important que les bonnes institutions.
- La Communauté économique africaine ne se réalisera en 2028 qu'avec des mesures correctives urgentes, parmi lesquelles le renforcement des capacités.

#### Recommandations

- Les CER africaines doivent se rationaliser de sorte que chaque État puisse se concentrer sur une organisation qui présente plus d'intérêt.

- L'Afrique doit poursuivre un programme d'intégration approfondie comprenant les services, les investissements, la politique de la concurrence et les autres enjeux transfrontaliers.
- Les CER doivent nettement renforcer leurs capacités afin de gérer des accords complexes avec des entités largement dotées de meilleures ressources.





omentum

To Let  
PRIME OFFICE SPACE  
MARKHAM 200-000-0000  
JHI





Capacités pour les CER —  
définition, évolution et enjeux

3

Chapitre





## 3

## Capacités pour les CER — définition, évolution et enjeux

Plusieurs problèmes liés au renforcement des capacités jonchent encore le chemin qui mène à l'intégration régionale. Ils sont résumés dans ce chapitre, après l'élucidation du concept de « capacité » et un tour d'horizon rapide de l'évolution de la notion de renforcement des capacités.

### 3.1 Renforcement des capacités, développement des capacités : quelle signification ?

#### Le concept de capacité

Malgré le large consensus — qui semble se former autour de l'aptitude des individus, des institutions et des sociétés à résoudre leurs problèmes, à faire des choix judicieux, à définir leurs priorités, et à planifier leur futur — le concept de « capacité » possède plusieurs définitions imprécises<sup>6</sup> :

- Une organisation dotée de capacités a l'aptitude de fonctionner en tant qu'entité flexible, stratégique et autonome (Kaplan 1999, p. 20).
- Les capacités représentent le potentiel d'utilisation efficace des ressources et de maintien des gains de performance tout en réduisant progressivement le soutien extérieur (LaFond and Brown 2003, p. 7).
- Les capacités sont le potentiel de s'acquitter de ses fonctions (Horton et al. 2003, p. 18).
- Les capacités sont la contribution des caractéristiques qui émergent progressivement et permettent à un système humain de créer la valeur de développement (Morgan 2006, p. 8).
- Les capacités sont l'aptitude des individus, des organisations et de la société dans son ensemble à gérer habilement leurs affaires (OECD 2006, p. 12).
- Les capacités sont l'aptitude des individus, des organisations et des sociétés à réaliser des tâches, à résoudre des problèmes et à fixer des objectifs et les atteindre (PNUD 2009).

L'ACBF utilise une définition conceptualisée au niveau individuel, organisationnel et sociétal, soulignant ainsi la faculté de fixer des objectifs pour le développement et de les atteindre ; d'allouer des ressources budgétaires et de les utiliser pour les finalités convenues ; et de gérer les finalités et les interactions complexes propres à un système politique et économique qui marche (Encadré 3.1). La définition est vaste, mais suffisamment précise pour englober les contextes africains, en reconnaissant que plusieurs pays démarrent avec une base de compétences individuelles limitée.

<sup>6</sup> Pour plus de définitions, cf. Ubels, Acquaye-Baddoo, and Fowler (2010), probablement l'étude la plus vaste entreprise sur le sujet.

**Encadré 3.1 : La définition de l'ACBF**

Pour l'ACBF, les capacités englobent l'aptitude des individus, des organisations, et de la société dans son ensemble à gérer leurs affaires avec succès. Le renforcement des capacités indique le processus par lequel les individus, les organisations et la société dans son ensemble libèrent, renforcent, créent, adaptent et maintiennent leurs capacités au fil du temps. Les capacités sont aussi mieux conceptualisées en répondant à la question : des capacités pour quoi faire ? Il s'agit des capacités pour les individus, les organisations et les sociétés pour définir des objectifs et les atteindre ; pour budgétiser des ressources et les utiliser à des finalités convenues ; et pour gérer des processus et des interactions complexes caractérisant un système politique et économique en bon fonctionnement. Les capacités sont développées de la façon la plus tangible et efficace pour les finalités spécifiques du développement, comme la prestation de services aux pauvres, la mise en place des réformes de l'éducation, des services publics et des soins de santé, en améliorant le climat des affaires pour les petites et moyennes entreprises, la responsabilisation des communautés locales à mieux participer aux processus publics de prise de décision et la promotion de la paix et la résolution des conflits. En anglais, le concept de « capacity building » est parfois utilisé comme synonyme de « capacity development ». Toutefois, le premier a tendance à ne plus être en vogue à cause de sa connotation qui sous-entend un processus partant du néant. L'ACBF a conservé en français le concept de « renforcement des capacités », qui suppose une capacité préexistante, et répond ainsi mieux au concept de « capacity development ».

Source : ACBF 2011 (p. 30–31)

### « Capacity développement » versus « Capacity building »

Au cours de la dernière décennie, la littérature sur le développement a souvent utilisé indifféremment les expressions « capacity development » et « capacity building ». Par exemple, le Programme des Nations Unies pour le Développement préfère utiliser l'expression « Capacity development », qui est plus complète, car elle reflète au mieux son approche, partant du présupposé qu'il existe des capacités dans tous les contextes. Il utilise cette base existante de capacités comme point de départ et vient par conséquent soutenir les efforts nationaux visant à les renforcer et les conserver. Il s'agit d'un processus de transformation qui part de l'intérieur, et s'appuie sur des priorités, des politiques et des résultats souhaités qui sont déterminés au niveau national. Il englobe des domaines où de nouvelles capacités doivent être développées et ceci faisant soutient le renforcement de ces nouvelles capacités.

Selon Simister et Smith (2010), le « capacity development » peut être considéré comme un processus plus intentionnel, pendant lequel les individus, les organisations ou l'environnement propice dans son ensemble produisent, maintiennent et renforcent les capacités au fil du temps.<sup>7</sup> Il s'agit plus d'un processus interne qui implique l'acteur principal (ou les acteurs principaux) responsable au premier chef des processus de changement. Le « capacity development » implique donc la création, l'utilisation et le maintien durable des capacités pour réduire de la pauvreté, accroître l'autosuffisance et améliorer la vie des populations. Cela nécessite l'acquisition de compétences individuelles, de capacités institutionnelles et de capital social, ainsi que la création des opportunités pour utiliser ces compétences et réseaux de façon productive pour la transformation de la société.

Il y a souvent un décalage temporel entre le soutien au « capacity development », l'émergence de capacités nouvelles ou accrues

<sup>7</sup> Dans la littérature sur le « capacity development », ces trois niveaux ont parfois des appellations variables. Par exemple, le niveau organisationnel est parfois appelé niveau institutionnel et l'environnement propice est parfois appelé niveau institutionnel ou sociétal. Ces trois niveaux de capacités interagissent les uns avec les autres et chaque niveau influence les autres à travers des relations complexes d'interdépendance.

et l'amélioration des performances. Le renforcement des compétences individuelles peut prendre plusieurs années, alors que la transformation de la société peut s'étaler sur plusieurs générations. Le « capacity development » devrait donc être envisagé comme un processus de long terme, dont les effets n'évolueront pas nécessairement de façon linéaire et contrôlée.

Le « capacity building » par contre fait généralement référence à un processus qui soutient seulement les étapes initiales du renforcement et de la mise en place des capacités et qui suppose implicitement qu'il n'y a aucune capacité préexistante. Il est donc moins complet comparé au « capacity development ». Il est plus souvent considéré comme une intervention résolue et extérieure pour renforcer les capacités au fil du temps.

Le gouvernement australien résume les différents attributs du « capacity building » (Department of Environment and Heritage 2005):

- Le « capacity building » est un processus – un moyen permettant d'atteindre une fin – par lequel les individus, les groupes et les communautés développent davantage leur compréhension, leur aptitude et leur motivation.
- Le « capacity building » ne devrait pas être considéré de manière isolée. Il devrait en particulier appuyer une mise en œuvre efficace.
- Le « capacity building » produit des résultats intermédiaires importants liés aux attitudes, aux comportements, aux changements de pratiques et à un engagement croissant.
- Les activités peuvent être groupées sous les catégories générales de la

sensibilisation, du partage de l'information et des connaissances, des compétences et de la formation, de la facilitation et du soutien.

- Tous ces domaines d'activité visent à renforcer les capacités des individus à agir, ainsi que leur motivation à agir.

Conçu de cette manière, le « capacity building » se produit à plusieurs niveaux et comporte bien plus que de la formation sur le court terme. Il couvre les cadres légaux et réglementaires, les politiques et les lois ; la mise en valeur des ressources humaines, y compris les connaissances et compétences individuelle ; l'accès à l'information via l'éducation et à la formation formelle et informelle ; le développement institutionnel, qui inclut les structures et procédures de gestion au sein des organisations et les relations entre les différentes organisations et parties prenantes ; et les systèmes d'information pour diffuser et partager les connaissances et les bonnes pratiques.

En bref, le « capacity building » est un programme structuré d'activités, inscrites dans le processus général de développement, qui transfère systématiquement les capacités des économies en développement à planifier et mettre en œuvre leur propre futur.

### Capacités « matérielles » et capacités « immatérielles »

Une large gamme de caractéristiques « matérielles » et « immatérielles » forment les capacités (Encadré 3.2). Alors que certaines capacités sont « matérielles » ou « techniques » (telles que l'ingénierie ou la l'ingénierie financière), d'autres sont définies comme « immatérielles » (comme la capacité à internaliser les valeurs et les principes, à mettre en place et maintenir des relations, à susciter

l'engagement et la loyauté) (Farrell 2007). La littérature suggère de plus en plus que les capacités « immatérielles » pourraient être aussi importantes, voire plus, que les capacités « matérielles » pour influencer le changement. Elles pourraient aussi être plus durables que leurs équivalents « matérielles », qui ont tendance à temporairement faire partie d'une organisation, bien qu'un sentiment fort d'identité survive.

Pour conclure, les capacités sont naturellement façonnées par le développement des deux types et par la faculté d'une organisation ou d'un système de trouver un équilibre entre les deux. Les intervenants extérieurs doivent donc être réceptifs à l'existence et à l'importance des capacités « immatérielles », lorsque des opportunités de soutien se présentent et lorsque les interventions sont conçues (Farrell 2007).

### Encadré 3.2 : Capacités « matérielles » et capacités « immatérielles »

Les deux catégories de capacités sont importantes pour la réalisation des résultats. Même si les capacités « immatérielles » sont moins évidentes, les négliger peut avoir des conséquences graves pour tout projet sur le renforcement des capacités.

#### Éléments de capacités « matérielles »

Ces capacités sont généralement considérées comme techniques, fonctionnelles, tangibles et visibles. Elles comprennent :

- Les compétences techniques, les connaissances explicites et les méthodes (qui peuvent être considérées pour les individus comme des compétences).
- Les capacités organisationnelles de fonctionnement : des structures adaptées, des systèmes et procédures pour la gestion, la planification, les finances, les ressources humaines, le suivi-évaluation et la gestion des cycles de projet, et l'aptitude à mobiliser des ressources.
- Les lois, les politiques, les systèmes et les stratégies (des conditions propices).

Les ressources tangibles comme les infrastructures, l'argent, les bâtiments, les équipements et la documentation peuvent être considérées comme l'expression matérielle ou les produits des capacités, mais elles ne sont pas des capacités à proprement parler.

#### Éléments de capacités « immatérielles »

Ces capacités sont généralement considérées comme sociales, relationnelles, intangibles et invisibles. Elles incluent des *capacités opérationnelles* telles que :

- La culture et les valeurs organisationnelles.
- Le leadership, les relations politiques et le fonctionnement.
- Les connaissances implicites et l'expérience.
- Les compétences relationnelles : la négociation, le travail en équipe, la résolution des conflits, la facilitation et ainsi de suite.

Elles impliquent aussi des *capacités d'adaptation* telles que :

- L'aptitude et la volonté à réfléchir sur soi et à apprendre de l'expérience.
- La faculté d'analyse et d'adaptation.
- La réceptivité au changement et la gestion du changement.
- La confiance, la responsabilisation et la participation pour la légitimité à agir.
- Les compétences pour la résolution des problèmes.

### 3.2 Le contexte du renforcement des capacités en Afrique

#### Contexte économique

Depuis les années 2000, l'Afrique occupe le deuxième rang mondial au niveau de la croissance économique, le premier étant les pays en développement d'Asie (Figure 3.1). Même si les régions et les pays du continent présentent différents taux de croissance, — l'Afrique de l'Ouest et de l'Est étant les régions où la croissance est la plus rapide— l'Afrique présente généralement des perspectives de croissance encourageantes. Le commerce a augmenté en 2013 et il est prévu qu'il augmente encore plus en 2014 et 2015 au fur et à mesure que le commerce mondial se renforce (AfDB, OECD, and UNDP, 2014).

Sauf imprévu, la situation macroéconomique de l'Afrique devrait rester favorable. En fait, la croissance devrait s'accélérer ou au pire continuer au même rythme, suite à l'amélioration de la situation macroéconomique, politique et sociale dans un grand nombre de pays, y compris les pays exportateurs de pétrole, et plusieurs pays à faible revenu et les États fragiles (IMF, 2014). Le secteur agricole joue un rôle encore important dans les économies des pays africains. Le secteur tertiaire a néanmoins contribué à la croissance et offre d'importantes opportunités, comme le témoigne la croissance du secteur des transports, du commerce, de l'immobilier, des services publics et financiers et des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans nombre de pays.

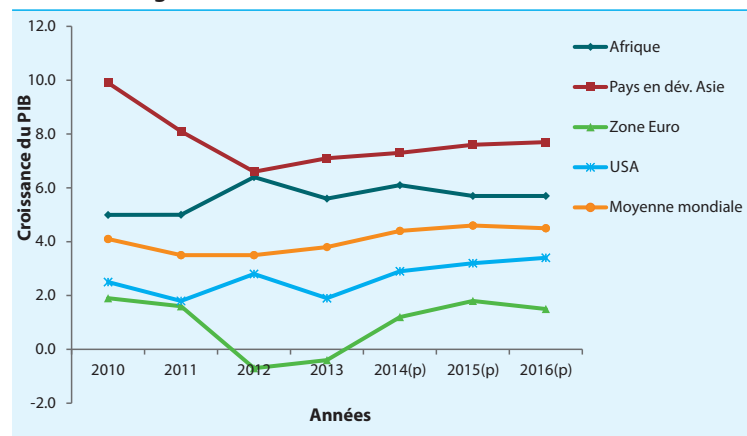
Malgré cette forte croissance économique, il faut remarquer que la transformation structurelle —la redistribution de l'activité économique à travers les différents secteurs accompagnant le processus de la croissance économique moderne— reste un défi. Toutefois,

l'Afrique continue d'attirer des flux financiers considérables, et a amélioré son environnement politique et social. Les flux d'investissements directs étrangers vers le continent ont, par exemple, augmenté de 4 %, atteignant ainsi 57 milliards USD environ en 2013 (UNCTAD 2014).

#### Contexte politique

Le paysage politique de l'Afrique dans les années 2000 est bien différent de celui des décennies précédentes. Il y a eu une croissance significative du nombre de pays africains ayant des systèmes démocratiques. Depuis 2010, l'Afrique témoigne d'un nombre croissant d'élections libres, pacifiques et équitables avec une bonne participation des femmes dans les activités politiques. Cette tendance devrait se maintenir les années à venir : 600 millions d'Africains environ vont élire leurs leaders en 2014-2015 (AfDB, OECD, and UNDP 2014).

Figure 3.1 : Croissance économique en Afrique et dans d'autres régions du monde



Source : Données ACBF ; AfDB, OCDE, et UNDP (2014) et Economy Watch 2014

Il ne faut toutefois pas dormir sur ses lauriers : la préservation de la stabilité politique et sociale en Afrique est récemment devenue un problème grandissant, eu égard aux activités



des groupes terroristes tels que Boko Haram, Al Shaabab et Al-Qaida. Ces conflits sont majoritairement de nature interne, mais ont maintenant tendance à s'étendre aux pays limitrophes. En effet, dans la moitié des conflits armés en 2012, plus d'un pays africain ainsi que des alliés internationaux ont été impliqués pour lutter contre les rebelles (AfDB, OECD, and UNDP 2014).

### Contexte de la gouvernance

La gouvernance s'est généralement améliorée pendant les dernières années. Les pays africains ont fait des progrès dans le sens de la bonne gouvernance, principalement à cause des avancées en termes de participation, de droits de l'homme, et de développement humain (Mo Ibrahim Foundation, 2014).

### Deux agendas : reconstruction post-Ebola et agenda post-2015

L'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest menace la stabilité et les activités économiques. La diffusion du virus essentiellement en Guinée, Sierra Leone et Liberia, l'épicentre, a causé des milliers de décès et affecté la croissance et le potentiel de développement de ces pays et de la région. De façon aussi importante, l'épidémie est en train de compromettre les efforts de renforcement de capacités entrepris par l'ACBF et les autres institutions.

Il ne faut toutefois pas perdre espoir, car certains pays semblent avoir bien contenu la maladie. Aucun nouveau cas n'a été reporté au Sénégal et au Nigeria, déclarés indemnes d'Ebola. Ceci vaut aussi pour la République

démocratique du Congo, un pays qui avait été touché une première fois en 1976 et puis une deuxième fois en 2014. Des leçons peuvent être tirées de ces exemples de bonnes pratiques. Au-delà de l'endiguement de la maladie, l'on rapporte les cas de certains individus qui ont été soignés avec succès.

L'année 2015 marquera aussi la fin de l'engagement mondial pour les OMD et le début d'un engagement renouvelé pour le développement international à travers l'agenda de développement post-2015. Toutefois, pour les pays touchés par Ebola, l'agenda de développement post-2015 va se transformer en « agenda de reconstruction post-Ebola » qui nécessite des programmes de reconstruction et de renforcement des capacités. L'ACBF est prête à jouer un rôle majeur avec les autres parties prenantes, afin d'évaluer l'impact de la crise et les conséquences sur les capacités et proposer des interventions de renforcement des capacités sur le court et moyen terme.

### Evolution des approches, acteurs et interventions

Les approches en matière de renforcement des capacités (et les terminologies décrivant le concept) ont évolué depuis les années '50 (Tableau 3.1). Alors que les approches pendant les premières années visaient principalement à transposer les modèles des pays développés, l'attention pendant la décennie en cours porte plutôt sur les partenariats, les réseaux, la gestion axée sur les résultats et la durabilité sur le long terme.

**Tableau 3.1 : Evolution des approches depuis les années 1950**

Décennie	Terminologie	Approches
1950-1960	Développement des institutions	Implantation des institutions du secteur public Conception d'organisations fonctionnelles Attention portée sur des organisations spécifiques Modèles du Nord transplantés Formation dans les universités du Nord
1960-1970	Renforcement institutionnel	Privilégier le renforcement par rapport à la création Attention encore portée sur des organisations spécifiques Outils pour améliorer la performance Formation dans le Nord
1970	Gestion du développement	Remodelage des systèmes administratifs Atteindre des groupes-cibles négligés Améliorer les systèmes de prestations de service et des programmes publics pour qu'ils atteignent les groupes visés
1980	Développement institutionnel	Développement centré sur les individus Education, santé, population —secteurs-clefs Viabilité
1980-1990	Nouvel institutionnalisme	Questions organisationnelles et de gestion Ajustements structurels, réformes stratégiques, paradigme de la gouvernance Renforcement des capacités élargi à tous les secteurs (gouvernement, privé, ONG) Nouvelle attention pour les réseaux Plus d'attention pour l'environnement extérieur et le comportement économique national Passage de la philosophie du projet à celle du programme Attention pour la durabilité des efforts de renforcement des capacités
1990	Renforcement des capacités	Réévaluation de la coopération technique Discussions des bailleurs de fonds sur le renforcement des capacités Rassemblement de plusieurs points de vue autour du renforcement des capacités Émergence de l'importance de l'appropriation locale Approches participatives vues comme cruciales
2000	Renforcement des capacités/Réseaux de connaissances	OMD en tant que principaux moteurs Participation accrue dans le renforcement des capacités Diffusion des réseaux de connaissances basés sur les TIC Attention pour l'apprentissage et l'adaptation Approches systémiques et discussions émergentes sur les systèmes complexes Équilibrer la gestion axée sur les résultats et la durabilité sur le long terme Plus d'attention envers l'évaluation et l'analyse des besoins Plus grande coordination des bailleurs de fonds Préoccupation pour la sécurisation des investissements des bailleurs de fonds sur le long terme

Source : Adapté de Lusthaus, Adrien and Perstinger (1999) et Farrell (2007)

De nombreux acteurs, avec différentes approches, interviennent dans le domaine du renforcement des capacités en Afrique (Tableau 3.2). Pour sa part, l'ACBF renforce les capacités institutionnelles et humaines dans six domaines de compétences-clefs : la gestion et l'analyse de la politique économique ; la gestion et responsabilité financières ; l'administration et la gestion des affaires publiques ; l'appui aux parlements nationaux et institutions parlementaires ; l'appui aux statistiques nationales et systèmes de statistiques ; la professionnalisation des voix du secteur privé et de la société civile.

Entre autres acteurs, la Banque mondiale utilise une approche large, qui couvre pratiquement tous les pays, alors que le Fmi se concentre sur l'amélioration des finances publiques et des capacités macroéconomiques des pays. La Banque africaine de développement (BAD) soutient tous les secteurs du développement dans ses pays membres régionaux. Les institutions à dimension continentale telles que l'UNECA et le NEPAD interviennent aussi dans le domaine du renforcement des capacités, en se focalisant surtout sur la transformation structurelle et la mise en œuvre des politiques.

**Tableau 3.2 : Les acteurs et leurs interventions en Afrique**

Institutions	Objectifs/Interventions
Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien aux institutions de renforcement des capacités</li> <li>• Financements aux institutions nationales, régionales et continentales</li> <li>• Assistance technique et services de conseil</li> <li>• Production et diffusion des produits de connaissance</li> <li>• Réseaux de partenariat</li> </ul>
Banque africaine de développement (BAD)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les secteurs du développement</li> <li>• Soutien aux institutions de renforcement des capacités</li> <li>• Financements aux institutions nationales et régionales</li> </ul>
Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de l'agriculture et sécurité alimentaire</li> <li>• Politiques et stratégies pour le développement rural</li> <li>• Migration, jeunesse et emploi</li> </ul>
Organisation internationale du travail (OIT)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des entreprises et microcrédit</li> <li>• Formation professionnelle et renforcement des compétences</li> <li>• Le SIDA sur les lieux de travail</li> <li>• Gestion des finances publiques</li> </ul>
Fonds monétaire international (FMI)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien pour le renforcement des capacités en macroéconomie et balance des paiements</li> <li>• Formation du personnel</li> </ul>
Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Leadership et transformation démocratique</li> <li>• Renforcement des capacités de ceux qui renforcent les capacités</li> <li>• Planification intégrée et opérationnalisation des résultats</li> </ul>
Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (UNECA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services de conseil stratégique aux institutions nationales, subrégionales et régionales</li> <li>• Formulation de stratégies, programmes et projets</li> </ul>
Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plaidoyer, conseil stratégique et services de mise en œuvre</li> <li>• Objectifs de développement humain national</li> <li>• Tous les secteurs du développement</li> </ul>
Banque mondiale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien aux institutions de renforcement des capacités</li> <li>• Formation sur les règles de l'OMC</li> </ul>
Organisation mondiale du commerce (OMC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adhésion à l'OMC</li> <li>• Compétences en négociations commerciales et régimes commerciaux</li> </ul>

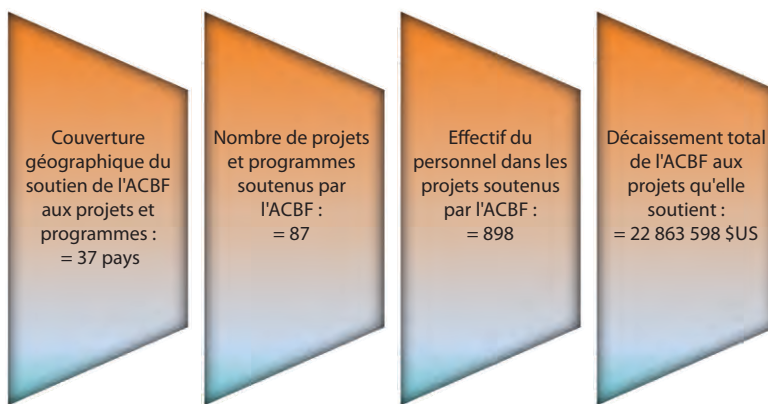
Source : Adapté de AfDB (2010) et de plusieurs autres sources

L'ACBF renforce aussi les capacités en apportant un soutien aux institutions de formation et de recherche ainsi qu'aux organisations régionales afin de promouvoir la

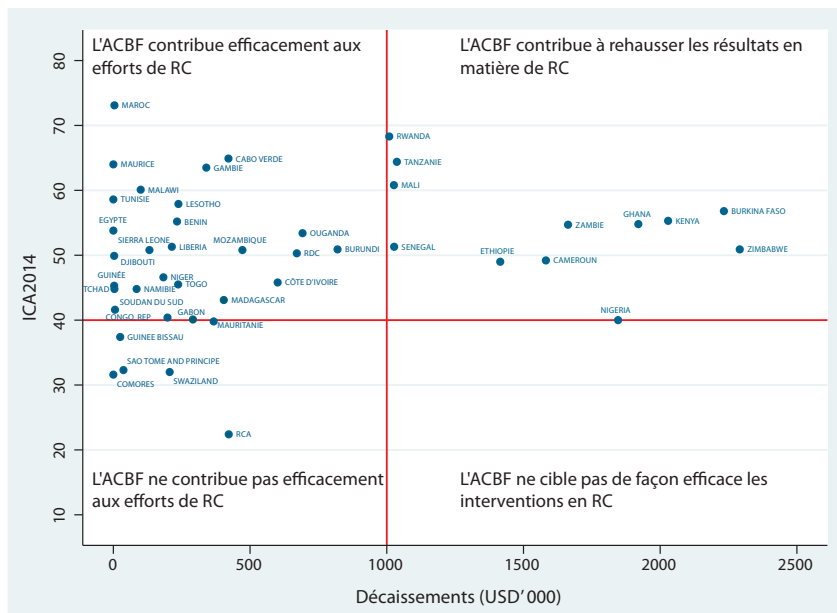
croissance économique, la bonne gouvernance, l'intégration régionale et une plus grande participation de l'Afrique à l'économie mondiale (Encadré 3.3).

**Encadré 3.3 : Le soutien de l'ACBF aux pays en 2013**

**Comment l'ACBF a-t-elle contribué aux activités de renforcement des capacités ?**



**Comment l'ACBF a-t-elle ciblé ses interventions ?**



La figure montre que l'ACBF a efficacement ciblé les projets qu'elle appuie, comme l'indique l'absence de programme dans le quadrant inférieur droit. Par ailleurs, 89 % des pays se situent dans les quadrants supérieurs, ce qui signifie que dans la plupart des cas, l'ACBF contribue efficacement aux efforts de renforcement des capacités. Les 11 % restant sont constitués par les pays les moins performants en termes de capacités et où l'ACBF a dépensé peu d'argent. Parmi ceux-ci, deux pays (les Comores et São Tomé et Príncipe) n'ont reçu aucun financement en 2013.

### 3.3 Les principaux domaines de besoins en capacités des CER

Les CER étudiées ont des similarités en ce qui concerne les besoins en capacités :

- *Problème de personnel.* L'organigramme de chaque CER indique l'effectif de personnel nécessaire requis pour exécuter le mandat de l'institution. Mais les CER éprouvent des problèmes de financement pour recruter le personnel nécessaire, de même que pour assurer le renforcement de leurs compétences.
- *Les sources de financement.* La plupart des États membres/partenaires ne fournissent pas les contributions nécessaires pour garantir le fonctionnement des institutions régionales. Par conséquent, les partenaires du développement ont fortement contribué aux budgets des CER, entre 40 % et 60 %. L'UMA, entièrement financée par les pays membres, fait exception.
- *Les activités des CER* sont développées par le Secrétariat ou la Commission et exécutées par les États membres/partenaires. Les CER ont souligné le besoin de renforcement des liens entre les Secrétariats et les États membres/partenaires et d'améliorer les compétences de ces entités. En effet, un Secrétaire général adjoint a fait le commentaire suivant lors des discussions avec l'équipe d'enquête de l'ACBF : « Si vous renforcez les capacités du Secrétariat sans renforcer celles des États membres, alors cela ne sert à rien. ».
- *La gestion des conflits.* La plupart des CER sont impliquées dans la résolution des conflits. L'UMA et l'ECCAS ont pratiquement suspendu les négociations commerciales ; la SADC a été lourdement impliquée à Madagascar ; et la CEDEAO a récemment résolu un certain nombre de conflits, y inclus le récent conflit au Mali avec l'aide des partenaires bilatéraux. Ces problèmes urgents ne pouvaient pas être prévus.
- *Le partage des connaissances.* Les CER ont fait des efforts pour partager des connaissances et expériences. Par exemple, l'EAC collabore actuellement avec l'UEMOA en matière d'intégration monétaire et un certain nombre de réunions de haut niveau et de coopération technique ont eu lieu. L'UMA et la CEDEAO ont des échanges sur les questions environnementales. La SADC, l'EAC et la COMESA ont des équipes techniques pour la gestion des ressources humaines. Toutefois, ces efforts doivent être soutenus et accrus.
- *La plupart des unités statistiques* des CER sont dotées d'un personnel insuffisant. L'UMA en particulier n'a pas d'unité statistique et a indiqué que sa création est un besoin pressant.
- *La recherche pour guider le processus d'intégration* doit être renforcée ou mise en place par les CER. Si la CEDEAO a créé une unité de recherche (l'Unité de Recherche sur les Politiques Économiques), avec le soutien de l'ACBF, la SADC vient de recruter un cadre supérieur pour démarrer le processus de création d'une telle unité. L'UMA et l'EAC n'avaient pas d'unité de recherche au moment de la publication de ce Rapport.
- *Le suivi et l'évaluation* sont importants pour consolider les acquis et guider les plans et programmes futurs, tel que reconnu unanimement par les CER. Toutefois, les départements de suivi-évaluation ont développé des systèmes de suivi en ligne faciles à utiliser, surtout pour les activités du secrétariat, mais l'aspect

'évaluation' est faible par rapport au suivi.

- *Les idées novatrices* font pléthore dans les CER. Les Secrétariats peuvent compter sur un personnel dynamique et créatif. Par exemple, il y a des efforts pour créer des équipes compétentes d'experts pour une évaluation par les pairs des données et des informations fournies par les États membres/partenaires. Les CER ont atteint des degrés d'intégration différents (Tableau 3.3). Lorsqu'une CER passe d'un stade d'intégration à un autre, il faut lui renforcer les capacités de son personnel pour qu'il s'adapte au nouveau stade. L'EAC est par exemple en train de passer à son troisième pilier, l'union monétaire. En fait, les chefs d'États et de gouvernements des États partenaires de l'EAC ont signé le Protocole d'union monétaire le 30 novembre 2013. Ceci nécessite un changement dans l'organisation et le fonctionnement de l'institution et des États partenaires. Il y a

par conséquent une demande importante de ressources supplémentaires (capitales, humaines, etc.) à l'échelle régionale et des États partenaires.

- Parmi les CER étudiées, l'EAC est la communauté qui réalise la meilleure performance par rapport aux différents stades de l'intégration régionale. L'EAC a complètement mis en place sa zone de libre-échange et son union douanière. Elle a fait des progrès importants par rapport au marché commun et à l'union monétaire et est en train de se préparer pour le processus d'union politique et économique. Une autre CER qui a fait des progrès relativement importants est la CEDEAO, surtout en ce qui concerne la zone de libre-échange, l'union douanière et l'union monétaire. L'UMA et la CEEAC, bien qu'actives sur le terrain, sont à peine en train de préparer l'accord de libre-échange et n'ont pas encore débuté les autres stades.

**Tableau 3.3 : Progrès accomplis dans la réalisation des étapes d'intégration régionale en 2014**

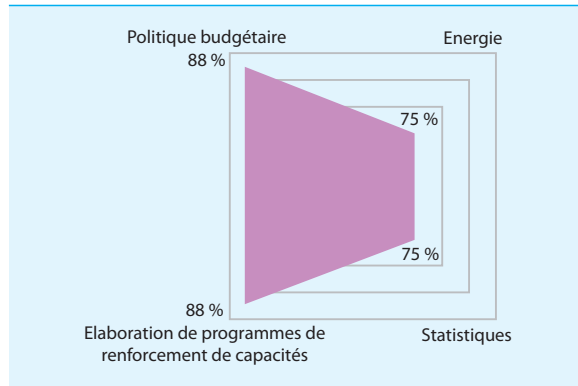
	Zone de libre-échange	Union douanière	Marché commun	Union économique	Union monétaire	Union politique
UMA	En préparation	Pas encore commencée	Pas encore commencée	Pas encore commencée	Pas encore commencée	Pas encore commencée
CEPGL	En préparation	Pas encore commencée	Pas encore commencée	Pas encore commencée	Pas encore commencée	Pas encore commencée
COMESA	Entièrement réalisé	Bons progrès	En préparation	Pas encore commencée	En préparation	Pas encore commencée
EAC	Entièrement réalisé	Entièrement réalisé	Bons progrès	En préparation	Bons progrès	En préparation
CEEAC	En préparation	Pas encore commencée	Pas encore commencée	Pas encore commencée	Pas encore commencée	Pas encore commencée
CEDEAO	Entièrement réalisé	Bons progrès	Pas encore commencée	En préparation	Bons progrès	Pas encore commencée
COI	En préparation	Pas encore commencée	Pas encore commencée	Pas encore commencée	Pas encore commencée	Pas encore commencée
MRU	Bons progrès	Bons progrès	Pas encore commencée	Pas encore commencée	Pas encore commencée	Pas encore commencée
SADC	Entièrement réalisé	En préparation	Pas encore commencée	Pas encore commencée	Pas encore commencée	Pas encore commencée

Source : Base de données ACBF 2014.

### 3.4 Priorités en capacités pour les CER

Il a été demandé aux neuf CER étudiées d'évaluer le degré d'acuité de leurs besoins en capacités, selon les critères suivants : très bas, bas, moyens, élevés, très élevés, aucun besoin de capacités. Les figures 3.2, 3.3 et 3.4 présentent les priorités considérées comme « élevées » ou « très élevées » par au moins sept des CER étudiées.

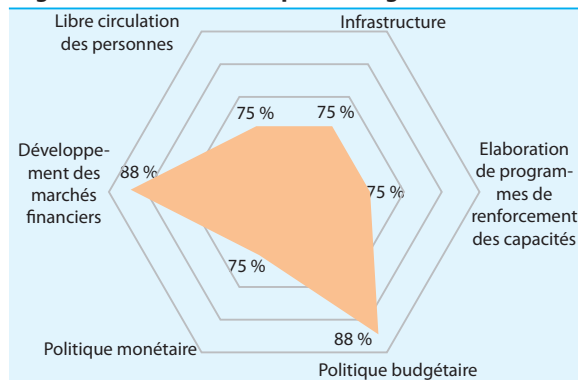
**Figure 3.2 : Besoins en capacités institutionnelles**



Source : Base de données ACBF 2014.

La politique budgétaire et le développement des programmes de renforcement des capacités arrivent en tête des priorités pour les capacités institutionnelles. Huit des CER étudiées ont affirmé que la politique budgétaire et le développement des programmes de renforcement des capacités sont essentiels. Et sept ont déclaré que l'énergie et les statistiques sont des domaines où elles ont besoin de renforcement des capacités institutionnelles (figure 3.2).

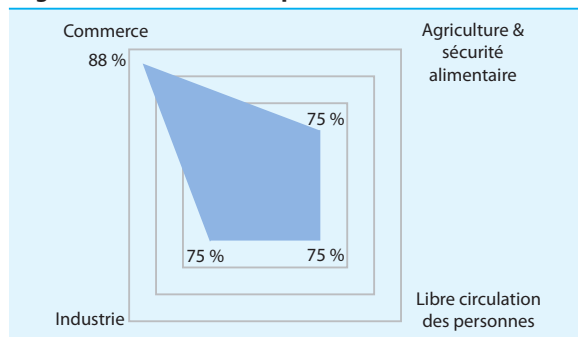
**Figure 3.3 : Besoins en capacités organisationnelles**



Source : Base de données ACBF 2014.

Concernant les besoins en capacités organisationnelles, 88 pour cent des CER ont déclaré que la politique budgétaire et le développement du marché financier sont leurs premières priorités. L'élaboration des programmes de renforcement des capacités, les infrastructures et la libre circulation des personnes constituent la deuxième série de priorités exprimées par 75 pour cent des CER (figure 3.3).

**Figure 3.4 : Besoins en capacités individuelles**



Source : Base de données ACBF 2014.

Pour ce qui est du renforcement des capacités individuelles, 88 pour cent des CER considèrent que le commerce est le domaine le plus important. En outre, 75 pour cent ont affirmé qu'ils en ont besoin dans l'agriculture et la sécurité alimentaire, dans l'industrie et la libre circulation des personnes (figure 3.4).

### 3.5. Conclusions — messages clés et recommandations

#### Messages clés


- L'évolution des institutions africaines pour l'intégration régionale a été essentiellement ponctuelle et réactionnelle, la plupart d'entre elles étant créées en réponse à des objectifs spécifiques, des besoins pressants et la pression des donateurs.
- Il n'existe pas de modèle standard ou d'approche uniforme pour le renforcement des capacités des CER.
- La plupart des CER africaines reconnaissent l'importance du renforcement des capacités mais sont confrontées à des contraintes paralysantes dans au moins quatre domaines — financier, humain, institutionnel et des connaissances — tous déterminants pour leur efficacité.
- L'insuffisance des capacités d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies et programmes d'intégration régionale constituent une menace pour les initiatives continentales et régionales.
- L'évaluation des capacités des CER devrait être un exercice permanent conduit à intervalles réguliers et non un événement exceptionnel afin de s'assurer qu'elles travaillent de concert avec d'autres parties prenantes.
- Le renforcement des capacités doit être une activité majeure des huit CER reconnues si elles veulent jouer un rôle significatif dans le développement de l'Afrique.
- Les Secrétariats ou Commissions des CER doivent être renforcés d'urgence. Les CER africaines bénéficieraient de financements et de programmes de renforcement des capacités, notamment en matière d'élaboration, d'exécution et de suivi des programmes et projets régionaux. Bâtir des institutions fortes permettrait de jeter les bases d'une intégration économique — et éventuellement monétaire— rapide et meilleure.
- L'intégration et la coopération régionales demandent beaucoup de connaissances, une analyse minutieuse des politiques et des idées novatrices. Pour cette raison, les think tanks et universités du continent, capables de se focaliser sur les enjeux en profondeur et au fil du temps, devraient être structurés afin de mener des recherches et fournir des conseils aux CER.

#### Recommandations

- L'évaluation des capacités des CER devrait être un exercice permanent conduit







Le commerce intra-régional, les capacités  
et les cadres : jalons de l'intégration  
régionale en Afrique, en Europe et en Asie

4

Chapitre



## 4

## Le commerce intra-régional, les capacités et les cadres : jalons de l'intégration régionale en Afrique, en Europe et en Asie

Ce chapitre analyse les performances commerciales dans trois régions pendant la dernière décennie et, dans la mesure du possible, l'impact que les capacités et les institutions (surtout les CER) peuvent avoir sur cette performance.<sup>8</sup> Il rend aussi compte des projets d'intégration régionale, et conclut avec quelques conseils pour renforcer efficacement les capacités des CER.

L'intégration des CER peut être mesurée de plusieurs façons. Une manière est d'examiner la croissance du commerce intra-régional (car il est un indicateur des projets d'intégration, tels que la zone de libre-échange, l'union douanière ou de nouvelles liaisons routières à l'intérieur des CER). Une autre façon est de comparer les capacités en ressources humaines des CER internationalement reconnues. Finalement, il pourrait être utile d'avoir un aperçu des cadres institutionnels et juridiques—dans la mesure où ils aident à déterminer la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de leurs opérations (voir l'annexe de ce chapitre pour plus de détails).

(D'autres indicateurs incluent la réduction des coûts de transport, le développement des réseaux de télécommunication, les types d'institutions créées et équipées pour mener à bien les activités d'intégration et la performance des institutions financières régionales dans le financement des investissements et du commerce. Les indicateurs incluent aussi les questions de savoir si une unité de compte a été développée et déployée pour les systèmes de paiement afin d'acquitter les créances et les dettes des pays membres et si une réforme politique et réglementaire et l'harmonisation des transports et des télécommunications et des autres secteurs stratégiques de la CER a eu lieu. Ces aspects n'ont toutefois pas été examinés dans ce chapitre).

### 4.1 Le commerce intra-régional

Le commerce intra-régional montre une différence nette entre les échanges en Europe et en Asie et ceux en Afrique (figure 4.1). La part du commerce intra-régional entre 2000 et 2012 était en moyenne de 33 % en Europe et de

25 % en Asie, contre 13 % en Afrique. Ceci résulte en partie des différences entre l'UE et les CER africaines pour ce qui est de la structure des institutions d'intégration afin de concevoir et mettre en œuvre les politiques d'intégration, ainsi que leurs capacités (voir discussions ci-dessous).

<sup>8</sup> Ce chapitre effectue une analyse à travers le prisme des CER : huit en Afrique—l'UMA, le COMESA, la CEN-SAD, l'EAC, la CEEAC, la CEDEAO, l'IGAD et la SADC ; cinq CER majeurs en Europe—la Communauté économique eurasiatique (EAEC), l'Espace économique européen (EEA), l'UE, le Conseil de coopération régionale (RCC) et l'Union pour la Méditerranée (UpM) et cinq en Asie—l'ASEAN, le Conseil de Coopération des États arabes du Golfe (CCASG), l'Organisation de coopération économique (ECO), l'Organisation de coopération de Shanghai (SCO) et l'Association sud-asiatique pour la coopération régionale (SAARC).

Figure 4.1 : Les exportations et les importations intra-régionales, 2000–2012



Source : Construit à partir des données de UNCTADstat (2014)

La vague de mondialisation et la faillite des négociations commerciales multilatérales ont engendré plusieurs accords commerciaux régionaux préférentiels à travers le monde. A partir de ce moment, la tendance a été au renforcement de l'intégration régionale par le biais des marchés communs et des unions économiques — une montée escarpée pour

plusieurs pays en développement. Et la monnaie unique étant la dernière phase de l'intégration économique, seule l'UE y est arrivée, même si le futur de l'euro n'est pas nécessairement garanti. L'encadré 4.1 présente les possibles obstacles qui freinent l'Afrique et l'Asie du Sud, ainsi que les causes du succès de l'Asie de l'Est.

**Encadré 4.1 : Ce qui freine l'Afrique**

Un obstacle majeur pour l'Afrique est l'absence de complémentarité des structures de production et d'exportation. Ces structures sont excessivement concentrées sur les produits de base (minéraux, bois, café, cacao, et autres matières premières) pour lesquelles il existe une demande extérieure. La plupart des pays africains manquent des capacités industrielles pour diversifier les produits manufacturés ainsi que des produits commerciaux soutenant le commerce intra-régional. Cette non-complémentarité ne peut pas être résolue rapidement (UNECA 2010).

Les frontières communes, comme celles des pays africains, ne facilitent pourtant pas nécessairement le commerce. Armstrong, Drysdale et Kalirajan (2008) ont montré que le commerce intra-régional en Asie du Sud a produit des résultats moindres par rapport au commerce de l'Asie du Sud dans son ensemble, entravé non seulement par les barrières politiques, mais aussi par une série de barrières institutionnelles au commerce intra-régional.

L'Asie de l'Est est tout à fait différente. Le commerce régionalisé et les réseaux de production ont débouché sur des relations commerciales et une croissance de la production soutenues (ils sont sous-développés en Asie du Sud). L'Asie de l'Est a énormément profité de sa capacité à accueillir des bases de production internationales pour nombre de produits manufacturés et à développer des réseaux de production sophistiqués, qui concernent surtout les industries électronique et automobile.

Ce phénomène assez récent n'est pas dû au hasard ou à un avantage naturel. Il découle d'un commerce et de politiques d'investissement délibérés, basés sur des complémentarités dans la production, la coopération et les retombées qui ont attiré des investisseurs internationaux pour exploiter les avantages comparatifs de la région. Dans le cadre du dispositif de sécurité des Etats-Unis, les décideurs politiques de l'Asie de l'Est se sont fortement engagés dans des politiques régionales et mondiales qui visent à promouvoir le commerce, les investissements et d'autres réseaux transfrontaliers, ainsi que les réformes internes et la déréglementation.

**Les exportations intra-régionales**
*Afrique*

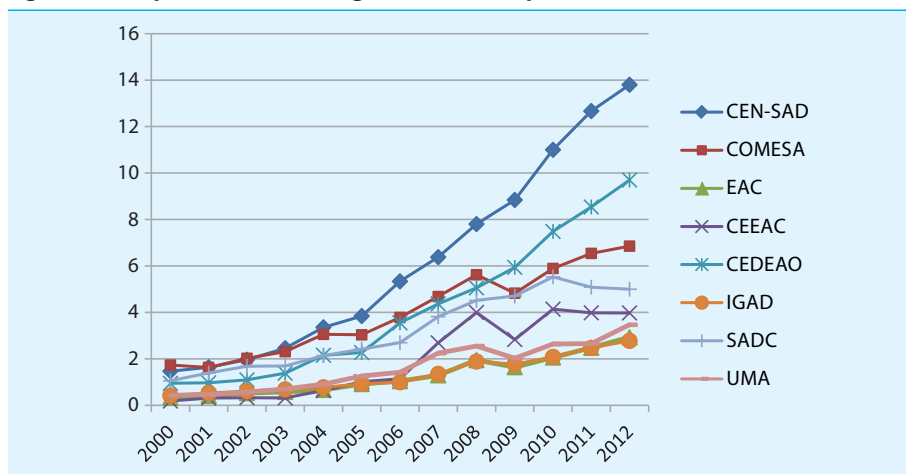
Les exportations intra-régionales ont augmenté en Afrique, puisque le total des exportations totales intra-africaines est passé de 6,8 milliards \$US en 2000 à 48,5 milliards \$US en 2012 (Tableau 4.1). Le COMESA a eu la part la plus importante en 2000, suivi de la CEN-SAD ; en 2003 et en 2004, la CEN-SAD a eu la plus grande part, et la CEDEAO a enlevé la seconde place au COMESA en 2009 (Figure 4.2). L'EAC, l'UMA et l'IGAD avaient les contributions plus faibles.

**Tableau 4.1 : Les exportations intra-régionales en Afrique, 2000–2012**

Année	CEN-SAD		COMESA		EAC		CEEAC		CEDEAO		IGAD		SADC		UMA		Total milliards de dollars
	milliards de dollars	% des exportations intra-régionales	milliards de dollars	% des exportations intra-régionales	milliards de dollars	% des exportations intra-régionales	milliards de dollars	% des exportations intra-régionales	milliards de dollars	% des exportations intra-régionales	milliards de dollars	% des exportations intra-régionales	milliards de dollars	% des exportations intra-régionales	milliards de dollars	% des exportations intra-régionales	
2000	1.5	22.4	1.7	26.4	0.3	5.0	0.2	2.8	1.0	14.4	0.4	6.4	1.1	16.0	0.4	6.5	6.6
2001	1.6	22.3	1.6	22.2	0.4	5.5	0.3	4.3	1.0	13.2	0.5	7.2	1.4	19.0	0.5	6.4	7.4
2002	2.0	22.3	2.0	23.0	0.5	6.0	0.3	3.7	1.1	12.5	0.6	7.0	1.7	19.1	0.6	6.5	8.8
2003	2.5	24.3	2.3	22.8	0.6	5.7	0.3	3.2	1.4	13.6	0.7	6.8	1.7	16.7	0.7	6.9	10.1
2004	3.4	24.5	3.1	22.3	0.7	4.9	0.6	4.6	2.2	15.7	0.8	5.7	2.1	15.6	0.9	6.7	13.7
2005	3.8	24.5	3.0	19.3	0.9	5.8	1.0	6.5	2.3	14.5	0.9	5.9	2.4	15.4	1.3	8.0	15.7
2006	5.3	26.7	3.8	18.9	1.0	5.2	1.1	5.7	3.6	17.8	1.0	5.0	2.7	13.5	1.4	7.1	20.0
2007	6.4	23.8	4.7	17.5	1.3	4.8	2.7	10.0	4.4	16.3	1.4	5.0	3.8	14.2	2.2	8.4	26.8
2008	7.8	23.4	5.6	16.8	2.0	5.8	4.0	12.0	5.1	15.2	1.9	5.7	4.5	13.5	2.6	7.6	33.4
2009	8.8	27.1	4.8	14.8	1.6	5.0	2.8	8.7	5.9	18.2	1.8	5.5	4.7	14.4	2.0	6.2	32.6
2010	11.0	26.9	5.9	14.4	2.1	5.0	4.1	10.1	7.5	18.3	2.1	5.1	5.5	13.5	2.6	6.5	40.8
2011	12.7	28.5	6.5	14.7	2.5	5.6	4.0	9.0	8.5	19.2	2.5	5.6	5.1	11.5	2.7	6.0	44.4
2012	13.8	28.5	6.9	14.1	2.9	6.0	4.0	8.2	9.7	20.0	2.8	5.7	5.0	10.3	3.5	7.2	48.5

Source : UNCTADstat (2014).

Note : Prix et taux de change courants

**Figure 4.2 : Exportations intra-régionales en Afrique, 2000–2012 (milliards de dollars)**


Source : Construit à partir des données de UNCTADstat (2014).

### Asie

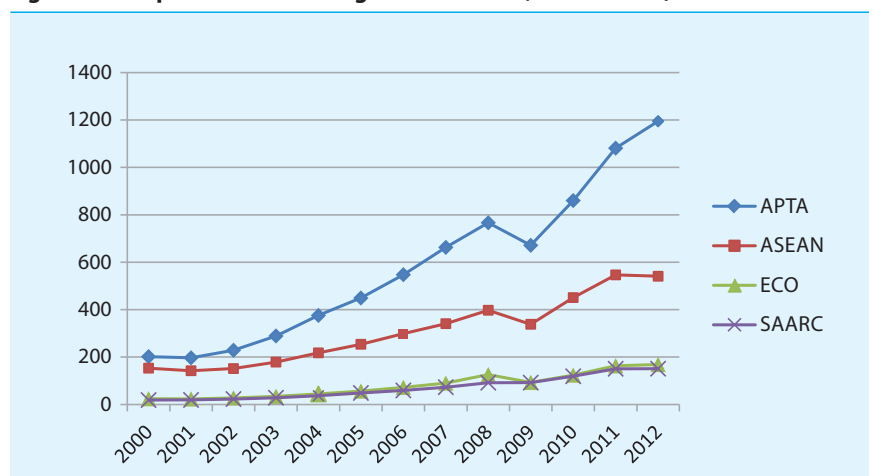
En éclipsant l'Afrique, l'Asie a connu une augmentation considérable en termes de valeurs commerciales, passant de 397,9 milliards \$US en 2000 à plus de 2 trillions \$US en 2012 (Tableau 4.2). L'Accord Commercial de l'Asie et du Pacifique (APTA) a systématiquement eu la plus grande contribution, suivi de l'ASEAN, de l'Organisation de coopération économique (ECO) et de l'Association sud-asiatique pour la coopération régionale (SAARC) (Figure 4.3).

**Tableau 4.2 : Exportations intra-régionales en Asie, 2000–2012**

Année	APTA		ASEAN		ECO		SAARC		Total
	milliards de dollars	% des exportations intra-régionales	milliards de dollars	% des exportations intra-régionales	milliards de dollars	% des exportations intra-régionales	milliards de dollars	% des exportations intra-régionales	
2000	201,8	50,7	153,2	38,5	24,3	6,1	18,6	4,7	397,9
2001	196,8	51,6	142,2	37,3	23,4	6,1	19,0	5,0	381,5
2002	228,7	53,1	151,4	35,2	27,5	6,4	22,9	5,3	430,5
2003	289,0	54,5	178,8	33,7	34,5	6,5	28,2	5,3	530,5
2004	375,5	55,7	217,7	32,3	44,3	6,6	36,7	5,5	674,3
2005	449,1	55,6	253,9	31,4	56,7	7,0	48,5	6,0	808,2
2006	547,5	56,0	299,1	30,6	72,3	7,4	59,2	6,1	978,1
2007	662,7	56,8	340,9	29,2	90,1	7,7	73,0	6,3	1.166,6
2008	766,5	55,5	397,4	28,8	126,1	9,1	91,9	6,7	1.381,9
2009	671,4	56,2	338,2	28,3	93,1	7,8	92,1	7,7	1.194,8
2010	860,1	55,4	450,8	29,0	124,0	8,0	119,0	7,7	1.553,9
2011	1.081,3	55,7	546,6	28,2	163,1	8,4	150,5	7,8	1.941,5
2012	1.194,9	58,1	540,9	26,3	168,7	8,2	150,9	7,3	2.055,3

Source : UNCTADstat (2014).

Note : Prix et taux de change courants.

**Figure 4.3 : Exportations intra-régionales en Asie, 2000–2012 (milliards de dollars)**


Source : Construit à partir des données de UNCTADstat (2014).

### Europe

Les exportations intra-régionales en Europe, initialement plus importantes que celles de l'Asie, mais un peu moins à la fin de la période (mais toujours plus importantes que celles de l'Afrique) ont aussi augmenté sensiblement de 645,8 milliards \$US en 2000 à 1 835 milliards \$US en 2012 (Tableau 4.3). La zone euro a eu la plus importante contribution, suivie des pays de l'UE-27 et de l'Association européenne de libre-échange (EFTA) (Figure 4.4).

**Tableau 4.3 : Exportations intra-régionales en Europe, 2000–2012**

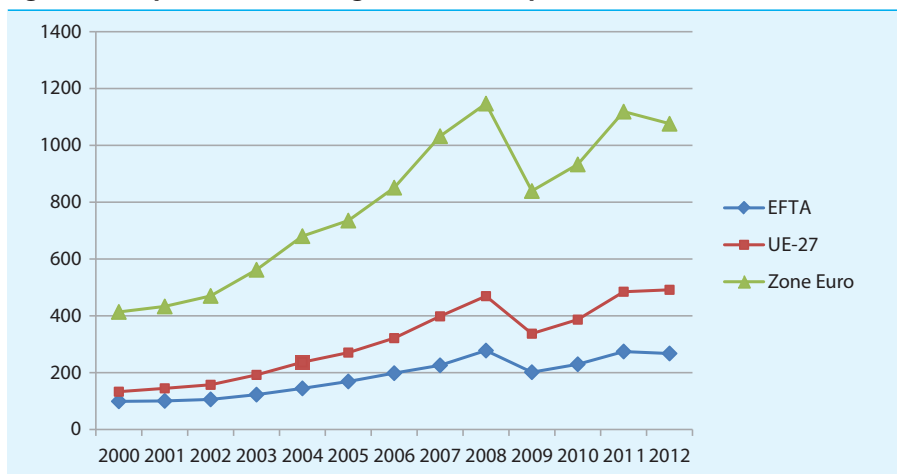
Année	EFTA		UE-27		Zone euro		Total milliards de dollars
	milliards de dollars	% des exportations intra-régionales	milliards de dollars	% des exportations intra-régionales	milliards de dollars	% des exportations intra-régionales	
2000	99,1	15,3	132,9	20,6	413,8	64,1	645,8
2001	100,6	14,8	144,8	21,3	433,0	63,8	678,4
2002	105,9	14,4	157,2	21,4	470,1	64,1	733,2
2003	122,7	14,0	192,1	21,9	562,1	64,1	876,9
2004	144,7	13,6	236,7	22,3	680,4	64,1	1.061,8
2005	169,0	14,4	270,6	23,0	735,3	62,6	1.174,9
2006	198,2	14,5	321,5	23,5	851,2	62,1	1.370,8
2007	225,8	13,6	398,1	24,0	1.032,2	62,3	1.656,0
2008	277,7	14,7	469,3	24,8	1.147,0	60,6	1.894,0
2009	201,6	14,6	337,1	24,5	839,3	60,9	1.378,0
2010	229,5	14,8	386,6	25,0	932,9	60,2	1.549,0
2011	274,4	14,6	484,8	25,8	1.118,7	59,6	1.877,9
2012	267,5	14,6	491,6	26,8	1.076,0	58,6	1.835,0

Source : UNCTADstat (2014).

Note : Prix et taux de change courants.



Figure 4.4 : Exportations intra-régionales en Europe, 2000–2012 (milliards de dollars)



Source : Construit à partir des données de UNCTADstat (2014).

### Les importations intra-régionales

#### Afrique

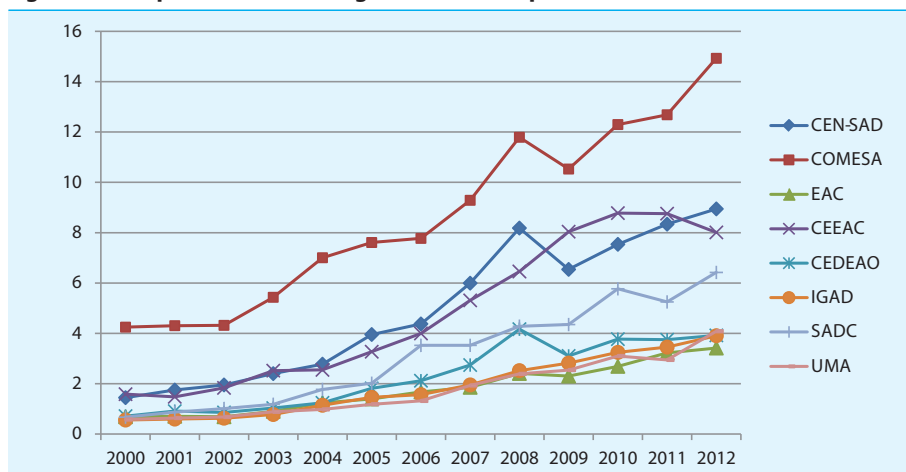
L'Afrique a vu ses importations intra-régionales croître de 10,5 milliards \$US en 2000 à 53,6 milliards \$US en 2012, supérieures aux exportations pour la même période (Tableau 4.4). Comme pour les exportations, le COMESA a eu la plus large part des importations intra-régionales en 2000, une place que, contrairement aux exportations, il a réussi à garder (Figure 4.5). La CEN-SAD et la CEEAC ont des fois été à la deuxième place, généralement suivies par la SADC, alors que l'UMA l'EAC, la CEDEAO et l'IGAD ont eu les plus petites contributions.

Tableau 4.4 : Les importations intra-régionales en Afrique, 2000–2012

Année	CEN-SAD		COMESA		EAC		CEEAC		CEDEAO		IGAD		SADC		UMA		Total
	milliards de dollars	% des importations intra-régionales	milliards de dollars	% des importations intra-régionales	milliards de dollars	% des importations intra-régionales	milliards de dollars	% des importations intra-régionales	milliards de dollars	% des importations intra-régionales	milliards de dollars	% des importations intra-régionales	milliards de dollars	% des importations intra-régionales	milliards de dollars	% des importations intra-régionales	
2000	1,4	13,8	4,3	40,6	0,7	6,5	1,6	15,1	0,7	6,8	0,6	5,3	0,7	6,4	0,6	5,5	10,5
2001	1,8	15,6	4,3	38,3	0,7	6,3	1,5	13,1	0,9	8,1	0,6	5,3	0,9	7,7	0,6	5,7	11,2
2002	2,0	16,3	4,3	36,1	0,7	5,7	1,8	15,3	0,9	7,2	0,6	5,3	1,0	8,5	0,7	5,7	12,0
2003	2,4	15,9	5,4	35,9	0,9	6,0	2,5	16,7	1,0	6,8	0,8	5,1	1,2	7,8	0,9	5,8	15,1
2004	2,8	14,9	7,0	37,5	1,2	6,6	2,6	13,6	1,2	6,6	1,1	6,1	1,8	9,5	1,0	5,2	18,7
2005	4,0	17,4	7,6	33,5	1,4	6,1	3,3	14,4	1,8	8,0	1,5	6,4	2,0	8,9	1,2	5,2	22,7
2006	4,4	16,6	7,8	29,5	1,7	6,4	4,0	15,2	2,1	8,0	1,6	5,9	3,5	13,4	1,3	5,0	26,3
2007	6,0	18,4	9,3	28,5	1,9	5,7	5,3	16,3	2,7	8,4	2,0	6,0	3,5	10,8	1,9	5,9	32,6
2008	8,2	19,4	11,8	27,9	2,4	5,7	6,5	15,3	4,2	9,9	2,5	6,0	4,3	10,2	2,4	5,7	42,2
2009	6,5	16,3	10,5	26,2	2,3	5,7	8,0	20,0	3,1	7,7	2,8	7,0	4,4	10,8	2,5	6,3	40,2
2010	7,5	16,0	12,3	26,1	2,7	5,7	8,8	18,6	3,8	8,0	3,2	6,9	5,8	12,2	3,1	6,6	47,2
2011	8,3	17,2	12,7	26,2	3,2	6,7	8,8	18,1	3,8	7,7	3,5	7,1	5,3	10,8	3,0	6,1	48,4
2012	8,9	16,7	14,9	27,8	3,4	6,4	8,0	14,9	3,9	7,3	3,9	7,3	6,4	12,0	4,1	7,6	53,6

Source : UNCTADstat (2014).

Note : Prix et taux de change courants.

**Figure 4.5 : Importations intra-régionales en Afrique, 2000–2012 (milliards de dollars)**


Source : Construction à partir des données de UNCTADstat (2014).

### Asie

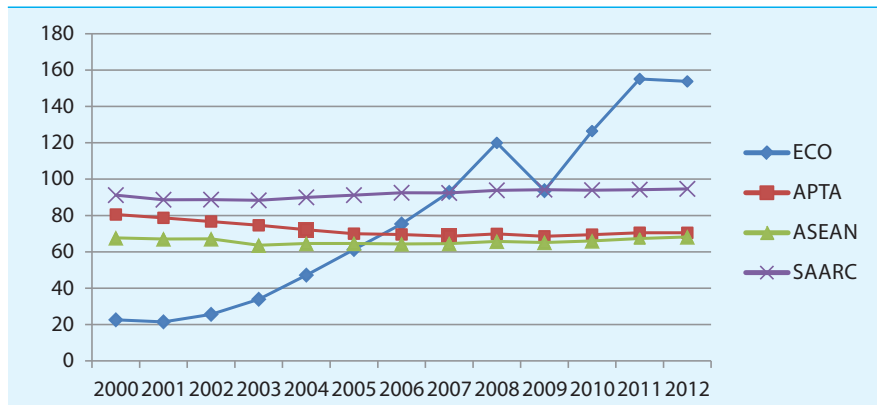
Les importations totales intra-régionales sont passées de 262 milliards \$US en 2000 à 387,1 milliards \$US en 2012 (Tableau 4.5). L'ECO avait la plus faible part au début, mais a remplacé la SAARC à la première place en 2007, une position qu'elle a gardée (Figure 4.6). L'APTA et l'ASEAN ont généralement gardé les mêmes places, mais avec des parts moins importantes.

**Tableau 4.5 : Importations intra-régionales en Asie, 2000–2012**

Année	ECO		APTA		ASEAN		SAARC		Total milliards de dollars
	milliards de dollars	% des importations intra-régionales	milliards de dollars	% des importations intra-régionales	milliards de dollars	% des importations intra-régionales	milliards de dollars	% des importations intra-régionales	
2000	22,6	8,6	80,5	30,7	67,7	25,8	91,2	34,8	262,0
2001	21,5	8,4	78,7	30,8	67,1	26,2	88,7	34,6	256,0
2002	25,6	9,9	76,7	29,7	67,1	26,0	88,7	34,4	258,2
2003	33,9	13,0	74,6	28,6	63,6	24,4	88,3	33,9	260,5
2004	47,2	17,2	72,2	26,4	64,6	23,6	90,0	32,9	274,0
2005	61,3	21,4	70,0	24,4	64,6	22,5	91,2	31,8	287,1
2006	75,3	25,0	69,6	23,1	64,4	21,3	92,5	30,7	301,8
2007	92,7	29,1	68,6	21,6	64,6	20,3	92,4	29,0	318,3
2008	119,9	34,3	69,9	20,0	65,8	18,8	93,9	26,9	349,5
2009	93,7	29,1	68,5	21,3	65,2	20,3	94,2	29,3	321,6
2010	126,4	35,5	69,5	19,5	66,0	18,6	94,0	26,4	355,9
2011	155,1	40,1	70,5	18,2	67,3	17,4	94,2	24,3	387,1
2012	153,7	39,7	70,5	18,2	68,2	17,6	94,7	24,5	387,1

Source : UNCTADstat (2014).

Note : Prix et taux de change courants

**Figure 4.6 : Importations intra-régionales en Asie, 2000–2012 (milliards de dollars)**


Source : Construction à partir des données de UNCTADstat (2014).

### Europe

La valeur des importations n'était pas trop différente de celle des exportations pendant toute la période, augmentant sensiblement de 641,1 milliards \$US en 2000 à \$ 1 830,3 milliards \$US en 2012 (Tableau 4.6). La zone euro a systématiquement eu la part la plus importante, suivie des pays de l'UE-27 et de l'EFTA (Figure 4.7).

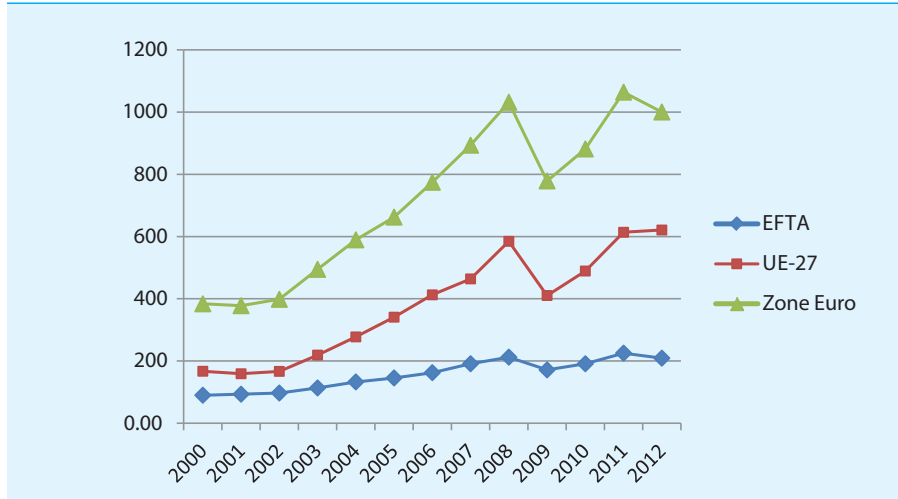
**Tableau 4.6 : Les importations intra-régionales en Europe, 2000–2012 (milliards de dollars)**

Year	EFTA		UE-27		Zone Euro		Total
	\$ billion	% of intraregional exports	\$ billion	% of intraregional exports	\$ billion	% of intraregional exports	\$ billion
2000	90.2	14.1	167.1	26.1	383.8	59.9	641.1
2001	93.4	14.8	159.1	25.2	377.8	59.9	630.4
2002	97.3	14.7	166.8	25.2	398.4	60.1	662.4
2003	113.5	13.7	219.1	26.5	494.7	59.8	827.3
2004	132.9	13.3	277.5	27.8	589.3	59.0	999.7
2005	145.7	12.7	340.9	29.7	662.4	57.7	1,149.0
2006	162.7	12.1	412.7	30.6	774.4	57.4	1,349.7
2007	191.3	12.4	463.9	30.0	893.5	57.7	1,548.7
2008	212.5	11.6	584.6	32.0	1031.4	56.4	1,828.4
2009	171.5	12.6	410.5	30.2	778.7	57.2	1,360.6
2010	191.3	12.3	489.1	31.3	881.4	56.4	1,561.8
2011	225.4	11.9	613.7	32.3	1063.9	55.9	1,903.0
2012	209.2	11.4	620.9	33.9	1000.1	54.6	1,830.3

Source : UNCTADstat (2014).

Note : Prix et taux de change courants.

Figure 4.7 : Importations intra-régionales en Europe, 2000–2012 (milliards de dollars)



Source : Construction à partir des données de UNCTADstat (2014).

## 4.2. Les ressources humaines et les capacités

Il n'y a pas de données fiables et accessibles au public sur les capacités du personnel des CER africaines et asiatiques, alors que l'UE fournit sur son site web des données sur son personnel. On se base donc sur quelques documents particuliers.<sup>9</sup> (L'annexe de ce chapitre présente les cadres institutionnels et juridiques dans les trois régions).

### UE

L'UE est de loin la communauté avec le plus de personnel parmi les trois régions. La Commission européenne, son aile administrative, est divisée en départements appelés Directions générales, qui ressemblent et équivalent à des ministères gouvernementaux. Chacune est chargée de travailler sur un domaine stratégique ou un service clairement définis, tel que le commerce, la paix et la sécurité. Chacune est sous la direction d'un Directeur général qui

relève d'un Commissaire. La Commission européenne emploie 33 000 personnes environ dans les Directions générales, dont 1 750 linguistes, 600 interprètes et 850 personnels de soutien. Environ 6 000 personnes travaillent au Secrétariat général et dans les groupes stratégiques du Parlement européen, sans compter les membres du Parlement et leurs collaborateurs. Environ 3 500 personnes travaillent au Secrétariat général du Conseil de l'UE. Celle-ci dépense 6 % environ de son budget annuel pour le personnel, l'administration et la maintenance des bâtiments.<sup>10</sup>

### ASEAN

Le Secrétariat de l'ASEAN, dirigé par un Secrétaire général, possède 260 membres du personnel, y compris 79 recrutés ouvertement des États membres. Le personnel est responsable de la gestion et de la mise en œuvre des projets. Créé en 1976, une décennie après l'ASEAN, le Secrétariat a été conçu comme un bureau de coordination et un outil

<sup>9</sup> Principalement le rapport sur les capacités des CER publié l'ACBF (2008).

<sup>10</sup> Cf. administration de l'UE - personnel, langues et localisation, consulté le 23/10/2014 à l'adresse [http://europa.eu/about-eu/facts-figures/administration/index\\_en.htm](http://europa.eu/about-eu/facts-figures/administration/index_en.htm).

d'information pour simplement servir l'ASEAN et était donc privé des capacités de contrôle des activités de l'ASEAN et de détermination des priorités, en tant qu'entité supranationale (différemment de la Commission européenne).

Le Secrétariat de l'ASEAN, après des réformes en 1992, est maintenant responsable de la mise en œuvre et du suivi de la zone de libre-échange de l'ASEAN. La transformation a fait ressentir le besoin de recruter un personnel international sur la base du mérite, plutôt que de poursuivre la pratique du déploiement du personnel nommé ou détaché par les pays membres. La Charte de 2008 de l'ASEAN, qui a aussi renforcé le mandat administratif du Secrétariat, a rehaussé le profil du Secrétaire général pour lui permettre d'opérer au nom de l'ASEAN, avec un soutien financier, un personnel et une infrastructure adaptés. Jusqu'en 2012, ceci a engendré un budget de 15,78 millions \$US pour le Secrétariat. Bien que doté d'un budget limité (comparé à l'UE), le Secrétariat peut compter sur ce qu'on appelle un « secrétariat en réseau », un large nombre d'intellectuels et d'expertise locale dans les pays membres pour combler ses déficits en capacités.

### Les CER africaines

Dans la CEN-SAD, le personnel des services généraux compte 70 personnes, y inclus deux membres élus des organes et 10 haut fonctionnaires détachés par les États membres. Le personnel est composé de 10 cadres supérieurs et de 9 consultants ; il n'y a aucun expert régional, ni des cadres intermédiaires, ni du personnel de soutien disponible. Le déficit de personnel reste donc élevé, par rapport au nombre optimal d'employés, estimé à 160 et incluant 30 haut fonctionnaires.

En résumé, le Secrétariat de la CEN-SAD est pénalisé par un nombre trop réduit d'employés hautement qualifiés, l'absence de services de recherche, le faible recours aux experts et consultants externes, et le nombre limité de femmes au niveau directionnel. Certains hommes ont des doctorats, mais tout le personnel parle couramment au moins une des trois langues officielles de l'UA (arabe, anglais, ou français). Les ingénieurs, les administrateurs, les juristes et les économistes sectoriels sont les plus nombreux dans le personnel. Tous les cadres ont une expérience avérée dans la gestion des projets. Malgré cela il y a un manque considérable de personnel et le personnel consacre plus de 80 % de son temps aux objectifs économiques.

L'UMA dispose de 6 directeurs, de 5 chefs de division et de 5 experts en charge des Directions des infrastructures ; des ressources humaines ; de la sécurité alimentaire ; des affaires stratégiques et de l'information ; des affaires économiques ; et des affaires administratives et financières.<sup>11</sup> Ces directions sont chargées de développer les programmes et projets pour faire avancer les objectifs de l'intégration totale du Maghreb. La réussite ou l'échec dans l'exécution des initiatives demeurent la responsabilité de ces directions et divisions et de l'expertise du personnel. Etant donné le nombre limité d'un expert par division, l'UMA ne dispose pas d'assez d'expertise nécessaire pour entreprendre une masse critique d'activités pour la conception, la mise en œuvre, et le suivi-évaluation des stratégies afin d'accélérer le processus de l'intégration régionale.

Le COMESA a conçu et mis en œuvre une vaste gamme de programmes, en utilisant le personnel du secrétariat et des consultants.

<sup>11</sup> Liste diplomatique, Union du Maghreb Arabe, accessible à l'adresse : [http://www.maghrebarabe.org/en/list\\_dip.cfm](http://www.maghrebarabe.org/en/list_dip.cfm)

Comme pour les autres CER, il possède de capacités humaines et institutionnelles faibles. Cependant, il existe des déficits importants dans la planification et la mise en œuvre des projets, la coordination, la mobilisation des ressources et le suivi-évaluation. Il y a besoin de plus de personnel, d'une formation professionnelle continue, d'une valorisation des compétences, des équipements adéquates pour les TIC et de réseautages réguliers avec les autres CER africaines. Les nombreuses faiblesses administratives du COMESA découlant de sa faible mobilisation et utilisation des ressources expliquent la persistance des arriérés des États membres, la dépendance excessive du soutien des bailleurs de fonds et la faible coordination des ressources.

L'EAC ne dispose pas d'assez de personnel pour exécuter les fonctions de son Secrétariat, ni les compétences requises dans les autres institutions de l'EAC. Par ailleurs, selon l'ACBF (2008), la Cour de l'EAC possédait 46 employés, mais 7 postes de juge et 22 postes de responsables des services généraux étaient en attente d'être pourvus. L'EAC ne semble pas non plus posséder des systèmes organisationnels promouvant une culture de l'apprentissage pouvant aider à institutionnaliser le savoir. A cause de ces faiblesses en matière de capacités, la participation des parties prenantes est insuffisante dans l'intégration en Afrique de l'Est, surtout au niveau de la base. Une autre limite de l'EAC est son incapacité à élaborer des systèmes complets pour la gestion de l'information et la gestion financière. Comme pour le COMESA, les arriérés chroniques des États membres, la dépendance excessive sur les ressources des bailleurs de fonds et les systèmes de soutien des bailleurs de fonds trop peu harmonisés sont des problèmes.

Selon ACBF (2008) le personnel de la

CEEAC comptait 36 employés : 17 professionnels, 4 consultants de long terme et 15 personnels de soutien. Le personnel professionnel est recruté à l'aide d'un système concurrentiel de quotas nationaux, et le personnel de soutien sur une base concurrentielle nationale. Même si tout le personnel professionnel possède des équipements de travail modernes et est formé, il a peu de temps pour faire de la recherche, accroître ses compétences, ou collaborer avec les autres CER et les autres parties prenantes, à cause du manque important de personnel. Par conséquent, la conception des politiques, la mise en œuvre et le suivi-évaluation sont laissés à des consultants. Le manque de personnel découle en partie des tâches pour désamorcer des situations de sécurité inquiétantes : 8 des 17 professionnels ont passé la plupart de leur temps dans la gestion des conflits, ce qui laisse peu de temps à l'intégration économique. Sans surprise, la CEEAC ne disposait pas d'un plan stratégique complet, d'une planification financière et il manquait de cohérence dans ses plans annuels.

Selon ACBF (2008), le Secrétariat de l'IGAD, avait 44 employés : 1 Secrétaire exécutif nommé par le Conseil, 22 professionnels, 9 agents des services généraux et 12 agents locaux. Des 22 professionnels, 20 possèdent un master ou des diplômes plus élevés. Contrairement à la CEEAC qui ne possède pas de personnel spécifiquement affecté aux conflits, l'IGAD possède un Mécanisme d'alerte précoce et de réponse aux conflits avec 8 agents, 5 professionnels et 3 agents locaux, même si des déficits de capacités importants doivent être comblés, surtout en ce qui concerne les programmes et les projets des trois « piliers » de la CER, et dans le département de l'administration et des finances, car chacune des sections-clés a seulement un

agent en charge de plusieurs programmes en même temps. Une politique de formation et de développement humain, ainsi qu'un lien entre la bibliothèque et les autres centres de documentation régionale s'avéraient nécessaires.

Le Secrétariat de la CEDEAO est confronté à des défis en termes de capacités, tels qu'une absence de masse critique de personnel (le minimum pour mener à bien ses programmes ou son mandat élargi) ; une absence de programmation de la formation pour mettre à jour les compétences du personnel ; des conditions de travail insuffisamment motivantes pour accroître la productivité et l'efficacité ; des infrastructures des TIC et des bases de données sous-développées ; et des équipements et des avantages fiscaux inadaptés pour la mise en œuvre des activités d'intégration régionale. Il avait besoin de mettre en place un mécanisme solide d'évaluation du personnel et de planification stratégique, ainsi qu'une division multidisciplinaire pour la préparation de propositions sur les infrastructures régionales (ACBF 2008).

Enfin, la SADC a des contraintes institutionnelles et de personnel : une inadéquation entre le personnel, les ressources et la charge de travail dans les fonctions techniques ; des investissements trop faibles pour le perfectionnement du personnel ; une autonomie limitée pour que le Secrétariat opère efficacement, car la plupart des décisions sont liées à la structure politique de la SADC et à l'inexistence de structures de coordination entre le Secrétariat et les départements des pays membres. La SADC devrait investir lourdement dans les ressources humaines techniques, en incluant le recrutement et le développement des compétences dans des secteurs comme la planification, l'élaboration et la gestion des projets, le suivi-évaluation, et le reporting.

### 4.3 Les cadres institutionnels et juridiques

L'on compare ici cadres au sein de l'UE et dans les CER africains avec la logique que l'on considère que les CER africains peuvent s'inspirer plutôt de l'ASEAN, au moins sur sa vision à plus long terme, pour atteindre leur objectif final d'harmonisation économique et fiscale.

L'UE a une constitution de fait définissant comment les États membres et les institutions interagissent et comment le pouvoir est partagé entre le niveau supranational, national et local. Par exemple, l'UE opère de façon à garantir une séparation des pouvoirs entre ses institutions et possède un système législatif et décisionnel pour ses instances et ses citoyens, y compris les parlementaires élus par les citoyens. Ce modèle fait en sorte que l'UE fonctionne comme un vaste pays confédéral, possédant des capacités pour faire exécuter ses dispositions aux gouvernements nationaux. Toutefois, puisque l'UE ne possède pas le pouvoir de contraindre, d'administrer ou d'imposer, ses États membres tendent à dominer la relation entre les citoyens et l'UE, et des domaines importants de la gouvernance sont entre les mains de ces gouvernements.

En revanche, même si les CER africaines ont des traités permettant aux pays de dominer la relation avec les CER, les États membres ne possèdent pas le minimum de capacité d'exécution dont dispose l'UE. Par exemple, les propositions de la Commission européenne doivent recevoir l'approbation du Conseil des ministres, et être ratifiées par les parlementaires de l'UE. Après cela elles trouvent écho dans les lois nationales à travers les parlements nationaux et puis sont mises en œuvre par les bureaucraties nationales. Les cours nationales et européenne sont impliquées dans

l'arbitrage. Cette procédure, parfois lourde, ne produit pas seulement une conscience du processus d'intégration, mais assure aussi une participation profonde de toutes les parties prenantes, de façon analogue aux décideurs politiques nationaux.

Les CER africaines n'ont cependant pas cette structure politique d'intégration supranationale-nationale. Les organes d'intégration sont rarement constitués et fonctionnels et les citoyens ignorent leur relation, y compris leurs droits et obligations vis-à-vis de la région.

Les différences dans la disponibilité des pays pour participer à des initiatives particulières dans les CER africaines sont liées aux modalités selon lesquelles les décisions sont prises. La plupart des traités des CER africaines prévoient que les décisions devraient être prises par consensus plutôt que par le vote de la majorité simple ou qualifiée (ce qui se passe généralement dans l'UE). Ce dernier mécanisme favorise une participation politique large par le biais de discussions nationales et locales, qui mènent à des positions nationales sur les questions. Même si cette modalité de consensus n'exclut pas les discussions à plusieurs niveaux politiques, les décisions sont majoritairement ancrées dans les procédures des bureaucraties nationales, qui parfois ne permettent pas une divulgation optimale, étant souvent basées sur des prises de décisions gouvernementales naturellement secrètes.

Même si le processus de prise de décision supranational-national de l'UE est naturellement plus long et fastidieux, et tend donc à être rigide et à résister à des réformes fondamentales, l'UE tolère la diversité interne et les compromis (une « Europe à plusieurs vitesses ») : une certaine flexibilité interne est permise pour des pays prêts à s'embarquer dans des initiatives comme la monnaie unique ou les

accords sur les visas Schengen, alors que d'autres peuvent rejoindre plus tard. On retrouve aussi ce type de flexibilité dans la CEDEAO, où huit pays francophones prêts à s'embarquer dans une monnaie unique ont adopté le franc CFA pour le commerce interne et entre eux sous l'UEMOA qui représente la plupart du commerce enregistré à l'intérieur de la CEDEAO.

A cause des énormes différences de financement entre l'UE et les CER africaines, les capacités humaines inadaptées de ces CER sont les principales raisons des faibles résultats de leurs projets d'intégration, donnant lieu à des échéances trop longues, à un non-respect des dates, à des coûts trop élevés et même à l'oubli des objectifs et des idées. Il faut rappeler que l'UE possède 30 000 agents environ, dont les deux tiers environ sont impliqués dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques. Dans les CER africaines, ces trois éléments sont pénalisés par des infrastructures en TIC et des bases de données sous-développées, une analyse et une planification stratégique des besoins du personnel inadaptées, l'inadéquation entre le personnel et la charge de travail et l'autonomie limitée des secrétariats.

Ces obstacles peuvent être partiellement attribuables aux mauvais systèmes de financement des CER, qui engendrent des arriérés impayés des États membres. Leur financement (à l'exception du COMESA et de la CEDEAO) provient surtout des contributions des membres, qui peuvent être réduites suite à des crises nationales imprévues. Ces CER s'inspirent du modèle de l'UE, pour lequel les fonds de l'UE sont des transferts des gouvernements nationaux plutôt que des impôts directs ou indirects. Cette méthode de financement limite l'expansion budgétaire et pénalise la formation des ressources humaines. Un



mécanisme de financement combinant les contributions nationales avec des revenus indépendants, tels que les droits à l'importation, aiderait les CER africaines à devenir financièrement indépendantes.

### Les projets d'intégration régionale

#### L'UE

Les deux principaux piliers de l'intégration de l'UE sont économique (une zone de libre-échange, l'union douanière, le marché commun, la zone euro, l'union fiscale, l'aviation, l'énergie et la standardisation) et sociopolitique (l'éducation, la recherche, la santé, la charte des droits fondamentaux, le droit de vote, Schengen, la politique du visa commun et la politique étrangère commune).

La zone de libre-échange a été définie lorsque la Communauté économique européenne a été créée en 1957, une action institutionnelle éliminant les tarifs, les quotas et les préférences sur les produits commercialisés entre les six États membres originaires. (Voir l'annexe de ce chapitre pour plus de détails sur l'histoire de l'UE, de l'ASEAN et des CER africaines). L'union douanière de l'UE a annulé les droits de douane sur la circulation des biens dans l'UE en 1968. Le projet de marché commun, mis en place par le Traité de Maastricht de 1992 a davantage renforcé la libre circulation des capitaux, et des biens et services.

L'union économique et monétaire de l'UE—la zone euro—a été une autre étape essentielle de l'intégration économique. Elle définit les interactions entre les 11 États membres de l'UE qui ont adopté l'euro comme moyen d'échange national et international le 1er janvier 1999, d'autres membres les ayant rejoints plus tard. En 2014, 18 États de l'UE et 6 pays non-membres de l'UE utilisent l'euro comme devise nationale. L'union fiscale est le

prochain projet, mais il semble qu'elle soit confrontée à des défis liés à la récente crise de la dette souveraine européenne, car les gouvernements nationaux restent sceptiques par rapport à sa faisabilité technique et à ses avantages potentiels.

#### L'ASEAN

La déclaration de l'ASEAN cherche à accélérer la croissance économique, le progrès social et le développement culturel dans la région, ainsi qu'à promouvoir la paix et la stabilité, en préservant le respect pour la justice et l'Etat de droit dans les relations entre les pays.

Les projets lancés pour accélérer la croissance économique régionale incluent :

- Une feuille de route pour l'intégration financière et monétaire de l'ASEAN dans quatre domaines : le développement des marchés financiers, la libéralisation du compte de capital, la libéralisation des services financiers, et la coopération monétaire.
- Le réseau de transport des principaux réseaux autoroutiers et ferroviaires interétatiques trans-ASEAN, y compris la ligne ferroviaire Singapore–Kunming, les principaux ports et les principales voies pour le trafic maritime, le transport sur les voies navigables et les principales liaisons aériennes civiles.
- Une feuille de route pour l'intégration du secteur du transport aérien.
- L'interopérabilité et l'inter-connectivité des équipements et services de télécommunication nationaux, y compris l'Accord de reconnaissance sectorielle mutuelle du Conseil des régulateurs des télécommunications de l'ASEAN pour l'évaluation de la

conformité des équipements de télécommunication.

- Les réseaux énergétiques trans-ASEAN : le réseau électrique de l'ASEAN et les projets de gazoduc trans-ASEAN.
- L'initiative pour l'intégration de l'ASEAN, basée sur les infrastructures, le développement des ressources humaines, les TIC et l'intégration économique régionale, surtout au Cambodge, en République démocratique du Peuple Lao, au Myanmar et au Vietnam.

L'ASEAN considère le développement et le renforcement des ressources humaines comme une stratégie-clé pour la création d'emploi, la réduction de la pauvreté, l'atténuation des disparités socioéconomiques et la promotion de la croissance économique équitable. Les activités en cours incluent le programme de travail de l'ASEAN pour le bien-être sociale, la famille et la population, le VIH/SIDA, la formation de la jeunesse de l'ASEAN pour l'emploi durable et les autres défis de la mondialisation ; et un réseau universitaire promouvant la collaboration entre 17 universités membres.

Les leaders de l'ASEAN ont convenu de créer une Communauté de la sécurité de l'ASEAN pour accroître la sécurité dans la CER et pour s'assurer que les pays de la région vivent en paix les uns avec les autres et dans le monde. Les membres de la Communauté s'engagent à avoir recours uniquement à des processus pacifiques pour régler les différends interrégionaux. Ils considèrent leur sécurité comme étant principalement liée à celle des autres et à la localisation géographique, à la vision commune et aux objectifs communs. Les composantes de ce projet sont le développement politique, l'élaboration et le partage des normes, la prévention et la résolution des

conflits, le renforcement de la paix et les mécanismes de mise en œuvre post-conflit.

Pour réaliser la Communauté économique de l'ASEAN — la finalité de l'intégration économique présentée dans la Vision 2020 de l'ASEAN — l'ASEAN a convenu de mettre en place de nouvelles mesures pour renforcer la mise en œuvre de ses initiatives économiques existantes, y inclus la zone de libre-échange de l'ASEAN, l'accord cadre de l'ASEAN sur les services et la zone d'investissement de l'ASEAN. Elle a aussi convenu d'accélérer l'intégration régionale dans le domaine des transports aériens, des produits agro-industriels, de l'automobile, de l'e-commerce, de l'électronique, de la pêche, des soins de santé, des produits à base de caoutchouc, des textiles et vêtements, du tourisme et des produits dérivés du bois. Elle a aussi décidé de faciliter les mouvements des gens d'affaire, de la main d'œuvre qualifiée; de renforcer les mécanismes institutionnels de l'ASEAN, y compris le mécanisme de règlement des conflits de l'ASEAN pour s'assurer que les litiges économiques puissent avoir une solution rapide et juridiquement exécutoire.

## L'Afrique

Nombre de projets d'intégration régionale mis en place dans les CER africaines visent à garantir que chaque région puisse réaliser les accords de coopération économique et sociopolitique à temps. Ces projets couvrent des domaines comme le commerce des biens et services, la libre circulation des personnes, le tourisme, l'industrie, la promotion des investissements, l'agriculture et la sécurité alimentaire, et la paix et la sécurité. Les programmes clés comportent des projets planifiés ou à différents stades de mise en œuvre. Un aspect important de l'intégration

économique pour toutes les CER est la garantie de la libre circulation des capitaux, des personnes, des biens et services, par le biais de nombreux projets pour l'élimination des barrières tarifaires et non-tarifaires, la facilitation des échanges (par exemple les postes frontières uniques), la concurrence et les politiques de promotion des investissements, et le développement des infrastructures énergétiques et de transport. Il semble que certains de ces projets produisent des résultats positifs, au vu de la croissance du commerce intra-régional (tel que indiqué plus haut), bien que cela soit un début surtout dans les CER en retard (UMA, CEN-SAD, IGAD et CEEAC).

L'EAC est la CER la plus avancée, ayant lancé son marché commun en 2010. La COMESA, la SADC et la CEDEAO ont des performances moyennes : les deux premières ont lancé leur union douanière respectivement en 2009 et 2013, et la CEDEAO prévoit la sienne le 1er janvier 2015. Même si les marchés communs et les unions douanières résolvent principalement les réductions tarifaires, les commerçants des CER africaines sont confrontés à des barrières non-tarifaires et nombreux sont ceux qui ont souscrit pour qu'elles soient éliminées. Par exemple, la CEDEAO a mis en place un bureau de réclamation pour contrôler les barrières non-tarifaires et l'ensemble COMESA-EAC-SADC a créé un mécanisme de suivi par l'internet.

Pour faciliter le commerce, des postes frontières à entrée unique ont été mis en place par cinq CER (la COMESA, l'EAC, la CEEAC, la CEDEAO et la SADC) afin de réduire les délais des procédures frontalières permettant ainsi aux commerçants de dédouaner leurs marchandises en une seule fois. Les postes frontières à entrée unique peuvent être

construits à la frontière, sur chaque territoire ou sur le territoire d'un pays. Les postes frontières à entrée unique de Chirundu (Zambie-Zimbabwe) et de Noepe-Elubo (Ghana-Côte d'Ivoire) sont construites sur chaque territoire, alors que le poste de Seme-Krake (Nigeria-Bénin) est en cours de construction sur le territoire du Bénin. L'apport du Fonds européen de développement (44,5 millions d'euro) à la CEDEAO-UEMOA a permis d'accélérer le processus de mise en œuvre des postes frontières à entrée unique (UNECA, AUC and AfDB 2013).

Des conceptions techniques détaillées ont été entreprises pour cinq postes frontières à entrée unique—Noepe (Ghana-Togo) ; Seme-Krake (Nigeria-Bénin) ; Malanville (Bénin-Niger) ; Paga (Ghana-Burkina Faso) ; et Kouramalié (Mali-Guinée). Il faut toutefois noter que seuls les trois premiers postes ont reçu des financements. La CEDEAO-UEMOA est en train de sécuriser plus de financements pour les postes frontières à entrée unique alors que le Fonds européen de développement finance des postes frontières à entrée unique en Afrique de l'Est (UNECA, AUC and AfDB 2013). Les dédouanements basés sur l'inspection simultanée ou en guichet unique nécessitent des modalités pour la coopération et la coordination, ainsi que pour l'harmonisation des procédures, la standardisation des équipements et des méthodes communes de fonctionnement, qui sont généralement contenues dans les accords bilatéraux définissant les entités institutionnelles et organisationnelles pour le système de dédouanement. Ainsi, les comités des opérations frontalières conjointes, composés d'agents publics des deux pays et présidé par un agent des douanes, sont responsables des opérations au jour le jour des postes frontières à entrée unique.

Les avancées pour la circulation des individus sont disparates entre les CER : l'UMA, l'EAC et la CEDEAO sont assez avancés, alors que la CEN-SAD, le COMESA, la CEEAC, l'IGAD et la SADC le sont moins. Toutes les CER souffrent néanmoins d'infrastructures de transport routier insuffisantes, souvent liées aux nombreux barrages routiers de sécurité (UNECA and AU 2013).

Les CER sont toutefois hantées par l'insuffisance des infrastructures routières associées aux nombreux barrages routiers.<sup>12</sup> Les innombrables barrages routiers ou points de contrôle occasionnent des retards, créent

des occasions de payer des pots-de-vin, et augmentent le coût des biens aux consommateurs. Le mauvais traitement infligé aux passagers peut conduire à des violences.

Un aperçu de la situation en Afrique de l'Ouest, à travers trois principaux corridors, montre qu'il y a une baisse des pots-de-vin payés bien que le nombre de points de contrôle soit resté constant (tableau 4.7). Les retards ont diminué sur l'axe Tema–Ouagadougou mais se sont aggravés sur le corridor Lomé–Ouagadougou. Les principaux corridors de l'Afrique sont présentés au tableau 4.8.

**Tableau 4.7 : Points de contrôle, retards et pots-de-vin selon 3 corridors de la CEDEAO**

Corridor	Distance	Points de contrôle (contrôles aux 100 km)		Retards (minutes aux 100 km)		Pots-de-vin aux 100 km (francs CFA)	
		2007	2011	2007	2011	2007	2011
Bamako-Ouagadougou par Hérémakono	934	2.6	2.6	25	21	7 184	5 365
Lomé-Ouagadougou	1 020	1.7	1.6	12	18	2 695	1 532
Tema–Ouagadougou	1 057	2.2	2.2	48	27	2 412	1 480

Source : USAID–WAEMU Reports on Road Governance.

Note : Taux de change nominal (CFA/dollar américain, moyenne de la période) : 479 (en 2007) et 471 (en 2011)

<sup>12</sup> Voir les documents UNECA/AU Document E/ECA/COE/32/3 et AU/CAMEF/EXP/3(VIII) de Mars 2013

**Tableau 4.8 : Principaux corridors en Afrique**

Corridor	Distance	Note
Dakar –Mali	1 250 km	Voie ferrée
Abidjan –Burkina Faso –Mali	1 200 km	Options multimodales jusqu'à Ouagadougou, puis route
Tema/Takoradi –Burkina Faso – Mali	1 100 km jusqu'à Ouagadougou	Route
Lomé –Burkina Faso –Niger –Mali	2.000 km	Route
Cotonou –Niger –Burkina –Mali	1 000 km jusqu'au Niger	Options multimodales
Lagos –Niger	1 500 km	Route
Port Harcourt –Tchad		
Douala –RCA –Tchad	1 800 km	Options multimodales
Pointe Noire – RCA –Tchad	1 800 km	Voie ferrée /fleuve
Lobito –RDC –Zambie	1 300 km	Pas actuellement utilisé
Luanda –RDC –Rwanda –Burundi		Pas actuellement utilisé
Walvis Bay –Zambie –DRC (Trans - Caprivi)	2 100 km jusqu'à Lusaka	Route
Walvis Bay –Botswana –Afrique du Sud (Trans -Kalahari)	1 800 km	Route
Durban –Zimbabwe –Zambie –RDC (Corridor Nord -Sud)	2 500 km jusqu'en RDC	Options multimodales
Maputo – Afrique du Sud	600 km	Options multimodales
Beira –Zimbabwe –Zambie -RDC	1.500 km	Options multimodales
Naccala –Malawi –Zambie –RDC	1 800 km jusqu'à Lusaka	Options multimodales
Mtwara –Malawi – Zambie –RDC		Pas encore utilisé pour le transit
Dar es Salaam –Zambie -RDC (Corridor TAZARA)	2 000 km jusqu'à Lusaka	Options multimodales
Dar es Salaam –Rwanda –Burundi – Ouganda –RDC (Corridor Central)	1 400 km jusqu'à Kigali, 1 600 km jusqu'à Kampala	Options multimodales
Tanga –Ouganda	1 500 km	Pas encore développé
Mombasa –Ouganda –Rwanda – Burundi –RDC (Corridor Nord)	1 200 km jusqu'à Kampala, 2 000 km jusqu'à Bujumbura	Options multimodales
Berbera –Ethiopie	840 km	Route
Djibouti –Ethiopie	900 km	Options multimodales
Assab –Ethiopie	900 km	Pas actuellement utilisé
Massawa –Ethiopie		Pas actuellement utilisé
Port-Soudan –Ethiopie		Pas actuellement utilisé
Lagos –Niger –Mali –Lagos –Tchad en tant que partie du Corridor central proposé pour le train léger	8 000 km	Options multimodales

Source : UNECA 2010.

Les infrastructures de transport routier sont intrinsèquement liées aux corridors et aux infrastructures de transport dans les corridors en raison de leurs rôles dans la résolution des problèmes de logistique entre les pays, en particulier ceux enclavés. L'Afrique compte environ 16 pays sans littoral avec une population de plus de 200 millions, distants de 1000-1500 km aux ports les plus proches.

Les CER africaines ont lancé des initiatives pour résoudre les barrières physiques et non physiques le long des corridors du continent en créant des secrétariats permanents pour faire

face à la congestion des ports. D'autres initiatives comprennent les corridors de Dar es-Salaam (TAZARA) et de Beira destinés à libérer la Zambie et le Zimbabwe de la dépendance sur les ports et les couloirs sud-africains. Les projets d'infrastructure prioritaires pour 2012-2017 sont estimés à 50 milliards (UNECA 2010).

Une série de projets d'infrastructure de transport pour faciliter les flux transfrontaliers dans les CER sont à divers stades, allant de la conception à la (quasi-) réalisation (tableau 4.9).

**Tableau 4.9 : Quelques projets d'infrastructure de transport transfrontalier routier, ferroviaire et aérien**

CER	Projet
<b>UMA</b>	
Libye	Développent d'une infrastructure ferroviaire de lien privilégié avec l'Égypte et la Tunisie Renforcement des capacités et aptitudes pour les ports maritimes Renforcement des capacités pour le réseau ferré et sa modernisation
Tunisie	Port en eau profonde d'Enfidha (concession de partenariat public-privé) Parties restantes de l'autoroute reliant la Libye à l'Algérie via Tunis Développent des liaisons ferroviaires manquantes à cheval de la frontière libyenne L'amélioration de la logistique des infrastructures par des concessions de partenariat public-privé
Maroc	Développement et amélioration des capacités des liaisons ferroviaires Renforcement des capacités des ports maritimes Développent des équipements de transport aérien
Mauritanie	Développent des liaisons routières manquantes avec l'Algérie, le Mali et le Sénégal Développement des équipements de transport aérien Renforcement des capacités du port maritime de Nouakchott
<b>CEDEAO</b>	Projets de réhabilitation de sections de routes au Bénin, au Ghana et au Togo Autoroutes internationales et programmes de facilitation des transports entre le Cameroun et le Nigeria (corridor routier Bamenda–Enugu) Corridor routier Lagos–Abidjan Trois ponts en Sierra Leone à Moya, Sewa et Waanje
<b>IGAD</b>	Corridor Nairobi–Addis-Abeba (route Isiolo–Moyale–Addis-Abeba) où des axes sont en construction ou en réhabilitation Corridor Kampala–Djouba : le secteur Nimule–Djouba est en construction au Soudan du Sud ; Gulu–Nimule (Ouganda) est en approvisionnement Corridor Berbera (Somaliland–Éthiopie) : l'étude de faisabilité et les services de conception détaillée de l'ingénierie sont en approvisionnement Corridor Djibouti–Addis-Abeba : la section restante de l'axe Arta–Guelile à Djibouti est en approvisionnement

CER	Projet
<b>EAC</b>	<p>Etudes de faisabilité et conception détaillée de la route Arusha–Holili–Taveta et des routes Malindi–Lunga Lunga et Tanga–Bagamoyo</p> <p>Etude exploratoire sur les capacités de passation des marchés en travaux publics en Afrique de l’Est</p> <p>Audit des services de conseil pour le projet de développement de la route Arusha–Namanga–fleuve Athi</p> <p>Etude sur la stratégie des transports en Afrique de l’Est, le Programme de développement du secteur routier régional et le projet de facilitation des transports en Afrique de l’Est</p> <p>Développement de réseaux ferroviaires à écartement normal pour remplacer les réseaux existant à écartement réduit en Ethiopie, à Djibouti et dans les cinq pays de l’EAC</p>
<b>CEEAC</b>	<p>Exécution du projet autoroutier Fougamou–Doussala–Dolisie (Gabon–Congo)</p> <p>Développement du projet routier Ouesso–Sangmelima</p> <p>Projet de facilitation des transports du corridor routier Brazzaville–Yaoundé</p> <p>Extension du chemin de fer Leketi–Franceville entre le Congo et le Gabon</p>
<b>COMESA</b>	<p>Mise en place de fonds routiers, en utilisant les taxes sur le carburant et en impliquant des agences de développement routier pour la maintenance des réseaux routiers nationaux et régional dans les États membres</p> <p>Construction et réhabilitation des routes, en utilisant les allocations budgétaires des États, en empruntant aux banques de développement et en obtenant des fonds des partenaires</p>

L'Afrique doit aussi payer une attention particulière aux projets de transport aérien pour plusieurs raisons (AfDB 2012).

D'abord, le transport aérien joue un rôle essentiel dans la croissance du continent en accélérant le transport des biens et des personnes en ce sens que la contribution du transport aérien est sept fois supérieure à celle du transport routier. Ensuite, la croissance du transport aérien alimente la croissance économique par le biais des effets induits en créant des emplois directs et indirects dans l'industrie et d'autres secteurs auxiliaires tels que le tourisme et les autres services. En 2010, l'industrie de l'aviation en Afrique a généré environ 7 millions d'emplois (y compris 257 000 emplois directs) grâce à l'impact sur les

voyages et le tourisme. Cela s'est traduit par une contribution de 67,8 milliards \$US au PIB. En 2012, l'industrie a généré 428 milliards \$US en Afrique et 12 894 emplois supplémentaires (Gittens 2012). Enfin, l'expansion dans le transport aérien crée des débouchés pour les entrepreneurs locaux à travers l'accroissement des pôles économiques régionaux et mondiaux.

Pourtant, malgré la forte croissance, les services aériens font face à des défis sécuritaires, au manque de ressources et d'infrastructures, aux longues distances, à une connectivité limitée, à l'absence de réglementation et de l'action du gouvernement, à une concurrence féroce, et aux coûts d'exploitation élevés (encadré 4.2).

#### Encadré 4.2 : Projets de transport aérien

L'environnement du transport aérien africain est fractionné : les marchés de l'aviation africains sont majoritairement fermés et contrôlés, parce qu'ils opèrent dans le cadre d'accords bilatéraux de service aérien restrictifs, mais ceux avec des pays à l'extérieur de l'Afrique sont libéralisés. L'aviation intra-africaine est donc sous-développée, réduisant les opportunités qu'elle pourrait offrir en tant qu'outil de croissance et de développement.

La décision de Yamoussoukro de 1999 — signée par 44 pays et entrée en vigueur le 12 août 2000 — cherche à libéraliser les services aériens et à promouvoir l'ouverture des marchés aériens nationaux à la compétition transnationale (IATA 2014). L'objectif de la décision est défini sous l'article 2. La portée de l'application : la libéralisation progressive des services de transport aérien intra-africain réguliers et non réguliers dont le but principal est d'accorder à tous les acteurs étatiques impliqués l'exercice du droit de premier, second, troisième, quatrième et cinquième liberté pour les services aériens réguliers et non réguliers pour les passagers et le fret (marchandises et courrier), assurés par une compagnie aérienne éligible (Schlumberger, 2010).

Depuis son entrée en vigueur, la CEDEAO s'est focalisée sur sa mise en œuvre, par le biais d'un cadre juridique commun pour le transport aérien dans les États membres de la CEDEAO. Les États membres de la CEEAC se sont surtout préoccupés par les projets dans le cadre du Programme de renforcement des capacités de supervision de la sécurité aérienne (COSCAP), gérés par l'Organisation de l'aviation civile internationale (ICAO).

## 4.4 Leçons pour les CER africaines

### Renforcement des capacités

Sur la base des différences en matière de capacités des CER, il est nécessaire de porter une attention particulière aux impératifs suivants pour un renforcement efficace des capacités des CER africaines.

*Adopter une perspective sur le long terme.* Le renforcement des capacités est un processus de long terme. Il peut être encouragé par une série de résultats à plus court terme de nature exogène et par des résultats plus durables, à plus long terme et de nature endogène. Cela demande de s'en tenir au processus, même lorsque les conditions deviennent difficiles.

*Adopter une approche intégrée et holistique du renforcement des capacités.* Toutes les dimensions des capacités nécessitent l'attention — l'individuel, l'institutionnel et le cadre institutionnel global. Une attention insuffisante au niveau systémique peut diminuer l'impact des efforts aux niveaux

institutionnel et individuel. Un juste équilibre doit donc nécessairement être créé entre les trois niveaux qui sont étroitement liés. Ceci est aussi une admonition pour ne pas entreprendre des activités ponctuelles, ad hoc.

*Intégrer le renforcement des capacités dans de plus vastes efforts pour atteindre le développement durable.* Les capacités sont très fluides et ont des utilités multiples. Toute stratégie pour renforcer les capacités doit donc prendre en compte le fait que les exigences de capacités pour l'intégration régionale sont strictement liées et doit être intégré aux initiatives pour le renforcement des capacités pour le développement durable et la transformation structurelle de l'Afrique en général.

*Le renforcement des capacités doit être axé sur la demande.* La conception des interventions pour consolider les capacités doit être axée sur les résultats et se concentrer sur « les capacités pour quoi faire et pour qui ». Le principe sous-jacent devrait être clair à propos des bénéfices



ciaires du renforcement des capacités et la conception des activités devrait refléter les besoins des ayants droit. Les pratiques des bailleurs de fonds peuvent au mieux faciliter et au pire entraver l'émergence des capacités nationales.

*Garantir des ressources (administratives et financières) suffisantes.* Il faut veiller à ce qu'il y ait des ressources (humaines et matérielles) adéquates, idéalement inclus dans le budget, pour tout renforcement des capacités. Il est aussi essentiel de surveiller les dépenses par rapport au budget. Nombreuses sont les initiatives de renforcement des capacités qui sont compromises ou n'ont pas atteint leurs objectifs à cause d'un manque de ressources.

*Mettre l'accent sur la rétention et l'utilisation des compétences* (pas seulement sur l'acquisition). Les pays africains se heurtent à des obstacles sérieux pour le renforcement des capacités sur le long terme, avec une émigration croissante et un personnel national qualifié rare. Les efforts sur le long terme doivent contempler des structures incitatives pour retenir les compétences et leur retombées ; au cas contraire, de nouveaux efforts pourraient avoir un effet moindre ou non durable.

*S'adapter à la nature dynamique du renforcement des capacités.* Le renforcement des capacités est un processus dynamique avec plusieurs facettes : la *mobilisation* du potentiel existant peut ne pas avoir lieu, parce qu'il ne demeure pas dans l'institution qui est en charge des responsabilités en question, ou l'expertise individuelle peut ne pas être utilisée en raison de déficiences organisationnelles ; le *renforcement* des capacités pour éviter la désuétude par l'utilisation permanente et les cours de courte durée, les ateliers, les séminaires et d'autres formations ; la *conversion* ou l'*adaptation* des capacités existantes pour gérer les nouveaux problèmes ; la *création* de capacités à l'aide de

programmes de formation formelle ; et la *relève* ou l'*amélioration* des capacités pour les générations suivantes.

*Suivre et évaluer les efforts de renforcement des capacités.* Compte tenu du fait que le renforcement des capacités n'est pas statique, mais plutôt un processus dynamique et circulaire (l'inverse du linéaire), le suivi-évaluation avec des critères et des indicateurs appropriés sont essentiels pour l'apprentissage par la pratique et la gestion adaptative. Il est donc important pour les acteurs de passer en revue régulièrement les principes opérationnels, les éléments stratégiques, les outils et les méthodes.

*Adopter une approche d'apprentissage par la pratique.* Les efforts de renforcement des capacités devraient s'appuyer sur une pluralité d'outils et de méthodologies. Ceux-ci pourraient inclure les méthodes les plus traditionnelles (les ateliers et les formations techniques en cours d'emploi) mais aussi offrir de meilleures perspectives méthodologiques et institutionnelles (la réseautage, les échanges et la coopération horizontaux, la création de comités de pilotage de projets composés de plusieurs parties prenantes, le partage des responsabilités de gestion des projets, les stages, la coopération sud-sud, les réseaux scientifiques sur des enjeux particuliers).

*Se focaliser sur le renforcement des institutions.* Deux problèmes principaux existent si on se focalise exclusivement sur les individus ou la formation. Premièrement, les individus se déplacent et donc un cheminement de carrière normal peut diminuer l'impact. Deuxièmement, les connaissances, les compétences et les attitudes individuelles, même si évidemment importantes, peuvent ne pas produire un changement permanent, si des goulets d'étranglement systématiques persistent au niveau organisationnel. Par

conséquent, les bonnes pratiques de renforcement des capacités incluent généralement des activités multiples qui se complètent et se renforcent les unes les autres avec la possibilité de résoudre les problèmes lorsqu'ils apparaissent.

*Assurer la coordination.* Le succès du renforcement des capacités dépend de la bonne coordination avec la flexibilité d'ajustement des plans et priorités au fur et à mesure que les conditions changent.

### Cadre institutionnel

Les accords ayant donné naissance aux institutions d'intégration de l'UE pour l'élaboration et la mise en œuvre du processus d'intégration européenne offrent des enseignements aux nouvelles CER comme celles d'Afrique en vue de la configuration d'une intégration optimale.

Les institutions de l'UE sont structurées de manière à mettre en jeu les organisations de gouvernance supranationales, nationales et locales requises pour participer au processus et chacune d'elles est dotée d'une fonction d'exécution qui amène les pays à se comporter comme une confédération. Les intérêts nationaux sont souvent subordonnés à l'intérêt « confédéral » – une volonté souvent absente dans les CER africaines, en raison peut-être de la crainte persistante de domination d'un pays et l'instabilité fréquente dans certains d'entre eux.

Ce dernier point constitue une menace réelle à toute initiative d'agglomération en Afrique – la coexistence ordonnée est un préalable. Qui plus est, une configuration institutionnelle mieux structurée permettant aux citoyens une participation maximale et une sensibilisation aux avantages des regroupements régionaux

contribuera à des CER prospères. Les organes d'intégration devraient par conséquent être bien formés, bien préparés et fonctionnels en vue des objectifs de l'intégration. De même, l'éducation des citoyens sur ces initiatives devrait commencer très tôt pour un maximum de coopération et d'appropriation, afin de les sensibiliser sur les gains économiques ainsi que sur leurs droits et obligations.

D'après l'UNECA (2006), si les pays africains doivent s'inspirer de l'UE sur la façon dont les réalisations de l'intégration affectent les institutions, ils devraient permettre l'expérimentation d'une conception institutionnelle admettant des circonstances sociopolitiques et économiques spéciales dans les sous-régions. Ils doivent ainsi s'attendre à certains échecs institutionnels tout en apprenant de ceux qui ont réussi – une expérience de l'intégration de l'UE aussi.

### Cadre juridique

Le cadre juridique de l'UE semble offrir les meilleurs enseignements pour les CER africaines, et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, il rend les actions politiques pertinentes pour les citoyens au niveau local. Deuxièmement, les gouvernements nationaux sont disposés à « domestiquer » les lois de l'UE principalement parce que les législations nationales prennent part au vote de ces lois (ce qui leur permet d'être facilement appliquées par la bureaucratie nationale).<sup>13</sup> Troisièmement, les tribunaux nationaux et européens participent à l'arbitrage lorsque les lois de l'UE font l'objet de différends. Enfin, les décisions dans l'UE sont obtenues par vote à la majorité simple ou qualifiée, ce qui garantit une ingénierie politique et des discussions parmi les pays participants avec une certaine transparence jusqu'au citoyen.

<sup>13</sup> L'UNECA (2006) a également documenté le blocage de l'intégration de l'UE par l'hésitation britannique, le rejet répété des traités européens par les Danois, le rejet par les Irlandais du traité crucial de Nice. Le peu d'enthousiasme des citoyens européens, par rapport à leurs dirigeants, pour une coordination approfondie et l'uniformité des politiques sont des exemples de la réticence croissante bloquant l'intégration de l'UE.

#### 4.5 Conclusions—messages clés et recommandations

##### Messages clés


- Les progrès en matière d'intégration régionale sont inégaux à travers les sous-régions. L'UMA, la CEN-SAD, l'IGAD et la CEEAC traînent le pas avec l'EAC qui est plus avancée. Le COMESA, la SADC et la CEDEAO ont atteint un rythme intermédiaire. Les efforts de facilitation des échanges commerciaux portent sur les postes frontaliers uniques mis en place par le COMESA, l'EAC, la CEEAC, la CEDEAO et la SADC. Toutes les CER sont cependant hantées par l'insuffisance des infrastructures de transport routier aggravées par les nombreux blocages sécuritaires.
- Les progrès du régionalisme par rapport au commerce intra-régional varient énormément entre les régions du monde. La part du commerce intra-régional en Europe et en Asie au cours de la période 2000–2012, avoisinait 33 % et 25 % contre 13 % en Afrique. Ces différences s'expliquent en grande partie par la structure des institutions d'intégration en vue de l'élaboration et

la mise en œuvre des politiques d'intégration.

- L'Afrique apparaît comme un cas particulier sur toutes les dimensions de la mise en œuvre des institutions régionales. L'insuffisance des capacités en ressources humaines des CER africaines sont les raisons fondamentales de la faible intégration.
- Il n'existe aucun modèle unique de développement régional dont l'Afrique peut s'inspirer.

##### Recommandations

- Le renforcement des capacités offre beaucoup de bonnes pratiques mondiales (abordées dans *Leçons pour les CER africaines*) et elles ne cessent de se multiplier. Les Etats membres et les CER ont besoin d'une plate-forme pour les partager et les reproduire.
- Les CER africaines doivent intensifier leur action sur tous les aspects du renforcement des capacités. Les initiatives devraient s'aligner sur les priorités et les besoins des pays membres nécessitant des processus internes, nationaux.



Résumé et  
recommandations

5

Chapitre



## 5

## Résumé et recommandations

L'intégration régionale a joué un rôle essentiel dans l'histoire postcoloniale de l'Afrique. Dès les années 60, le continent s'est attelé à créer des institutions continentales pour stimuler l'intégration à côté d'une panoplie d'expériences sous régionales en matière d'intégration économique comme moyen de résolution de la fragmentation politique, de promotion du développement et de croissance de la compétitivité globale.

Le Traité d'Abuja portant création de la Communauté économique Africaine en 1994 a jeté les bases de l'intégration pour l'Afrique avec les CER comme pierres angulaires. Ces huit CER s'acheminent vers la mise en œuvre du traité d'Abuja à des rythmes différents. Quatre d'entre elles font des progrès tangibles en matière d'intégration régionale et quatre autres prennent du retard. L'EAC semble avoir fait le plus de progrès.

En tant qu'élément déterminant pour le développement de l'Afrique, les CER doivent renforcer leurs capacités. Le Rapport de cette année — comparant les CER africaines aux CER pionnières en Europe et en Asie — montre que les CER africaines ont pris du retard par rapport à leurs objectifs de développement, suscitant des doutes quant à leurs approches de promotion du commerce et de l'intégration régionales. Pire, la plupart des accords d'intégration régionale ayant fait peu de progrès en matière de promotion du commerce intra-régional, la pertinence de leurs modèles linéaires d'intégration (intégration des biens d'abord et intégration budgétaire à la fin) se pose également.

Les obstacles auxquels est confronté l'Afrique appellent à une approche plus inclusive de l'intégration économique, améliorant les contraintes du côté de l'offre qui jusqu'ici empêchent une production efficiente. Il faut

donc un programme d'intégration régionale approfondie capable de faire face aux problèmes transfrontaliers et aux marchés ouverts des services.

Il est crucial mais pas facile d'intensifier les échanges commerciaux, dans la mesure où l'énorme différence entre le commerce intra-régional en Europe et en Asie par rapport à celui d'Afrique découle en partie de la structure des institutions d'intégration. À titre d'exemple, les CER n'ont pas la capacité d'exécution dont dispose l'UE, une situation exacerbée par la méthode consensuelle de prise de décisions plutôt que par le vote à la majorité simple ou qualifiée. Le processus décisionnel supranational-local de l'UE, quoique plus fastidieux, a au moins le mérite de tolérer la diversité interne et les compromis plutôt que de forcer des solutions communes, générales tel que constaté dans bon nombre de CER africaines.

L'insuffisance de capital humain constitue toutefois une contrainte majeure pour les CER africaines. Elle est causée et est présente dans de nombreux problèmes : retard numérique et faiblesse des compétences ; insuffisance de formation régulière en milieu de travail ; insuffisance des mesures incitatives pour le personnel ; TIC insuffisamment développées ; analyse des besoins du personnel et planification stratégique insuffisantes ;

inadéquation entre personnel et charge de travail ; et autonomie limitée des secrétariats.

Les CER africaines ont par conséquent besoin de renforcer leurs capacités d'exploitation des nouvelles opportunités offertes par l'agenda pour le développement post-2015, les APE et l'Agenda 2063.

Les recommandations sont donc les suivantes.

- Les institutions d'intégration au niveau des CER africaines doivent être restructurées pour permettre une participation politique locale et nationale maximale dans les activités des CER.
- Il faut instaurer un mécanisme de financement combinant les contributions nationales et les ressources propres (telles que les taxes à l'importation adoptées par le COMESA et la CEDEAO).
- Plus de financement permet de répondre à l'insuffisance de personnel dans les CER. Il faut donc adopter la formation continue afin d'améliorer les compétences et fournir des infrastructures et équipements des TIC adéquats.
- Il faut entreprendre un réseautage régulier avec les autres CER africaines.
- Les Etats membres et les CER doivent mettre en place une plate-forme de partage et de diffusion des meilleures pratiques mondiales.
- Les initiatives de renforcement des capacités doivent être en accord avec les priorités, les besoins et les conditions des Etats membres. Il faudra pour cela des processus internes nationaux, des actions conjointes de renforcement des capacités et des mesures plus incitatives pour le personnel.
- Les outils traditionnels tels que l'assistance technique et la formation doivent être transformés afin d'accompagner le renforcement des capacités au sens large.

- Le suivi-évaluation (y compris des mécanismes appropriés) doit être systématiquement adopté.

- Il est nécessaire de financer la collecte et l'analyse de données considérables, le réseautage, la planification et d'autres activités intensives en ressources.

- Les échanges de personnel entre les CER africaines doivent être encouragés afin de faciliter le partage d'expériences et l'harmonisation éventuelle des processus et procédures.

- Les Secrétariats ou Commissions des CER africaines doivent être restructurés et habilités à prendre des décisions contraignantes au nom des Etats membres en vue d'accélérer la mise en œuvre des projets, programmes et politiques d'intégration régionale.

- A l'instar de leurs homologues de l'ASEAN, les chefs d'Etat et de gouvernement des CER africaines doivent s'engager à domestiquer et mettre en œuvre les traités et initiatives d'intégration régionale. La volonté politique au plus haut niveau est nécessaire.

- Les pays africains doivent investir massivement dans les capacités institutionnelles en vue de négocier les APE avec l'UE de manière à tirer profit des opportunités du libre-échange.

Le renforcement des capacités est un processus complexe, de longue durée, nécessitant de la part des CER une collaboration étroite avec les Etats membres afin de s'assurer que les changements macro-économiques sont sur la bonne voie. L'Afrique a besoin d'opérer un changement fondamental dans le renforcement des capacités des CER, un changement prospectif accepté au plan local, axé sur la demande et propre au contexte.

## Annexe au Chapitre 4. Cadres institutionnels et juridiques

---

La présente annexe passe en revue les cadres institutionnels et juridiques des Communautés économiques régionales (CER) qui sont bien intégrées en Europe et en Asie – l'UE et l'ASEAN – ainsi que les mêmes cadres au sein des CER africaines.

### Cadre institutionnel – UE

L'Union européenne (UE) a commencé comme Communauté économique européenne en 1957, une organisation internationale créée par le traité de Rome la même année. Elle avait pour but de réaliser l'intégration économique, y compris un marché commun, parmi ses membres, dont le nombre est passé de six au départ, à 28 en 2014. La Communauté économique européenne a été rebaptisée Communauté européenne en 1993 et Union européenne en 2009 afin de refléter la vaste couverture des différentes politiques et la fusion d'autres associations telles que l'AELE. Le premier groupe de six pays a été élargi en 1973 à neuf puis à 12 en 1980.

L'UE s'est dotée d'une configuration supranationale unique avec des protagonistes à chaque niveau, du niveau local au supranational en passant par le national – la Commission européenne. Cette configuration allie souveraineté et inter-gouvernementalisme, une construction économique et politique qui lie les 28 membres de l'UE dans un accord de coopération afin de se prononcer sur les questions d'intérêt commun. Ainsi, la configuration se traduit par une structure complexe qui requiert d'énormes capacités pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques ainsi que leur financement. Certaines de ces capacités sont incorporées dans les cinq grandes institutions – la Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne,

le Conseil de l'Europe, la Cour de justice de l'Union européenne et le Parlement européen. La Cour des Comptes, le Comité économique et social européen et le Comité des régions en sont trois autres institutions clés.

Les organes de décision au niveau de l'UE sont dotés de pouvoirs exécutifs et législatifs (et judiciaires). Ce sont : le Parlement européen qui représente les citoyens de l'UE, lesquels élisent directement ses membres ; le Conseil européen composé des chefs d'État et de gouvernement des États membres ; le Conseil de l'Union européenne qui représente les gouvernements des États membres ; et la Commission européenne représentant les intérêts de l'Union dans son ensemble.

Le Conseil européen imprime à l'UE ses orientations politiques générales que la Commission européenne propose en de nouvelles lois adoptées par le Parlement. Le Parlement et le Conseil adoptent ces nouvelles lois qu'appliquent les États membres et la Commission européenne. Celle-ci veille également à ce que les lois soient appliquées dans le fonctionnement quotidien de l'UE, y compris leur respect par les membres, quitte à recourir à la Cour de justice s'il y a lieu. Le Parlement a élargi ses pouvoirs législatifs et la sécurité de la Commission européenne après le traité de Maastricht en 1993. La Cour est l'autorité la plus élevée en matière de lois tandis que les associations telles que les auditeurs, ont une fonction d'investigation.

La Banque centrale européenne est l'institution la plus importante de l'UE en matière économique. Elle veille à la stabilité monétaire de la zone. Elle est indépendante des gouvernements et autres institutions de l'UE. Son objectif est d'assurer une inflation faible et stable en vue de la croissance économique.



### Cadre institutionnel – ASEAN

L'ASEAN a été fondée le 8 août 1967 par l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande. Elle a été rejointe depuis par le Brunei Darussalam, le Cambodge, la République démocratique populaire du Laos, le Myanmar et le Vietnam. Son but est d'accélérer la croissance économique, le progrès social et l'évolution socioculturelle, protéger la paix et la stabilité régionale et offrir un espace aux États membres pour régler les litiges de manière pacifique.

La charte de l'ASEAN signée en 2007 et entrée en vigueur le 15 décembre 2008 a fait de l'Association une entité juridique en vue de créer une zone de libre-échange de 500 millions d'habitants et de tendre vers une « communauté semblable à celle de l'UE dans une zone de changement climatique et de perturbations économiques et qui apparemment unit l'Asie du Sud-Est. »<sup>14</sup>

La Charte de l'ASEAN est le fondement sur lequel bâtir la communauté, d'où découlent le statut juridique et le cadre institutionnel ; elle fixe les objectifs et garantit l'obligation de rendre compte et la conformité. Elle contient 14 principes fondamentaux énoncés autour du respect de la souveraineté et de l'égalité de tous les États ; de l'engagement partagé et la responsabilité collective de l'amélioration de la paix, la sécurité régionale et la prospérité ; la démocratie et le gouvernement constitutionnel, la promotion et la protection des droits de l'homme, la justice sociale et le respect des règles commerciales multilatérales ainsi que des régimes fondés sur les règles pour l'application des engagements économiques et l'élimination de toutes les barrières à l'intégration régionale à l'intérieur d'un cadre économique axé sur le marché.

Après l'entrée en vigueur de la Charte, divers organes ont été créés en vue d'accélérer les progrès vers la communauté : le Sommet, le Conseil de coordination, les Conseils communautaires, le Conseil communautaire pour la politique et la sécurité, le Conseil économique et le conseil socioculturel. La Charte a également créé des institutions telles que le comité des représentants permanents, la Commission intergouvernementale sur les droits de l'homme et les Secrétariats nationaux.

Le Sommet de l'ASEAN est l'organe politique le plus élevé ; il se réunit deux fois par an et de lui relèvent le conseil de coordination composé des ministres des affaires étrangères appelé réunion ministérielle et trois autres conseil énumérés ci-dessus. Le Secrétariat de l'ASEAN dirigé par un Secrétaire général et quatre Secrétaires généraux adjoints est le point d'appui des activités de l'ASEAN comme, par exemple, la facilitation et le suivi des engagements et accords des pays membres.

La structure et la mission de l'ASEAN préconisent qu'elle maintienne son statut d'institution intergouvernementale afin de mettre l'accent sur la coopération comme modalité de collaboration entre les membres. La coopération est largement déterminée par la volonté politique des États membres plutôt qu'à travers un organisme supranational d'exécution (à l'instar de la Commission européenne). L'absence de mécanismes destinés à assurer l'application des lois laisse penser que les accords et engagements demeurent très informels et que par conséquent il semble très peu probable que le cadre institutionnel et juridique en vigueur puisse accélérer les objectifs d'intégration car il dépend des États membres préoccupés par les

<sup>14</sup> Ancien président Susilo Bambang Yudhoyono d'Indonésie.

priorités nationales plutôt que par les engagements régionaux (ils dépendent moins du Secrétariat auquel la Charte a donné très peu ou pas de pouvoirs). Par conséquent, l'objectif d'intégration régionale de l'ASEAN ne peut se réaliser que lentement, sinon jamais.

### Cadre institutionnel – Afrique

#### *UMA*

L'Union du Maghreb arabe (UMA) a été créée le 17 février 1989 par le traité de Marrakech par l'Algérie, la Libye, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie en vue d'encourager la coopération et l'unité économique et monétaire des pays membres. L'UMA est dotée d'un Conseil présidentiel composé des chefs d'État des pays membres comme organe suprême avec une présidence tournante d'un an. C'est le seul organe décisionnel et les décisions sont prises à l'unanimité. Il se réunit en session ordinaire une fois par an (et en session extraordinaire s'il y a lieu).

L'UMA est également dotée d'un Conseil des ministres des affaires étrangères et de commissions ministérielles spécialisées créées par le Conseil présidentiel. La préparation des sessions de ce dernier relève du conseil ministériel qui évalue également les questions émanant du comité de suivi et des commissions ministérielles spécialisées. Un Comité populaire général dont les membres sont désignés par chaque État membre est chargé des affaires de l'UMA ainsi que de leur suivi et soumet les conclusions au Conseil des ministres des affaires étrangères. Le Conseil présidentiel a également mis sur pied un Secrétariat général permanent dont il détermine le mandat et la composition avec le secrétaire général.

L'Union a également créé un Conseil consultatif de 30 représentants issus de chaque pays choisis par les organes délibérants des États

membres. Le Comité consultatif élabore son propre règlement intérieur, donne son avis et fait des recommandations sur tout projet de décision dont il est saisi par le Conseil présidentiel. Il tient une session ordinaire tous les ans et une session extraordinaire à la demande du Conseil présidentiel.

L'Autorité judiciaire est un autre organe important de l'UMA. Elle est composée de deux juges issus de chaque État membre et nommés pour une période de six ans renouvelable tous les trois ans. La mission principale de l'Autorité est de rendre des jugements, lesquels sont exécutoires et sans appel, sur les différends touchant à l'interprétation et l'application des traités et accords de l'Union. Le Conseil présidentiel approuve le statut de l'Autorité judiciaire, en fixe le siège ainsi que le budget.

#### *CEN-SAD*

La Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) a été créée en février 1998 par six pays et en compte aujourd'hui 25. Son objectif est de réaliser l'unité économique par la mise en place d'une zone de libre-échange pour les populations et les biens. La structure institutionnelle de la CEN-SAD comprend la Conférence des leaders et chefs d'État, le Conseil exécutif composé des ministres ou secrétaires des comités populaires généraux responsables de département, des comités ministériels spécialisés créés par le conseil exécutif et composés de secrétaires et ministres de secteur, la banque sahélo-saharienne pour l'investissement et le commerce, le conseil économique, social et culturel et le Secrétariat général dont la responsabilité est de superviser les activités et suivre les réalisations de la CEN-SAD.

La Conférence est l'autorité suprême qui coiffe toutes les autres institutions tandis que le Conseil exécutif est chargé des départements

des relations extérieures, de la coopération, de l'économie, des finances et de la planification, de l'intérieur et de la sécurité publique. La Banque sahélo-saharienne exerce toutes les fonctions de banque, financières et commerciales y compris le financement de projets de développement économique et le commerce extérieur. Le Conseil économique, social et culturel assiste les organes de la CEN-SAD dans l'élaboration et la préparation des politiques, plans et programmes de développement à caractère économique, social et culturel.

#### *COMESA*

Le Marché commun de l'Afrique de l'Est et australe (COMESA) est une zone de libre-échange regroupant 19 États membres et constitué en décembre 1994 en lieu et place de la zone d'échanges préférentiels. La Conférence des chefs d'État et de gouvernement en est l'organe politique suprême. Dirigé par un président, elle est chargée de l'orientation politique générale et contrôle la performance globale des fonctions exécutives. Le sommet annuel est présidé à tour de rôle entre les États membres, par le gouvernement hôte. Il est organisé conjointement par le gouvernement hôte et le Secrétariat. Les décisions et directives de la Conférence sur les questions qui relèvent de sa compétence se prennent par consensus et engagent toutes les autres institutions et les États membres, à l'exception de la Cour de justice. En plus de la Conférence, trois autres organes prennent des décisions communes : le Conseil des ministres, la Cour de justice et le Comité des gouverneurs des banques centrales. D'autres organes tels que le Comité intergouvernemental, les Comités techniques, le Secrétariat et le Comité consultatif ne font que des recommandations au conseil des ministres qui, à son tour, fait des recommandations à la Conférence.

Le Conseil des ministres (le Conseil), deuxième organe politique le plus élevé, a la responsabilité de veiller au bon fonctionnement du COMESA conformément aux dispositions du traité. Il prend des décisions de principe par consensus sur les programmes et activités de l'organisation ainsi que le suivi et l'examen de sa gestion financière et administrative.

La Cour de justice est le bras judiciaire du COMESA dont la compétence couvre toutes les questions dont elle est saisie en application du traité. Ses décisions s'imposent et sont finales. Sa mission est d'interpréter et appliquer avec précision et comme il se doit les dispositions du traité. Elle se prononce sur les différends entre les États membres quant à l'interprétation et l'application des dispositions du traité. Ses décisions sur ces missions ont la préséance sur celles des tribunaux nationaux. La Cour est indépendante de la Conférence et du Conseil dans sa compétence. Elle est dirigée par un président et comprend six autres juges nommés par la Conférence.

Le traité donne au Comité des gouverneurs des banques centrales le pouvoir de décider des plafonds de crédits et la dette maximale à allouer à la Chambre de compensation du COMESA, de déterminer le taux d'intérêt quotidien des soldes de dettes impayées et du règlement du personnel de la Chambre. Le comité suit et veille à la bonne mise en œuvre des programmes de coopération monétaire et financière. Les autres institutions sont le comité intergouvernemental, les comités techniques, le comité consultatif et le secrétariat. Le Comité intergouvernemental est un organe multidisciplinaire composé de Secrétaires permanents des États membres des départements du commerce et de la douane, de l'agriculture, de l'industrie, des transports et communication, des questions administratives

et budgétaires et des affaires juridiques. Il élabore les programmes et plans d'action dans tous les secteurs de coopération à l'exception des finances et de la monnaie, suit et examine le fonctionnement et le développement du COMESA et supervise l'application des dispositions du traité. Il est créé 12 comités techniques dans des domaines tels que les questions administratives et budgétaires, l'agriculture, les systèmes d'information complets, l'énergie, les questions financières et monétaires, le commerce et la douane. Ces comités préparent les programmes globaux de mise en œuvre qu'ils suivent afin de faire des recommandations au Conseil. Le comité consultatif du monde des affaires et autres groupes d'intérêts facilitent le dialogue entre ces groupes et les autres organes du COMESA.

Le Secrétariat est dirigé par un secrétaire général nommé par la Conférence pour un mandat de cinq ans renouvelable. Il apporte un appui technique et consultatif aux États membres quant à l'application du traité. Il entreprend des recherches servant de base à la mise en œuvre des décisions des organes du COMESA pour ce qui des activités telles que l'agriculture, le transport et les communications, l'industrie et d'énergie, le commerce et la douane, la coopération monétaire et l'administration. L'organisation compte par ailleurs un certain nombre d'institutions visant à promouvoir le développement dont la PTA Bank (la Banque pour le commerce et le développement de l'Afrique de l'Est et australe) à Nairobi, Kenya ; la Chambre de compensation à Harare, Zimbabwe ; l'Association des banques commerciales à Harare, l'Institut du cuir en Éthiopie, la compagnie de réassurance (ZEP-RE) à Nairobi, Kenya ; l'Agence régionale d'investissement au Caire, Égypte et le projet COMTEL pour la création d'une infrastructure régionale de télécommunications.

#### *EAC*

La Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) – Burundi, Kenya, Rwanda, Tanzanie et Ouganda – a été remise en vigueur en 2000 à la suite de son premier échec en 1977, 10 ans après sa création. Elle ambitionnait de devenir un marché commun pour les capitaux, les biens et la main-d'œuvre avec pour finalité la création d'une monnaie commune dans un délai de 10 ans, conformément à son protocole de 2013 figurant dans le plan de la Communauté. Concernant le cadre institutionnel, la communauté comprend le Sommet, le Conseil des ministres, le Comité de coordination, les Comités sectoriels, la Cour de justice, l'Assemblée législative et le Secrétariat.

Le Sommet réunit les chefs d'État et de gouvernement des États partenaires. Ses réunions annuelles sont tournantes entre les États partenaires et les décisions prises par consensus. Le mandat du président est d'un an. Le Sommet examine les questions qui lui sont soumises par le Conseil ainsi que toute autre question affectant la communauté. Il détermine ses propres procédures de fonctionnement parmi lesquelles l'orientation générale et la motivation d'atteindre les objectifs, examine les rapports d'étape annuels et autres rapports soumis par le Conseil ainsi que la revue de la situation au sein de la Communauté pour ce qui est de la paix, la sécurité, la bonne gouvernance et les progrès en vue de la réalisation de l'objectif d'une fédération politique. Le sommet peut déléguer certaines fonctions au Conseil ou au Secrétariat général et fait publier toutes ses règles et ordonnances dans le *Journal officiel*.

Le Conseil comprend les ministres/secrétaires chargés de la coopération régionale de chaque État ou toute autre personne relevant de cette catégorie désignée par un État membre. En dehors des réunions extraordinaires convoquées s'il y a lieu, le Conseil se réunit deux fois

par an, l'une de ses réunions devant précéder immédiatement le Sommet. Il détermine ses propres procédures de fonctionnement et prend les décisions par consensus sans lequel la question est soumise au sommet pour décision. Les décisions du Conseil s'imposent pour tous les États, les organes et institutions communautaires à l'exception du Sommet, de la Cour et de l'Assemblée.

L'EAC est dotée d'un comité de coordination chargé de la mise en œuvre des décisions du Conseil. Il se réunit au moins deux fois par an avant les réunions du Conseil et peut convoquer des réunions extraordinaires à la demande de son président. Il est composé des secrétaires permanents/principaux responsables de la coopération régionale de chaque État membre. Il détermine également ses propres procédures de fonctionnement. Le mandat du président est tournant. Les fonctions du comité comprennent la soumission de rapports et recommandations au conseil, la mise en œuvre des décisions de ce dernier et la réception et l'examen des rapports des comités sectoriels ainsi que la coordination de leurs activités. Les comités sectoriels ont en charge la préparation de programmes généraux de mise en œuvre, la fixation des priorités sur les questions sectorielles, le suivi de l'exécution des programmes ainsi que les recommandations au comité de coordination sur les questions concernant les secteurs.

La Cour de justice de l'Afrique de l'Est est le bras judiciaire de la communauté. Le Sommet nomme ses juges dont son président et les vice-présidents parmi les juges en exercice des tribunaux nationaux ou des juristes dont la compétence est reconnue tandis que le Conseil des ministres en désigne le greffier. Elle est composée de 10 juges, deux de chaque État partenaires répartis également entre la juridiction de première instance et la chambre

d'appel (à la suite des amendements apportés au traité en 2006 et 2007 qui divisent la cour en deux chambres). La responsabilité première de la Cour est de veiller au respect de l'interprétation, l'application et le respect du traité.

L'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est (l'Assemblée) est l'organe législatif de l'EAC et comprend 52 membres : 45 élus à nombre égal par chaque État et sept membres de droit dont le ministre ou le ministre adjoint chargé des affaires de la communauté, le Secrétaire général et le conseiller à l'EAC. Les fonctions de l'assemblée couvrent les missions législatives de représentation et de surveillance. Elles englobent aussi les lois ainsi que la liaison avec les Assemblées nationales sur les questions communautaires, les crédits budgétaires, l'examen des rapports annuels et la mise sur pied de comités pour les tâches nécessaires. L'Assemblée s'est dotée d'environ sept comités – affaires internes, comptabilité, agriculture, tourisme, ressources naturelles, affaires régionales et résolution des conflits. Ces comités surveillent la mise en œuvre des dispositions du traité et la stratégie de développement dans des domaines spéciaux de la coopération. Ils exécutent le travail de l'Assemblée dont ils constituent le bras technique.

#### *CEEAC*

La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) a été créée le 18 octobre 1983 par les membres de l'Union douanière et économique des États de l'Afrique centrale, Sao Tomé-et-Principe et les membres de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (Burundi, République démocratique du Congo et Rwanda). Son principal objectif est de promouvoir et renforcer la coopération cordiale et le dévelop-

pement équilibré dans tous les domaines économiques et sociaux afin d'atteindre une autonomie collective et relever les niveaux de vie. Ses institutions comprennent la Conférence des chefs d'État et de gouvernement (organe suprême), le Conseil des ministres, la Cour de justice, le Secrétariat général (organe exécutif de la communauté), la commission consultative et les comités techniques spécialisés.

La Conférence détermine la politique générale et les grandes directives de la communauté. Elle oriente et harmonise les politiques socio-économiques des États membres. Elle se réunit une fois par an en session ordinaire et peut être convoquée en session extraordinaire à l'initiative de son président ou si les deux tiers des membres approuvent la requête d'un membre. La présidence est assurée chaque année par un des chefs d'État par ordre alphabétique de nomination des États membres.

Le Conseil des ministres est constitué des ministres responsables des questions de développement économique ou tout autre ministre désigné à cet effet par chaque État membre. Il est chargé de faire des recommandations à la Conférence sur toute action visant à atteindre les objectifs communautaires, se réunit deux fois par an en session ordinaire, une session devant précéder la Conférence.

La Cour de justice veille au respect du droit dans l'interprétation et l'application du traité et se prononce sur les différends, conformément aux dispositions. La Conférence détermine la composition, le processus, le statut et autres questions relevant de la Cour (laquelle n'est cependant pas encore opérationnelle).

Le Secrétariat général –organe exécutif – élabore le programme annuel, prépare et met en application les décisions et directives de la

Conférence et du Conseil. Il assure également la promotion des programmes de développement et projets communautaires. Il est composé d'un secrétaire général, d'un secrétaire général adjoint, d'un contrôleur financier, un comptable et autre personnel.

Un comité consultatif placé sous la responsabilité du Conseil des ministres étudie les questions et projets soumis par les autres institutions.

#### *CEDEAO*

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est un regroupement régional de 15 pays créé le 28 mai 1975 par le Traité de Lagos. Sa mission est de promouvoir l'intégration économique de la région. À la suite du Traité révisé de 1993, ses principaux organes sont la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, le Conseil des ministres, le Parlement de la CEDEAO, la Cour communautaire de justice et le Secrétariat de la CEDEAO (devenu Commission depuis 2006).

La Conférence définit les directives générales. Elle se réunit une fois par an en session ordinaire mais peut être convoquée en session extraordinaire à l'initiative du président ou à l'approbation d'une requête d'un membre.

Le Conseil des ministres est composé des ministres chargés de l'intégration économique et du commerce ou tout autre ministre désigné à cet effet par chaque État membre. Il fait des recommandations à la Conférence sur toute action jugée nécessaire pour faire avancer les objectifs communautaires et se réunit deux fois par an en session ordinaire, dont l'une devant précéder celle de la Conférence.

Le Parlement de la CEDEAO est l'Assemblée des peuples de la Communauté avec trois ailes politiques (plénière, bureau du Parlement et la

conférence du bureau) et trois ailes administratives. Il compte 115 sièges, chaque État membre disposant d'un minimum garanti de cinq sièges et le reste des 40 sièges partagés au prorata de la population. Le Nigéria compte 35 sièges, le Ghana 8, la Côte d'Ivoire 7 et les autres États ont entre 5 et 6 sièges. Le Parlement traite de toute question concernant la CEDEAO, telles que les droits de l'homme et des libertés fondamentales, l'interconnexion des communications, les réseaux énergétiques, la santé publique, la politique éducative commune, la révision du Traité et la citoyenneté communautaire. Il se réunit au moins deux fois par an en session ordinaire et peut être convoqué en session extraordinaire s'il y a lieu. Le président dirige le fonctionnement des organes et préside les réunions et débats.

La Cour communautaire de justice (la Cour) compte sept juges indépendants nommés par la Conférence parmi les ressortissants des États membres pour un mandat de quatre ans sur avis du conseil judiciaire communautaire. Elle veille au respect du droit et des principes d'équité dans l'interprétation et l'application des dispositions du Traité révisé. Elle examine également les cas de non-respect par les États membres de leurs obligations conformément aux lois de la CEDEAO, se prononce sur les différends concernant l'interprétation et l'application des actes communautaires entre les institutions et les responsables et statue et fait des déclarations sur la légalité des réglementations, directives, décisions et autres instruments juridiques auxiliaires adoptés par la CEDEAO. Les décisions de la Cour sont exécutoires et chaque État membre doit indiquer l'autorité nationale responsable de leur application. Les décisions ne sont pas sujettes à appel, sauf pour les requêtes en révision par la Cour.

La Commission de la CEDEAO a été dotée de pouvoirs étendus. Ses sept commissaires sont

désormais responsables de domaines opérationnels bien définis. La haute direction est dirigée par un président, un vice-président et sept commissaires. La nouvelle désignation de cette institution vise à renforcer son caractère supranational et à lui conférer un pouvoir effectif en vue de l'intégration avec un nouveau régime légal où les décisions sont directement applicables dans les États membres et par les institutions (plutôt que les protocoles et conventions qui font l'objet d'une très longue ratification par les parlements nationaux, retardant ainsi l'entrée en vigueur des textes). La Commission adopte les règles d'application des actes du Conseil. Ces règles ont la même valeur en droit que les actes du Conseil. La Commission fait également des recommandations et donne des avis (ils ne sont pas exécutoires).

#### *IGAD*

L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) est un bloc commercial d'Afrique de l'Est regroupant Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, la Somalie, le Soudan, le Soudan du Sud - pays de la Corne de l'Afrique, la vallée du Nil et la région des Grands Lacs. Elle a succédé à L'Autorité intergouvernementale sur la sécheresse et le développement (IGADD), qui a fonctionné de 1986 à 1996. L'IGAD a pour mission d'assister et d'accompagner les efforts des États membres en vue de la réalisation, par une coopération accrue, de la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement ; la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité et les affaires humanitaires ; de même que la coopération et l'intégration économique. Elle ambitionne d'harmoniser les politiques en matière de commerce, douane, transport, communication, agriculture et ressources naturelles ; de promouvoir la libre circulation des biens, services et des personnes au sein de la région ; et de créer un environne-

ment favorable pour le commerce extérieur, transfrontalier et intérieur ainsi que les investissements. La promotion et la réalisation des objectifs du COMESA et de la communauté économique africaine figure parmi ses objectifs.

Le cadre institutionnel est constitué de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement, du Secrétariat, du Conseil des ministres et du Comité des ambassadeurs. L'Assemblée, organe décisionnel suprême, détermine les objectifs, les directives et les programmes. Elle se réunit une fois par an et son président est élu à tour de rôle parmi les États membres.

Le Conseil des ministres regroupe les ministres des affaires étrangères et tout autre ministre désigné par chaque État membre. Ses principales fonctions consistent à formuler les politiques et à approuver, lors des sessions semestrielles, le programme de travail et le budget du Secrétariat.

Le Comité des ambassadeurs est composé des ambassadeurs des États membres ou plénipotentiaires accrédités auprès du pays abritant le siège. Ce comité se réunit chaque fois que de besoin afin de s'acquitter de sa mission de conseil et d'orientation du secrétaire exécutif.

Le Secrétariat assiste les États membres dans la formulation de projets régionaux des secteurs prioritaires et facilite la coordination et l'harmonisation des politiques de développement. Il mobilise les ressources destinées à la mise en œuvre des projets et programmes régionaux approuvés par le Conseil et renforce les infrastructures nationales nécessaires aux projets et politiques régionaux. Il est dirigé par un secrétaire exécutif nommé par l'Assemblée pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois. Quatre directeurs assistent le secrétaire exécutif et dirigent les divisions de la coopération économique et du développement social,

de l'agriculture et de l'environnement, de la paix et de la sécurité et de l'administration et des finances ainsi que 22 professionnels régionaux et divers personnels pour les projets et l'assistance technique.

#### *SADC*

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est issue de la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe le 17 août 1992 par la déclaration et le traité de Windhoek. Celui-ci prévoit la coopération socio-économique, politique et sécuritaire. L'amendement d'août 2001 a refondu les structures, politiques et procédures. L'organisation est divisée en huit principaux organes : le sommet, qui regroupe les chefs d'État ou chefs de gouvernement, les politiques, la défense et la sécurité, le conseil des ministres, le tribunal, les comités nationaux et le secrétariat. À l'exception du tribunal (basé à Windhoek, Namibie), les comités nationaux et le secrétariat, les décisions se prennent par consensus.

#### **Cadre juridique – UE**

Les lois européennes sont présentées essentiellement sous forme de règlements, directives, décisions, recommandations et avis. Un règlement est une loi directement applicable et exécutoire dans tous les États membres et n'a pas besoin d'être voté par le Parlement national. Il peut cependant être incompatible avec la loi nationale qui aura besoin d'être amendée pour éviter les conflits. Une directive est également une loi qui lie les États membres ou un groupe d'États en vue d'un objectif. Les directives précisent les résultats qu'on attend d'elles et sont habituellement transposées dans le droit national. Si la décision est exécutoire et peut s'adresser non seulement aux États



membres mais également à des groupes de personnes ou individus, les recommandations et avis ne lient pas les États membres, les groupes ou les particuliers.

Chaque loi trouve son origine dans un article du traité appelé « base légale ». Le traité précise le processus décisionnel ; des propositions de la Commission européenne à travers les lectures successives par le Conseil et le Parlement ainsi que les opinions des organes consultatifs tels que les parlements nationaux, le Comité économique et social européen et le Comité des régions quand il le faut. Elle précise également le moment où le Conseil doit adopter le projet de loi, que ce soit à l'unanimité ou à la majorité qualifiée. La procédure législative ordinaire d'après laquelle le Parlement et le Conseil partagent les pouvoirs législatifs, constitue le canal principal d'adoption des lois européennes.

Les propositions de la Commission soumises au Conseil et au Parlement recueillent les points de vue et observations des gouvernements, des milieux des affaires, de la société civile et des particuliers. Les propositions émanent du Conseil, du Conseil de l'Europe, du Parlement ou des citoyens ou encore de la Commission elle-même. Le Conseil et le Parlement, chacun en ce qui le concerne, examinent et discutent de la proposition et c'est quand aucun accord n'est trouvé à la seconde lecture qu'elle est soumise à « un comité de conciliation » comprenant un nombre égal de représentants du Conseil et du Parlement ainsi que de la Commission. Autrement dit, le texte adopté est présenté au Parlement et au Conseil pour une troisième lecture après quoi, il est adopté en loi par une majorité simple au Parlement et une majorité qualifiée ou quelquefois à l'unanimité au Conseil.<sup>15</sup>

Les lois sont adoptées à travers deux procédures législatives spéciales : la procédure de consultation et la procédure de consentement. Dans la première, le Conseil doit consulter le Parlement mais peut ne pas accepter son avis sur proposition de la Commission, notamment dans certains cas tels que les exemptions des marchés internes et la loi sur la concurrence. Dans la seconde procédure, le Parlement peut accepter ou rejeter une proposition mais peut ne pas proposer d'amendements. La procédure de consentement est utilisée dans l'approbation d'un traité international négocié. Ces modalités démontrent que le Conseil et la Commission ou la Commission seule, peuvent adopter des lois que dans certains cas. L'obligation de consulter certains organes consultatifs lorsque la proposition touche à leurs domaines d'intérêt, même si leurs avis ne seront pas retenus, marque le caractère démocratique du processus législatif. Ce qui ouvre la possibilité d'examiner minutieusement le projet de loi par une large audience représentative ainsi que par l'appui des parties prenantes dès le départ.

### Cadre juridique – ASEAN

Les principes fondamentaux régissant les États membres de l'ASEAN sont contenus dans le traité d'amitié et de coopération signé le 24 février 1976 lors du premier sommet. Conçu à l'origine comme un code juridique obligatoire d'une conduite amicale entre les pays de l'Asie du Sud-Est, le traité a été amendé en 1997 afin de l'ouvrir à d'autres États hors de la région.

Les États membres de l'ASEAN se caractérisent par de grandes diversités historiques, culturelles et politiques, comme le reflètent les systèmes juridiques, d'où la nécessité d'adopter un texte intitulé charte de l'ASEAN qu'ils ont signée en novembre 2007.

<sup>15</sup> Ancien président Susilo Bambang Yudhoyono d'Indonésie.

Satisfaits des réalisations et de l'extension de l'ASEAN à travers la déclaration, les États membres ont instauré une charte dans le programme d'action de Vientiane, la déclaration de Kuala Lumpur sur la charte et la déclaration de Cebu sur le projet de charte. La charte a également prévu un cadre juridique et institutionnel. Les États membres y jouissent des mêmes droits et obligations. Ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires, y compris la promulgation des lois nationales, afin de mettre en application les dispositions de la charte et d'en respecter toutes les obligations.

Avant la charte, les États devaient procéder à leur propre révision, analyse et suivi afin de s'assurer du respect des règles sans aucune autorité juridique pour résoudre les différends. La charte affirme les principes fondamentaux de la déclaration de Bangkok et les accords qui ont suivi mais introduit une nouvelle clause faisant du « respect des libertés fondamentales, la promotion et la protection des droits de l'homme et la promotion de la justice sociale » ainsi que « le respect de la règle de droit, la bonne gouvernance, les principes de démocratie et de gouvernement constitutionnel », des principes essentiels.

Avec la charte, les États ont assumé l'obligation de ne pas aller à l'encontre des objectifs assignés dont le respect des règles multilatérales. Ils doivent affirmer l'adhésion aux règles de l'ordre juridique international tel que « la charte des Nations unies et le droit international, y compris le droit humanitaire international », le principe de la non-intervention et toutes les règles commerciales multilatérales, insistant sur « le respect des cultures, langues et religions différentes des populations de l'ASEAN », compte tenu de leurs « valeurs communes dans l'esprit de l'unité dans la diversité. »

Ainsi, les états sont formellement obligés de « prendre toutes les mesures nécessaires afin de se conformer effectivement à toutes les obligations y compris la promulgation des législations nationales appropriées afin de mettre efficacement en œuvre les dispositions de la présente charte et de se conformer à toutes les obligations » en rapport à ses grands objectifs et principes de conduite.

Qui plus est, la charte de l'ASEAN semble édulcorer le consensus requis dans la prise de décision. Si elle prévoit comme « principe de base, la prise de décision au sein de l'ASEAN devrait être fondée sur la consultation et le consensus, » l'absence d'un consensus donne au Sommet l'autorité de « décider comment une décision spécifique doit être prise », un mécanisme par lequel le Sommet peut ne pas recourir au consensus au cas par cas.

### Cadre juridique – Afrique

Concernant les CER africaines, quatre semblent ne pas disposer de cadres juridiques précis – la CEN-SAD, la CEEAC, l'IGAD et l'UMA. La discussion porte sur les autres CER.

#### COMESA

La Cour de justice du COMESA en est l'organe judiciaire, instituée pour surveiller l'application et l'interprétation de l'accord et régler les différends découlant du traité entre les États membres, le secrétaire général, les particuliers et les personnes morales. Elle a été créée à l'image de la Cour de justice de l'UE. Contrairement à cette dernière, la Cour de justice du COMESA n'a pas compétence pour instruire les plaintes individuelles de violations présumées des droits de l'homme. Le traité, à la différence du statut de la Cour internationale, ne précise pas les sources du droit à appliquer. Le traité et tout autre

instrument juridique fera appliquer bien sûr le droit initial, mais le droit interne et le droit international (y compris le droit humanitaire) peut être jugé applicable par la Cour.

L'article 6(e) du traité du COMESA reconnaît, encourage et protège également les droits de l'homme et des peuples prévus dans la charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Par conséquent, l'article 7 (c) du traité établit la cour de justice qui a désormais son siège à Khartoum, Soudan.

Tel que prévu dans le chapitre cinq du traité, la principale fonction de la Cour est de « veiller au respect du droit dans l'interprétation et l'application du traité », l'article 2 donnant la compétence de traiter toute question découlant du traité. Les dispositions de celui-ci traitent en général des détails du commerce, de l'intégration économique et du développement. Toutefois, des chapitres spécifiques couvrent l'environnement, l'accès à la nourriture, l'eau, l'éducation, l'assainissement et les infrastructures, encouragent le rôle des femmes et la libre circulation des personnes. Les décisions de la Cour du COMESA sont obligatoires et remplacent les décisions des tribunaux nationaux.

L'article 24 impose aux États membres de soumettre des cas à la Cour lorsqu'ils estiment « qu'un autre État membre ou le Conseil n'a pas honoré une obligation du traité » ou que la Cour statue sur « la légalité d'un acte, règlement, directive ou décision du Conseil » qui violerait le traité « ou une règle ou loi relative à son application ou qui s'apparenterait à une mauvaise application ou un abus de pouvoir. » De même, l'article 25 permet au secrétaire général du COMESA de soumettre à la Cour tout différend impliquant les États membres pour les mêmes raisons, mais après avoir donné l'occasion à l'État membre de répondre.

Par ailleurs, l'article 26 donne aux particuliers et aux personnes morales résidant dans un État membre du COMESA la possibilité « de saisir la Cour afin de déterminer la légalité d'un acte, règlement, directive ou décision du Conseil ou d'un État membre au motif qu'il est illégal ou viole les dispositions du traité... » Pour les plaintes contre les États membres, le particulier ou la personne morale doit épuiser toutes les voies de recours au plan national.

#### *EAC*

La Cour de justice de l'Afrique de l'Est en est l'organe judiciaire. Elle a une compétence de droit commun pour interpréter et appliquer le traité de 1999 qui institue de nouveau l'EAC et pourrait à l'avenir avoir une compétence de droit commun, d'appel, sur les droits de l'homme ou autre si un protocole étend de telles compétences. Elle est temporairement basée à Arusha, Tanzanie.

L'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est, organe législatif, compte 27 membres tous élus par les assemblées et parlements nationaux des États partenaires. Elle est dotée de fonctions de surveillance sur toutes les questions entrant dans le cadre du travail et des fonctions de la communauté y compris l'examen et l'approbation du budget, l'examen de toute question et faire des recommandations au Conseil, au besoin pour la mise en œuvre du traité ; les relations avec les assemblées et parlements nationaux sur les questions communautaires et la création de comités à cet effet, s'il y a lieu. Depuis son inauguration en 2001, l'Assemblée s'est réunie plusieurs fois en plénière à Arusha, Kampala et Nairobi.

#### *CEDEAO*

La Cour de justice de la CEDEAO, organe judiciaire, est chargée de résoudre les différends relatifs au traité, protocoles et conven-

tions de la communauté. Elle a compétence pour instruire les plaintes individuelles de violations présumées des droits de l'homme.

La Cour a été créée en application au traité révisé de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en 1993. Elle a son siège à Abuja, Nigéria. En plus d'émettre des opinions consultatives sur l'interprétation du droit communautaire, elle a compétence pour examiner les cas relatifs suivants : non-respect par un État membre du droit communautaire, différend relatif à l'interprétation et l'application des actes communautaires, différend entre les institutions de la CEDEAO et leurs responsables, violations des droits de l'homme et légalité des lois et politiques.

L'application en 2005 du protocole additionnel A/SP1/01/05, à la suite de l'adoption du protocole A/SP1/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance donne à la cour « compétence pour déterminer les cas de violation des droits de l'homme qui pourrait survenir dans un État membre », « le pouvoir de traiter, entre autres, les cas relatifs à la violation des droits de l'homme... » Ses décisions sur ces cas s'inspirent de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples prévus à l'article 1 (h) du protocole A/SP1/12/01 contenant « les principes constitutionnels partagés par tous les États membres » et qui les lient juridiquement. Les personnes morales et physiques peuvent soumettre des plaintes sur les violations présumées des droits de l'homme par la CEDEAO ou les acteurs des États membres.

Il n'est pas nécessaire d'épuiser les voies de recours au plan national, limitant ainsi les compétences de la Cour, ce qui revient à dire que les personnes physiques n'ont pas besoin de recourir aux juridictions nationales avant de soumettre une plainte à la Cour de justice. La

condition principale est que la demande ne soit pas anonyme et que l'affaire ne soit pas pendante devant une autre cour internationale. La cour de la CEDEAO dispose de ses propres règles de procédure.

#### *SADC*

L'objectif global de la SADC est de réaliser l'intégration régionale et éradiquer la pauvreté. Afin d'y arriver, des instruments juridiques et institutionnels ont été mis en place y compris des protocoles garantissant ses objectifs par des codes de procédure et de pratique sur différentes questions convenues par les États membres.

Un protocole est un document juridiquement contraignant et qui engage les États membres vis-à-vis des objectifs et procédures spécifiques qu'il prévoit. Afin d'entrer en vigueur, deux tiers des États membres doivent ratifier ou signer l'accord, donnant ainsi un consentement formel et rendant le document officiellement valide. Un État membre qui à l'origine n'est pas partie du protocole peut y accéder plus tard.

Concernant les amendements, un État membre peut proposer au secrétaire exécutif de la SADC un amendement pour un examen préliminaire par le Conseil après en avoir notifié tous les autres États. L'amendement au protocole est ensuite adopté par une décision des trois quarts des États membres.

Une disposition pour tout différend découlant de l'application ou de l'interprétation d'un protocole prévoit de soumettre les griefs au tribunal de la SADC si le différend ne peut être réglé à l'amiable par les canaux diplomatiques ordinaires. La SADC compte 26 protocoles y compris ceux qui ne sont pas encore en vigueur.

## Références

- ACBF (The African Capacity Building Foundation).** 2008. *A Survey of the Capacity Needs of Africa's Regional Economic Communities: An ACBF Operations Research*. Harare, Zimbabwe.
- . 2011. *Africa Capacity Indicators Report 2011—Capacity Development in Fragile States*. Harare.
- . 2012. *Africa Capacity Indicators Report 2012—Capacity Development for Agricultural Transformation and Food Security*. Harare.
- . 2013. *Africa Capacity Indicators Report 2013—Capacity Development for Natural Resource Management*. Harare.
- AfDB.** 2010. *Bank Group Capacity Development Strategy*. The Chief Economist Office. January.
- . 2012. Africa's Aviation Industry: Challenges and Opportunities. <http://www.afdb.org/en/blogs/afdb-championing-inclusive-growth-across-africa/post/african-aviation-industry-challenges-and-opportunities-10025/> (accessed December 3, 2014).
- AfDB, OECD (Organisation for Economic Co-operation and Development), and UNDP (United Nations Development Programme).** 2014. *African Economic Outlook 2014: Global Value Chains and Africa's Industrialisation*.
- Armstrong, S., P. Drysdale, and K. Kalirajan.** 2008. "Asian Trade Structures and Trade Potential: An Initial Analysis of South and East Asian Trade." Paper presented at the Conference on the Micro-Economic Foundations of Economic Policy Performance in Asia, co-hosted by NCAER and EABER, New Delhi, April 3–4.
- ASEAN (2014) Organisational Structure.** Available at: <http://www.asean.org/asean/asean-secretariat/organisational-structure>. (accessed on December 1, 2014)
- AU (African Union).** 2013. *Status of Integration IV*. African Union: Addis Ababa.
- . 2014. *Common African Position (CAP) on the Post-2015 Development Agenda*.
- AU (African Union).** 2013. "African Union Agenda 2063 A Shared Strategic Framework for Inclusive Growth and Sustainable Development: Background Note." Addis Ababa, Ethiopia, August.
- . 2014. *Common African Position (CAP) On the Post-2015 Development Agenda*. African Union, Addis Ababa, Ethiopia.
- AU/NEPAD.** 2009. *The AU/NEPAD Capacity Development Strategic Framework*. NEPAD Secretariat.
- AUC (African Union Commission).** 2012. *Status of Integration in Africa (SIA VI)*. Addis Ababa, Ethiopia.
- Berhane, F.** 2014. "Review: Agenda 2063—The Africa We Want." *Horn Affairs*, September 15, 2014. <http://hornaffairs.com/en/2014/09/15/review-agenda-2063-the-africa-we-want/> (accessed October 18, 2014).
- Bhagwati, J. N.** 1995. *US Trade Policy: The Infatuation with FTAs. Columbia University Discussion Paper Series 726*. New York: Columbia University.
- Cavaleri, E. M.** 2014. "The Post-2015 UN Development Framework: Perspectives for Regional Involvement." UNU-CRIS Working paper, W-2014/12, United Nations University, Institute on Comparative Regional Integration Studies, Brugge, Belgium.
- Department of the Environment and Heritage.** 2005. *Guide for Integrating Capacity Building into Regional NRM Planning*. Australian Government Guidebook on Natural Resources Management. Canberra: Commonwealth of Australia.
- EC (European Commission).** 2013. *The European Union Explained*. [europa.eu/pol/index\\_en.htm](http://europa.eu/pol/index_en.htm). Accessed October 24, 2013.
- Economy Watch 2014.** 2014 Economic Statistics and Indicators. <http://www.economywatch.com/economic-statistics/year/2014/> (accessed 15 October 2014).
- Ei Fassi, S.** 2013. "Africa's 'Agenda 2063'—A Continental Vision for Prosperity and Inclusiveness." *Africa-Europe Relations Beyond 2014*, September 4, 2013. Available at: <http://africaeu2014.blogspot.com/2013/09/african-agenda-2063-continental-vision.html> (accessed October 18, 2014).
- EU (European Union).** 2013. *The European Union explained—How the European Union works*. European Commission Directorate-General for Communication Publications.
- Farrell, C.** 2007. *The CHF Capacity Building Approach*. Ottawa: CHF.
- Fergin, E.** 2011. "Tangled up in a Spaghetti Bowl,—Trade Effects of Overlapping Preferential Trade Agreements in Africa." Unpublished Thesis, School of Economics and Management, Lund University, Sweden.

- Gittens, Angela.** 2012. Remarks of the Director General of Airport Council International (ACI) World at the 23rd Airport Council International Regional Conference in Durban, South Africa. <http://www.thisdaylive.com/articles/aviation-generates-428-billion-in-africa/191475/>
- Hartzenberg, T.** 2011. "Regional Integration in Africa." Staff Working Paper ERSD-2011-14, Trade Law Centre for Southern Africa, World Trade Organization, Economic Research and Statistics Division, Geneva.
- Horton, D., A. Alexaki, S. Bennett-Lartey, K. N. Brice, D. Campilan, F. Cardon et al.** 2003. *Evaluating Capacity Development: Experiences from Research and Development Organizations around the World*. Ottawa: International Service for National Agricultural Research, ACP-EU Technical Centre for Agricultural and Rural Cooperation, and International Development Research Centre.
- IATA.** 2014. "Transforming Intra-African Air Connectivity: The Economic Benefits of Implementing the Yamoussoukro Decision." Study prepared for IATA by InterVISTAS Consulting Ltd. Accessed at [http://www.iata.org/events/Documents/InterVISTAS\\_AfricaLiberalisation\\_FinalReport.pdf](http://www.iata.org/events/Documents/InterVISTAS_AfricaLiberalisation_FinalReport.pdf) on October 26, 2014.
- ILO (International Labour Organization).** 2014. *Global Employment Trends 2014: The Risks of a Jobless Recovery*, ILO: Geneva.
- IMF (International Monetary Fund).** 2014. *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*. Washington, D.C.: International Monetary Fund.
- Jerome, A.** 2013. "Least Developed Countries Industrial Development Status and Implementing the UNIDO Operational Strategy" Background Report Prepared for UNIDO Least Developed Countries (LDC) Ministerial Conference, Lima, Peru, 30 November to 1 December, 2013.
- . 2014. "European Union- ECOWAS Economic Partnership Agreements and Nigeria's Policy Space." The 55<sup>th</sup> Annual Conference of the Nigerian Economic Society on *Post-2015 Global Development Agenda: Nigeria's Engagement and Roadmap for Early Delivery*, Abuja, Nigeria, November 11–13, 2014.
- Kaplan, A.** 1999. *The developing of capacity*. Community Development Resource Association. Cape Town. CDRA.
- LaFond, A., and L. Brown.** 2003. *A Guide to Monitoring and Evaluation of Capacity-Building: Interventions in the Health Sector in Developing Countries*. MEASURE Evaluation Manual Series No. 7. Chapel Hill, NC: University of North Carolina at Chapel Hill, Carolina Population Center.
- Laporte, G.** 2005. "EU-ACP Economic Partnership Agreements and Development: The Crucial Role of Institutional Capacity Building." Paper presented at workshop on *What Role for Regions in the Millennium Development Goals?*, The United Nations University—Comparative Regional Integration Studies and the Royal Institute for International Relations, Brussels, Belgium March 30, 2005.
- Luthaus, C., M-H. Adrien, M. Perstinger** (1999) *Capacity Development: Definitions, Issues and Implications for Planning, Monitoring and Evaluation*. Universalia Occasional Paper No. 35, September.
- Mgidlana, G., and M. Maziya.** 2013. "NEPAD: Towards the AU Agenda 2063—Africa Building Momentum from a Decade of Achievement." cfi.co, November 18, 2013. [http://issuu.com/cfi.co/docs/cfi\\_autumn\\_2013/122](http://issuu.com/cfi.co/docs/cfi_autumn_2013/122) (accessed October 18, 2014).
- Mo Ibrahim Foundation.** 2014. *Mo Ibrahim Index of African Governance 2014*.
- Morgan, P.** 2006. *The Concept of Capacity: Capacity, Change and Performance*. Maastricht, Netherlands: European Centre for Development Policy Management.
- Mwanza, W.** 2014. "On the Post-2015 Development Agenda and a Renewed Consensus on Structural Transformation in Africa." Discussions, February 20, 2014. Tralac, Stellenbosch, South Africa. <http://www.tralac.org/discussions/article/5356-on-the-post-2015-development-agenda-and-a-renewed-consensus-on-structural-transformation-in-africa.html> (accessed October 17, 2014).
- Natama, J.-B.** 2014. "State of Africa and the African Union Agenda 2063." The African Executive, January 1, 2014. [www.africanexecutive.com/modules/magazine/articles.php?article=7616](http://www.africanexecutive.com/modules/magazine/articles.php?article=7616) (accessed October 18, 2014).
- NEPAD.** 2010. Capacity Development Strategic Framework. Africa's People: The Continent's Most Important Resource, NEPAD Planning and Coordinating Agency June.
- Nnadozie, E.** 2014. Africa-BRICS Partnership Is Growing Rapidly. Executive Secretary's Corner. ACBF: Harare. Available at <http://www.acbf-pact.org/about-us/executive-secretary/es-blog/africa-brics-partnership-growing-rapidly> (Accessed on 03 December 2014).
- OECD (Organisation for Economic Co-operation and Development).** 2006. *The Challenge of Capacity Development—Working Towards Good Practice*. Paris.
- OECD/DAC (Development Assistance Committee).** 2001. *The DAC Guidelines: Strengthening Trade Capacity for Development*. Paris.
- Ramdoo, I.** 2014. "ECOWAS and SADC Economic Partnership Agreements: A comparative Analysis." ECDPM Discussion Paper 165, European Centre for Development Policy Management, Maastricht, Netherlands.
- Schlumberger, C. E.** 2010. "Implementing the Yamoussoukro Decision Infrastructure," The World Bank, accessed at <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/2467/552000PUB0Yamo10Box349442B01PUBLIC1.pdf?sequence=1> on 27/10/2014.
- Simister, N., and R. Smith.** 2010. "Monitoring and Evaluating Capacity Building: Is it really that difficult?" INTRAC Praxis Paper 23, Oxford, UK.
- South Centre.** 2007. EPA negotiations in southern Africa: some issues of concern. Analytical Note SC/AN/TDP/EPA/10.

- Szambelan, J.** 2012. EPAs: ripening of shriveling? An investigation of the negotiations process and its possible outcomes, HTW Berlin. November.
- Ubels, J., N.-A. Acquaye-Baddoo, and A. Fowler, eds.** 2010. *Capacity Development in Practice*. London: Earthscan.
- UN (United Nations).** 2012. “The Future We Want,” Outcome Document of the United Nations Conference on Sustainable Development, Annex to General Assembly Resolution A/66/288, New York: United Nations.
- . 2013. *A New Global Partnership: Eradicate Poverty and Transform Economies Through Sustainable Development. The Report of the High-Level Panel of Eminent Persons on the Post-2015 Development Agenda*. New York.
- UNCTAD (United Nations Conference on Trade and Development).** 2006. Policy Issues for African Countries in Multilateral and Regional Trade Negotiations, New York and Geneva,
- . 2009. *Economic Development in Africa Report: Strengthening Regional Economic Integration for Africa's Development*. Geneva: United Nations. ———. 2013a. *The Rise of BRICS FDI and Africa. Global Investment Monitor*. Special Edition. 25 March.
- . 2013b. *Economic Development in Africa Report: Intra-African Trade, Unlocking Private Sector Dynamism*. Geneva: United Nations.
- . 2014. *Investing in the SDGs: An Action Plan*. World Investment Report 2014. United Nations Publications.
- UNDP (United Nations Development Programme).** 2009. *Capacity Development: A UNDP Primer*. New York.
- UNECA (United Nations Economic Commission for Africa).** 2005. Regional cooperation and integration measures for overcoming the primary obstacles to intra-African trade. Committee on Regional Cooperation and Integration. Fourth Session 24-25 March 2005, Addis Ababa, Ethiopia.
- . 2006. Assessing Regional Integration in Africa II *Rationalizing Regional Economic Communities*. Economic Commission for Africa, Addis Ababa, Ethiopia.
- . 2010. Assessing Regional Integration in Africa IV: Enhancing Intra-African Trade, United Nations Economic Commission for Africa, Addis Ababa, Ethiopia.
- . 2012a. Assessing Regional Integration in Africa V. Towards an African Continental Free Trade Area. *Economic Commission for Africa*, Addis Ababa, Ethiopia.
- . 2012b. MDG Report 2012: Assessing Progress in Africa toward the Millennium Development Goals. *Economic Commission for Africa*, Addis Ababa, Ethiopia. Addis Ababa, Ethiopia.
- . 2013. Africa-BRICS Cooperation: Implications for Growth, Employment and Structural Transformation in Africa. Economic Commission for Africa. Addis Ababa, Ethiopia.
- UNECA (United Nations Economic Commission for Africa) and AU (African Union).** 2013. “Assessment of Progress on Regional Integration in Africa.” Meeting of the Committee of Experts of the Sixth Joint Annual Meetings of the ECA Conference of African Ministers of Finance, Planning and Economic Development and AU Conference of Ministers of Economy and Finance, Abidjan, March 21–24, 2013.
- UNECA, AUC (African Union Commission) and AfDB (African Development Bank),** (2013). Assessing Regional Integration in Africa VI: Harmonizing Policies to Transform the Trading Environment, United Nations Economic Commission for Africa, Addis Ababa, Ethiopia.
- UNECA, AUC, AfDB, and UNDP.** 2013. *MDG Report 2013: Assessing Progress in Africa towards the Millennium Development Goals: Food Security in Africa: Issues, Challenges and Lessons*. Addis Ababa.
- World Bank.** 2005. Capacity Building in Africa: An IEG Evaluation of World Bank Support. Washington, D.C.
- . 2006. Annual Review of Development Effectiveness. Washington, D.C.
- WTO (World Trade Organization).** 2011. *World Trade Report 2011; The WTO and Preferential Trade Agreements: From Coexistence to Coherence*. Geneva.
- . 2013. 9<sup>th</sup> WTO Ministerial Conference, Bali, 2013. “Briefing note: Regional trade agreements.” Geneva, Switzerland.
- Yang, Y., and S. Gupta.** 2005. “Regional Trade Arrangements in Africa: Past Performance and the Way Forward,” IMF Working Paper, WP/05/36, International Monetary Fund, Washington, DC.

# Note Technique

---

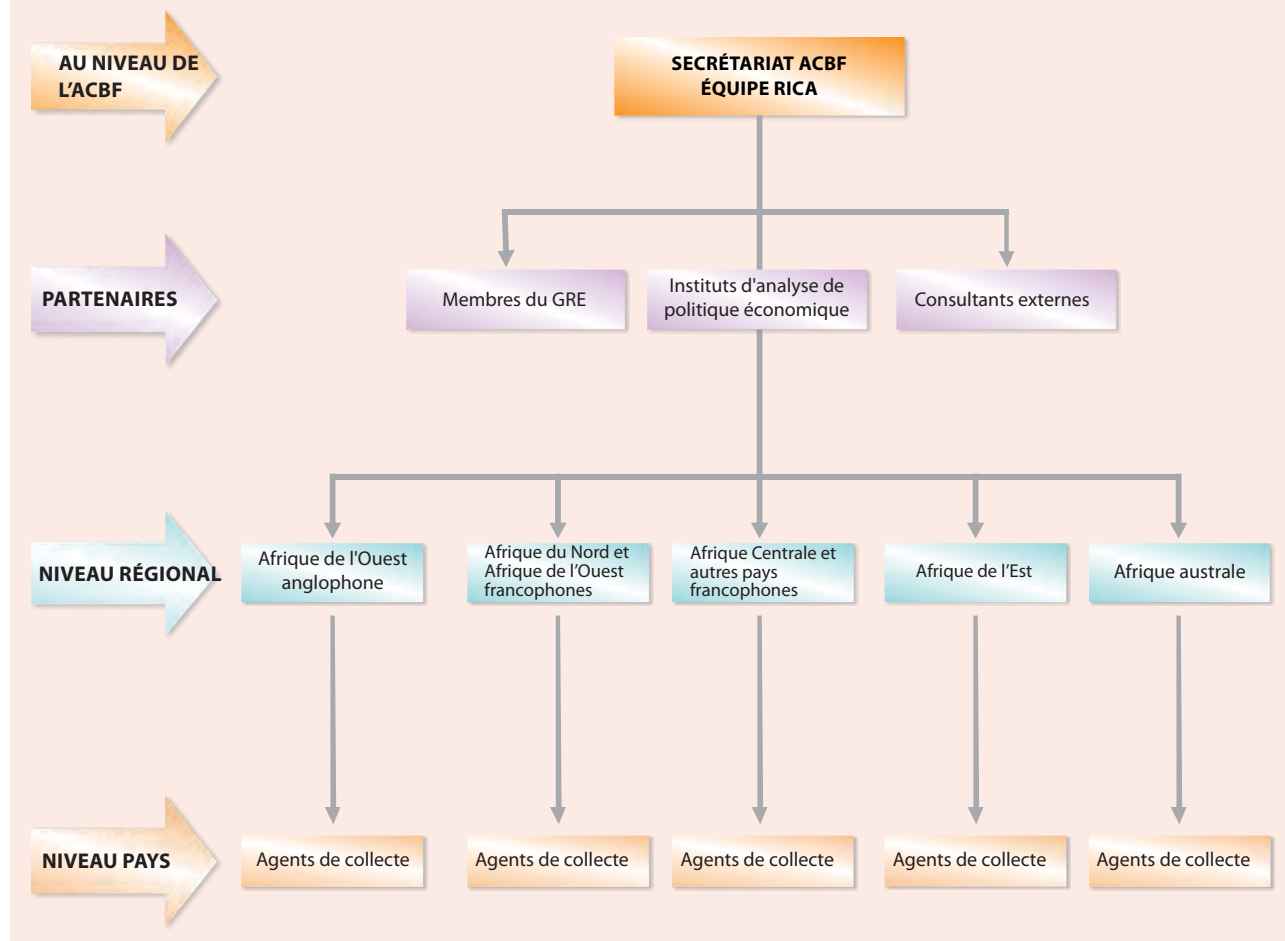


## A - ÉQUIPE DE PRODUCTION DU RICA

La production de ce Rapport est assurée par une équipe interne de l'ACBF, avec l'appui de partenaires à différents niveaux comme indiqué dans l'organigramme ci-dessous.

**DIAGRAMME 1 :**

*Structure organisationnelle de la production du RICA*



### Equipe RICA de l'ACBF

Une équipe RICA au sein du Secrétariat de l'ACBF est chargée de mener à bien tout le processus, de la conception à la publication du Rapport.

### Groupe de référence externe (GRE)

Le GRE apporte un soutien scientifique et professionnel à l'équipe RICA de l'ACBF en vue de l'aider à développer le concept derrière l'évaluation et à soumettre une publication de qualité. À cet effet, le GRE agit en tant que partenaire stratégique de l'équipe RICA pour s'assurer que :

- L'approche et les méthodologies employées pour préparer le rapport sont bien fondées, rigoureuses et équilibrées et s'appuient sur des points de vue différents le cas échéant.
- Les instruments de collecte de données sont révisés et appropriés.
- Les commentaires sur le modèle ICA, les indicateurs sélectionnés et les cas d'études sont fournis à temps.
- La présentation des résultats reflète tout le spectre d'opinions ainsi que les pratiques actuelles et novatrices.

- La révision et le rapport équilibrent de façon adéquate les perspectives publique, juridique et opérationnelle.
- Il y a un retour sur les instruments de soutien à la mise en œuvre et l'établissement des coûts pour les thématiques spécifiques abordées dans l'ICA et sur le bien-fondé, par exemple, des estimations des coûts, de l'approche adoptée, ainsi que l'examen par les pairs des documents de fond.
- Si besoin est, l'ACBF est soutenue dans l'identification des bons réseaux avec lesquels s'engager pour le développement des outils.
- Toutes les conclusions et toutes les recommandations sont solides et reposent sur des preuves.

### Points focaux régionaux

Sur la base de leurs affinités géographiques et linguistiques, les pays ayant fait l'objet de l'étude ont été regroupés en cinq régions : Afrique de l'Ouest anglophone ; Afrique du Nord et Afrique de l'Ouest francophones ; Afrique centrale et autres pays d'Afrique

francophone ; Afrique de l'Est ; et Afrique australe. Chaque région était supervisée par un Institut d'analyse de politique faisant partie des projets soutenus par l'ACBF.

### Agents de collecte de l'information

Dans chaque pays couvert par le rapport, un consultant national, familier du contexte local, a été recruté sur une base compétitive pour la collecte des données. Les consultants ont dans un premier temps participé à un atelier de formation sur le thème annuel retenu, ainsi que sur la méthodologie de la collecte. L'auto-évaluation des politiques et institutions nationales (section G du questionnaire) 15 Instituts d'analyse de politique, toutes faisant partie du portefeuille des projets que soutient l'ACBF.

## B - COLLECTE DES DONNÉES

### Couverture géographique

Dans la poursuite de l'objectif de couvrir tous les pays africains, le nombre de pays couverts est passé graduellement de 34 (en 2010), à 44 en 2014 (voir liste ci-dessous)

**TABLE X**

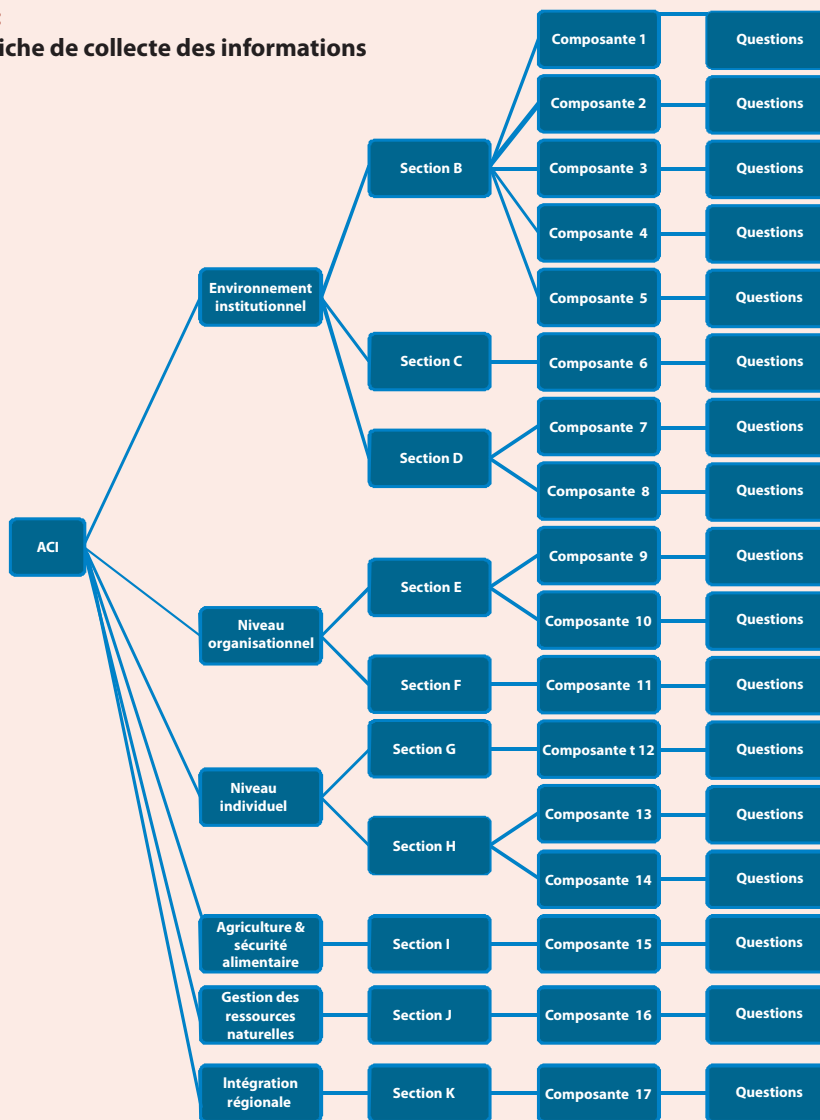
*Liste des pays couverts par l'étude*

Groupe 1 Afrique de l'Ouest anglophone	Groupe 2 Afrique du Nord et Afrique de l'Ouest francophone	Groupe 3 Afrique Centrale et autres pays francophones	Groupe 4 Afrique de l'Est	Groupe 5 Afrique australe
Cabo Verde	Bénin	Burundi	Éthiopie	Lesotho
Gambie	Burkina Faso	Cameroun	Kenya	Maurice
Ghana	Côte d'Ivoire	Comores	Malawi	Mozambique
Liberia	Egypte	Congo (Rép. du)	Rwanda	Namibie
Nigeria	Guinée	Congo (Rép. Dém. du)	Soudan du Sud	Swaziland
Sierra Leone	Guinée-Bissau	Djibouti	Tanzanie	Zambie
	Mali	Gabon	Ouganda	Zimbabwe
	Maroc	Madagascar		
	Mauritanie	RCA		
	Niger	São Tomé et Príncipe		
	Sénégal	Tchad		
	Togo			
	Tunisie			

**Fiche de collecte des informations**

La structure de la fiche de collecte des informations épouse les trois dimensions des capacités, à savoir : (i) l’environnement institutionnel, (ii) le niveau organisationnel et (iii) le niveau individuel. Ces trois dimensions correspondent aux trois parties principales du questionnaire. Cependant, quatre sections spécifiques sont consacrées à des questions explicites : la section G qui porte sur l’évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA), la Section I sur la transformation agricole et la sécurité alimentaire, la section J sur la gestion des ressources naturelles, et la section K sur l’intégration régionale le thème de cette édition. La structure du questionnaire est présentée dans le diagramme 2 ci-dessous. Un seul questionnaire a été administré par pays. Un questionnaire a également été administré aux CER.

**DIAGRAMME 2 :**  
**Structure de la fiche de collecte des informations**



**Atelier de formation**

Comme indiqué plus haut, un atelier de formation a été organisé du 12 au 15 février 2014 pour les agents de collecte (à l'exclusion des responsables des Instituts d'analyse de politique, chargés de la section G sur la CPIA). Lors de l'atelier, la fiche de collecte des informations a été revue, discutée et la version finale adoptée. Également au cours de l'atelier, des sources d'information potentielles par pays ont été identifiées et discutées, chaque agent ayant la latitude de les adapter au contexte particulier de son pays. Un autre atelier a été organisé pour les quinze (15) Instituts d'analyse de politique qui devaient conduire l'auto-évaluation CPIA dans leurs pays respectifs.

### Période de la collecte des informations

La collecte des informations a eu lieu de février à mai 2014. Les consultants devaient soumettre un rapport hebdomadaire tout au long de la période. À la fin de la collecte, ils ont soumis le questionnaire rempli, ainsi qu'un rapport final sur le déroulement de la collecte d'information.

## C - CALCUL DES INDICATEURS

### C.1. Quantification des réponses aux questions

À chaque question devant entrer dans le calcul des indicateurs, l'on associe une variable, dont la nature dépend du type de question posée. Les valeurs des variables étant exprimées dans différentes unités et échelles, avant leur traitement, elles sont converties sur une échelle commune, de 0 à 100, afin de permettre des calculs et des comparaisons qui aient un sens.

#### Variables qualitatives

Les variables qualitatives sont quantifiées comme suit :

- 0 et 100 pour les variables binaires (OUI ou NON) ;
- 0 ; 50 et 100 pour les variables correspondant à une question à trois réponses possibles ;
- 0 ; 100/3 ; 200/3 et 100 pour les variables correspondant à une question à quatre réponses possibles ;
- Etc.

Quelques exemples

N° de question	Question	Réponses possibles answers	Note
B1	Le pays dispose-t-il d'une stratégie nationale de développement (Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, Plan national de développement, vision stratégique, etc.) ?	OIU	100
		NON	0
B4	Le renforcement des capacités (RC) est-il intégré dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté/plan national de développement ?	<i>Le RC n'est pas intégré dans le CSLP/ plan national de développement actuel</i>	0
		<i>Le RC est intégré, mais sans objectifs précis</i>	50
		<i>Le RC est intégré avec des objectifs précis</i>	100
B13b	À votre avis, quel est le degré d'efficacité du mécanisme de dialogue avec les partenaires ?	<i>Très élevé</i>	100
		<i>Élevé</i>	75
		<i>Moyen</i>	50
		<i>Bas</i>	25
		<i>Très bas</i>	0

#### Variables quantitatives

##### a- La réponse est une proportion

*La note correspond à la réponse (en partant du principe que passer de 0 à 100 implique une amélioration, sinon l'ordre est inversé).*

##### b- Valeurs ordinales

*Les valeurs sont converties sur une échelle allant de 0 à 100.*

Exemple :

C4 : Sur une échelle de 1 à 6, évaluer la coordination de l'aide au renforcement des capacités. Très faible = 1 2 3 4 5 6 = très bon						
Réponse	1	2	3	4	5	6
Note	0	20	40	60	80	100

Option 1 (meilleur résultat)

À partir des valeurs minimum et maximum observées (parmi les 42 pays), l'on a défini une échelle variant de 0 à 100 où 0 est associé à la valeur minimum et 100 à la valeur maximum. L'inconvénient de cette option est qu'elle peut ne pas appréhender suffisamment le progrès réalisé par un pays puisque ce progrès est évalué par rapport à celui des autres pays.

Option 2 (meilleure progression)

Un pays peut être évalué par rapport aux efforts qu'il a fournis au cours des années précédentes. La note va alors mesurer le progrès (ou le déclin) dans les efforts fournis. Il s'agit d'une autre façon de mesurer l'investissement en matière de renforcement des capacités.

$$\frac{Y_t - Y_{t-1}}{Y_{t-1}} \text{ (in \%)}$$

$Y_t$  = Valeur à la date t courante

$Y_{t-1}$  = Valeur à la date (t - 1)

Un des inconvénients de cette option est que les variations positives peuvent osciller de 0 à l'infini. Par exemple, dans deux pays différents, la valeur de la même variable peut passer respectivement de 0 à 1 et de 0 à 1000. Dans un cas comme dans l'autre, l'on notera un taux de progression infini et la note prendra une valeur infinie.

Option 3 (meilleur changement relatif)

Il s'agit de la même option que la précédente, mais avec une formule qui en atténue l'inconvénient.

$$\frac{Y_t - Y_{t-1}}{Y_t} \text{ (in \%)}$$

$Y_t$  = Valeur à la date t courante

$Y_{t-1}$  = Valeur à la date (t - 1)

Il y a cependant un léger inconvénient au niveau de cette formule : si la variable connaît une baisse drastique (de plus de 50 %), la note sera alors inférieure à (-100 %). Une telle situation, bien que rare, peut cependant s'appliquer au cas des pays en plein bouleversement.

L'option 1 a été retenue jusqu'ici. Les autres options pourront être testées à l'avenir, lorsque l'on disposera d'une longue série de données.

**C.2 Calcul des indices**

**C.2.1 L'indice composite ICA**

Lors de la première édition du Rapport ICA, l'approche exploratoire avait été utilisée pour définir les composantes de l'indice composite ICA. À cette fin, la classification hiérarchique selon la méthode de Ward avait été utilisée, le carré de la distance euclidienne retenu comme mesure de distance ou de similarité. Les quatre classes ci-dessous avaient pu être formées.

- i. Classe 1 : Environnement institutionnel
- ii. Classe 2 : Processus de mise en œuvre
- iii. Classe 3 : Résultats de développement au niveau national
- iv. Classe 4 : Résultats en matière de renforcement des capacités

Quatre indicateurs de classe j (j = 1, 2, 3, 4) sont alors calculés, chacun étant la moyenne arithmétique des variables au sein de la classe.

$$CL_j = \frac{1}{n_j} \sum_{i=1}^{i=n_j} VI_{ji}$$

$VI_{ji}$  = Note attribuée à la question  $i$  au sein de la classe  $j$

$n_j$  = Nombre de variables au sein de la classe  $j$

L'indice composite ICA est la moyenne harmonique des quatre indicateurs de classe. Le choix de la formule de la moyenne harmonique, qui est sensible aux faibles valeurs, a été guidé par le souci de ne négliger aucun des quatre facteurs (indiqués par les classes) dans le renforcement des capacités.

$$ICA = \frac{1}{\frac{1}{4} \sum_{j=1}^{j=4} \frac{1}{CL_j}}$$

### C.2.2 Sous-indicateurs

En plus des indicateurs de classe, l'on a calculé un certain nombre de sous-indicateurs correspondant aux composantes et aux sections du questionnaire (cf. structure du questionnaire, diagramme 2)

#### Indicateurs de composante

Douze indicateurs de composante sont calculés comme indiqué ci-dessous.

L'indicateur de composante  $j$  ( $j = 1, 2, \dots, 11$ ) est la moyenne arithmétique des variables formant cette composante.

$$CI_j = \frac{1}{n_j} \sum_{i=1}^{i=n_j} VI_{ji}$$

$VI_{ji}$  = Note attribuée à la question  $i$  au sein de la composante  $j$

$n_j$  = Nombre de variables associées à la composante  $j$

La liste des composantes est présentée dans le tableau ci-dessous

No.	Nom de la composante
1	Stratégie de renforcement des capacités
2	Environnement de la politique de développement/Efficacité des outils
3	Mécanismes de dialogue pour le renforcement des capacités
4	Choix politiques pour l'amélioration du système statistique
5	Engagement financier en faveur du renforcement des capacités
6	Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités
7	Égalité du genre
8	Inclusion sociale
9	Partenariat pour le renforcement des capacités
10	Profil des capacités et évaluation des besoins en capacités

#### Indicateurs thématiques

Cinq indicateurs thématiques sont calculés, avec la même formule que pour les indicateurs de composante.

L'indicateur thématique  $k$  ( $k = 1, 2, \dots, 5$ ) est la moyenne arithmétique des indicateurs de composante au sein de la section faisant l'objet de ce thème.

$$SI_k = \frac{1}{m_k} \sum_{i=1}^{i=m_k} CL_{ki}$$

$m_k$  = Nombre d'indicateurs de composante compris dans la section  $k$ .

$m_1 = 5, m_3 = 2.$

La liste des titres des indicateurs thématiques est présentée dans le tableau ci-dessous.

No.	Nom
1	Politique de renforcement des capacités
2	Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités
3	Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale
4	Partenariat pour le renforcement des capacités
5	Profil des capacités et évaluation des besoins en capacités






### C.2.3 Transformation agricole et sécurité alimentaire

Des indicateurs spécifiques ont été calculés pour la transformation agricole et la sécurité alimentaire. Ils couvrent les thèmes suivants :

- Formulation d'une stratégie agricole et mise en œuvre.
- Formation, recherche et développement / innovations dans l'agriculture.
- Rôle du secteur privé dans la chaîne de valeur.
- Système d'information.

### C.3 Classement des pays

En fonction des valeurs de l'indice, les pays sont classés dans les cinq catégories suivantes :

	Valeur de l'indice	Niveau	Couleur
1	0 à moins de 20	Très bas	
2	20 à moins de 40	Bas	
3	40 à moins de 60	Moyen	
4	60 à moins de 80	Élevé	
5	80 à 100	Très élevé	

#### *L'indice de capacités en Afrique en 2014 : amélioration dans le nombre de variables d'un groupe*

Dans la présente édition du rapport, le nombre de variables incluses dans le groupe 4 (résultats en matière de renforcement des capacités) a été revu à la baisse, suite au retrait des variables qui portaient sur les intrants et les extrants relatifs aux projets appuyés par l'ACBF seulement.

Cette révision corrige ainsi l'anomalie qui biaisait à la hausse la valeur de l'indice ICA pour les pays couverts par l'ACBF. Par exemple, dans les rapports précédents, des pays comme le Ghana et l'Éthiopie, avec un nombre relativement élevé de projets appuyés par l'ACBF, avaient une valeur de l'indice bien plus élevée que celle des pays comme Maurice et le Maroc, qui avec la révision, bénéficient dans cette édition d'un meilleur classement.

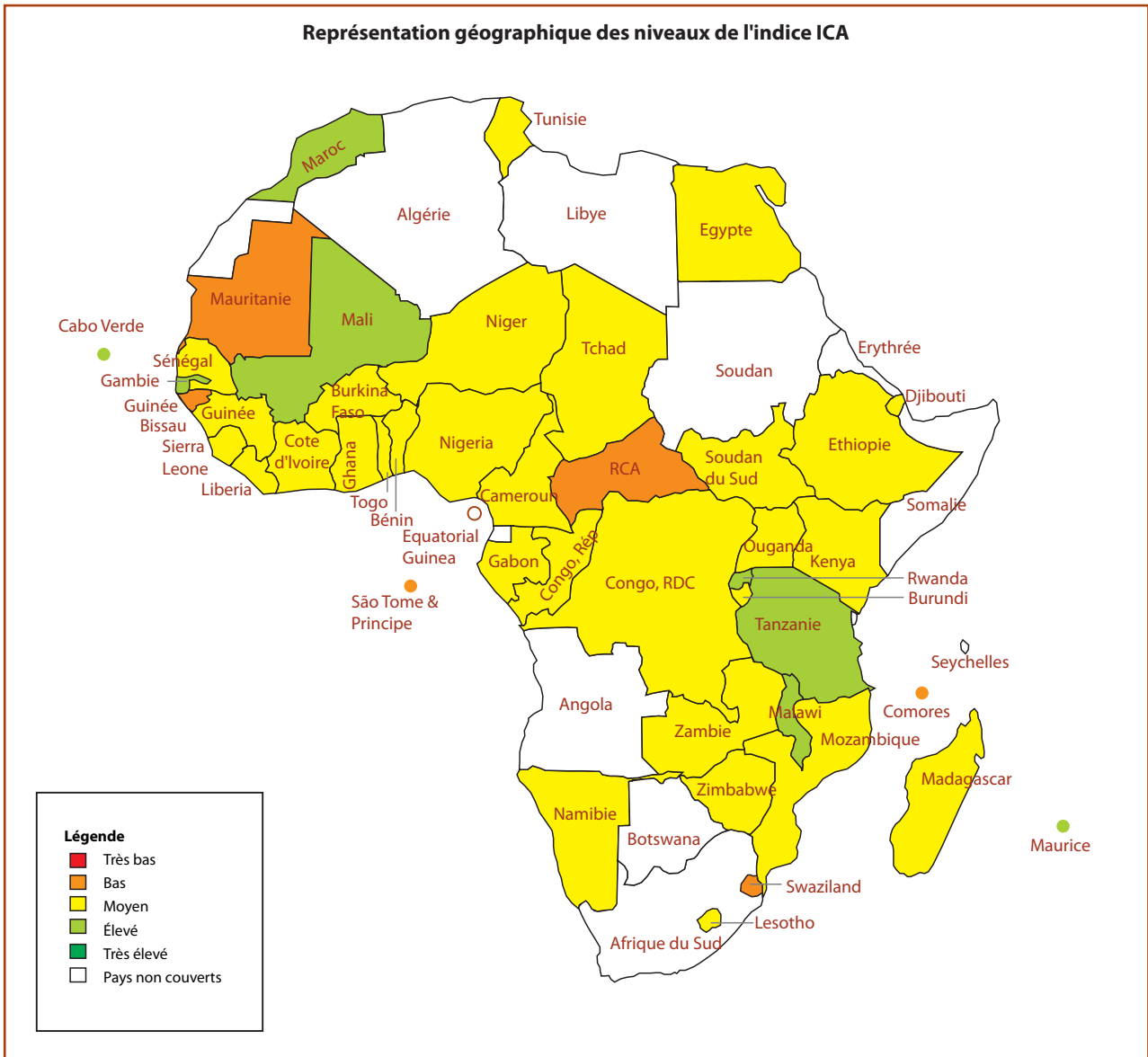
# Indicateurs ICA

---



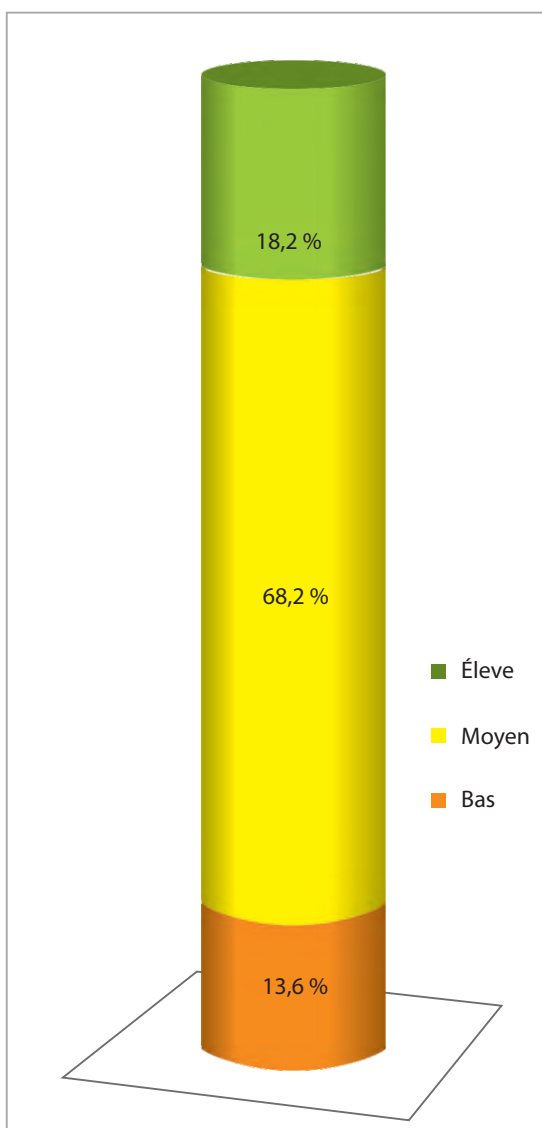
Tableau A1 : Indice composite ICA 2014 par pays (par ordre alphabétique)

No.	Pays	Indice ICA 2014	Niveau de renforcement des capacités	Rang
1	BENIN	55,2	Moyen	13
2	BURKINA FASO	56,8	Moyen	11
3	BURUNDI	50,9	Moyen	20
4	CABO VERDE	64,9	Elevé	3
5	CAMEROUN	49,2	Moyen	26
6	COMORES	31,6	Bas	43
7	CONGO (RDC)	50,3	Moyen	24
8	CONGO (REPUBLIQUE)	40,4	Moyen	36
9	COTE D'IVOIRE	45,8	Moyen	29
10	DJIBOUTI	49,9	Moyen	25
11	EGYPTE	53,8	Moyen	16
12	ETHIOPIE	49,0	Moyen	27
13	GABON	40,1	Moyen	37
14	GAMBIE	63,5	Elevé	6
15	GHANA	54,8	Moyen	14
16	GUINEE	45,3	Moyen	31
17	GUINEE BISSAU	37,4	Bas	40
18	KENYA	55,3	Moyen	12
19	LESOTHO	57,9	Moyen	10
20	LIBERIA	51,3	Moyen	18
21	MADAGASCAR	43,1	Moyen	34
22	MALAWI	60,1	Elevé	8
23	MALI	60,8	Elevé	7
24	MAROC	73,1	Elevé	1
25	MAURICE	64,0	Elevé	5
26	MAURITANIE	39,8	Bas	39
27	MOZAMBIQUE	50,8	Moyen	22
28	NAMIBIE	44,8	Moyen	33
29	NIGER	46,6	Moyen	28
30	NIGERIA	40,0	Moyen	38
31	OUGANDA	53,4	Moyen	17
32	REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	22,4	Bas	44
33	RWANDA	68,3	Elevé	2
34	SÃO TOME ET PRINCIPE	32,3	Bas	41
35	SENEGAL	51,3	Moyen	19
36	SIERRA LEONE	50,8	Moyen	23
37	SOUDAN DU SUD	41,6	Moyen	35
38	SWAZILAND	32,0	Bas	42
39	TANZANIE	64,4	Elevé	4
40	TCHAD	44,8	Moyen	32
41	TOGO	45,5	Moyen	30
42	TUNISIE	58,6	Moyen	9
43	ZAMBIE	54,7	Moyen	15
44	ZIMBABWE	50,9	Moyen	21



**Tableau A2 : Répartition des pays par niveau de renforcement des capacités**

Niveau	% de pays
Très bas	-
Bas	13,6
Moyen	68,2
Élevé	18,2
Très élevé	-
Total	100



Tres Élevé : Aucun pays

Élevé : 8 pays

Cabo Verde ; Gambie ; Malawi ;  
Mali ; Maroc ; Maurice ; Rwanda ;  
Tanzanie

Moyen : 30 pays

Bénin ; Burkina Faso ; Burundi ;  
Cameroon ; Congo (RDC) ;  
Congo, (Rép) ; Côte d'Ivoire ;  
Djibouti ; Egypte ; Ethiopie ;  
Gabon ; Ghana ; Guinée ; Kenya ;  
Lesotho ; Liberia ; Madagascar ;  
Mozambique ; Namibie ; Niger ;  
Nigeria ; Ouganda ; Sénégal ;  
Sierra Leone ; Soudan du Sud ;  
Tchad ; Togo ; Tunisie ; Zambie ;  
Zimbabwe

Bas : 6 pays

Comores ; Guinée Bissau ;  
Mauritanie ; RCA ; São Tomé et  
Príncipe ; Swaziland

Très Bas : Aucun pays

Tableau A3. Indicateurs par groupe

No.	Pays	ACI 2014	Groupe 1 Environnement institutionnel	Groupe 2 Processus de mise en oeuvre	Groupe 3 Résultats de dévelop- pement au niveau national	Groupe 4 Résultats de renfor- cement des capacités
1	BENIN	55.2	100.0	83.3	59.0	29.8
2	BURKINA FASO	56.8	95.8	83.3	76.0	28.7
3	BURUNDI	50.9	100.0	77.8	62.0	25.2
4	CABO VERDE	64.9	95.8	80.6	71.0	40.5
5	CAMEROUN	49.2	83.3	83.3	54.0	25.8
6	COMORES	31.6	70.8	59.3	14.0	41.5
7	CONGO (RDC)	50.3	83.3	75.0	71.0	24.9
8	CONGO (REP.)	40.4	83.3	63.0	32.0	25.0
9	COTE D'IVOIRE	45.8	83.3	66.7	62.0	22.7
10	DJIBOUTI	49.9	95.8	81.5	69.0	23.3
11	EGYPTE	53.8	91.7	63.9	66.0	30.6
12	ETHIOPIE	49.0	91.7	82.4	36.0	32.4
13	GABON	40.1	62.5	67.6	54.0	19.9
14	GAMBIE	63.5	100.0	81.5	68.0	38.5
15	GHANA	54.8	100.0	87.0	64.0	27.9
16	GUINEE	45.3	83.3	77.8	39.0	26.5
17	GUINEE-BISSAU	37.4	91.7	50.0	52.0	17.6
18	KENYA	55.3	83.3	70.4	47.0	40.3
19	LESOTHO	57.9	95.8	87.0	73.0	29.9
20	LIBERIA	51.3	83.3	87.0	53.0	28.1
21	MADAGASCAR	43.1	83.3	59.3	28.0	35.3
22	MALAWI	60.1	100.0	93.5	54.0	36.6
23	MALI	60.8	87.5	70.4	66.0	40.1
24	MAROC	73.1	87.5	77.8	84.0	53.9
25	MAURICE	64.0	87.5	98.1	73.0	36.7
26	MAURITANIE	39.8	95.8	55.6	34.0	23.5
27	MOZAMBIQUE	50.8	100.0	88.0	78.0	22.5
28	NAMIBIE	44.8	100.0	89.8	59.0	19.5
29	NIGER	46.6	87.5	80.6	82.0	20.1
30	NIGERIA	40.0	83.3	70.4	58.0	17.7
31	OUGANDA	53.4	87.5	73.1	44.0	37.0
32	REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	22.4	87.5	67.6	9.0	24.4
33	RWANDA	68.3	95.8	88.9	86.0	39.6
34	SAO TOME ET PRINCIPE	32.3	75.0	40.7	51.0	15.1
35	SENEGAL	51.3	100.0	80.6	55.0	26.8
36	SIERRA LEONE	50.8	100.0	84.3	46.0	28.4
37	SOUDAN DU SUD	41.6	79.2	73.1	62.0	18.6
38	SWAZILAND	32.0	91.7	40.7	24.0	20.8
39	TANZANIE	64.4	87.5	78.7	74.0	40.8
40	TCHAD	44.8	91.7	66.7	34.0	29.5
41	TOGO	45.5	95.8	55.6	59.0	23.5
42	TUNISIE	58.6	87.5	72.2	53.0	41.5
43	ZAMBIE	54.7	95.8	53.7	69.0	33.8
44	ZIMBABWE	50.9	95.8	74.1	46.0	30.3

Tableau A4. Niveaux de renforcement des capacités par groupe

No.	Pays	Niveau	Groupe 1 Environnement institutionnel	Groupe 2 Processus de mise en oeuvre	Groupe 3 Résultats de développe- ment au niveau national	Groupe 4 Résultats de renforce- ment des capacités
1	BENIN	Moyen	Très élevé	Très élevé	Moyen	Bas
2	BURKINA FASO	Moyen	Très élevé	Très élevé	Elevé	Bas
3	BURUNDI	Moyen	Très élevé	Elevé	Elevé	Bas
4	CABO VERDE	Elevé	Très élevé	Très élevé	Elevé	Moyen
5	CAMEROUN	Moyen	Très élevé	Très élevé	Moyen	Bas
6	COMORES	Bas	Elevé	Moyen	Très bas	Moyen
7	CONGO (RDC)	Moyen	Très élevé	Elevé	Elevé	Bas
8	CONGO (REP.)	Moyen	Très élevé	Elevé	Bas	Bas
9	COTE D'IVOIRE	Moyen	Très élevé	Elevé	Elevé	Bas
10	DJIBOUTI	Moyen	Très élevé	Très élevé	Elevé	Bas
11	EGYPTE	Moyen	Très élevé	Elevé	Elevé	Bas
12	ETHIOPIE	Moyen	Très élevé	Très élevé	Bas	Bas
13	GABON	Moyen	Elevé	Elevé	Moyen	Très bas
14	GAMBIE	Elevé	Très élevé	Très élevé	Elevé	Bas
15	GHANA	Moyen	Très élevé	Très élevé	Elevé	Bas
16	GUINEE	Moyen	Très élevé	Elevé	Bas	Bas
17	GUINEE-BISSAU	Bas	Très élevé	Moyen	Moyen	Très bas
18	KENYA	Moyen	Très élevé	Elevé	Moyen	Moyen
19	LESOTHO	Moyen	Très élevé	Très élevé	Elevé	Bas
20	LIBERIA	Moyen	Très élevé	Très élevé	Moyen	Bas
21	MADAGASCAR	Moyen	Très élevé	Moyen	Bas	Bas
22	MALAWI	Elevé	Très élevé	Très élevé	Moyen	Bas
23	MALI	Elevé	Très élevé	Elevé	Elevé	Moyen
24	MAROC	Elevé	Très élevé	Elevé	Très élevé	Moyen
25	MAURICE	Elevé	Très élevé	Très élevé	Elevé	Bas
26	MAURITANIE	Bas	Très élevé	Moyen	Bas	Bas
27	MOZAMBIQUE	Moyen	Très élevé	Très élevé	Elevé	Bas
28	NAMIBIE	Moyen	Très élevé	Très élevé	Moyen	Très bas
29	NIGER	Moyen	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Bas
30	NIGERIA	Moyen	Très élevé	Elevé	Moyen	Très bas
31	OUGANDA	Moyen	Très élevé	Elevé	Moyen	Bas
32	REP, CENTRAFRICAINE	Bas	Très élevé	Elevé	Très bas	Bas
33	RWANDA	Elevé	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Bas
34	SAO TOME ET PRINCIPE	Bas	Elevé	Moyen	Moyen	Très bas
35	SENEGAL	Moyen	Très élevé	Très élevé	Moyen	Bas
36	SIERRA LEONE	Moyen	Très élevé	Très élevé	Moyen	Bas
37	SOUDAN DU SUD	Moyen	Elevé	Elevé	Elevé	Très bas
38	SWAZILAND	Bas	Très élevé	Moyen	Bas	Bas
39	TANZANIE	Elevé	Très élevé	Elevé	Elevé	Moyen
40	TCHAD	Moyen	Très élevé	Elevé	Bas	Bas
41	TOGO	Moyen	Très élevé	Moyen	Moyen	Bas
42	TUNISIE	Moyen	Très élevé	Elevé	Moyen	Moyen
43	ZAMBIE	Moyen	Très élevé	Moyen	Elevé	Bas
44	ZIMBABWE	Moyen	Très élevé	Elevé	Moyen	Bas

Tableau A5. Indices thématiques par pays

No.	Pays	Choix politiques pour le RC	Efficacité de l'aide au RC	Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale	Parteneriat pour le RC	Évaluation des besoins en RC
1	BENIN	68,3	84,3	75,8	75,0	100,0
2	BURKINA FASO	65,3	87,1	80,8	75,0	100,0
3	BURUNDI	62,7	81,4	79,2	50,0	100,0
4	CABO VERDE	60,1	87,1	83,3	75,0	100,0
5	CAMEROUN	66,0	41,4	92,5	75,0	100,0
6	COMORES	45,1	48,6	62,5	75,0	50,0
7	CONGO (DRC)	70,2	51,4	62,5	75,0	100,0
8	CONGO (REP.)	56,1	17,1	75,8	25,0	50,0
9	COTE D'IVOIRE	56,9	45,7	73,3	75,0	50,0
10	DJIBOUTI	55,9	84,3	90,0	75,0	100,0
11	EGYPTE	50,2	72,9	81,7	50,0	50,0
12	ETHIOPIE	57,8	58,6	78,3	75,0	100,0
13	GABON	48,2	41,4	68,3	75,0	50,0
14	GAMBIE	62,8	82,9	84,2	100,0	100,0
15	GHANA	72,3	70,0	75,8	100,0	100,0
16	GUINEE	66,8	27,1	70,8	75,0	100,0
17	GUINEE-BISSAU	28,9	67,1	87,5	100,0	100,0
18	KENYA	64,1	31,4	75,8	50,0	50,0
19	LESOTHO	69,3	75,7	86,7	100,0	100,0
20	LIBERIA	66,6	82,9	54,2	100,0	100,0
21	MADAGASCAR	32,9	68,6	68,3	75,0	0,0
22	MALAWI	72,8	77,1	81,7	100,0	100,0
23	MALI	64,1	72,9	68,3	50,0	100,0
24	MAROC	67,2	70,0	92,5	50,0	100,0
25	MAURICE	76,7	75,7	80,8	100,0	100,0
26	MAURITANIE	42,3	70,0	70,8	25,0	50,0
27	MOZAMBIQUE	68,0	82,9	91,7	50,0	100,0
28	NAMIBIE	67,4	84,3	91,7	50,0	100,0
29	NIGER	65,3	74,3	81,7	100,0	100,0
30	NIGERIA	55,6	68,6	70,8	50,0	50,0
31	OUGANDA	54,7	55,7	80,8	75,0	50,0
32	REP. CENTRAFRICAINE	38,5	77,1	68,3	75,0	100,0
33	RWANDA	72,4	94,3	86,7	75,0	100,0
34	SAO TOME ET PRINCIPE	19,4	80,0	81,7	100,0	0,0
35	SENEGAL	64,4	71,4	75,8	50,0	100,0
36	SIERRA LEONE	64,2	80,0	78,3	75,0	100,0
37	SOUDAN DU SUD	49,2	67,1	80,0	50,0	100,0
38	SWAZILAND	24,9	77,1	74,2	50,0	0,0
39	TANZANIE	64,1	70,0	87,5	50,0	100,0
40	TCHAD	59,4	70,0	60,8	50,0	0,0
41	TOGO	47,7	84,3	80,0	75,0	0,0
42	TUNISIE	47,7	90,0	74,2	100,0	100,0
43	ZAMBIE	36,5	70,0	84,2	50,0	100,0
44	ZIMBABWE	53,7	80,0	79,2	50,0	100,0

CD = Capacity Development

Tableau A6. Indice composite de transformation agricole et sécurité alimentaire

No.	Pays	ACIAgric	Niveau
1	BENIN	60,5	Elevé
2	BURKINA FASO	64,6	Elevé
3	BURUNDI	59	Moyen
4	CABO VERDE	58,1	Moyen
5	CAMEROUN	65,2	Elevé
6	COMORES	34,7	Bas
7	CONGO (DRC)	47,5	Moyen
8	CONGO (REP.)	55,6	Moyen
9	COTE D'IVOIRE	58,4	Moyen
10	DJIBOUTI	47,6	Moyen
11	EGYPTE	62,7	Elevé
12	ETHIOPIA	72,9	Elevé
13	GABON	50,7	Moyen
14	GAMBIE	69,4	Elevé
15	GHANA	71,2	Elevé
16	GUINEE	60,7	Elevé
17	GUINEE-BISSAU	44,1	Moyen
18	KENYA	67,8	Elevé
19	LESOTHO	60,9	Elevé
20	LIBERIA	64	Elevé
21	MADAGASCAR	71,9	Elevé
22	MALAWI	65,7	Elevé
23	MALI	67,1	Elevé
24	MAROC	67,8	Elevé
25	MAURICE	67,1	Elevé
26	MAURITANIE	55,3	Moyen
27	MOZAMBIQUE	58,8	Moyen
28	NAMIBIE	50,8	Moyen
29	NIGER	55,8	Moyen
30	NIGERIA	80,5	Très élevé
31	OUGANDA	69,2	Elevé
32	REP. CENTRAFRICAINE	38	Bas
33	RWANDA	57,4	Moyen
34	SAO TOME ET PRINCIPE	31,7	Bas
35	SENEGAL	67,1	Elevé
36	SIERRA LEONE	57,3	Moyen
37	SOUDAN DU SUD	41,6	Moyen
38	SWAZILAND	42,3	Moyen
39	TANZANIE	67,9	Elevé
40	TCHAD	61	Elevé
41	TOGO	60,9	Elevé
42	TUNISIE	72,4	Elevé
43	ZAMBIE	66,2	Elevé
44	ZIMBABWE	63,5	Elevé

Tableau A7. Indicateurs de composante pour la transformation agricole et la sécurité alimentaire

No.	Pays	Stratégie agricole de mise en oeuvre	Formation, R&D et innovations en agriculture	Rôle du secteur privé dans la chaîne de valeur	Système d'information
1	BENIN	64,5	45,1	75	66,3
2	BURKINA FASO	73,6	41	76,9	91,7
3	BURUNDI	58,4	43,2	84,6	63,5
4	CABO VERDE	70,5	43,8	48,1	91,3
5	CAMEROUN	62,1	47	75	93,8
6	COMORES	35,2	21,7	48,1	50
7	CONGO (DRC)	36,4	41,9	44,2	96,9
8	CONGO (REP.)	58,3	40,4	63,5	69,8
9	COTE D'IVOIRE	67,4	38,8	75	68,8
10	DJIBOUTI	66	36,8	36,5	69,8
11	EGYPTE	53,4	45,6	88,5	84,4
12	ETHIOPIA	70	56,8	86,5	87,5
13	GABON	49,3	33,3	67,3	72,9
14	GAMBIE	96	40,2	88,5	90,6
15	GHANA	81,3	46,1	88,5	91,7
16	GUINEE	63	40,1	71,2	90,6
17	GUINEE-BISSAU	59,1	21,5	75	71,9
18	KENYA	70,8	53,3	88,5	67,7
19	LESOTHO	55,9	40,9	78,8	93,8
20	LIBERIA	66,8	41,1	84,6	87,5
21	MADAGASCAR	63,2	58,3	82,7	94,8
22	MALAWI	73,7	40,8	82,7	93,8
23	MALI	66,1	44,5	88,5	93,8
24	MAROC	76,9	48,5	73,1	85,4
25	MAURICE	70,7	42	92,3	92,5
26	MAURITANIE	77,8	36,8	46,2	93,8
27	MOZAMBIQUE	55,2	39,7	71,2	93,8
28	NAMIBIE	42,7	33,2	94,2	68,8
29	NIGER	70,9	37,2	51,9	87,5
30	NIGERIA	63,2	89	84,6	92,7
31	OUGANDA	71,1	45,8	86,5	96,9
32	REP. CENTRAFRICAINE	57,5	23,3	32,7	69,8
33	RWANDA	77,6	36,8	73,1	62,5
34	SAO TOME ET PRINCIPE	38,1	22,4	65,4	25
35	SENEGAL	70,8	41,5	94,2	92,7
36	SIERRA LEONE	75,1	41	48,1	88,5
37	SOUDAN DU SUD	40,6	36,4	46,2	44,8
38	SWAZILAND	32,7	25,8	84,6	74
39	TANZANIE	64,9	50,9	75	94,8
40	TCHAD	59,9	42	69,2	94,8
41	TOGO	57,9	41,4	75	91,7
42	TUNISIE	57,6	62,4	92,3	90,6
43	ZAMBIE	67,5	44,8	84,6	87,5
44	ZIMBABWE	51,8	47,9	92,3	83,3







# Bénin

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	55,2
Niveau de renforcement des capacités .....	Moyen
Rang .....	13

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	68,3
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités .....	84,3
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	75,8
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	75,0
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	60,5

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....3,5
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Non fragile
- Auto-évaluation pays.....4,0

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	2
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	233 198

# Burkina Faso

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	56,8
Niveau de renforcement des capacités .....	Moyen
Rang .....	11

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	68,3
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités .....	84,3
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	75,8
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	75
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	64,6

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....3,8
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13) .....Non-Fragile
- Auto-évaluation pays.....NA

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	3
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	2 232 569

# Burundi

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	50,9
Niveau de renforcement des capacités .....	Moyen
Rang .....	20

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	62,7
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités .....	81,4
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	79,2
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	50,0
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	59,0

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....3,2
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Fragile
- Auto-évaluation pays.....3,2

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	2
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	820 227

# Cabo Verde

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	64,9
Niveau de renforcement des capacités.....	Élevé
Rang .....	3

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	60,1
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités.....	87,1
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	83,3
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	75,0
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	58,1

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....3,9
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Non fragile
- Auto-évaluation pays.....na

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	1
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	420 948

# Cameroun

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	49,2
Niveau de renforcement des capacités .....	Moyen
Rang .....	26

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	66,0
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités .....	41,4
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	92,5
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	75,0
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	65,2

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....3,2
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Non fragile
- Auto-évaluation pays.....3,7

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	3
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	1 581 500

# Comores

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	31,6
Niveau de renforcement des capacités.....	Bas
Rang .....	43

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	45,1
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités.....	48,6
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	62,5
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	75,0
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	50,0
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	34,7

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....2,8
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Fragile
- Auto-évaluation pays.....na

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	0
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	0



# Congo, RDC

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	50,3
Niveau de renforcement des capacités .....	Moyen
Rang .....	24

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	70,2
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités .....	51,4
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	62,5
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	75,0
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	47,6

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....2,7
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Fragile
- Auto-évaluation pays.....na

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	0
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	671 391

# Congo, Rep

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	40,4
Niveau de renforcement des capacités .....	Moyen
Rang .....	36

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	56,1
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités .....	17,1
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	75,8
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	25,0
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	50,0
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	55,6

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....3,0
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Fragile
- Auto-évaluation pays.....na

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	2
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	197 716

# Côte d'Ivoire

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	45,8
Niveau de renforcement des capacités .....	Moyen
Rang .....	29

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	56,9
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités .....	45,7
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	73,3
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	75,0
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	50,0
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	58,4

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....3,1
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Fragile
- Auto-évaluation pays.....3,8

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	1
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	601 156

# Djibouti

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	49,9
Niveau de renforcement des capacités .....	Moyen
Rang .....	25

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	55,9
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités .....	84,3
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	90,0
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	75,0
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	47,6

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....3,1
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Non fragile
- Auto-évaluation pays.....na

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	1
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	2 810

# Egypte

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	53,8
Niveau de renforcement des capacités .....	Moyen
Rang .....	16

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	50,2
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités .....	72,9
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	81,7
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	50,0
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	50,0
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	62,7

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....na
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Fragile
- Auto-évaluation pays.....na

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	0
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	0

# Ethiopie

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	49,0
Niveau de renforcement des capacités .....	Moyen
Rang .....	27

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	57,8
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités .....	58,6
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	78,3
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	75,0
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	72,9

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....3,4
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Non fragile
- Auto-évaluation pays.....na

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	3
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	1 414 947

# Gabon

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	40,1
Niveau de renforcement des capacités .....	Medium
Rang .....	37

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	48,2
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités .....	41,4
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	68,3
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	75,0
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	50,0
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	50,7

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....na
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Non fragile
- Auto-évaluation pays.....na

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	1
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	291 248

# Gambie

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	63,5
Niveau de renforcement des capacités.....	Élevé
Rang .....	6

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	62,8
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités.....	82,9
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	84,2
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	100
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	69,4

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....3,4
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Non fragile
- Auto-évaluation pays.....na

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	1
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	339 961



# Ghana

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	54,8
Niveau de renforcement des capacités .....	Moyen
Rang .....	14

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	72,3
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités .....	70,0
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	75,8
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	100
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	71,2

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....3,8
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Non fragile
- Auto-évaluation pays.....na

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	5
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	1 920 100

# Guinée

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	45,3
Niveau de renforcement des capacités .....	Moyen
Rang .....	31

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	66,8
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités .....	27,1
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	70,8
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	75,0
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	60,7

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....3,0
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Fragile
- Auto-évaluation pays.....na

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	0
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	2 628

# Guinée-Bissau

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	37,4
Niveau de renforcement des capacités.....	Bas
Rang .....	40

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	28,9
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités.....	67,1
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	87,5
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	100
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	44,1

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....2,6
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Fragile
- Auto-évaluation pays.....na

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	0
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	25 000

# Kenya

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	55,3
Niveau de renforcement des capacités .....	Moyen
Rang .....	12

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	64,1
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités .....	31,4
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	75,8
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	50,0
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	50,0
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	67,8

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....3,9
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Non fragile
- Auto-évaluation pays.....4,6

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	4
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	2 029 316

# Lesotho

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	57,9
Niveau de renforcement des capacités .....	Moyen
Rang .....	10

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	69,3
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités .....	75,7
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	86,7
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	00
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	00
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	100

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....3,5
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Non fragile
- Auto-évaluation pays.....na

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	1
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	237 586

# Liberia

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	51,3
Niveau de renforcement des capacités .....	Moyen
Rang .....	18

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	66,6
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités .....	82,9
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	54,2
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	100
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	64,0

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....3,1
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Fragile
- Auto-évaluation pays.....4,1

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	0
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	213 596

# Madagascar

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	43,1
Niveau de renforcement des capacités .....	Moyen
Rang .....	34

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	32,9
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités .....	68,6
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	68,3
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	75,0
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	00,0
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	71,9

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....3,0
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Non fragile
- Auto-évaluation pays.....na

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	1
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	404 138

# Malawi

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	60,1
Niveau de renforcement des capacités.....	Élevé
Rang .....	8

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	72,8
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités.....	77,1
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	81,7
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	100
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	65,7

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....3,2
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Non fragile
- Auto-évaluation pays.....na

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	0
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	99 712



# Mali

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	60,8
Niveau de renforcement des capacités.....	Élevé
Rang .....	7

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	64,1
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités.....	72,9
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	68,3
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	50,0
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	67,1

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....3,4
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Non fragile
- Auto-évaluation pays.....3,7

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	3
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	1 026 046

# Maroc

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	73,1
Niveau de renforcement des capacités.....	Élevé
Rang .....	1

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	67,2
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités.....	70,0
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	92,5
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	50,0
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	67,8

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....na
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Non fragile
- Auto-évaluation pays.....na

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	1
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	4 052

# Maurice

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	64,0
Niveau de renforcement des capacités.....	Élevé
Rang .....	5

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	76,7
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités.....	75,7
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	80,8
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	100
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	67,1

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....na
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Non fragile
- Auto-évaluation pays.....na

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	0
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	0

# Mauritanie

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	39,8
Niveau de renforcement des capacités.....	Bas
Rang .....	39

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	42,3
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités.....	70,0
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	70,8
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	25,0
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	50,0
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	55,3

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....3,2
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Non fragile
- Auto-évaluation pays.....3,6

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	1
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	366 838

# Mozambique

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	50,8
Niveau de renforcement des capacités .....	Moyen
Rang .....	22

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	68,0
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités .....	82,9
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	91,7
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	50,0
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	58,8

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....3,7
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Non fragile
- Auto-évaluation pays.....na

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	3
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	471 694

# Namibie

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	44,8
Niveau de renforcement des capacités .....	Moyen
Rang .....	33

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	67,4
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités .....	84,3
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	91,7
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	50,0
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	50,8

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....na
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Non fragile
- Auto-évaluation pays.....na

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	0
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	85 208

# Niger

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	46,6
Niveau de renforcement des capacités .....	Moyen
Rang .....	28

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	65,3
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités .....	74,3
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	81,7
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	100
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	55,8

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....3,5
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Non fragile
- Auto-évaluation pays.....na

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	1
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	182 910

# Nigeria

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	40,0
Niveau de renforcement des capacités .....	Moyen
Rang .....	38

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	55,6
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités .....	68,6
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	70,8
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	50,0
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	50,0
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	80,5

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....3,5
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Non fragile
- Auto-évaluation pays.....na

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	3
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	1 846 265



# Ouganda

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	53,4
Niveau de renforcement des capacités .....	Moyen
Rang .....	17

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	54,7
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités .....	55,7
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	80,8
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	75,0
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	50,0
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	69,2

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....3,7
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Non fragile
- Auto-évaluation pays.....3,6

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	2
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	691 927

# RCA

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	22,4
Niveau de renforcement des capacités.....	Bas
Rang .....	44

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	38,5
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités.....	77,1
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	68,3
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	75,0
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	38,0

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....2,7
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Fragile
- Auto-évaluation pays.....na

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	2
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	422 240

# Rwanda

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	68,3
Niveau de renforcement des capacités.....	Élevé
Rang .....	2

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	72,4
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités.....	94,3
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	86,7
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	75,0
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	57,4

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....3,8
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Non Fragile
- Auto-évaluation pays.....5,0

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	1
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	1 008 988

# São Tomé and Príncipe

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	32,3
Niveau de renforcement des capacités.....	Bas
Rang .....	41

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	19,4
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités.....	80,0
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	81,7
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	100
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	00,0
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	31,7

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....3,1
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Non fragile
- Auto-évaluation pays.....na

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	0
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	36 661

# Senegal

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	51,1
Niveau de renforcement des capacités .....	Moyen
Rang .....	19

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	64,4
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités .....	71,4
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	75,8
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	50,0
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	67,1

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....3,8
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Non fragile
- Auto-évaluation pays.....na

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	2
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	1 026 871

# Sierra Leone

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	50,8
Niveau de renforcement des capacités .....	Moyen
Rang .....	23

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	64,2
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités .....	80,0
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	78,3
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	75,0
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	57,3

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....3,3
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Fragile
- Auto-évaluation pays.....na

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	0
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	131 765

# Soudan du Sud

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	41,6
Niveau de renforcement des capacités .....	Moyen
Rang .....	35

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	49,2
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités .....	67,1
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	80,0
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	50,0
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	41,6

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....2,1
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Non fragile
- Auto-évaluation pays.....na

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	1
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	5 600

# Swaziland

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	32,0
Niveau de renforcement des capacités.....	Bas
Rang .....	42

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	24,9
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités.....	7,1
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	74,2
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	50,0
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	00,0
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	42,3

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....na
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Non fragile
- Auto-évaluation pays.....3,7

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	2
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	206 098



# Tanzanie

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	64,4
Niveau de renforcement des capacités.....	Élevé
Rang .....	4

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	64,1
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités.....	70,0
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	87,5
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	50,0
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	67,0

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....3,8
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Non fragile
- Auto-évaluation pays.....3,4

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	4
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	1 036 859

# Tchad

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	44,8
Niveau de renforcement des capacités .....	Moyen
Rang .....	32

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	59,4
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités .....	70,0
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	60,8
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	50,0
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	00,0
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	61,0

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....2,5
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Fragile
- Auto-évaluation pays.....na

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	0
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	3 802

# Togo

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	45,5
Niveau de renforcement des capacités .....	Moyen
Rang .....	30

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	47,7
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités .....	84,3
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	80,0
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	75,0
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	00,0
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	60,9

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....3,0
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Fragile
- Auto-évaluation pays.....3,4

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	0
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	237 460

# Tunisie

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	58,6
Niveau de renforcement des capacités .....	Moyen
Rang .....	9

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	47,7
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités .....	90,0
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	74,2
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	100
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	72,4

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....na
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Non fragile
- Auto-évaluation pays.....na

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	0
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	0

# Zambie

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	54,7
Niveau de renforcement des capacités .....	Moyen
Rang .....	15

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	36,5
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités .....	70,0
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	84,2
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	50,0
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	66,2

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....3,5
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Non Fragile
- Auto-évaluation pays.....3,7

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	3
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	1 663 250

# Zimbabwe

## Indice Composite ICA

Valeur de l'indice composite ICA .....	50,9
Niveau de renforcement des capacités .....	Moyen
Rang .....	21

## Évaluation du renforcement des capacités par secteur : Indice par composante

Choix politiques en matière de renforcement des capacités .....	53,3
Efficacité de l'aide relative au renforcement des capacités .....	80,0
Intégration de l'égalité du genre et inclusion sociale .....	79,2
Partenariat pour le renforcement des capacités.....	50,0
Évaluation des besoins en renforcement des capacités.....	100
Transformation agricole et sécurité alimentaire .....	63,5

## Évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)

- Valeur de l'IRAI (Banque mondiale 2012).....2,2
- État de fragilité (World Bank Harmonized list FY13).....Fragile
- Auto-évaluation pays.....3,2

## Activités soutenues par l'ACBF

Nombre de projets actifs soutenus par l'ACBF en 2012.....	5
Cumul des décaissements en 2012 (US\$) .....	2 291 132



# Recueil de Statistiques

---



Choix politiques en matière de renforcement des capacités

No.	Pays	Existence d'une stratégie nationale de développement	Nombre de SND depuis 2002	Année d'adoption de la dernière version	Intégration du renforcement des capacités dans la stratégie nationale de développement	Existence d'un programme national spécifique de RC	Niveau d'engagement vis-à-vis des OMD	Nombre de cibles des OMD atteintes
1	BENIN	OUI	3	2011	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	2
2	BURKINA FASO	OUI	2	2010	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Moyen	3
3	BURUNDI	OUI	1	2012	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	2
4	CABO VERDE	OUI	3	2013	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	6
5	CAMEROUN	OUI	2	2009	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	1
6	COMORES	OUI	2	2009	RC intégré, avec objectifs précis	NON	Bas	2
7	CONGO RDC	OUI	2	2011	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	2
8	CONGO, REP	OUI	2	2012	RC intégré, avec objectifs précis	NON	Elevé	
9	CÔTE D'IVOIRE	OUI	2	2012	RC intégré, sans objectifs précis	OUI	Moyen	
10	DJIBOUTI	OUI	3	2010	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	5
11	EGYPTE	OUI	4	2013	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Moyen	8
12	ETHIOPIE	OUI	3	2011	RC intégré, sans objectifs précis	OUI	Elevé	4
13	GABON	OUI	2	2011	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Moyen	2
14	GAMBIE	OUI	3	2012	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	5
15	GHANA	OUI	3	2010	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	3
16	GUINÉE	OUI	3	2013	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	3
17	GUINÉE-BISSAU	OUI	2	2011	RC intégré, avec objectifs précis	NON	Elevé	0
18	KENYA	OUI	3	2013	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	9
19	LESOTHO	OUI	3	2012	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	0
20	LIBERIA	OUI	8	2012	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	0
21	MADAGASCAR	OUI	2	2006	RC intégré, sans objectifs précis	NO	Elevé	5
22	MALAWI	OUI	5	2012	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	8
23	MALI	OUI	4	2011	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	10
24	MAROC	OUI	4	2011	RC intégré, sans objectifs précis	OUI	Moyen	5
25	MAURICE	OUI	6	2013	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	11
26	MAURITANIE	OUI	3	2011	RC intégré, avec objectifs précis	NON	Elevé	0
27	MOZAMBIQUE	OUI	3	2010	RC intégré, sans objectifs précis	OUI	Elevé	1
28	NAMIBIE	OUI	3	2012	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	
29	NIGER	OUI	3	2012	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	0
30	NIGERIA	OUI	4	2010	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	1
31	UGANDA	OUI	2	2013	RC intégré, sans objectifs précis	NON	Moyen	10
32	RCA	OUI	2	2011	RC intégré, avec objectifs précis	NON	Bas	0
33	RWANDA	OUI	3	3	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	17
34	SAO TOME ET PRINCIPE	OUI	2	2012	RC intégré, sans objectifs précis	NON	Moyen	
35	SÉNÉGAL	OUI	4	2013	RC intégré, sans objectifs précis	OUI	Elevé	1
36	SIERRA LEONE	OUI	3	2008	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Elevé	0
37	SOUDAN DU SUD	OUI	2	2011	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Moyen	2
38	SWAZILAND	OUI	1	2006	RC non intégré du tout	NON	Elevé	0
39	TANZANIE	OUI	4	2010	RC intégré, avec objectifs précis	OUI	Moyen	10
40	TCHAD	OUI	3	2013	RC intégré, avec objectifs précis	NON	Elevé	0
41	TOGO	OUI	4	2012	RC intégré, avec objectifs précis	NON	Moyen	1
42	TUNISIE	OUI	3	2010	RC intégré, sans objectifs précis	NON	Elevé	15
43	ZAMBIE	OUI	4	2011	RC non intégré du tout	OUI	Elevé	4
44	ZIMBABWE	OUI	6	2011	RC intégré, sans objectifs précis	OUI	Moyen	4

(...) Donnée non disponible

SND : Stratégie nationale de développement

RC : Renforcement des capacités

OMD : Objectifs du millénaire pour le développement

Environnement de la politique de développement/Efficacité des outils

No.	Pays	Degré de légitimité de la stratégie nationale de développement	Degré de motivation fournie par la stratégie nationale de développement afin qu'on s'y conforme	Degré de flexibilité de la stratégie nationale de développement
1	BENIN	Elevé	Elevé	Elevé
2	BURKINA FASO	Elevé	Elevé	Elevé
3	BURUNDI	Elevé	Elevé	Elevé
4	CABO VERDE	Moyen	Moyen	Elevé
5	CAMEROUN	Elevé	Elevé	Elevé
6	COMORES	Moyen	Bas	Moyen
7	CONGO RDC	Elevé	Elevé	Elevé
8	CONGO, REP	Elevé	Elevé	Elevé
9	CÔTE D'IVOIRE	Elevé	Elevé	Elevé
10	DJIBOUTI	Moyen	Moyen	Moyen
11	EGYPTE	Moyen	Moyen	Moyen
12	ETHIOPIE	Elevé	Moyen	Moyen
13	GABON	Moyen	Moyen	Moyen
14	GAMBIE	Elevé	Elevé	Elevé
15	GHANA	Elevé	Elevé	Elevé
16	GUINÉE	Elevé	Moyen	Elevé
17	GUINÉE-BISSAU	Elevé	Bas	Moyen
18	KENYA	Elevé	Elevé	Elevé
19	LESOTHO	Elevé	Elevé	Moyen
20	LIBERIA	Elevé	Elevé	Elevé
21	MADAGASCAR	Bas	Bas	Bas
22	MALAWI	Elevé	Elevé	Elevé
23	MALI	Elevé	Elevé	Elevé
24	MAROC	Moyen	Moyen	Moyen
25	MAURICE	Elevé	Elevé	Elevé
26	MAURITANIE	Elevé	Elevé	Moyen
27	MOZAMBIQUE	Elevé	Moyen	Elevé
28	NAMIBIE	Elevé	Elevé	Moyen
29	NIGER	Elevé	Elevé	Elevé
30	NIGERIA	Moyen	Moyen	Elevé
31	OUGANDA	Elevé	Elevé	Moyen
32	RCA	Moyen	Elevé	Elevé
33	RWANDA	Elevé	Elevé	Elevé
34	SAO TOME ET PRINCIPE	Bas	Bas	Moyen
35	SÉNÉGAL	Elevé	Elevé	Moyen
36	SIERRA LEONE	Elevé	Elevé	Elevé
37	SOUDAN DU SUD	Moyen	Moyen	Bas
38	SWAZILAND	Elevé	Bas	Moyen
39	TANZANIE	Moyen	Moyen	Elevé
40	TCHAD	Elevé	Elevé	Elevé
41	TOGO	Elevé	Elevé	Elevé
42	TUNISIE	Moyen	Moyen	Moyen
43	ZAMBIE	Moyen	Moyen	Moyen
44	ZIMBABWE	Elevé	Moyen	Moyen

Mécanismes de dialogue pour le renforcement des capacités

No.	Pays	Efficacité du mécanisme de dialogue (et autres réseaux si nécessaires) entre les institutions nationales (société civile, secteur privé) engagées dans le RC	Degré d'efficacité	Efficacité du mécanisme de dialogue avec les partenaires au développement sur le RC	Degré d'efficacité
1	BENIN	Mécanisme institutionnel	Bas	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Bas
2	BURKINA FASO	Mécanisme institutionnel	Elevé	Mécanisme institutionnel	Elevé
3	BURUNDI	Mécanisme institutionnel	Moyen	Mécanisme institutionnel	Moyen
4	CABO VERDE	Dialogues informels	Moyen	Mécanisme institutionnel	Elevé
5	CAMEROUN	Mécanisme institutionnel	Moyen	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Moyen
6	COMORES	Aucun mécanisme institutionnel		Aucun mécanisme institutionnel	
7	CONGO RDC	Mécanisme institutionnel	Moyen	Mécanisme institutionnel	Elevé
8	CONGO, REP	Mécanisme institutionnel	Moyen	Mécanisme institutionnel	Moyen
9	CÔTE D'IVOIRE	Mécanisme institutionnel	Moyen	Aucun mécanisme institutionnel	
10	DJIBOUTI	Mécanisme institutionnel	Moyen	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Moyen
11	EGYPTE	Mécanisme institutionnel	Moyen	Mécanisme institutionnel	Elevé
12	ETHIOPIE	Mécanisme institutionnel	Moyen	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Elevé
13	GABON	Mécanisme institutionnel	Moyen	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Bas
14	GAMBIE	Mécanisme institutionnel	Elevé	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Elevé
15	GHANA	Mécanisme institutionnel	Moyen	Mécanisme institutionnel	Moyen
16	GUINÉE	Mécanisme institutionnel	Elevé	Mécanisme institutionnel	Elevé
17	GUINÉE-BISSAU	Aucun mécanisme institutionnel		Aucun mécanisme institutionnel	
18	KENYA	Mécanisme institutionnel	Moyen	Mécanisme institutionnel	Moyen
19	LESOTHO	Mécanisme institutionnel	Moyen	Mécanisme institutionnel	Très élevé
20	LIBERIA	Mécanisme institutionnel	Elevé	Mécanisme institutionnel	Elevé
21	MADAGASCAR	Aucun mécanisme institutionnel		Aucun mécanisme institutionnel	
22	MALAWI	Mécanisme institutionnel	Moyen	Mécanisme institutionnel	Elevé
23	MALI	Mécanisme institutionnel	Moyen	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Très bas
24	MAROC	Mécanisme institutionnel	Moyen	Mécanisme institutionnel	Moyen
25	MAURICE	Mécanisme institutionnel	Très élevé	Mécanisme institutionnel	Très élevé
26	MAURITANIE	Aucun mécanisme institutionnel		Aucun mécanisme institutionnel	
27	MOZAMBIQUE	Mécanisme institutionnel	Très élevé	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Elevé
28	NAMIBIE	Mécanisme institutionnel	Moyen	Mécanisme institutionnel	Elevé
29	NIGER	Dialogues informels	Moyen	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Elevé
30	NIGERIA	Dialogues informels	Moyen	Mécanisme institutionnel	Moyen
31	OUGANDA	Dialogues informels	Elevé	Mécanisme institutionnel	Moyen
32	RCA	Mécanisme institutionnel	Très bas	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Elevé
33	RWANDA	Mécanisme institutionnel	Très élevé	Mécanisme institutionnel	Très élevé
34	SAO TOME ET PRINCIPE	Aucun mécanisme institutionnel		Aucun mécanisme institutionnel	
35	SÉNÉGAL	Dialogues informels	Moyen	Mécanisme institutionnel	Elevé
36	SIERRA LEONE	Dialogues informels	Elevé	Mécanisme institutionnel	Très élevé
37	SOUDAN DU SUD	Mécanisme institutionnel	Très élevé	Mécanisme institutionnel	Elevé
38	SWAZILAND	Aucun mécanisme institutionnel		RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Moyen
39	TANZANIE	Dialogues informels	Moyen	Mécanisme institutionnel	Elevé
40	TCHAD	Mécanisme institutionnel	Elevé	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Elevé
41	TOGO	Aucun mécanisme institutionnel		Aucun mécanisme institutionnel	
42	TUNISIE	Mécanisme institutionnel	Elevé	RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	Elevé
43	ZAMBIE	Aucun mécanisme institutionnel		RC débattu au sein d'un mécanisme plus large	
44	ZIMBABWE	Mécanisme institutionnel	Bas	Mécanisme institutionnel	Elevé

( ) Donnée non disponible.

Mécanismes de dialogue pour le renforcement des capacités (suite)

No.	Pays	Nombre d'annonces publiques faites en 2011 par le Chef de l'État/Chef du gouvernement ou autre haut fonctionnaire en faveur du renforcement des capacités	Degré de participation de la société civile à la définition des priorités du programme de renforcement des capacités	Degré de transparence de l'information fournie à la société civile sur le renforcement des capacités
1	BENIN	3	2	1
2	BURKINA FASO	3	2	1
3	BURUNDI	3	2	2
4	CABO VERDE	3	1	1
5	CAMEROUN	3	1	2
6	COMORES	3	2	2
7	CONGO RDC	2	2	2
8	CONGO, REP	3	1	1
9	CÔTE D'IVOIRE	3	3	3
10	DJIBOUTI	3	2	2
11	EGYPTE	3	2	3
12	ETHIOPIE	3	2	2
13	GABON	3	2	1
14	GAMBIE	3	1	2
15	GHANA	3	3	2
16	GUINÉE	3	2	2
17	GUINÉE-BISSAU	3	1	1
18	KENYA	3	2	2
19	LESOTHO	3	3	3
20	LIBERIA	3	3	3
21	MADAGASCAR	3	1	3
22	MALAWI	3	2	2
23	MALI	3	2	2
24	MAROC	3	2	2
25	MAURICE	3	2	3
26	MAURITANIE	2	1	1
27	MOZAMBIQUE	2	6	6
28	NAMIBIE	3	2	3
29	NIGER	3	1	1
30	NIGERIA	3	1	1
31	OUGANDA	2	2	2
32	RCA	3	1	1
33	RWANDA	3	2	2
34	SAO TOME ET PRINCIPE			
35	SÉNÉGAL	3	1	3
36	SIERRA LEONE	3	1	1
37	SOUDAN DU SUD	2	1	1
38	SWAZILAND	1	1	1
39	TANZANIE	3	2	1
40	TCHAD	3	3	3
41	TOGO	2	1	1
42	TUNISIE	3	3	2
43	ZAMBIE	2	2	2
44	ZIMBABWE	3	1	1

( ) Donnée non disponible.

Choix politiques stratégiques pour l'amélioration du système statistique

No.	Pays	Existence d'une stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS)	Année d'adoption de la SNDS	Mise en application de la SNDS	Statistique enseignée au supérieur	Formation continue offerte par l'Office en charge de la production statistique	Signature de la Charte africaine de la statistique (adoptée le 3 février 2009)
1	BENIN	OUI	2008	OUI	OUI	OUI	OUI
2	BURKINA FASO	OUI	2003	OUI	NON	OUI	OUI
3	BURUNDI	OUI	2011	OUI	NON	NON	OUI
4	CABO VERDE	OUI	2006	OUI	OUI	NON	OUI
5	CAMEROUN	OUI	2009	OUI	OUI	OUI	NON
6	COMORES	OUI	2009	OUI	OUI	NON	OUI
7	CONGO RDC	OUI	2012	OUI	OUI	OUI	OUI
8	CONGO, REP	OUI		NON	OUI	NON	OUI
9	CÔTE D'IVOIRE	OUI		OUI	NON	NON	OUI
10	DJIBOUTI	OUI	2010	OUI	OUI	OUI	NON
11	EGYPTE	NON			OUI	OUI	NON
12	ETHIOPIE	OUI	2009	OUI	OUI	OUI	NON
13	GABON	OUI	2010	NON	OUI	NON	OUI
14	GAMBIE	OUI	2007	OUI	NON	NON	OUI
15	GHANA	OUI	2008	OUI	OUI	OUI	OUI
16	GUINÉE	OUI	2008	OUI	OUI	NON	OUI
17	GUINÉE-BISSAU	NON			NON	NON	OUI
18	KENYA	NON		OUI	NON	OUI	OUI
19	LESOTHO	OUI	2011	OUI	OUI	NON	OUI
20	LIBERIA	OUI	2008	OUI	NON	OUI	NON
21	MADAGASCAR	OUI	2008	OUI	OUI	OUI	NON
22	MALAWI	OUI	2013	OUI	OUI	OUI	OUI
23	MALI	OUI	2006	OUI	NON	NON	OUI
24	MAROC	OUI	2004	OUI	OUI	OUI	OUI
25	MAURICE	OUI	2007	OUI	OUI	OUI	OUI
26	MAURITANIE	OUI	2011	OUI	OUI	NON	NON
27	MOZAMBIQUE	OUI	2012	OUI	OUI	OUI	OUI
28	NAMIBIE	OUI	2011	OUI	OUI	OUI	NON
29	NIGER	OUI	2008	OUI	OUI	OUI	OUI
30	NIGERIA	OUI	2010	OUI	OUI	OUI	NON
31	OUGANDA	OUI	2006	OUI	OUI	NON	OUI
32	RCA	NON		NON	OUI	NON	NON
33	RWANDA	OUI	2010	OUI	OUI	NON	OUI
34	SAO TOME ET PRINCIPE	OUI	2009	NON	NON	NON	OUI
35	SÉNÉGAL	OUI	2007	OUI	OUI	OUI	OUI
36	SIERRA LEONE	OUI	2008	OUI	OUI	NON	OUI
37	SOUDAN DU SUD	OUI	2012	OUI	OUI	OUI	NON
38	SWAZILAND	NON			OUI	NON	NON
39	TANZANIE	OUI	2012	OUI	OUI	OUI	OUI
40	TCHAD	OUI	2011	OUI	NON	NON	NON
41	TOGO	OUI	2008	OUI	OUI	NON	OUI
42	TUNISIE	NON			OUI	NON	OUI
43	ZAMBIE	NON			OUI	NON	OUI
44	ZIMBABWE	OUI	2011	OUI	OUI	OUI	NON

(...) Donnée non disponible  
NA : Non applicable

## Engagement financier en faveur du renforcement des capacités

No.	Pays	Part du budget de l'État alloué au RC (%)	Aide publique au développement en faveur du RC en % du budget national
1	BENIN	5,9	13,7
2	BURKINA FASO	2,4	1,9
3	BURUNDI	-	-
4	CABO VERDE	23,8	5,2
5	CAMEROUN	0,6	23,6
6	COMORES	23,1	80,0
7	CONGO RDC	0,0	2,4
8	CONGO, REP	6,2	0,1
9	CÔTE D'IVOIRE	0,8	-
10	DJIBOUTI	0,0	0,9
11	EGYPTE	0,1	2,4
12	ETHIOPIE	0,8	0,6
13	GABON	10,5	0,1
14	GAMBIE	10,3	0,0
15	GHANA	-	-
16	GUINÉE	3,5	14,6
17	GUINÉE-BISSAU	0,5	0,0
18	KENYA	0,5	0,1
19	LESOTHO	-	20,4
20	LIBERIA	0,3	0,3
21	MADAGASCAR	0,1	2,7
22	MALAWI	0,2	3,0
23	MALI	27,8	0,0
24	MAROC	55,6	44,4
25	MAURICE	-	-
26	MAURITANIE	1,7	0,6
27	MOZAMBIQUE	-	7,6
28	NAMIBIE	22,6	-
29	NIGER	0,0	0,3
30	NIGERIA	0,3	-
31	OUGANDA	-	-
32	RCA	1,6	3,8
33	RWANDA	0,4	-
34	SAO TOME ET PRINCIPE	0,4	-
35	SÉNÉGAL	0,0	-
36	SIERRA LEONE	0,3	0,2
37	SOUDAN DU SUD	-	0,1
38	SWAZILAND	-	-
39	TANZANIE	6,3	21,0
40	TCHAD	20,4	2,1
41	TOGO	0,4	-
42	TUNISIE	4,4	6,9
43	ZAMBIE	-	-
44	ZIMBABWE	1,4	0,0

(...) Donnée non disponible

Efficacité de l'aide en faveur du renforcement des capacités

No.	Pays	Adoption de l'Accord de partenariat de Busan	Existence d'une politique de coordination de l'aide	Existence d'un mécanisme de coordination de l'aide	Existence d'un cadre de responsabilisation mutuelle	Évaluation de la coordination de l'appui au RC dans le pays 1 = Très faible 6 = Très bonne
1	BENIN	OUI	OUI	OUI	OUI	3
2	BURKINA FASO	OUI	OUI	OUI	OUI	4
3	BURUNDI	OUI	OUI	OUI	OUI	2
4	CABO VERDE	OUI	OUI	OUI	OUI	4
5	CAMEROUN	OUI	NON	NON	NON	3
6	COMORES	OUI	NON	OUI	NON	3
7	CONGO RDC	OUI	NON	NON	OUI	4
8	CONGO, REP	OUI	NON	NON	NON	2
9	CÔTE D'IVOIRE	OUI	NON	OUI	OUI	2
10	DJIBOUTI	OUI	OUI	OUI	OUI	3
11	EGYPTE	OUI	OUI	OUI	OUI	4
12	ETHIOPIE	OUI	NON	OUI	NON	4
13	GABON	NON	NON	NON	OUI	3
14	GAMBIE	OUI	OUI	OUI	OUI	5
15	GHANA	OUI	OUI	OUI	OUI	3
16	GUINÉE	OUI	NON	NON	NON	3
17	GUINÉE-BISSAU	OUI	OUI	NON	NON	2
18	KENYA	OUI	NON	NON	NON	2
19	LESOTHO	OUI	OUI	OUI	NON	5
20	LIBERIA	OUI	OUI	OUI	OUI	5
21	MADAGASCAR	OUI	NON	OUI	OUI	5
22	MALAWI	OUI	OUI	OUI	OUI	3
23	MALI	OUI	NON	OUI	OUI	4
24	MAROC	OUI	OUI	OUI	OUI	3
25	MAURICE	NON	OUI	OUI	OUI	5
26	MAURITANIE	OUI	OUI	OUI	OUI	3
27	MOZAMBIQUE	OUI	OUI	OUI	OUI	5
28	NAMIBIE	OUI	OUI	OUI	NON	3
29	NIGER	OUI	NON	OUI	OUI	2
30	NIGERIA	OUI	OUI	OUI	OUI	5
31	OUGANDA	OUI	NON	OUI	NON	3
32	RCA	OUI	OUI	OUI	NON	3
33	RWANDA	OUI	OUI	OUI	OUI	4
34	SAO TOME ET PRINCIPE	OUI	OUI	OUI	NON	4
35	SÉNÉGAL	OUI	OUI	OUI	OUI	1
36	SIERRA LEONE	OUI	OUI	OUI	NON	4
37	SOUDAN DU SUD	OUI	OUI	OUI	OUI	2
38	SWAZILAND	OUI	OUI	OUI	OUI	3
39	TANZANIE	OUI	OUI	OUI	OUI	3
40	TCHAD	OUI	NON	OUI	OUI	3
41	TOGO	OUI	OUI	OUI	OUI	3
42	TUNISIE	OUI	OUI	OUI	NON	5
43	ZAMBIE	OUI	OUI	OUI	OUI	3
44	ZIMBABWE	OUI	OUI	OUI	NON	4

(...) Donnée non disponible



Efficacité de l'aide en faveur du renforcement des capacités (suite)

No.	Pays	Part de l'APD pour le RC prévue pour 2012 et décaissée effectivement cette année	Part de l'aide bilatérale non liée en faveur du RC en 2012 (%)	Évolution de la part de l'aide bilatérale en faveur du RC. Base = 2011	Existence d'un cadre de S&E pour mesurer les progrès contre les objectifs du PND
1	BENIN	90	90	Stable	Mécanisme de S&E en place
2	BURKINA FASO	85	90	Diminution	Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat
3	BURUNDI	69	9	Diminution	Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat
4	CABO VERDE	209	31,2	Stable	Mécanisme de S&E en place
5	CAMEROUN	67			Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat
6	COMORES	40	70	Augmentation	Mécanisme de S&E en place
7	CONGO RDC	10	5	Stable	Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat
8	CONGO, REP	0	0	Augmentation	Aucun mécanisme de S&E en place
9	CÔTE D'IVOIRE				Mécanisme de S&E en place
10	DJIBOUTI	48,6	17	Stable	Mécanisme de S&E en place
11	EGYPTE			Diminution	Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat
12	ETHIOPIE			Augmentation	Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat
13	GABON	80,1	100	Diminution	Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat
14	GAMBIE			Augmentation	Mécanisme de S&E en place
15	GHANA			Diminution	Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat
16	GUINÉE	38,4	60	Stable	NON M&E mechanism in place
17	GUINÉE-BISSAU			Diminution	Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat
18	KENYA	58	78	Stable	Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat
19	LESOTHO	177	7	Stable	Mécanisme de S&E en place
20	LIBERIA	85	89	Stable	Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat
21	MADAGASCAR			Augmentation	Mécanisme de S&E en place
22	MALAWI	66	88	Augmentation	Mécanisme de S&E en place
23	MALI	0	0	Diminution	Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat
24	MAROC	35	30	Augmentation	Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat
25	MAURICE		0	Stable	Mécanisme de S&E en place
26	MAURITANIE			Diminution	Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat
27	MOZAMBIQUE	18	36,5	Augmentation	Mécanisme de S&E en place
28	NAMIBIE	30		Stable	Mécanisme de S&E en place
29	NIGER	51	0,5	Diminution	Mécanisme de S&E en place
30	NIGERIA			Augmentation	Mécanisme de S&E en place
31	OUGANDA			Augmentation	Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat
32	RCA	76		Stable	Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat
33	RWANDA	56	60	Diminution	Mécanisme de S&E en place
34	SAO TOME ET PRINCIPE		60	Stable	Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat
35	SÉNÉGAL			Stable	Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat
36	SIERRA LEONE	5	70	Augmentation	Mécanisme de S&E en place
37	SOUDAN DU SUD	50	91	Augmentation	Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat
38	SWAZILAND	70	90		Mécanisme de S&E en place
39	TANZANIE	98		Augmentation	Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat
40	TCHAD	70	80	Diminution	Mécanisme de S&E en place, mais non adéquat
41	TOGO			Stable	Mécanisme de S&E en place
42	TUNISIE	100		Stable	Mécanisme de S&E en place
43	ZAMBIE			Stable	Mécanisme de S&E en place
44	ZIMBABWE			Diminution	Mécanisme de S&E en place

(...) Donnée non disponible



Efficacité de l'aide en faveur du renforcement des capacités (suite)

No.	Pays	Évaluation mutuelle des progrès accomplis dans l'exécution des engagements souscrits entre le gouvernement et la communauté des bailleurs de fonds	Existence d'un système de suivi des allocations en faveur du RC pour l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes	Transparence de l'information sur la coopération bilatérale en faveur du RC
1	BENIN	OUI	NON	NON
2	BURKINA FASO	OUI	OUI	OUI
3	BURUNDI	OUI	NON	NON
4	CABO VERDE	OUI	OUI	OUI
5	CAMEROUN	OUI	NON	NON
6	COMORES		NON	NON
7	CONGO RDC	OUI	OUI	OUI
8	CONGO, REP	NON	NON	OUI
9	CÔTE D'IVOIRE	NON	NON	NON
10	DJIBOUTI	OUI	OUI	OUI
11	EGYPTE	NON	OUI	OUI
12	ETHIOPIE	OUI	OUI	OUI
13	GABON	OUI	NON	NON
14	GAMBIE	OUI	NON	OUI
15	GHANA	NON	NON	OUI
16	GUINÉE	NON	OUI	NON
17	GUINÉE-BISSAU	OUI	NON	NON
18	KENYA	NON	NON	NON
19	LESOTHO	NON	NON	OUI
20	LIBERIA	OUI	NON	NON
21	MADAGASCAR	OUI	NON	OUI
22	MALAWI	OUI	OUI	OUI
23	MALI	OUI	NON	OUI
24	MAROC	OUI	OUI	OUI
25	MAURICE	OUI	OUI	OUI
26	MAURITANIE		NON	OUI
27	MOZAMBIQUE	OUI	OUI	OUI
28	NAMIBIE	OUI	NON	OUI
29	NIGER	OUI	NON	NON
30	NIGERIA	NON	NON	OUI
31	OUGANDA	OUI	OUI	OUI
32	RCA	OUI	NON	NON
33	RWANDA	OUI	OUI	OUI
34	SAO TOME ET PRINCIPE	OUI	NON	NON
35	SÉNÉGAL	OUI	NON	OUI
36	SIERRA LEONE	OUI	NON	OUI
37	SOUDAN DU SUD	OUI	OUI	OUI
38	SWAZILAND	OUI		
39	TANZANIE	OUI	OUI	OUI
40	TCHAD	OUI	NON	OUI
41	TOGO	OUI	NON	NON
42	TUNISIE	OUI	NON	OUI
43	ZAMBIE	NON	OUI	OUI
44	ZIMBABWE	NON	OUI	OUI

(...) Donnée non disponible  
NA : Non applicable

Intégration de l'égalité de genre

No.	Pays	Ratification de la CEDAW	Année de ratification	Soumission d'un rapport au Comité	Mécanismes institutionnels de mise en oeuvre de la CEDAW
1	BENIN	CEDAW ratifiée sans réserve	1992	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
2	BURKINA FASO	CEDAW ratifiée sans réserve	1984	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
3	BURUNDI	CEDAW ratifiée sans réserve	1991	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
4	CABO VERDE	CEDAW ratifiée sans réserve	1979	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
5	CAMEROUN	CEDAW ratifiée sans réserve	1994	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
6	COMORES	CEDAW ratifiée sans réserve	1994	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
7	CONGO RDC	CEDAW ratifiée sans réserve	1998	Rapports incomplets	Mécanisme institutionnel approprié
8	CONGO, REP	CEDAW ratifiée sans réserve	1986	Rapports à jour	Point focal, sans mandat précis
9	CÔTE D'IVOIRE	CEDAW ratifiée sans réserve	1982	Rapports incomplets	Mécanisme institutionnel approprié
10	DJIBOUTI	CEDAW ratifiée sans réserve	1995	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
11	EGYPTE	CEDAW ratifiée sans réserve	1996	Rapports incomplets	Mécanisme institutionnel approprié
12	ETHIOPIE	CEDAW ratifiée sans réserve	1981	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
13	GABON	CEDAW ratifiée sans réserve	1983	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
14	GAMBIE	CEDAW ratifiée sans réserve	1992	Rapports à jour	Point focal, sans mandat précis
15	GHANA	CEDAW ratifiée sans réserve	1986	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
16	GUINÉE	CEDAW ratifiée sans réserve	1982	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
17	GUINÉE-BISSAU	CEDAW ratifiée sans réserve	2008	Rapports incomplets	Mécanisme institutionnel approprié
18	KENYA	CEDAW ratifiée sans réserve	1984	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
19	LESOTHO	CEDAW ratifiée avec réserve	1995	Rapports à jour	Point focal, sans mandat précis
20	LIBERIA	CEDAW ratifiée sans réserve	2009	Rapports à jour	Point focal, sans mandat précis
21	MADAGASCAR	CEDAW ratifiée sans réserve	1998	Rapports incomplets	Mécanisme institutionnel approprié
22	MALAWI	CEDAW ratifiée sans réserve	2000	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
23	MALI	CEDAW ratifiée sans réserve	1985	Rapports à jour	Point focal, sans mandat précis
24	MAROC	CEDAW ratifiée sans réserve	2012	Rapports incomplets	Mécanisme institutionnel approprié
25	MAURICE	CEDAW ratifiée sans réserve	1984	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
26	MAURITANIE	CEDAW ratifiée avec réserve	2000	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
27	MOZAMBIQUE	CEDAW ratifiée sans réserve	1993	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
28	NAMIBIE	CEDAW ratifiée sans réserve	1995	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
29	NIGER	CEDAW ratified with reservations	1999	Rapports incomplets	Mécanisme institutionnel approprié
30	NIGERIA	CEDAW ratifiée sans réserve	1985	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
31	OUGANDA	CEDAW ratifiée sans réserve	1985	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
32	RCA	CEDAW ratifiée sans réserve	1991	Rapports incomplets	Mécanisme institutionnel approprié
33	RWANDA	CEDAW ratifiée avec réserve	1981	Rapports à jour	Point focal, sans mandat précis
34	SAO TOME ET PRINCIPE	CEDAW ratifiée sans réserve	2003	Aucun rapport	Mécanisme institutionnel approprié
35	SÉNÉGAL	CEDAW ratifiée sans réserve	1985	Rapports incomplets	Mécanisme institutionnel approprié
36	SIERRA LEONE	CEDAW ratifiée sans réserve	1988	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
37	SOUDAN DU SUD	CEDAW pas ratifiée		NON reporting	Mécanisme institutionnel approprié
38	SWAZILAND	CEDAW ratifiée sans réserve	2004	Rapports à jour	Point focal, sans mandat précis
39	TANZANIE	CEDAW ratifiée sans réserve	2004	Rapports à jour	Point focal, sans mandat précis
40	TCHAD	CEDAW ratifiée sans réserve	1995	Rapports à jour	Point focal, sans mandat précis
41	TOGO	CEDAW ratifiée sans réserve	1983	Rapports incomplets	Mécanisme institutionnel approprié
42	TUNISIE	CEDAW ratifiée sans réserve	1985	Rapports à jour	Point focal, sans mandat précis
43	ZAMBIE	CEDAW ratifiée sans réserve	1985	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié
44	ZIMBABWE	CEDAW ratifiée sans réserve	1991	Rapports à jour	Mécanisme institutionnel approprié

(...) Donnée non disponible

Intégration de l'égalité de genre (suite)

No.	Pays	Ratification du Protocole optionnel	Intégration du principe d'égalité entre hommes et femmes dans la Constitution ou autre disposition législative appropriée	Compatibilité entre les lois sur la famille et le principe d'égalité entre l'homme et la femme tel que décrit par l'Article 16 de la CEDAW	Adoption d'une politique du genre
1	BENIN	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
2	BURKINA FASO	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
3	BURUNDI	NON	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
4	CABO VERDE	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
5	CAMEROUN	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Projet de texte en cours	OUI
6	COMORES	NON	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
7	CONGO RDC	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
8	CONGO, REP	NON	Loi adoptée par le Parlement	Projet de texte en cours	OUI
9	CÔTE D'IVOIRE	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
10	DJIBOUTI	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
11	EGYPTE	NON	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
12	ETHIOPIE	NON	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
13	GABON	NON	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
14	GAMBIE	NON	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
15	GHANA	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
16	GUINÉE	NON	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
17	GUINÉE-BISSAU	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
18	KENYA	NON	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
19	LESOTHO	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
20	LIBERIA	NON	Aucune loi, ni texte légal en cours	Loi adoptée par le Parlement	OUI
21	MADAGASCAR	NON	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
22	MALAWI	NON	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
23	MALI	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Projet de texte en cours	OUI
24	MAROC	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Projet de texte en cours	OUI
25	MAURICE	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
26	MAURITANIE	NON	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
27	MOZAMBIQUE	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
28	NAMIBIE	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
29	NIGER	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Projet de texte en cours	OUI
30	NIGERIA	OUI	Aucune loi, ni texte légal en cours	Projet de texte en cours	OUI
31	OUGANDA	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Projet de texte en cours	OUI
32	RCA	NON	Loi adoptée par le Parlement	Projet de texte en cours	OUI
33	RWANDA	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
34	SAO TOME ET PRINCIPE	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
35	SÉNÉGAL	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
36	SIERRA LEONE	NON	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
37	SOUDAN DU SUD	NON	Projet de texte en cours	Projet de texte en cours	OUI
38	SWAZILAND	NON	Loi adoptée par le Parlement	Projet de texte en cours	OUI
39	TANZANIE	OUI	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI
40	TCHAD	NON	Loi adoptée par le Parlement	Projet de texte en cours	NON
41	TOGO	NON	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	NON
42	TUNISIE	OUI	Projet de texte en cours	Projet de texte en cours	OUI
43	ZAMBIE	NON	Loi adoptée par le Parlement	Projet de texte en cours	OUI
44	ZIMBABWE	NON	Loi adoptée par le Parlement	Loi adoptée par le Parlement	OUI

(...) Donnée non disponible

CEDAW : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Intégration de l'égalité de genre (suite)

No.	Pays	Intégration du genre dans la stratégie de développement du pays	Allocation par le gouvernement de ressources financières aux activités relatives au genre	Intégration du genre dans les activités statistiques
1	BENIN	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
2	BURKINA FASO	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Guide précis
3	BURUNDI	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
4	CABO VERDE	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
5	CAMEROUN	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Aucun guide précis
6	COMORES	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
7	CONGO RDC	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	
8	CONGO, REP	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Guide précis
9	CÔTE D'IVOIRE	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Aucun guide précis
10	DJIBOUTI	Genre intégré, sans objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
11	EGYPTE	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Guide précis
12	ETHIOPIE	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
13	GABON	Genre intégré, sans objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
14	GAMBIE	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
15	GHANA	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
16	GUINÉE	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
17	GUINÉE-BISSAU	Genre intégré, avec des objectifs clairs	NON budget line allocated	Aucun guide précis
18	KENYA	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Guide précis
19	LESOTHO	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
20	LIBERIA	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
21	MADAGASCAR	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Unclear kind of budget allocated	Aucun guide précis
22	MALAWI	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Aucun guide précis
23	MALI	Genre intégré, sans objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
24	MAROC	Genre intégré, sans objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
25	MAURICE	Genre intégré, sans objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
26	MAURITANIE	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Aucun guide précis
27	MOZAMBIQUE	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
28	NAMIBIE	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
29	NIGER	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Guide précis
30	NIGERIA	Genre intégré, sans objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Guide précis
31	OUGANDA	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
32	RCA	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Aucun guide précis
33	RWANDA	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
34	SAO TOME ET PRINCIPE	Genre intégré, sans objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Guide précis
35	SÉNÉGAL	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Aucun guide précis
36	SIERRA LEONE	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
37	SOUDAN DU SUD	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
38	SWAZILAND	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
39	TANZANIE	Genre intégré, sans objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
40	TCHAD	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
41	TOGO	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
42	TUNISIE	Genre intégré, sans objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis
43	ZAMBIE	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués suffisamment	Guide précis
44	ZIMBABWE	Genre intégré, avec des objectifs clairs	Fonds alloués, sans clarté	Aucun guide précis

(...) Donnée non disponible

**Inclusion sociale**

No.	Pays	Disposition dans la Constitution du pays, autorisant le Président/Chef du gouvernement à nommer des représentants au Parlement, en plus des élus	Instances où certaines personnes peuvent requérir des autorisations spéciales/qualifications afin de bénéficier de certains privilèges	Accès de tous aux services sociaux, sur une base égalitaire	Égalité des chances à l'emploi	Existence d'une politique ou loi offrant les mêmes opportunités	Existence d'une politique ou loi protégeant les personnes vulnérables
1	BENIN	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
2	BURKINA FASO	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
3	BURUNDI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
4	CABO VERDE	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
5	CAMEROUN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
6	COMORES	NON	NON	OUI	OUI	OUI	NON
7	CONGO RDC	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
8	CONGO, REP	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI
9	CÔTE D'IVOIRE	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
10	DJIBOUTI	NON	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
11	EGYPTE	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
12	ETHIOPIE	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
13	GABON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
14	GAMBIE	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
15	GHANA	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
16	GUINÉE	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
17	GUINÉE-BISSAU	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
18	KENYA	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
19	LESOTHO	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
20	LIBERIA	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON
21	MADAGASCAR	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
22	MALAWI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
23	MALI	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
24	MAROC	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
25	MAURICE	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
26	MAURITANIE	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
27	MOZAMBIQUE	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
28	NAMIBIE	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
29	NIGER	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
30	NIGERIA	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
31	UGANDA	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
32	RCA	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
33	RWANDA	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
34	SAO TOME ET PRINCIPE	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
35	SÉNÉGAL	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
36	SIERRA LEONE	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
37	SOUDAN DU SUD	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
38	SWAZILAND	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
39	TANZANIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
40	TCHAD	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
41	TOGO	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
42	TUNISIE	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
43	ZAMBIE	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
44	ZIMBABWE	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI

(...) Donnée non disponible

## Partenariat pour le renforcement des capacités

No.	Pays	Mise en place d'une unité nationale de coordination de l'aide au renforcement des capacités	Élaboration d'une stratégie-pays par les partenaires au développement
1	BENIN	Unité établie	Certains
2	BURKINA FASO	Unité établie	Certains
3	BURUNDI	Coordination informelle	Certains
4	CABO VERDE	Unité établie	Certains
5	CAMEROUN	Coordination informelle	Tous
6	COMORES	Unité établie	Certains
7	CONGO RDC	Unité établie	Certains
8	CONGO, REP	Unité établie	Certains
9	CÔTE D'IVOIRE	Aucune unité établie	Certains
10	DJIBOUTI	Unité établie	Certains
11	EGYPTE	Coordination informelle	Certains
12	ETHIOPIE	Unité établie	Certains
13	GABON	Unité établie	Certains
14	GAMBIE	Unité établie	Tous
15	GHANA	Unité établie	Tous
16	GUINÉE	Unité établie	Certains
17	GUINÉE-BISSAU	Unité établie	Tous
18	KENYA	Coordination informelle	Certains
19	LESOTHO	Unité établie	Tous
20	LIBERIA	Unité établie	Tous
21	MADAGASCAR	Unité établie	Certains
22	MALAWI	Unité établie	Tous
23	MALI	Coordination informelle	Certains
24	MAROC	Coordination informelle	Certains
25	MAURICE	Unité établie	Tous
26	MAURITANIE	Aucune unité établie	Certains
27	MOZAMBIQUE	Coordination informelle	Certains
28	NAMIBIE	Coordination informelle	Certains
29	NIGER	Unité établie	Tous
30	NIGERIA	Coordination informelle	Certains
31	OUGANDA	Coordination informelle	Tous
32	RCA	Unité établie	Certains
33	RWANDA	Coordination informelle	Tous
34	SAO TOME ET PRINCIPE	Unité établie	Tous
35	SÉNÉGAL	Coordination informelle	Certains
36	SIERRA LEONE	Unité établie	Certains
37	SOUDAN DU SUD	Coordination informelle	Certains
38	SWAZILAND	Coordination informelle	Certains
39	TANZANIE	Coordination informelle	Certains
40	TCHAD	Aucune unité établie	Tous
41	TOGO	Unité établie	Certains
42	TUNISIE	Unité établie	Tous
43	ZAMBIE	Coordination informelle	Certains
44	ZIMBABWE	Aucune unité établie	Tous

(...) Donnée non disponible

Profil des capacités et évaluation des besoins en capacités

No.	Pays	Etude sur le profil des capacités conduite depuis 2008	Date de la dernière étude	Etude commandée par	Evaluation des besoins en capacités conduite depuis 2008	Évaluation commandée par
1	BENIN	OUI	2011	Organisme public	OUI	Organisme public
2	BURKINA FASO	OUI	2008	Organisme public	OUI	Organisme public
3	BURUNDI	OUI	2012	Partenaire au développement	OUI	Gvnt et partenaire au développement
4	CABO VERDE	OUI	2009	Partenaire au développement	OUI	Partenaire au développement
5	CAMEROUN	OUI	2008	Organisme public	OUI	Organisme public
6	COMORES	NON			OUI	Partenaire au développement
7	CONGO RDC	OUI	2012	Organisme public	OUI	Organisme public
8	CONGO, REP	OUI	2010	Organisme public	OUI	Organisme public
9	CÔTE D'IVOIRE	NON			OUI	Organisme public
10	DJIBOUTI	NON			OUI	Partenaire au développement
11	EGYPTE	NON			OUI	Autre
12	ETHIOPIE	OUI	2012	Organisme public	OUI	Gvnt et partenaire au développement
13	GABON	NON			OUI	Organisme public
14	GAMBIE	OUI	2009	Organisme public	OUI	Organisme public
15	GHANA	OUI	2011	Partenaire au développement	OUI	Partenaire au développement
16	GUINÉE	OUI	2010	Gvnt et partenaire au développement	OUI	Organisme public
17	GUINÉE-BISSAU	OUI	2007	Organisme public	OUI	Gvnt et partenaire au développement
18	KENYA	OUI	2011	Organisme public	NON	
19	LESOTHO	OUI	2012	Gvnt et partenaire au développement	OUI	Partenaire au développement
20	LIBERIA	OUI	2008	Gvnt et partenaire au développement	OUI	Gvnt et partenaire au développement
21	MADAGASCAR	NON			NON	
22	MALAWI	OUI	2013	Gvnt et partenaire au développement	OUI	Gvnt et partenaire au développement
23	MALI	OUI	2011	Partenaire au développement	OUI	Organisme public
24	MAROC	OUI		Partenaire au développement	OUI	Partenaire au développement
25	MAURICE	OUI	2010	Organisme public	OUI	Organisme public
26	MAURITANIE	OUI	2009	Partenaire au développement		
27	MOZAMBIQUE	OUI	2009	Partenaire au développement	OUI	Partenaire au développement
28	NAMIBIE	OUI	2012	Organisme public	OUI	Organisme public
29	NIGER	OUI	2010	Gvnt et partenaire au développement	OUI	Organisme public
30	NIGERIA	NON			OUI	Gvnt et partenaire au développement
31	UGANDA	NON			OUI	Gvnt et partenaire au développement
32	RCA	OUI	2008	Organisme public	OUI	Partenaire au développement
33	RWANDA	OUI	2009	Organisme public	OUI	Organisme public
34	SAO TOME ET PRINCIPE	Don't kNONw			Don't kNONw	
35	SÉNÉGAL	OUI	2012	Organisme public	OUI	Organisme public
36	SIERRA LEONE	OUI	2012	Gvnt et partenaire au développement	OUI	Organisme public
37	SOUDAN DU SUD	OUI	2012	Gvnt et partenaire au développement	OUI	Gvnt et partenaire au développement
38	SWAZILAND	NON			NON	
39	TANZANIE	OUI	2010	Organisme public	OUI	Organisme public
40	TCHAD	NON			NON	
41	TOGO	NON			NON	
42	TUNISIE	OUI	2010	Gvnt et partenaire au développement	OUI	Gvnt et partenaire au développement
43	ZAMBIE	OUI	2009	Organisme public	OUI	Organisme public
44	ZIMBABWE	OUI	2012	Gvnt et partenaire au développement	OUI	Gvnt et partenaire au développement

(...) Donnée non disponible

Stratégie agricole et mise en œuvre

No.	Pays	Existence d'une stratégie pour le secteur agricole	RC intégré dans cette stratégie	Niveau d'intégration
1	BENIN	OUI	RC intégré, sans objectifs précis	National & Régional
2	BURKINA FASO	OUI	RC intégré, sans objectifs précis	National & Régional
3	BURUNDI	OUI	RC intégré, sans objectifs précis	National/Fédéral
4	CABO VERDE	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	Regional & Local
5	CAMEROUN	OUI	RC intégré, sans objectifs précis	Région/Province/Etat
6	COMORES	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National/Fédéral
7	CONGO (RDC)	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National/Fédéral
8	CONGO, REP	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National/Fédéral
9	CÔTE D'IVOIRE	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National/Fédéral
10	DJIBOUTI	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National, Régional & Local
11	EGYPTE	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National, Régional & Local
12	ETHIOPIE	OUI	RC intégré, sans objectifs précis	National, Régional & Local
13	GABON	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National & Régional
14	GAMBIE	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	Région/Province/Etat
15	GHANA	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National/Fédéral
16	GUINÉE	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National & Régional
17	GUINÉE-BISSAU	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National & Régional
18	KENYA	OUI	RC intégré, sans objectifs précis	National, Régional & Local
19	LESOTHO	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National/Fédéral
20	LIBERIA	OUI	RC intégré, sans objectifs précis	National/Fédéral
21	MADAGASCAR	OUI	RC intégré, sans objectifs précis	National/Fédéral
22	MALAWI	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National/Fédéral
23	MALI	OUI	RC intégré, sans objectifs précis	National/Fédéral
24	MAROC	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National, Régional & Local
25	MAURICE	OUI	RC non intégré du tout	National/Fédéral
26	MAURITANIE	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National/Fédéral
27	MOZAMBIQUE	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National/Fédéral
28	NAMIBIE	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National/Fédéral
29	NIGER	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National, Régional & Local
30	NIGERIA	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National & Régional
31	OUGANDA	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National & Local
32	RCA	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National/Fédéral
33	RWANDA	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National, Régional & Local
34	SAO TOME ET PRINCIPE	NO		
35	SÉNÉGAL	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National/Fédéral
36	SIERRA LEONE	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National, Régional & Local
37	SOUDAN DU SUD	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National & Local
38	SWAZILAND	NO		
39	TANZANIE	OUI	RC intégré, sans objectifs précis	National, Régional & Local
40	TCHAD	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National & Régional
41	TOGO	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National, Régional & Local
42	TUNISIE	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	National/Fédéral
43	ZAMBIE	OUI	RC intégré, sans objectifs précis	National, Régional & Local
44	ZIMBABWE	OUI	RC intégré, avec des objectifs précis	Local

(...) Donnée non disponible



Stratégie agricole et mise en œuvre (suite)

No.	Pays	Mise en œuvre du plan d'investissement du PDDAA	Performances du pays dans chacun des 4 piliers du PDDAA				Organisation de la conférence des partenaires au développement
			Pilier 1	Pilier 2	Pilier 3	Pilier 4	
1	BENIN	OUI	Moyen	Elevé	Elevé	Moyen	OUI
2	BURKINA FASO	OUI	Elevé	Elevé	Très élevé	Moyen	OUI
3	BURUNDI	OUI	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	OUI
4	CABO VERDE	OUI	Elevé	Elevé	Très élevé	Elevé	NON
5	CAMEROUN	OUI	Moyen	Bas	Elevé	Moyen	OUI
6	COMORES	NON					NON
7	CONGO (RDC)	NON	Très bas	Très bas	Très bas	Bas	NON
8	CONGO, REP	OUI	Moyen	Elevé	Elevé	Moyen	NON
9	CÔTE D'IVOIRE	OUI	Bas	Elevé	Moyen	Moyen	OUI
10	DJIBOUTI	OUI	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	OUI
11	EGYPTE	NON	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	NON
12	ETHIOPIE	OUI	Elevé	Moyen	Elevé	Moyen	OUI
13	GABON	OUI	Bas	Moyen	Moyen	Bas	NON
14	GAMBIE	OUI	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Très élevé	OUI
15	GHANA	OUI	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Très élevé	OUI
16	GUINÉE	OUI	Elevé	Moyen	Moyen	Moyen	NON
17	GUINÉE-BISSAU	OUI	Moyen	Moyen	Elevé	Moyen	OUI
18	KENYA	OUI	Moyen	Elevé	Elevé	Elevé	OUI
19	LESOTHO	OUI	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	NON
20	LIBERIA	OUI	Elevé	Elevé	Moyen	Moyen	OUI
21	MADAGASCAR	OUI	Moyen	Moyen	Bas	Bas	OUI
22	MALAWI	OUI	Moyen	Moyen	Elevé	Moyen	OUI
23	MALI	OUI	Elevé	Moyen	Elevé	Elevé	OUI
24	MAROC	OUI	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	OUI
25	MAURICE	NON	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Très élevé	NON
26	MAURITANIE	OUI	Très élevé	Très élevé	Très élevé	Moyen	OUI
27	MOZAMBIQUE	NON	Moyen	Moyen	Bas	Moyen	OUI
28	NAMIBIE	NON					
29	NIGER	OUI	Moyen	Elevé	Elevé	Moyen	OUI
30	NIGERIA	OUI	Moyen	Moyen	Bas	Bas	OUI
31	OUGANDA	OUI	Moyen	Moyen	Elevé	Elevé	OUI
32	RCA	OUI	Bas	Bas	Bas	Bas	OUI
33	RWANDA	OUI	Elevé	Moyen	Elevé	Moyen	OUI
34	SAO TOME ET PRINCIPE	NON	Elevé	Moyen	Moyen	Bas	OUI
35	SÉNÉGAL	OUI	Elevé	Moyen	Elevé	Moyen	OUI
36	SIERRA LEONE	OUI	Bas	Elevé	Elevé	Moyen	OUI
37	SOUDAN DU SUD	NON	Moyen	Bas	Moyen	Très bas	NON
38	SWAZILAND	NON	Bas	Bas	Bas	Bas	NON
39	TANZANIE	OUI	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	OUI
40	TCHAD	OUI	Elevé	Moyen	Elevé	Bas	NON
41	TOGO	OUI	Moyen	Moyen	Moyen	Bas	OUI
42	TUNISIE	NON	Moyen	Moyen	Elevé	Elevé	NON
43	ZAMBIE	OUI	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	OUI
44	ZIMBABWE	NON	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	

(...) Donnée non disponible

PDDAA : Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine

Évaluation du degré de mise en œuvre de la stratégie agricole

No.	Pays	Dans la productivité agricole	Dans la formation	Dans la R&D	Dans l'infrastructure rurale et le commerce	Dans la gestion de l'eau	Dans la gestion des terres	Dans l'organisation de la mise en oeuvre du PDDAA	Évaluation générale de la stratégie agricole
1	BENIN	Elevé	Elevé	Moyen	Moyen	Elevé	Moyen	Elevé	Moyen
2	BURKINA FASO	Elevé	Moyen	Très Elevé	Elevé	Elevé	Bas		Elevé
3	BURUNDI	Moyen	Elevé	Bas	Moyen	Bas	Bas	Elevé	Moyen
4	CABO VERDE	Elevé	Moyen	Moyen	Bas	Moyen	Moyen	Bas	Moyen
5	CAMEROUN	Elevé	Elevé	Elevé	Moyen	Elevé	Elevé	Elevé	Moyen
6	COMORES	Elevé	Elevé	Elevé	Elevé	Moyen	Moyen	Très Elevé	Moyen
7	CONGO (RDC)	Elevé	Elevé	Moyen	Elevé	Moyen	Elevé	Elevé	Elevé
8	CONGO, REP	Très Elevé	Très Elevé	Moyen	Elevé	Très Elevé	Elevé	Elevé	Elevé
9	CÔTE D'IVOIRE	Elevé	Elevé	Elevé	Elevé	Moyen	Elevé	Moyen	Moyen
10	DJIBOUTI	Moyen	Moyen	Moyen	Elevé	Moyen	Moyen	Elevé	Moyen
11	EGYPTE	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
12	ETHIOPIE	Moyen	Elevé	Bas	Moyen	Bas	Elevé	Moyen	Moyen
13	GABON	Moyen	Moyen	Elevé	Elevé	Bas	Moyen	Très Elevé	Elevé
14	GAMBIE	Moyen	Moyen	Bas	Moyen	Bas	Bas	Bas	Moyen
15	GHANA	Elevé	Très Elevé	Elevé	Bas	Elevé	Moyen	Moyen	Moyen
16	GUINÉE	Moyen	Moyen	Elevé	Elevé	Moyen	Moyen	Bas	Moyen
17	GUINÉE-BISSAU	Elevé	Très Elevé	Moyen	Elevé	Elevé	Elevé		Moyen
18	KENYA	Elevé	Elevé	Moyen	Elevé	Très Elevé	Moyen	Elevé	Moyen
19	LESOTHO	Elevé	Elevé	Elevé	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Elevé
20	LIBERIA	Très Elevé	Elevé	Elevé	Moyen	Elevé	Très Elevé	Elevé	Elevé
21	MADAGASCAR	Elevé	Elevé	Elevé	Moyen	Moyen	Moyen	Elevé	Moyen
22	MALAWI	Moyen	Elevé	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Elevé	Moyen
23	MALI	Moyen	Moyen	Moyen	Bas	Moyen	Bas	Bas	Bas
24	MAROC	Elevé	Moyen	Elevé	Moyen	Moyen	Moyen	Elevé	Moyen
25	MAURICE	Très Elevé	Très Elevé	Elevé	Très Elevé	Elevé	Bas	Elevé	Elevé
26	MAURITANIE	Bas	Elevé	Moyen	Bas	Bas	Elevé	Elevé	Moyen
27	MOZAMBIQUE	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Elevé	Elevé	Bas	Bas
28	NAMIBIE	Elevé	Elevé	Moyen	Elevé	Moyen	Moyen	Très Elevé	Elevé
29	NIGER	Très Elevé	Elevé	Très Elevé	Elevé	Elevé	Elevé	Moyen	Elevé
30	NIGERIA	Très Elevé	Très Elevé	Très Elevé	Très Elevé	Elevé	Elevé	Elevé	Moyen
31	OUGANDA	Elevé	Bas	Bas	Elevé	Moyen	Bas	Moyen	Bas
32	RCA	Elevé	Moyen	Moyen	Elevé	Elevé	Très Elevé	Elevé	Moyen
33	RWANDA	Très Elevé	Bas	Elevé	Bas	Bas	Bas	Elevé	Elevé
34	S. T. ET PRINCIPE	Elevé	Moyen	Bas	Bas	Bas	Bas	Moyen	Moyen
35	SÉNÉGAL	Très Elevé	Très Elevé	Très Elevé	Elevé	Très Elevé	Très Elevé	Très Elevé	Très Elevé
36	SIERRA LEONE	Moyen	Moyen	Elevé	Elevé	Moyen	Moyen	Elevé	Elevé
37	SOUDAN DU SUD	Très Elevé	Elevé	Elevé	Elevé	Elevé	Elevé		Moyen
38	SWAZILAND	Elevé	Très Elevé	Moyen	Très Elevé	Très Elevé		Très Elevé	Moyen
39	TANZANIE	Elevé	Moyen	Moyen	Très Elevé	Elevé	Bas	Elevé	Elevé
40	TCHAD	Moyen	Bas	Bas	Elevé	Elevé	Elevé	Elevé	Moyen
41	TOGO	Elevé	Moyen	Elevé	Moyen	Elevé	Moyen	Elevé	Moyen
42	TUNISIE	Elevé	Elevé	Elevé	Elevé	Moyen	Elevé	Elevé	Elevé
43	ZAMBIE	Moyen	Moyen	Bas	Moyen	Moyen	Bas	Bas	Bas
44	ZIMBABWE	Moyen	Bas	Bas	Bas	Bas	Bas	Bas	Bas

(...) Donnée non disponible.

PDDAA : Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine.

Agriculture et création d'emplois

No.	Pays	Mesures incitatives en matière de création d'emplois des jeunes	Domaines d'action
1	BENIN	OUI	Production, transformation et commercialisation
2	BURKINA FASO		
3	BURUNDI	OUI	Production
4	CABO VERDE	OUI	Production
5	CAMEROUN	OUI	Production, transformation et commercialisation
6	COMORES	NON	
7	CONGO (RDC)	NON	
8	CONGO, REP	OUI	Production et marketing
9	CÔTE D'IVOIRE	OUI	Production et transformation
10	DJIBOUTI		
11	EGYPTE	NON	
12	ETHIOPIE	OUI	Production, transformation et commercialisation
13	GABON	OUI	Production et marketing
14	GAMBIE	OUI	Production, transformation et commercialisation
15	GHANA	OUI	Production
16	GUINÉE	NON	
17	GUINÉE-BISSAU	OUI	Production, transformation et commercialisation
18	KENYA	OUI	Production, transformation et commercialisation
19	LESOTHO	OUI	Production et marketing
20	LIBERIA	OUI	Production, transformation et commercialisation
21	MADAGASCAR	NON	
22	MALAWI	OUI	Production, transformation et commercialisation
23	MALI	OUI	Production, transformation et commercialisation
24	MAROC	OUI	Production, transformation et commercialisation
25	MAURICE	OUI	Production, transformation et commercialisation
26	MAURITANIE	OUI	Production et transformation
27	MOZAMBIQUE	OUI	Production, transformation et commercialisation
28	NAMIBIE	OUI	Production
29	NIGER	OUI	Production, transformation et commercialisation
30	NIGERIA	OUI	Production, transformation et commercialisation
31	OUGANDA	OUI	Production, transformation et commercialisation
32	RCA	OUI	Production, transformation et commercialisation
33	RWANDA	OUI	Production et transformation
34	SAO TOME ET PRINCIPE		
35	SÉNÉGAL	OUI	Production, transformation et commercialisation
36	SIERRA LEONE	OUI	Production, transformation et commercialisation
37	SOUDAN DU SUD	OUI	Production et commercialisation
38	SWAZILAND	NON	
39	TANZANIE	OUI	Production
40	TCHAD	OUI	Production
41	TOGO	OUI	Production et commercialisation
42	TUNISIE	OUI	Production et Transformation
43	ZAMBIE	OUI	Production et commercialisation
44	ZIMBABWE	OUI	Production

(...) Donnée non disponible

**Formation, recherche et développement / Innovations dans l'agriculture**

No.	Pays	Nbre d'institutions universitaires offrant une formation en agronomie	Nbre d'institutions universitaires offrant une formation en agronomie	Nbre d'établissements professionnels offrant une formation en agronomie	Degré d'implication des ONG dans le secteur agricole	Existence d'institutions de RetD en agriculture	Innovations notables en matière agricole au cours des 5 dernières années
1	BENIN	6	4	12	Elevé	OUI	OUI
2	BURKINA FASO	2	3	1	Elevé	OUI	OUI
3	BURUNDI	3	2	9	Elevé	OUI	OUI
4	CABO VERDE	1	1	1	Très Elevé	OUI	OUI
5	CAMEROUN	2	1	35	Moyen	OUI	OUI
6	COMORES	0	0	1	Moyen	OUI	NON
7	CONGO (RDC)	4	4	2	Elevé	OUI	OUI
8	CONGO, REP	1	1	2	Elevé	OUI	OUI
9	CÔTE D'IVOIRE	2	3	6	Moyen	OUI	OUI
10	DJIBOUTI	0	1	2	Moyen	OUI	OUI
11	EGYPTE	15	15	8	Moyen	OUI	NON
12	ETHIOPIE	28	13	25	Elevé	OUI	OUI
13	GABON	1	1	2	Bas	OUI	OUI
14	GAMBIE	2	1	1	Elevé	OUI	OUI
15	GHANA	7	5	14	Elevé	OUI	OUI
16	GUINÉE	2	1	3	Moyen	OUI	OUI
17	GUINÉE-BISSAU	0	0	0	Moyen	OUI	NON
18	KENYA	19	10	4	Très Elevé	OUI	OUI
19	LESOTHO	2	2	2	Elevé	OUI	OUI
20	LIBERIA	4	0	4	Elevé	OUI	OUI
21	MADAGASCAR	3	2	50	Très Elevé	OUI	OUI
22	MALAWI	3	1	2	Elevé	OUI	OUI
23	MALI	2	2	9	Elevé	OUI	OUI
24	MAROC	3	2	12	Elevé	OUI	OUI
25	MAURICE	1	1	6	Elevé	OUI	OUI
26	MAURITANIE	1	1	2	Moyen	OUI	OUI
27	MOZAMBIQUE	5	1	10	Moyen	OUI	OUI
28	NAMIBIE	3	1	1	Bas	OUI	OUI
29	NIGER	6	1	1	Moyen	OUI	OUI
30	NIGERIA	97	40	50	Bas	OUI	OUI
31	OUGANDA	5	5	5	Elevé	OUI	OUI
32	RCA	2	2	3	Moyen	OUI	NON
33	RWANDA	3	1	1	Moyen	OUI	OUI
34	SAO TOME ET PRINCIPE	1	1	1	Moyen	OUI	NON
35	SÉNÉGAL	2	1	3	Elevé	OUI	OUI
36	SIERRA LEONE	2	3	1	Elevé	OUI	OUI
37	SOUDAN DU SUD	0	1	1	Moyen	OUI	OUI
38	SWAZILAND	1	1	1	Elevé	OUI	NON
39	TANZANIE	18	3	10	Elevé	OUI	OUI
40	TCHAD	5	2	2	Elevé	OUI	OUI
41	TOGO	1	2	4	Elevé	OUI	OUI
42	TUNISIE	11	8	39	Elevé	OUI	OUI
43	ZAMBIE	13	2	2	Elevé	OUI	OUI
44	ZIMBABWE	10	10	8	Elevé	OUI	OUI

Rôle du secteur privé dans la chaîne de valeur

No.	Pays	Rôle du secteur privé dans la chaîne de valeur			
		Production et commercialisation des intrants agricoles	Production de produits agricoles destinés à la consommation locale	Production de produits agricoles destinés à l'exportation	Production et transformation de produits agricoles destinés à la consommation locale
1	BENIN	OUI	OUI	OUI	OUI
2	BURKINA FASO	OUI	OUI	OUI	OUI
3	BURUNDI	OUI	OUI	OUI	OUI
4	CABO VERDE	OUI	OUI	NON	OUI
5	CAMEROUN	OUI	OUI	OUI	OUI
6	COMORES	NON	OUI	OUI	NON
7	CONGO (RDC)	OUI	OUI	NON	OUI
8	CONGO, REP	OUI	OUI	OUI	OUI
9	CÔTE D'IVOIRE	OUI	OUI	OUI	OUI
10	DJIBOUTI	NON	OUI	NON	OUI
11	EGYPTE	OUI	OUI	OUI	OUI
12	ETHIOPIE	OUI	OUI	OUI	OUI
13	GABON	OUI	OUI	OUI	OUI
14	GAMBIE	OUI	OUI	OUI	OUI
15	GHANA	OUI	OUI	OUI	OUI
16	GUINÉE	OUI	OUI	OUI	OUI
17	GUINÉE-BISSAU	OUI	OUI	OUI	OUI
18	KENYA	OUI	OUI	OUI	OUI
19	LESOTHO	OUI	OUI	OUI	OUI
20	LIBERIA	OUI	OUI	OUI	OUI
21	MADAGASCAR	OUI	OUI	OUI	OUI
22	MALAWI	OUI	OUI	OUI	OUI
23	MALI	OUI	OUI	OUI	OUI
24	MAROC	OUI	OUI	OUI	NON
25	MAURICE	OUI	OUI	OUI	OUI
26	MAURITANIE	NON	OUI	NON	OUI
27	MOZAMBIQUE	OUI	OUI	OUI	OUI
28	NAMIBIE	OUI	OUI	OUI	OUI
29	NIGER	NON	OUI	OUI	OUI
30	NIGERIA	OUI	OUI	OUI	OUI
31	UGANDA	OUI	OUI	OUI	OUI
32	RCA	NON	OUI	NON	OUI
33	RWANDA	NON	OUI	OUI	OUI
34	SAO TOME ET PRINCIPE	NON	OUI	OUI	OUI
35	SÉNÉGAL	OUI	OUI	OUI	OUI
36	SIERRA LEONE	NON	OUI	OUI	OUI
37	SOUDAN DU SUD	NON	OUI	NON	OUI
38	SWAZILAND	OUI	OUI	OUI	OUI
39	TANZANIE	OUI	OUI	OUI	OUI
40	TCHAD	NON	OUI	OUI	OUI
41	TOGO	OUI	OUI	OUI	OUI
42	TUNISIE	OUI	OUI	OUI	OUI
43	ZAMBIE	OUI	OUI	OUI	OUI
44	ZIMBABWE	OUI	OUI	OUI	OUI

## Rôle du secteur privé dans la chaîne de valeur (suite)

No.	Pays	Mode d'intervention du secteur privé dans la chaîne de valeur				
		Production et transformation de produits agricoles destinés à l'exportation	Transformation de produits agricoles destinés à la consommation locale	Transformation de produits agricoles destinés à l'exportation	Commercialisation de produits agricoles destinés à la consommation locale	Commercialisation de produits agricoles destinés à l'exportation
1	BENIN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
2	BURKINA FASO	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
3	BURUNDI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
4	CABO VERDE	NON	OUI	NON	OUI	NON
5	CAMEROUN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
6	COMORES	NON	OUI	NON	OUI	OUI
7	CONGO (RDC)	NON	OUI	NON	OUI	NON
8	CONGO, REP	NON	OUI	NON	OUI	NON
9	CÔTE D'IVOIRE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
10	DJIBOUTI	NON	NON	NON	OUI	NON
11	EGYPTE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
12	ETHIOPIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
13	GABON	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
14	GAMBIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
15	GHANA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
16	GUINÉE	NON	OUI	NON	OUI	OUI
17	GUINÉE-BISSAU	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
18	KENYA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
19	LESOTHO	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
20	LIBERIA	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
21	MADAGASCAR	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
22	MALAWI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
23	MALI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
24	MAROC	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
25	MAURICE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
26	MAURITANIE	NON	OUI	NON	OUI	NON
27	MOZAMBIQUE	OUI	NON	OUI	OUI	NON
28	NAMIBIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
29	NIGER	NON	NON	NON	OUI	OUI
30	NIGERIA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
31	OUGANDA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
32	RCA	NON	OUI	NON	OUI	NON
33	RWANDA	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
34	SAO TOME ET PRINCIPE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
35	SÉNÉGAL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
36	SIERRA LEONE	NON	OUI	NON	NON	NON
37	SOUDAN DU SUD	NON	OUI	NON	OUI	NON
38	SWAZILAND	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
39	TANZANIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
40	TCHAD	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
41	TOGO	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
42	TUNISIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
43	ZAMBIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
44	ZIMBABWE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

(...) Donnée non disponible

Rôle du secteur privé dans la chaîne de valeur (suite)

No.	Pays	Implication de l'État dans la distribution des principaux intrants agricoles	Implication de l'État dans la distribution des principaux intrants agricoles	Degré de transformation		Existence d'une institution financière spécialement chargée du financement de l'agriculture	Degré d'accessibilité des petits producteurs agricoles au marché
				des principales denrées alimentaires de base	des produits d'élevage		
1	BENIN	OUI	OUI	Moyen	Bas	NON	
2	BURKINA FASO	OUI	OUI	Bas	Bas	NON	Moyen
3	BURUNDI	OUI	OUI	Bas	Bas	OUI	Moyen
4	CABO VERDE	NON	NON	Très Bas	Très Bas	OUI	Bas
5	CAMEROUN	OUI	OUI	Bas	Très Bas	NON	Moyen
6	COMORES	NON	NON	Très Bas	Très Bas	OUI	Bas
7	CONGO (RDC)	NON	NON	Très Bas	Bas	NON	Moyen
8	CONGO, REP	OUI	NON	Moyen	Très Bas	OUI	Elevé
9	CÔTE D'IVOIRE	OUI	OUI	Bas	Très Bas	NON	Moyen
10	DJIBOUTI	OUI	OUI	Très Bas	Bas	OUI	Moyen
11	EGYPTE	OUI	OUI	Moyen	Moyen	OUI	Moyen
12	ETHIOPIE	OUI	OUI	Bas	Moyen	OUI	Moyen
13	GABON	NON	NON	Bas	Bas	NON	Bas
14	GAMBIE	OUI	OUI	Moyen	Moyen	OUI	Moyen
15	GHANA	OUI	OUI	Moyen	Elevé	OUI	Bas
16	GUINÉE	OUI	OUI	Moyen	Moyen	OUI	Bas
17	GUINÉE-BISSAU	NON	NON	Moyen	Bas	NON	Très Bas
18	KENYA	OUI	OUI	Moyen	Moyen	OUI	Moyen
19	LESOTHO	OUI	OUI	Elevé	Bas	NON	Bas
20	LIBERIA	NON	NON	Elevé	Moyen	OUI	Elevé
21	MADAGASCAR	OUI	NON	Bas	Bas	OUI	Bas
22	MALAWI	OUI	OUI	Bas	Bas	OUI	Bas
23	MALI	NON	NON	Moyen	Bas	OUI	Elevé
24	MAROC	OUI	OUI	Moyen	Moyen	OUI	Moyen
25	MAURICE	OUI	OUI	Moyen	Moyen	OUI	Très Elevé
26	MAURITANIE	OUI	OUI	Moyen	Moyen	OUI	
27	MOZAMBIQUE	OUI	NON	Moyen	Moyen	OUI	Bas
28	NAMIBIE	OUI	OUI	Elevé	Très Elevé	OUI	Moyen
29	NIGER	OUI	OUI	Bas	Bas	OUI	Bas
30	NIGERIA	OUI	NON	Moyen	Bas	OUI	Bas
31	OUGANDA	OUI	OUI	Bas	Bas	OUI	Elevé
32	RCA	NON	NON	Très Bas	Très Bas	NON	Bas
33	RWANDA	NON	OUI	Bas	Elevé	OUI	Moyen
34	SAO TOME ET PRINCIPE	OUI	OUI	Bas	Bas		
35	SÉNÉGAL	OUI	OUI	Elevé	Moyen	OUI	Très Elevé
36	SIERRA LEONE	OUI	OUI	Moyen	Bas	OUI	Moyen
37	SOUDAN DU SUD	OUI	OUI	Bas	Bas	OUI	Moyen
38	SWAZILAND	OUI	OUI	Très Elevé	Moyen	NON	Moyen
39	TANZANIE	OUI	OUI	Bas	Très Bas	NON	Moyen
40	TCHAD	OUI	OUI	Bas	Bas	OUI	Moyen
41	TOGO	OUI	OUI	Bas	Bas	NON	Bas
42	TUNISIE	OUI	OUI	Elevé	Elevé	OUI	Moyen
43	ZAMBIE	OUI	OUI	Très Elevé	Moyen	NON	Moyen
44	ZIMBABWE	OUI	OUI	Elevé	Elevé	OUI	Moyen

(...) Donnée non disponible

Sécurité alimentaire

No.	Pays	Aide alimentaire reçue au cours des 5 dernières années	Existence d'un système de sécurité alimentaire et d'alerte rapide	Système géré par :	Mise en place d'une politique de sécurité alimentaire dans le pays	Mise en place d'un programme de sécurité alimentaire
1	BENIN	OUI	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
2	BURKINA FASO	OUI	OUI	Gouvernement et ONG	OUI	OUI
3	BURUNDI	OUI	OUI	Gouvernement et partenaires au développement	OUI	OUI
4	CABO VERDE	OUI	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
5	CAMEROUN	OUI	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
6	COMORES	NON	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
7	CONGO (RDC)	OUI	OUI	Gouvernement et partenaires au développement	OUI	OUI
8	CONGO, REP	OUI	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
9	CÔTE D'IVOIRE	OUI	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
10	DIJIBOUTI	OUI	OUI	Gouvernement et partenaires au développement	OUI	OUI
11	EGYPTE	OUI	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
12	ETHIOPIE	OUI	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
13	GABON	NON	NON		OUI	OUI
14	GAMBIE	OUI	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
15	GHANA	OUI	OUI	Autre	OUI	OUI
16	GUINÉE	NON	OUI	Gouvernement et partenaires au développement	OUI	OUI
17	GUINÉE-BISSAU	OUI	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
18	KENYA	OUI	OUI	Gouvernement et ONG	OUI	OUI
19	LESOTHO	OUI	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
20	LIBERIA	OUI	OUI	Gouvernement et partenaires au développement	OUI	OUI
21	MADAGASCAR	OUI	OUI	Gouvernement et partenaires au développement	NON	OUI
22	MALAWI	OUI	OUI	Gouvernement et partenaires au développement	OUI	OUI
23	MALI	OUI	OUI	Gouvernement	NON	OUI
24	MAROC	OUI	OUI	Gouvernement et ONG	OUI	OUI
25	MAURICE	NON	NON		OUI	OUI
26	MAURITANIE	OUI	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
27	MOZAMBIQUE	OUI	OUI	Gouvernement	NON	OUI
28	NAMIBIE	OUI	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
29	NIGER	OUI	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
30	NIGERIA	NON	OUI	Other	OUI	OUI
31	OUGANDA	OUI	OUI	Gouvernement et partenaires au développement	OUI	OUI
32	RCA	OUI	OUI	Gouvernement et partenaires au développement	OUI	OUI
33	RWANDA	NON	OUI	Gouvernement	NON	OUI
34	SAO TOME ET PRINCIPE	OUI	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
35	SÉNÉGAL	OUI	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
36	SIERRA LEONE	OUI	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
37	SOUDAN DU SUD	OUI	OUI	partenaires au développement et ONG	NON	OUI
38	SWAZILAND	OUI	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
39	TANZANIE	NON	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
40	TCHAD	OUI	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
41	TOGO	NON	OUI	Gouvernement	NON	OUI
42	TUNISIE	NON	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
43	ZAMBIE	NON	OUI	Gouvernement	OUI	OUI
44	ZIMBABWE	OUI	OUI	Gouvernement et partenaires au développement	OUI	OUI

(...) Donnée non disponible



Système d'information : statistiques agricoles

No.	Pays	Recensement agricole déjà conduit dans le pays	Sondage agricole mené dans le pays au cours des 5 dernières années	Fréquence	Evaluation de l'état actuel des statistiques agricoles
1	BENIN	NON	OUI	1-2 Ans	Elevé
2	BURKINA FASO	OUI	OUI	3-5 Ans	Elevé
3	BURUNDI	NON	OUI	3-5 Ans	Moyen
4	CABO VERDE	OUI	OUI	6 Ans et plus	Elevé
5	CAMEROUN	OUI	OUI	1-2 Ans	Elevé
6	COMORES	OUI	NON		Très Elevé
7	CONGO (RDC)	OUI	OUI	3-5 Ans	Elevé
8	CONGO, REP	OUI	NON		Elevé
9	CÔTE D'IVOIRE	OUI	NON	6 Ans et plus	Elevé
10	DJIBOUTI	OUI	NON	6 Ans et plus	Très Elevé
11	EGYPTE	OUI	OUI	1-2 Ans	Bas
12	ETHIOPIE	OUI	OUI	1-2 Ans	Moyen
13	GABON	OUI	OUI	1-2 Ans	Très Elevé
14	GAMBIE	OUI	OUI	1-2 Ans	Elevé
15	GHANA	OUI	OUI	1-2 Ans	Elevé
16	GUINÉE	OUI	OUI	3-5 Ans	Elevé
17	GUINÉE-BISSAU	OUI	OUI	6 Ans et plus	Très Elevé
18	KENYA	NON	OUI	6 Ans et plus	Elevé
19	LESOTHO	OUI	OUI	1-2 Ans	Elevé
20	LIBERIA	OUI	OUI	1-2 Ans	Moyen
21	MADAGASCAR	OUI	OUI	3-5 Ans	Elevé
22	MALAWI	OUI	OUI	6 Ans et plus	Elevé
23	MALI	OUI	OUI	1-2 Ans	Elevé
24	MAROC	OUI	OUI	6 Ans et plus	Moyen
25	MAURICE	OUI	OUI	3-5 Ans	Elevé
26	MAURITANIE	OUI	OUI	1-2 Ans	Elevé
27	MOZAMBIQUE	OUI	OUI	1-2 Ans	Elevé
28	NAMIBIE	OUI	NON	6 Ans et plus	Elevé
29	NIGER	OUI	OUI	1-2 Ans	Moyen
30	NIGERIA	OUI	OUI	1-2 Ans	Elevé
31	UGANDA	OUI	OUI	3-5 Ans	Très Elevé
32	RCA	OUI	OUI	1-2 Ans	Elevé
33	RWANDA	NON	OUI	1-2 Ans	Moyen
34	SAO TOME ET PRINCIPE	OUI	NON		
35	SÉNÉGAL	OUI	OUI	1-2 Ans	Elevé
36	SIERRA LEONE	OUI	OUI	3-5 Ans	Moyen
37	SOUDAN DU SUD	NON	NON		Elevé
38	SWAZILAND	OUI	OUI	1-2 Ans	Très Elevé
39	TANZANIE	OUI	OUI	3-5 Ans	Elevé
40	TCHAD	OUI	OUI	1-2 Ans	Elevé
41	TOGO	OUI	OUI	1-2 Ans	Elevé
42	TUNISIE	OUI	OUI	1-2 Ans	Elevé
43	ZAMBIE	OUI	OUI	1-2 Ans	Moyen
44	ZIMBABWE	OUI	OUI	1-2 Ans	Bas

(...) Donnée non disponible

## Système d'information : Information sur les marchés

No.	Pays	Existence d'un système d'information de marchés agricoles	Champ de couverture		
			National	Local	Régional
1	BENIN	OUI	OUI	OUI	OUI
2	BURKINA FASO	OUI	OUI	OUI	OUI
3	BURUNDI	OUI	OUI	NON	OUI
4	CABO VERDE	OUI	OUI	OUI	OUI
5	CAMEROUN	OUI	OUI	OUI	OUI
6	COMORES	NON			
7	CONGO (RDC)	OUI	OUI	OUI	OUI
8	CONGO, REP	OUI	OUI	NON	NON
9	CÔTE D'IVOIRE	OUI	OUI	OUI	OUI
10	DJIBOUTI	OUI	OUI	OUI	NON
11	EGYPTE	OUI	OUI	OUI	OUI
12	ETHIOPIE	OUI	OUI	NON	OUI
13	GABON	OUI	NON	OUI	OUI
14	GAMBIE	OUI	OUI	NON	NON
15	GHANA	OUI	OUI	NON	OUI
16	GUINÉE	OUI	OUI	OUI	OUI
17	GUINÉE-BISSAU	NON			
18	KENYA	OUI	OUI	OUI	OUI
19	LESOTHO	OUI	OUI	OUI	OUI
20	LIBERIA	OUI	OUI	OUI	NON
21	MADAGASCAR	OUI	OUI	OUI	OUI
22	MALAWI	OUI	OUI	OUI	OUI
23	MALI	OUI	OUI	OUI	OUI
24	MAROC	OUI	OUI	OUI	OUI
25	MAURICE	OUI	OUI	OUI	OUI
26	MAURITANIE	OUI	OUI	NON	OUI
27	MOZAMBIQUE	OUI	OUI	OUI	OUI
28	NAMIBIE	OUI	OUI	OUI	OUI
29	NIGER	OUI	OUI	OUI	OUI
30	NIGERIA	OUI	OUI	OUI	OUI
31	OUGANDA	OUI	OUI	NON	NON
32	RCA	NON			
33	RWANDA	OUI	OUI	OUI	NON
34	SAO TOME ET PRINCIPE	NON			
35	SÉNÉGAL	OUI	OUI	OUI	OUI
36	SIERRA LEONE	OUI	OUI	NON	NON
37	SOUDAN DU SUD	OUI	OUI	OUI	NON
38	SWAZILAND	NON			
39	TANZANIE	OUI	OUI	OUI	OUI
40	TCHAD	OUI	OUI	OUI	OUI
41	TOGO	OUI	OUI	NON	OUI
42	TUNISIE	OUI	OUI	NON	OUI
43	ZAMBIE	OUI	OUI	OUI	OUI
44	ZIMBABWE	OUI	OUI	NON	NON

(...) Donnée non disponible

GESTION DES RESSOURCES NATURELLES : ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL

No.	Pays	Statut du pays en matière de ressources naturelles	Le pays a élaboré une stratégie pour le développement du secteur minier	Le pays a élaboré un Plan environnemental local	Conformément à la VAM, le gvt a mis en place une politique nationale et régionale de l'environnement pour les activités minières	Degré de transparence des transactions sur les ressources naturelles
1	BENIN	Producteur de minerais seulement	Pas du tout	OUI	En cours	Assez transparent
2	BURKINA FASO	Producteur de minerais seulement	Fait partie de la SND	OUI	En cours	Assez transparent
3	BURUNDI	Producteur de minerais seulement	Pas du tout	OUI	En cours	Assez transparent
4	CABO VERDE	Non producteur et non prospectif	NA	OUI	NA	Assez transparent
5	CAMEROUN	Producteur d'hydrocarbures et de minerais	Pas du tout	OUI	En cours	Très transparent
6	COMORES	Prospective	OUI	OUI	En cours	Pas transparent
7	CONGO (RDC)	Producteur d'hydrocarbures et de minerais	Pas du tout	OUI	En cours	Pas transparent
8	CONGO, REP	Producteur d'hydrocarbures seulement	Fait partie de la SND	OUI	En cours	Assez transparent
9	CÔTE D'IVOIRE	Producteur d'hydrocarbures et de minerais	Fait partie de la SND	OUI	Aucune action jusqu'ici	Assez transparent
10	DJIBOUTI	Prospective	Fait partie de la SND	OUI	En cours	Assez transparent
11	EGYPTE	Producteur d'hydrocarbures et de minerais	OUI	OUI	En cours	Assez transparent
12	ETHIOPIE	Producteur de minerais seulement	Fait partie de la SND	OUI	En cours	Assez transparent
13	GABON	Producteur d'hydrocarbures et de minerais	Pas du tout	OUI	En cours	Assez transparent
14	GAMBIE	Non producteur et non prospectif	Fait partie de la SND	OUI	En cours	Très transparent
15	GHANA	Producteur d'hydrocarbures et de minerais	Fait partie de la SND	OUI	En cours	Assez transparent
16	GUINÉE	Producteur de minerais seulement	Fait partie de la SND	OUI	En cours	Assez transparent
17	GUINÉE-BISSAU	Prospectif	Fait partie de la SND	OUI	En cours	Assez transparent
18	KENYA	Producteur de minerais seulement	Pas du tout	OUI	En cours	Assez transparent
19	LESOTHO	Producteur de minerais seulement	Fait partie de la SND	OUI	En cours	Assez transparent
20	LIBERIA	Producteur de minerais seulement	OUI	OUI	En cours	Assez transparent
21	MADAGASCAR	Producteur de minerais seulement	Pas du tout	OUI	En cours	Assez transparent
22	MALAWI	Producteur de minerais seulement	OUI	OUI	En cours	Assez transparent
23	MALI	Producteur de minerais seulement	OUI	OUI	En cours	Assez transparent
24	MAROC	Producteur de minerais seulement	Pas du tout	OUI	En cours	Assez transparent
25	MAURICE	Non producteur et non prospectif	NA	OUI	NA	NA
26	MAURITANIE	Producteur d'hydrocarbures et de minerais	Pas du tout	OUI	En cours	Assez transparent
27	MOZAMBIQUE	Producteur d'hydrocarbures et de minerais	OUI	NON	Aucune action jusqu'ici	Pas transparent
28	NAMIBIE	Producteur d'hydrocarbures et de minerais	Fait partie de la SND	OUI	En cours	Très transparent
29	NIGER	Producteur d'hydrocarbures et de minerais	Fait partie de la SND	OUI	En cours	Assez transparent
30	NIGERIA	Producteur d'hydrocarbures et de minerais	OUI	OUI	En cours	Très transparent
31	OUGANDA	Producteur de minerais seulement	Fait partie de la SND	OUI	En cours	Assez transparent
32	RCA	Producteur de minerais seulement	Pas du tout	OUI	En cours	Assez transparent
33	RWANDA	Producteur d'hydrocarbures et de minerais	OUI	OUI	En cours	Très transparent
34	SAO TOME ET PRINCIPE	Prospectif	NA			
35	SÉNÉGAL	Producteur d'hydrocarbures et de minerais	Pas du tout	OUI	En cours	Assez transparent
36	SIERRA LEONE	Producteur de minerais seulement	Fait partie de la SND	OUI	En cours	Pas transparent
37	SOUDAN DU SUD	Producteur d'hydrocarbures seulement	Fait partie de la SND	OUI	En cours	Assez transparent
38	SWAZILAND	Producteur de minerais seulement	OUI		En cours	Assez transparent
39	TANZANIE	Producteur d'hydrocarbures et de minerais	OUI	OUI	En cours	Assez transparent
40	TCHAD	Producteur d'hydrocarbures seulement	OUI	OUI	Aucune action jusqu'ici	Assez transparent
41	TOGO	Producteur de minerais seulement	Fait partie de la SND	OUI	En cours	Assez transparent
42	TUNISIE	Producteur d'hydrocarbures et de minerais	Fait partie de la SND	OUI	Aucune action jusqu'ici	Not transparent
43	ZAMBIE	Producteur d'hydrocarbures et de minerais	Fait partie de la SND	OUI	En cours	Assez transparent
44	ZIMBABWE	Producteur d'hydrocarbures et de minerais	Fait partie de la SND	OUI	En cours	Assez transparent

NA: Ne s'applique

(...) Donnée non disponible

VAM : Vision Africaine des Mines

SND : Stratégie nationale de développement

GESTION DES RESSOURCES NATURELLES : ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL (Suite)

No.	Pays	Degré auquel l'environnement est propice à la transparence	Consensus national pour une gestion équitable, responsable et durable	Degré de participation de la société civile à la gestion des activités minières	Degré de participation des médias à la gestion des activités minières	La Constitution prévoit la participation de la société civile à la politique de gestion des ressources naturelles
1	BENIN	Assez bien	OUI	Assez bien	Assez bien	OUI
2	BURKINA FASO	Assez bien	OUI	Médiocre	Assez bien	NON
3	BURUNDI	Bien	OUI	Très Bien	Très Bien	NON
4	CABO VERDE	Bien	OUI	NA	Bien	OUI
5	CAMEROUN	Bien	OUI	Médiocre	Bien	OUI
6	COMORES	Médiocre	OUI	NA	NA	NON
7	CONGO (RDC)	Médiocre	NON	Très Bien		NON
8	CONGO, REP	Assez bien	OUI	Très Bien	Bien	OUI
9	CÔTE D'IVOIRE	Assez bien	NON	Assez bien	Médiocre	NON
10	DJIBOUTI	Assez bien	OUI	Bien	NA	OUI
11	EGYPTE	Bien	OUI	Très Bien	Très Bien	OUI
12	ETHIOPIE	Bien	OUI	Assez bien	Bien	OUI
13	GABON	Assez bien	OUI	Assez bien	Assez bien	NON
14	GAMBIE	Bien	OUI	NA	Bien	OUI
15	GHANA	Bien	OUI	Très Bien	Très Bien	OUI
16	GUINÉE	Bien	OUI	Bien	Assez bien	OUI
17	GUINÉE-BISSAU	Assez bien	NON	Assez bien	Assez bien	OUI
18	KENYA	Assez bien	OUI	Bien	Bien	NON
19	LESOTHO	Assez bien	OUI	Assez bien	Assez bien	NON
20	LIBERIA	Bien	OUI	Bien	Bien	OUI
21	MADAGASCAR	Assez bien	NON	Médiocre	Assez bien	NON
22	MALAWI	Bien	OUI	Médiocre	Assez bien	OUI
23	MALI	Assez bien	OUI	Assez bien	Bien	OUI
24	MAROC	Assez bien	OUI	Assez bien	Assez bien	OUI
25	MAURICE	Très Bien	OUI	NA	NA	OUI
26	MAURITANIE	Assez bien	NON	Assez bien	Assez bien	NON
27	MOZAMBIQUE	Bien	NON	Bien	Médiocre	NON
28	NAMIBIE	Bien	OUI	Assez bien	Très Bien	NON
29	NIGER	Très Bien	OUI	Très Bien	Bien	OUI
30	NIGERIA	Assez bien	OUI	Bien	Bien	OUI
31	OUGANDA	Bien	OUI	Très Bien	Assez bien	OUI
32	RCA	Bien	OUI	Très Bien	Très Bien	OUI
33	RWANDA	Très Bien	OUI	Très Bien	Très Bien	OUI
34	SAO TOME ET PRINCIPE	Assez bien	OUI	Assez bien	Assez bien	
35	SÉNÉGAL	Assez bien	OUI	Assez bien	Assez bien	OUI
36	SIERRA LEONE	Assez bien	NON	Assez bien	Assez bien	OUI
37	SOUDAN DU SUD	Bien	OUI	Assez bien	Assez bien	OUI
38	SWAZILAND	Bien		Assez bien	Très Bien	OUI
39	TANZANIE	Médiocre	NON	Médiocre	Assez bien	NON
40	TCHAD	Bien	OUI	Très Bien	Très Bien	OUI
41	TOGO	Assez bien	OUI	Bien		OUI
42	TUNISIE	Assez bien	OUI	Médiocre	Assez bien	OUI
43	ZAMBIE	Assez bien	OUI	Assez bien	Assez bien	OUI
44	ZIMBABWE	Assez bien	OUI	Assez bien	Médiocre	NON

NA: Ne s'applique  
(...) Donnée non disponible

GESTION DES RESSOURCES NATURELLES : PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE

No.	Pays	Le pays a adhéré à l'ITIE	Le pays n'a pas adhéré à l'ITIE, mais fait des efforts pour en devenir candidat	Existence d'un réseau de la société civile pour influencer les décisions sur l'environnement, par ex. TAI (Access Initiative)	Existence d'une plateforme de dialogue entre les parties prenantes	Les conseils de développement nationaux sont établis
1	BENIN	NON	OUI	OUI	OUI	NON
2	BURKINA FASO	OUI		OUI	OUI	OUI
3	BURUNDI	NON	OUI	OUI	NON	NON
4	CABO VERDE	NON			OUI	NON
5	CAMEROUN	OUI		OUI	NON	NON
6	COMORES	NON	NON	NON	NON	NON
7	CONGO (RDC)	OUI		OUI	NON	NON
8	CONGO, REP	OUI		OUI	OUI	NON
9	CÔTE D'IVOIRE	OUI		OUI	NON	OUI
10	DJIBOUTI	NON	OUI	NON	NON	NON
11	EGYPTE	NON	NON	OUI	OUI	OUI
12	ETHIOPIE	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
13	GABON	OUI		OUI	NON	NON
14	GAMBIE	NON	NON	OUI	OUI	OUI
15	GHANA	OUI		OUI	OUI	OUI
16	GUINÉE	OUI		NON	OUI	OUI
17	GUINÉE-BISSAU				OUI	NON
18	KENYA	NON	OUI	NON	NON	NON
19	LESOTHO	NON	NON	OUI	NON	OUI
20	LIBERIA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
21	MADAGASCAR	OUI		NON	NO	OUI
22	MALAWI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
23	MALI	OUI		OUI	OUI	OUI
24	MAROC	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
25	MAURICE					
26	MAURITANIE	OUI		NON	OUI	NON
27	MOZAMBIQUE	OUI	OUI	OUI	NON	NON
28	NAMIBIE	NON	NON	OUI	OUI	NON
29	NIGER	OUI		OUI	OUI	OUI
30	NIGERIA	OUI		OUI	OUI	OUI
31	OUGANDA	NON	OUI	OUI	OUI	NON
32	RCA	OUI		OUI	OUI	OUI
33	RWANDA	NON	NON	OUI	OUI	OUI
34	SAO TOME ET PRINCIPE					
35	SÉNÉGAL	NON	OUI	OUI	OUI	NON
36	SIERRA LEONE	OUI		OUI	OUI	OUI
37	SOUDAN DU SUD	NON	OUI	OUI	NON	NON
38	SWAZILAND	NON	OUI	NON	OUI	OUI
39	TANZANIE	OUI		OUI	OUI	OUI
40	TCHAD	OUI		OUI	OUI	OUI
41	TOGO	OUI		OUI	OUI	NON
42	TUNISIE	NON	OUI	OUI	NON	OUI
43	ZAMBIE	OUI		OUI	OUI	OUI
44	ZIMBABWE	NON	NON	OUI	OUI	OUI

NA : N'est pas applicable

(...) Donnée non disponible

ITIE : Initiative sur la transparence des industries extractives

## Gouvernance environnementale mondiale

No.	Pays	Adhésion à l'initiative de promotion de l'artisanat minier	Adhésion au REDD	Adhésion au processus d'Ottawa	Connaissance des quantités et de la qualité des ressources prouvées et probables	Connaissance de leur emplacement	Dossiers informatisés complets des ressources sous forme de cartes, info. systématique
1	BENIN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
2	BURKINA FASO	NON	OUI	OUI	NO	NO	NO
3	BURUNDI	OUI	OUI		NO	OUI	OUI
4	CABO VERDE		NO		NO	NO	NO
5	CAMEROUN	OUI	OUI	OUI	NO	NO	NO
6	COMORES	NON	OUI	NO	NO	NO	NO
7	CONGO (RDC)	OUI	OUI		NO	OUI	OUI
8	CONGO, REP	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
9	CÔTE D'IVOIRE	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
10	DJIBOUTI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
11	EGYPTE		NO		OUI	OUI	OUI
12	ETHIOPIE	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
13	GABON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
14	GAMBIE		OUI	OUI	NO	OUI	OUI
15	GHANA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
16	GUINÉE	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
17	GUINÉE-BISSAU	NON	OUI	OUI	NO	NO	NO
18	KENYA		OUI	OUI	OUI	NO	NO
19	LESOTHO	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
20	LIBERIA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
21	MADAGASCAR	OUI	OUI	OUI	NO	NO	NO
22	MALAWI	NON	OUI		OUI	OUI	OUI
23	MALI	OUI	OUI	OUI	NO	OUI	NO
24	MAROC	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
25	MAURICE		NO		OUI	OUI	OUI
26	MAURITANIE	OUI	NO	NO	OUI	OUI	OUI
27	MOZAMBIQUE	OUI	NO	OUI	NO	OUI	OUI
28	NAMIBIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
29	NIGER	OUI	OUI	OUI	OUI	NO	NO
30	NIGERIA	OUI	NO	NO	OUI	OUI	OUI
31	OUGANDA	OUI	OUI	OUI	NO	OUI	OUI
32	RCA	OUI	OUI	NO	NO	OUI	OUI
33	RWANDA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
34	SAO TOME ET PRINCIPE				NO	OUI	OUI
35	SÉNÉGAL	OUI	OUI	OUI	NO	OUI	OUI
36	SIERRA LEONE	OUI	OUI	OUI	NO	OUI	NO
37	SOUDAN DU SUD	NON	NO		NO	NO	NO
38	SWAZILAND	NON	NO		OUI	OUI	OUI
39	TANZANIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
40	TCHAD	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
41	TOGO	NON	OUI	NO	OUI	OUI	OUI
42	TUNISIE	NON	OUI		NO	NO	OUI
43	ZAMBIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
44	ZIMBABWE	OUI	OUI	NO	OUI	OUI	OUI

(...) Donnée non disponible

REDD : Réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts

## Gouvernance environnementale mondiale (suite)

No.	Pays	Marge de manœuvre de dialogue accordée par les institutions multilatérales et bilatérales aux gouvernements et aux citoyens sur la gestion des ressources naturelles	Les organisations de la société civile ont la liberté pour exécuter leur mandat	Existence de mécanismes permettant au législatif de remplir son mandat dans la gouvernance environnementale
1	BENIN	NON	NON	NON
2	BURKINA FASO	OUI	OUI	NON
3	BURUNDI	NON	NON	NON
4	CABO VERDE	OUI	OUI	OUI
5	CAMEROUN	NON	OUI	NON
6	COMORES	NON	NON	NON
7	CONGO (RDC)	NON	OUI	NON
8	CONGO, REP	OUI	OUI	NON
9	CÔTE D'IVOIRE	NON		NON
10	DJIBOUTI	OUI	NON	NON
11	EGYPTE	OUI	OUI	OUI
12	ETHIOPIE	OUI	NON	NON
13	GABON	NON	NON	OUI
14	GAMBIE	NON	OUI	OUI
15	GHANA	OUI	OUI	NON
16	GUINÉE	OUI	OUI	OUI
17	GUINÉE-BISSAU	NON	OUI	NON
18	KENYA	NON	NON	NON
19	LESOTHO	NON	OUI	NON
20	LIBERIA	OUI	OUI	OUI
21	MADAGASCAR	NON	OUI	NON
22	MALAWI	OUI	OUI	NON
23	MALI	NON	NON	NON
24	MAROC	OUI	OUI	OUI
25	MAURICE	OUI	OUI	OUI
26	MAURITANIE	NON	NON	OUI
27	MOZAMBIQUE	NON	NON	NON
28	NAMIBIE	OUI	OUI	OUI
29	NIGER	OUI	OUI	NON
30	NIGERIA	OUI	OUI	OUI
31	UGANDA	OUI	NON	OUI
32	RCA	OUI	OUI	OUI
33	RWANDA	OUI	OUI	OUI
34	SAO TOME ET PRINCIPE	OUI	NON	OUI
35	SÉNÉGAL	NON	NON	NON
36	SIERRA LEONE	NON	OUI	NON
37	SOUDAN DU SUD		NON	NON
38	SWAZILAND	NON	NON	NON
39	TANZANIE	NON	NON	NON
40	TCHAD	OUI	OUI	NON
41	TOGO	NON	OUI	NON
42	TUNISIE	NON	NON	NON
43	ZAMBIE	OUI		NON
44	ZIMBABWE	OUI	OUI	NON

(...) Donnée non disponible

Gouvernance environnementale mondiale (suite)

No.	Pays	Consensus national sur la gestion des ressources naturelles	Mécanisme de dialogue transversal sur la gestion des ressources naturelles	Régimes alternatifs de possession des actifs pour la production continue de flux de revenus afin de maintenir stables les dépenses en cas d'épuisement des ressources
1	BENIN	NON	NON	NON
2	BURKINA FASO	OUI	OUI	NON
3	BURUNDI	NON	NON	NON
4	CABO VERDE	OUI	OUI	OUI
5	CAMEROUN	NON	OUI	NON
6	COMORES	NON	NON	NON
7	CONGO (RDC)	NON	OUI	NON
8	CONGO, REP	OUI	OUI	NON
9	CÔTE D'IVOIRE	NON		NON
10	DJIBOUTI	OUI	NON	NON
11	EGYPTE	OUI	OUI	OUI
12	ETHIOPIE	OUI	NON	NON
13	GABON	NON	NON	OUI
14	GAMBIE	NON	OUI	OUI
15	GHANA	OUI	OUI	NON
16	GUINÉE	OUI	OUI	OUI
17	GUINÉE-BISSAU	NON	OUI	NON
18	KENYA	NON	NON	NON
19	LESOTHO	NON	OUI	NON
20	LIBERIA	OUI	OUI	OUI
21	MADAGASCAR	NON	OUI	NON
22	MALAWI	OUI	OUI	NON
23	MALI	NON	NON	NON
24	MAROC	OUI	OUI	OUI
25	MAURICE	OUI	OUI	OUI
26	MAURITANIE	NON	NON	OUI
27	MOZAMBIQUE	NON	NON	NON
28	NAMIBIE	OUI	OUI	OUI
29	NIGER	OUI	OUI	NON
30	NIGERIA	OUI	OUI	OUI
31	OUGANDA	OUI	NON	OUI
32	RCA	OUI	OUI	OUI
33	RWANDA	OUI	OUI	OUI
34	SAO TOME ET PRINCIPE	OUI	NON	OUI
35	SÉNÉGAL	NON	NON	NON
36	SIERRA LEONE	NON	OUI	NON
37	SOUDAN DU SUD		NON	NON
38	SWAZILAND	NON	NON	NON
39	TANZANIE	NON	NON	NON
40	TCHAD	OUI	OUI	NON
41	TOGO	NON	OUI	NON
42	TUNISIE	NON	NON	NON
43	ZAMBIE	OUI		NON
44	ZIMBABWE	OUI	OUI	NON

(...) Donnée non disponible



Gouvernance environnementale mondiale (suite)

No.	Pays	Marge de manœuvre de dialogue accordée par les institutions multilatérales et bilatérales aux gouvernements et aux citoyens sur la gestion des ressources naturelles	Les organisations de la société civile ont la liberté pour exécuter leur mandat	Existence de mécanismes permettant au législatif de remplir son mandat dans la gouvernance environnementale
1	BENIN	Aucune marge	OUI	OUI
2	BURKINA FASO	Suffisante	OUI	OUI
3	BURUNDI	Aucune marge	OUI	OUI
4	CABO VERDE	Modérée	OUI	OUI
5	CAMEROUN	Modérée	OUI	OUI
6	COMORES	Modérée	NON	NON
7	CONGO (RDC)	Suffisante	OUI	OUI
8	CONGO, REP	Modérée	OUI	OUI
9	CÔTE D'IVOIRE	Modérée	OUI	
10	DJIBOUTI	Aucune marge	OUI	OUI
11	EGYPTE	Modérée	OUI	OUI
12	ETHIOPIE	Modérée	NON	OUI
13	GABON	Modérée	OUI	OUI
14	GAMBIE	Aucune marge	OUI	OUI
15	GHANA	Suffisante	OUI	OUI
16	GUINÉE	Modérée	OUI	OUI
17	GUINÉE-BISSAU	Modérée	OUI	OUI
18	KENYA	Modérée	OUI	OUI
19	LESOTHO	Modérée	OUI	OUI
20	LIBERIA	Suffisante	OUI	OUI
21	MADAGASCAR	Modérée	OUI	OUI
22	MALAWI	Suffisante	OUI	OUI
23	MALI	Modérée	OUI	OUI
24	MAROC	Suffisante	OUI	OUI
25	MAURICE	Suffisante	OUI	OUI
26	MAURITANIE	Modérée	OUI	OUI
27	MOZAMBIQUE	Aucune marge	OUI	OUI
28	NAMIBIE	Suffisante	OUI	OUI
29	NIGER	Modérée	OUI	OUI
30	NIGERIA	Modérée	OUI	OUI
31	OUGANDA	Aucune marge	OUI	OUI
32	RCA	Modérée	OUI	OUI
33	RWANDA	Suffisante	OUI	OUI
34	SAO TOME ET PRINCIPE	Aucune marge		
35	SÉNÉGAL	Modérée	OUI	OUI
36	SIERRA LEONE	Suffisante	OUI	OUI
37	SOUDAN DU SUD	Modérée	OUI	OUI
38	SWAZILAND	Modérée		
39	TANZANIE	Suffisante	OUI	OUI
40	TCHAD	Modérée	OUI	OUI
41	TOGO	Modérée	OUI	OUI
42	TUNISIE		OUI	OUI
43	ZAMBIE	Modérée	OUI	OUI
44	ZIMBABWE	Suffisante	OUI	OUI

(...) Donnée non disponible

## Engagement du gouvernement pour la durabilité environnementale

No.	Pays	Mesure dans laquelle les politiques environnementales favorisent la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles	Le gvnt finance des institutions de formation, de R&D publiques qui règlementent le secteur des minerais	Mesure dans laquelle le gvnt. fournit un soutien en infrastructure pour l'investissement minier
1	BENIN	Passable	Pas suffisamment	Très bas
2	BURKINA FASO	Passable	Pas suffisamment	Moyen
3	BURUNDI	Passable	Pas suffisamment	Très bas
4	CABO VERDE	Bien	NA	NA
5	CAMEROUN	Passable	Suffisamment	Élevé
6	COMORES	Passable	Pas suffisamment	Très bas
7	CONGO (RDC)	Bien	Pas suffisamment	Bas
8	CONGO, REP	Bien	Suffisamment	Moyen
9	CÔTE D'IVOIRE	Passable	Pas suffisamment	Moyen
10	DJIBOUTI	Passable	Pas suffisamment	MoyQqen
11	EGYPTE	Très Bien	Suffisamment	Élevé
12	ETHIOPIE	Bien	Suffisamment	Moyen
13	GABON	Bien	Suffisamment	Élevé
14	GAMBIE	Très Bien	Pas suffisamment	Bas
15	GHANA	Bien	Suffisamment	Moyen
16	GUINÉE	Bien	Pas suffisamment	Élevé
17	GUINÉE-BISSAU	Bien	Pas suffisamment	Très bas
18	KENYA	Bien	Suffisamment	Bas
19	LESOTHO	Passable	Suffisamment	Moyen
20	LIBERIA	Passable	Pas suffisamment	Moyen
21	MADAGASCAR	Passable	Pas suffisamment	Bas
22	MALAWI	Médiocre	Suffisamment	Moyen
23	MALI	Passable	Pas suffisamment	Bas
24	MAROC	Bien	Suffisamment	Moyen
25	MAURICE	Très Bien	NA	NA
26	MAURITANIE	Bien	Suffisamment	Moyen
27	MOZAMBIQUE	Médiocre	Plus que suffisamment	Élevé
28	NAMIBIE	Très Bien	Plus que suffisamment	Élevé
29	NIGER	Très Bien	Pas suffisamment	Moyen
30	NIGERIA	Good	Pas suffisamment	Moyen
31	OUGANDA	Good	Pas suffisamment	Moyen
32	RCA	Good	Pas suffisamment	Bas
33	RWANDA	Très Bien	Suffisamment	Bas
34	SAO TOME ET PRINCIPE		NA	NA
35	SÉNÉGAL	Bien	Suffisamment	Bas
36	SIERRA LEONE	Bien	Pas suffisamment	Bas
37	SOUDAN DU SUD	Bien	Suffisamment	Moyen
38	SWAZILAND	Bien	Suffisamment	Moyen
39	TANZANIE	Passable	Pas suffisamment	Moyen
40	TCHAD	Bien	Pas suffisamment	Moyen
41	TOGO	Passable	Pas suffisamment	Moyen
42	TUNISIE	Passable	Suffisamment	Très Elevé
43	ZAMBIE	Passable	Pas suffisamment	Moyen
44	ZIMBABWE	Bien	Pas suffisamment	Moyen

(...) Donnée non disponible  
 NA: Non applicable

Gestion préventive des conflits

No.	Pays	Au cours des 5 dernières années, le pays a connu des conflits relatifs à la gestion des ressources naturelles	Le gouvernement a mis en place des mécanismes de règlement des différends en partenariat avec les parties prenantes
1	BENIN	NON	NON
2	BURKINA FASO	OUI	OUI, avec le concours des parties prenantes
3	BURUNDI	OUI	OUI, avec le concours des parties prenantes
4	CABO VERDE	NON	OUI, avec le concours des parties prenantes
5	CAMEROUN	OUI	OUI, avec le concours des parties prenantes
6	COMORES	NON	OUI, sans le concours des parties prenantes
7	CONGO (RDC)	OUI	OUI, avec le concours des parties prenantes
8	CONGO, REP	OUI	OUI, avec le concours des parties prenantes
9	CÔTE D'IVOIRE	OUI	OUI, sans le concours des parties prenantes
10	DJIBOUTI	NON	OUI, avec le concours des parties prenantes
11	EGYPTE	NON	OUI, avec le concours des parties prenantes
12	ETHIOPIE	NON	OUI, avec le concours des parties prenantes
13	GABON	OUI	OUI, sans le concours des parties prenantes
14	GAMBIE	NON	OUI, avec le concours des parties prenantes
15	GHANA	OUI	OUI, avec le concours des parties prenantes
16	GUINÉE	OUI	OUI, avec le concours des parties prenantes
17	GUINÉE-BISSAU	NON	NON
18	KENYA	OUI	OUI, avec le concours des parties prenantes
19	LESOTHO	OUI	NON
20	LIBERIA	OUI	OUI, avec le concours des parties prenantes
21	MADAGASCAR	NON	NON
22	MALAWI	OUI	NON
23	MALI	NON	OUI, avec le concours des parties prenantes
24	MAROC	OUI	OUI, sans le concours des parties prenantes
25	MAURICE	OUI	OUI, avec le concours des parties prenantes
26	MAURITANIE	OUI	NON
27	MOZAMBIQUE	NON	OUI, avec le concours des parties prenantes
28	NAMIBIE	OUI	OUI, avec le concours des parties prenantes
29	NIGER	NON	OUI, avec le concours des parties prenantes
30	NIGERIA	OUI	OUI, avec le concours des parties prenantes
31	OUGANDA	OUI	OUI, avec le concours des parties prenantes
32	RCA	OUI	OUI, avec le concours des parties prenantes
33	RWANDA	OUI	OUI, avec le concours des parties prenantes
34	SAO TOME ET PRINCIPE	NON	
35	SÉNÉGAL	NON	NON
36	SIERRA LEONE	OUI	OUI, avec le concours des parties prenantes
37	SOUDAN DU SUD	NON	OUI, sans le concours des parties prenantes
38	SWAZILAND	NON	NON
39	TANZANIE	OUI	OUI, avec le concours des parties prenantes
40	TCHAD	NON	OUI, avec le concours des parties prenantes
41	TOGO	NON	OUI, sans le concours des parties prenantes
42	TUNISIE	NON	NON
43	ZAMBIE	OUI	OUI, avec le concours des parties prenantes
44	ZIMBABWE	NON	OUI, avec le concours des parties prenantes

(...) Donnée non disponible

Conformité totale, surveillance et exécution des engagements

No.	Pays	Le pays a élaboré un contrôle de conformité communément admis et des mécanismes d'application avec les parties prenantes	Le pays est membre du processus de Kimberley
1	BENIN	NON	NA
2	BURKINA FASO	NON	OUI
3	BURUNDI	OUI	NA
4	CABO VERDE	OUI	NA
5	CAMEROUN	OUI	OUI
6	COMORES	NON	NA
7	CONGO (RDC)	OUI	OUI
8	CONGO, REP	OUI	OUI
9	CÔTE D'IVOIRE		OUI
10	DJIBOUTI	OUI	NA
11	EGYPTE	OUI	NON, bien que producteur de diamants
12	ETHIOPIE	OUI	NA
13	GABON	NON	NON, bien que producteur de diamants
14	GAMBIE	OUI	NA
15	GHANA	OUI	OUI
16	GUINÉE	OUI	OUI
17	GUINÉE-BISSAU	NON	NA
18	KENYA	OUI	NA
19	LESOTHO	OUI	OUI
20	LIBERIA	OUI	OUI
21	MADAGASCAR	OUI	NA
22	MALAWI	NON	NA
23	MALI	OUI	OUI
24	MAROC	OUI	NA
25	MAURICE	OUI	NA
26	MAURITANIE	OUI	NA
27	MOZAMBIQUE	NON	NA
28	NAMIBIE	OUI	OUI
29	NIGER	OUI	NA
30	NIGERIA	OUI	NA
31	OUGANDA	OUI	NA
32	RCA	OUI	OUI
33	RWANDA	OUI	NA
34	SAO TOME ET PRINCIPE		
35	SÉNÉGAL	NON	NA
36	SIERRA LEONE	OUI	OUI
37	SOUDAN DU SUD	OUI	NA
38	SWAZILAND	NON	OUI
39	TANZANIE	NON	OUI
40	TCHAD	OUI	NA
41	TOGO	NON	OUI
42	TUNISIE	NON	NA
43	ZAMBIE	NON	NA
44	ZIMBABWE	OUI	OUI

(...) Donnée non disponible  
NA: Non applicable

Statistiques sur la gestion des ressources naturelles

No.	Pays	Le pays a rejoint le JODI	Au cours des années 2011 et 2012, un agent du secteur public en charge des stat. pétrolières a participé à un atelier de formation sur JODI	Existence d'une législation statistique spécifique aux données sur les ressources naturelles	Les comptes nationaux présentent des données désagrégées sur les ressources naturelles	Existence d'autres moyens de publication des informations sur les ressources naturelles
1	BENIN	NON	NON	NON	OUI	NON
2	BURKINA FASO	NON	NON	NON	OUI	OUI
3	BURUNDI	NON	NON	OUI	OUI	NON
4	CABO VERDE	NON	NON	NON	NON	
5	CAMEROUN	NON	NON	NON	OUI	OUI
6	COMORES	NON	NON	NON	NON	NON
7	CONGO (RDC)	NON	NON	NON	NON	
8	CONGO, REP	NON	NON	NON	NON	OUI
9	CÔTE D'IVOIRE	NON	NON	NON	NON	OUI
10	DJIBOUTI	NON	NON	NON	OUI	
11	EGYPTE	OUI	OUI	OUI	OUI	
12	ETHIOPIE	NON	NON	OUI	OUI	OUI
13	GABON	NON	NON	NON	OUI	OUI
14	GAMBIE	NON	NON	NON	NON	NON
15	GHANA	NON	NON	OUI	OUI	OUI
16	GUINÉE	NON	NON	NON	NON	OUI
17	GUINÉE-BISSAU	NON	NON	OUI	OUI	OUI
18	KENYA	NON	NON	NON	OUI	OUI
19	LESOTHO	NON	NON	OUI	NON	OUI
20	LIBERIA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
21	MADAGASCAR	NON	NON	OUI	OUI	OUI
22	MALAWI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
23	MALI	NON	NON	NON	OUI	OUI
24	MAROC	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
25	MAURICE	NON	NON	OUI	OUI	NON
26	MAURITANIE	OUI	NON	NON	OUI	OUI
27	MOZAMBIQUE	NON	NON	NON	NON	OUI
28	NAMIBIE	NON	NON	OUI	OUI	OUI
29	NIGER	NON	NON	NON	OUI	OUI
30	NIGERIA	OUI		NON	OUI	OUI
31	UGANDA	NON	NON	NON	OUI	OUI
32	RCA	NON	NON	NON	OUI	OUI
33	RWANDA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
34	SAO TOME ET PRINCIPE					
35	SÉNÉGAL	OUI	OUI	NON	OUI	NON
36	SIERRA LEONE	NON	NON	OUI	OUI	OUI
37	SOUDAN DU SUD	NON	NON	NON	OUI	OUI
38	SWAZILAND	NON	NON	NON	OUI	NO
39	TANZANIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
40	TCHAD	NON	NON	NON	OUI	OUI
41	TOGO	NON	NON	NON	NON	NON
42	TUNISIE	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
43	ZAMBIE	NON	NON	OUI	OUI	OUI
44	ZIMBABWE	NON	NON	NON	NON	OUI

(...) Donnée non disponible

Statistiques sur la gestion des ressources naturelles (suite)

No.	Pays	Au sein des organismes ci-dessous, il existe une unité dédiée à la collecte des données sur l'environnement			
		Office national de la Statistique	Ministère chargé de l'environnement	Ministère chargé de la forêt	Ministère des Mines
1	BENIN	NON	OUI	OUI	OUI
2	BURKINA FASO	NON	NON	NON	NON
3	BURUNDI	OUI	OUI	OUI	OUI
4	CABO VERDE	OUI	OUI	OUI	NON
5	CAMEROUN	OUI	OUI	OUI	OUI
6	COMORES	NON	OUI	OUI	NON
7	CONGO (RDC)	OUI	OUI	OUI	OUI
8	CONGO, REP	OUI	OUI	OUI	OUI
9	CÔTE D'IVOIRE	NON	OUI	OUI	OUI
10	DJIBOUTI	OUI	OUI	OUI	OUI
11	EGYPTE	OUI	OUI	NON	OUI
12	ETHIOPIE	OUI	NON	NON	OUI
13	GABON	NON	OUI	OUI	OUI
14	GAMBIE	OUI	OUI	OUI	OUI
15	GHANA	OUI	OUI	OUI	OUI
16	GUINÉE	NON	OUI	OUI	NON
17	GUINÉE-BISSAU	NON	NON	NON	NON
18	KENYA	OUI	OUI	OUI	OUI
19	LESOTHO	OUI	OUI	OUI	OUI
20	LIBERIA	NON	NON	NON	OUI
21	MADAGASCAR	OUI	OUI	OUI	OUI
22	MALAWI	OUI	OUI	OUI	OUI
23	MALI	OUI	OUI	OUI	OUI
24	MAROC	OUI	OUI	OUI	OUI
25	MAURICE	OUI	OUI	OUI	
26	MAURITANIE	NON	OUI	OUI	OUI
27	MOZAMBIQUE	NON	OUI	NON	NON
28	NAMIBIE	NON	OUI	OUI	OUI
29	NIGER	NON	OUI	OUI	NON
30	NIGERIA	OUI	OUI		OUI
31	OUGANDA	OUI	OUI	OUI	NON
32	RCA	NON	OUI	OUI	OUI
33	RWANDA	OUI	NON	NON	NON
34	SAO TOME ET PRINCIPE				
35	SÉNÉGAL	OUI	OUI	OUI	NON
36	SIERRA LEONE	OUI	OUI	OUI	OUI
37	SOUDAN DU SUD	OUI	OUI	OUI	NON
38	SWAZILAND	NON	NON	NON	NON
39	TANZANIE	NON	OUI	OUI	NON
40	TCHAD	OUI	OUI	OUI	OUI
41	TOGO	NON	OUI	OUI	NON
42	TUNISIE	OUI	OUI	OUI	OUI
43	ZAMBIE	OUI	OUI	OUI	OUI
44	ZIMBABWE	OUI	OUI	OUI	OUI

(...) Donnée non disponible

**GESTION DES RESSOURCES NATURELLES : RÉSULTATS DE DÉVELOPPEMENT AU NIVEAU NATIONAL**

**Assurer un environnement durable**

No.	Pays	Existence d'une institution nationale ayant le mandat et le pouvoir de surveillance pour identifier, inventorier et détenir le SIG sur la gestion des ressources naturelles	Degré d'activité de ces institutions nationales dans la gestion de l'extraction et de la vente des ressources naturelles	Évaluation de la gestion des défis macroéconomiques que pose la gestion des recettes provenant des ressources naturelles	L'État assure la stabilité sociale par un système de régulation en cas de boom ou de déclin des prix des ressources naturelles
1	BENIN	OUI	Pas du tout actives	Faible	NON
2	BURKINA FASO	OUI	Passablement actives	Bien	NON
3	BURUNDI	OUI	Passablement actives	Faible	NON
4	CABO VERDE	OUI	Passablement actives	Faible	NON
5	CAMEROUN	OUI	Passablement actives	Bien	NON
6	COMORES	OUI	Pas du tout actives	Faible	NON
7	CONGO (RDC)	OUI	Passablement actives	Satisfaisant	NON
8	CONGO, REP	OUI	Passablement actives	Satisfaisant	OUI
9	CÔTE D'IVOIRE	NON	Passablement actives	Faible	OUI
10	DJIBOUTI	OUI	Passablement actives	Satisfaisant	
11	EGYPTE	OUI	Très actives	Très bien	OUI
12	ETHIOPIE	OUI	Passablement actives	Bien	NON
13	GABON	OUI	Passablement actives	Satisfaisant	OUI
14	GAMBIE	OUI	Très actives	Très bien	OUI
15	GHANA	OUI	Très actives	Bien	OUI
16	GUINÉE	NON	Pas du tout actives	Faible	NON
17	GUINÉE-BISSAU	OUI	Passablement actives	Satisfaisant	NON
18	KENYA	OUI	Passablement actives	Satisfaisant	NON
19	LESOTHO	OUI	Passablement actives	Faible	NON
20	LIBERIA	OUI	Très actives	Bien	NON
21	MADAGASCAR	OUI	Passablement actives	Faible	NON
22	MALAWI	OUI	Passablement actives	Faible	NON
23	MALI	OUI	Très actives	Satisfaisant	OUI
24	MAROC	OUI	Très actives	Satisfaisant	OUI
25	MAURICE	NON	Très actives	Bien	OUI
26	MAURITANIE	OUI	Passablement actives	Satisfaisant	OUI
27	MOZAMBIQUE	OUI	Passablement actives	Satisfaisant	NON
28	NAMIBIE	OUI	Pas du tout actives	Très bien	OUI
29	NIGER	OUI	Très actives	Faible	NON
30	NIGERIA	OUI	Passablement actives	Bien	OUI
31	OUGANDA	OUI	Passablement actives	Satisfaisant	NON
32	RCA	OUI	Très actives	Faible	OUI
33	RWANDA	OUI	Très actives	Très bien	OUI
34	SAO TOME ET PRINCIPE	NON			
35	SÉNÉGAL	OUI	Pas du tout actives	Bien	NON
36	SIERRA LEONE	OUI	Très actives	Satisfaisant	OUI
37	SOUDAN DU SUD	NON	Passablement actives	Faible	NON
38	SWAZILAND	OUI	Passablement actives		
39	TANZANIE	OUI	Pas du tout actives	Faible	OUI
40	TCHAD	NON	Passablement actives	Satisfaisant	OUI
41	TOGO	NON	Pas du tout actives	Faible	NON
42	TUNISIE	OUI	Très actives	Bien	OUI
43	ZAMBIE	NON	Très actives	Bien	OUI
44	ZIMBABWE	OUI	Très actives	Bien	NON

(...) Donnée non disponible

Gouvernance des ressources naturelles (suite)

No.	Pays	Attitude des dirigeants par rapport à la répartition équitable des recettes et de l'épargne en vue du futur	Les acteurs externes opérant dans le pays sont informés des politiques mises en place	Évaluation de la façon dont les acteurs externes gèrent les questions liées aux droits de l'homme, à la responsabilité sociale des entreprises et aux normes environnementales	Le pays possède un mécanisme visant à faciliter le commerce transparent et légal des ressources naturelles
1	BENIN	Pas favorable	OUI	Passable	Passable
2	BURKINA FASO	Favorable	OUI	Bien	Faible
3	BURUNDI	Favorable	OUI	Passable	Faible
4	CABO VERDE	Très favorable	OUI	Bien	Faible
5	CAMEROUN	Favorable	OUI	Passable	Faible
6	COMORES	Pas favorable	OUI	Faible	Passable
7	CONGO (RDC)	Pas favorable	OUI	Passable	Faible
8	CONGO, REP	Favorable	OUI	Passable	Faible
9	CÔTE D'IVOIRE	Pas favorable	OUI	Passable	Faible
10	DJIBOUTI	Favorable	OUI		Faible
11	EGYPTE	Favorable	OUI	Bien	Faible
12	ETHIOPIE	Favorable	NON	Faible	Faible
13	GABON	Favorable	OUI	Passable	Passable
14	GAMBIE	Favorable	OUI	Bien	Faible
15	GHANA	Favorable	OUI	Bien	Faible
16	GUINÉE	Favorable	OUI	Bien	Faible
17	GUINÉE-BISSAU	Pas favorable	OUI	Passable	Faible
18	KENYA	Pas favorable	NON	Passable	Passable
19	LESOTHO	Favorable	OUI	Bien	Faible
20	LIBERIA	Pas favorable	OUI	Bien	Faible
21	MADAGASCAR	Favorable	OUI	Bien	Faible
22	MALAWI	Pas favorable	OUI	Passable	Faible
23	MALI	Favorable	OUI	Passable	Faible
24	MAROC	Pas favorable	OUI	Passable	Faible
25	MAURICE	Très favorable	OUI	Très bien	Faible
26	MAURITANIE	Favorable	OUI	Passable	Faible
27	MOZAMBIQUE	Pas favorable	NON	Faible	Faible
28	NAMIBIE	Très favorable	OUI	Bien	Faible
29	NIGER	Favorable	OUI	Bien	Faible
30	NIGERIA	Favorable	NON	Bien	Faible
31	OUGANDA	Favorable	OUI	Bien	Faible
32	RCA	Pas favorable	OUI	Passable	Faible
33	RWANDA	Très favorable	OUI	Très bien	Faible
34	SAO TOME ET PRINCIPE	Favorable	OUI		
35	SÉNÉGAL	Pas favorable	NON	Faible	Passable
36	SIERRA LEONE	Favorable	OUI	Passable	Faible
37	SOUDAN DU SUD	Pas favorable	NON	Passable	Faible
38	SWAZILAND			Bien	
39	TANZANIE	Pas favorable	OUI	Passable	Passable
40	TCHAD	Favorable	OUI	Passable	Faible
41	TOGO	Favorable	OUI	Passable	Faible
42	TUNISIE	Favorable	OUI	Passable	Passable
43	ZAMBIE	Favorable	OUI	Passable	Faible
44	ZIMBABWE	Pas favorable	OUI	Bien	Faible

(...) Donnée non disponible  
CSR: Corporate social responsibility



Infrastructure nécessaire à l'exploitation des ressources naturelles

No.	Pays	Le pays possède l'infrastructure nécessaire à l'exploitation des ressources naturelles				
		Routes	Voies ferrées	Ports maritimes	Aéroports	Raffinerie
1	BENIN	OUI	NON	OUI	OUI	NON
2	BURKINA FASO	OUI	NON	NON	OUI	NON
3	BURUNDI	OUI	NON	OUI	OUI	NON
4	CABO VERDE	OUI	NA	OUI	OUI	NA
5	CAMEROUN	OUI	NON	NON	OUI	OUI
6	COMORES	NON	NON	OUI	OUI	NON
7	CONGO (RDC)	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
8	CONGO, REP	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
9	CÔTE D'IVOIRE	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
10	DJIBOUTI	OUI	NON	OUI	OUI	NON
11	EGYPTE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
12	ETHIOPIE	OUI	NON	NON	OUI	NON
13	GABON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
14	GAMBIE	OUI	NON	OUI	OUI	NON
15	GHANA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
16	GUINÉE	NON	NON	OUI	OUI	NON
17	GUINÉE-BISSAU	OUI	NON	OUI	OUI	NON
18	KENYA	NON	NON	OUI	NON	OUI
19	LESOTHO	OUI	NON	NA	OUI	NA
20	LIBERIA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
21	MADAGASCAR	NON	NON	OUI	NON	OUI
22	MALAWI	OUI	OUI	NA	OUI	NA
23	MALI	OUI	OUI	NON	OUI	NON
24	MAROC	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
25	MAURICE	OUI	NA	OUI	OUI	OUI
26	MAURITANIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
27	MOZAMBIQUE	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
28	NAMIBIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
29	NIGER	OUI	NON	NON	OUI	OUI
30	NIGERIA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
31	OUGANDA	OUI	NON	NA	NON	NON
32	RCA	NON	NON	OUI	OUI	NON
33	RWANDA	OUI	NA	NA	OUI	OUI
34	SAO TOME ET PRINCIPE	OUI	NA			NON
35	SÉNÉGAL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
36	SIERRA LEONE	OUI	NON	NON	NON	NON
37	SOUDAN DU SUD	OUI	NON	NA	OUI	NON
38	SWAZILAND	OUI	OUI	NON	OUI	NON
39	TANZANIE	NON	NON	OUI	OUI	NON
40	TCHAD	OUI	NON		OUI	OUI
41	TOGO	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
42	TUNISIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
43	ZAMBIE	OUI	OUI	NA	OUI	OUI
44	ZIMBABWE	OUI	NON	NA	OUI	NON

(...) Donnée non disponible

NA: non applicable

**GESTION DES RESSOURCES NATURELLES : RÉSULTATS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**  
Renforcement progressif des capacités et partage des connaissances parmi les intervenants dans les ressources naturelles

No.	Pays	Existence d'un programme continu de groupes consultatifs, d'ateliers et de consultations des parties prenantes	Existence de programmes personnalisés de formation et de développement	Degré d'alignement des programmes d'éducation et de formation dans le pays en réponse à la Vision africaine des mines et des besoins de l'industrie	Tendance du nombre d'étudiants formés en mines au cours des cinq dernières années
1	BENIN	NON	NON	Faible	NA
2	BURKINA FASO	OUI	OUI	Passable	À la hausse
3	BURUNDI	OUI	OUI	Passable	À la hausse
4	CABO VERDE	OUI	NON	NA	NA
5	CAMEROUN	OUI	NON	Bon	À la hausse
6	COMORES	OUI	OUI	Faible	À la baisse
7	CONGO (RDC)	OUI	NON	Faible	Stable
8	CONGO, REP	OUI	NON	Faible	À la hausse
9	CÔTE D'IVOIRE	OUI	NON	Faible	À la hausse
10	DJIBOUTI	NON	NON	Faible	À la hausse
11	EGYPTE	OUI	OUI	Bon	À la hausse
12	ETHIOPIE	OUI	OUI	Bon	À la hausse
13	GABON	NON	OUI	Bon	À la hausse
14	GAMBIE	OUI	OUI	NA	NA
15	GHANA	OUI	OUI	Bon	À la hausse
16	GUINÉE	OUI	NON	Passable	À la hausse
17	GUINÉE-BISSAU	OUI	NON	NA	Stable
18	KENYA	NON	OUI	Passable	À la hausse
19	LESOTHO	NON	NON	Passable	À la hausse
20	LIBERIA	OUI	OUI	Bon	À la hausse
21	MADAGASCAR	NON	NON	Faible	Stable
22	MALAWI	OUI	OUI	Passable	Stable
23	MALI	NON	NON	Passable	À la hausse
24	MAROC	OUI	OUI	Bon	Stable
25	MAURICE	OUI	OUI	NA	NA
26	MAURITANIE	OUI	OUI	Passable	À la hausse
27	MOZAMBIQUE	NON	OUI	Bon	À la hausse
28	NAMIBIE	OUI	OUI	NA	À la hausse
29	NIGER	OUI	NON	Bon	À la hausse
30	NIGERIA	OUI	OUI	Passable	À la hausse
31	OUGANDA	OUI	OUI	Faible	À la hausse
32	RCA	OUI	OUI	Passable	À la hausse
33	RWANDA	OUI	OUI	Bon	À la hausse
34	SAO TOME ET PRINCIPE				
35	SÉNÉGAL	OUI	OUI	Très bon	À la hausse
36	SIERRA LEONE	OUI	OUI	Passable	À la hausse
37	SOUDAN DU SUD	OUI	OUI	Faible	Stable
38	SWAZILAND	OUI	OUI	Faible	À la baisse
39	TANZANIE	OUI	OUI	Faible	À la hausse
40	TCHAD	OUI	OUI	Faible	À la hausse
41	TOGO	OUI	OUI	Faible	Stable
42	TUNISIE	NON	NON	Bon	À la hausse
43	ZAMBIE	OUI	OUI	Passable	Stable
44	ZIMBABWE	OUI	OUI	Bon	À la hausse

(...) Donnée non disponible  
NA: non applicable

Compréhension commune des coûts et avantages, risques et responsabilités liés à l'exploitation des minerais

No.	Pays	Les standards de partenariat pour le développement minier du CIMM sont mis en œuvre dans le pays	Si ce n'est pas le cas, quelque entreprise a mené une étude socio-économique rigoureuse et concertée en vue de partager la compréhension des coûts et avantages, les risques et les responsabilités liées au développement minier	Évaluation des capacités des médias à remplir leur mission dans la surveillance des ressources naturelles	Le pays a les capacités pour gérer un boom des ressources, y compris la stérilisation des afflux de capitaux
1	BENIN	NON	NON	Faible	NON
2	BURKINA FASO	OUI		Faible	OUI
3	BURUNDI	NON	NON	Bien	OUI
4	CABO VERDE	NA	NA	Bien	NON
5	CAMEROUN	NA	OUI	Passable	NON
6	COMORES	NON	NON	Faible	OUI
7	CONGO (RDC)	NON	NON	Passable	OUI
8	CONGO, REP	NON	NON	Faible	OUI
9	CÔTE D'IVOIRE			Passable	NON
10	DJIBOUTI	NA	NA	Faible	OUI
11	EGYPTE	NA	NA	Bien	OUI
12	ETHIOPIE	NA	OUI	Passable	NON
13	GABON	NON	NON	Faible	OUI
14	GAMBIE	NON	OUI	Bien	NON
15	GHANA	OUI	NA	Passable	OUI
16	GUINÉE	NON	NON	Bien	NON
17	GUINÉE-BISSAU	NA	NON	Faible	NON
18	KENYA	NON	NON	Passable	OUI
19	LESOTHO	NON	NON	Faible	NON
20	LIBERIA	NON	OUI	Bien	OUI
21	MADAGASCAR	OUI	OUI	Bien	NON
22	MALAWI	NON	OUI	Faible	NON
23	MALI	NA	OUI	Faible	OUI
24	MAROC	NA	NA	Passable	OUI
25	MAURICE	NA	NA	Très bien	OUI
26	MAURITANIE	NON	NON	Passable	OUI
27	MOZAMBIQUE	NON	NON	Faible	NON
28	NAMIBIE	OUI	OUI	Passable	OUI
29	NIGER	NON	NON	Bien	NON
30	NIGERIA	OUI	OUI	Bien	OUI
31	UGANDA	NON	NON	Passable	OUI
32	RCA	OUI		Faible	NON
33	RWANDA	OUI		Bien	OUI
34	SAO TOME ET PRINCIPE				
35	SÉNÉGAL	NON	NON	Faible	OUI
36	SIERRA LEONE	NON	OUI	Bien	NON
37	SOUDAN DU SUD	NON	NA	Faible	NON
38	SWAZILAND	NON	NON	Faible	NON
39	TANZANIE	OUI		Faible	OUI
40	TCHAD	NON	NON	Passable	NON
41	TOGO	NA	NON	Passable	NON
42	TUNISIE	NA	OUI	Passable	OUI
43	ZAMBIE	OUI	NON	Passable	OUI
44	ZIMBABWE	NON	NA	Passable	OUI

NA : Ne s'applique pas

( ) Donnée non disponible

CIMM = Conseil international des mines et des métaux

INTEGRATION REGIONALE  
 Géographie et adhésion

No.	Pays	Nombre de pays frontaliers	Pays enclavé	Adhésions				
				APPA	OPEP	Commonwealth	OIF	OCI
1	BENIN	4	NON	OUI	NON	NON	OUI	OUI
2	BURKINA FASO	6	OUI	NON	NON	NON	OUI	NON
3	BURUNDI	3	OUI	NON	NON	NON	OUI	NON
4	CABO VERDE	0	NON	NON	NON	NON	OUI	NON
5	CAMEROUN	6	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
6	COMORES	0	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI
7	CONGO (RDC)	9	OUI	NON	NON	NON	OUI	NON
8	CONGO, REP	5	NON	OUI	NON	NON	OUI	NON
9	CÔTE D'IVOIRE	5	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
10	DJIBOUTI	3	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI
11	EGYPTE	4	NON	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
12	ETHIOPIE	6	NON	NON	NON	NON	NON	NON
13	GABON	3	NON	OUI	NON	NON	OUI	OUI
14	GAMBIE	1	NON	NON	NON	OUI	NON	OUI
15	GHANA	3	NON	OUI	NON	OUI	OUI	NON
16	GUINÉE	6	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI
17	GUINÉE-BISSAU	2	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI
18	KENYA	5	NON	NON	NON	OUI	NON	NON
19	LESOTHO	1	OUI	NON	NON	NON	NON	OUI
20	LIBERIA	3	NON	NON	NON	NON	NON	NON
21	MADAGASCAR	0	NON	NON	NON	NON	OUI	NON
22	MALAWI	3	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON
23	MALI	7	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI
24	MAROC	2	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI
25	MAURICE	0	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON
26	MAURITANIE	4	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI
27	MOZAMBIQUE	6	NON	NON	NON	OUI	NON	OUI
28	NAMIBIE	5	NON	NON	NON	OUI	NON	NON
29	NIGER	7	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
30	NIGERIA	4	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON
31	OUGANDA	5	OUI	NON	OUI	OUI	NON	OUI
32	RCA	6	OUI	NON	NON	NON	OUI	NON
33	RWANDA	4	OUI	NON	NON	OUI	OUI	NON
34	SAO TOME ET PRINCIPE	0	NON	NON	NON	NON	OUI	NON
35	SÉNÉGAL	4	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI
36	SIERRA LEONE	2	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI
37	SOUDAN DU SUD	6	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
38	SWAZILAND	2	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON
39	TANZANIE	8	NON	NON	NON	OUI	NON	NON
40	TCHAD	6	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
41	TOGO	3	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI
42	TUNISIE	2	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI
43	ZAMBIE	8	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON
44	ZIMBABWE	2	OUI	NON	NON	NON	NON	NON

APPA : Association des producteurs de pétrole africains

OCI : Organisation de la Conférence Islamique

OIF : Organisation Internationale de la Francophonie

OPEP : Organisation des pays exportateurs de pétrole

Adhésion aux CER reconnues par l'Union africaine

No.	Pays	CEN-SAD	EAC	CEEAC	CEDEAO	COMESA	IGAD	SADC	UMA
1	BENIN	OUI			OUI				
2	BURKINA FASO	OUI			OUI				
3	BURUNDI		OUI	OUI		OUI			
4	CABO VERDE				OUI				
5	CAMEROUN			OUI					
6	COMORES	OUI				OUI			
7	CONGO (RDC)			OUI					
8	CONGO, REP			OUI		OUI		OUI	
9	CÔTE D'IVOIRE	OUI			OUI				
10	DJIBOUTI	OUI				OUI	OUI		
11	ÉGYPTE	OUI				OUI			
12	ETHIOPIE					OUI	OUI		
13	GABON			OUI					
14	GAMBIE	OUI			OUI				
15	GHANA	OUI			OUI				
16	GUINÉE	OUI			OUI				
17	GUINÉE-BISSAU	OUI			OUI				
18	KENYA		OUI			OUI	OUI		
19	LESOTHO							OUI	
20	LIBERIA				OUI				
21	MADAGASCAR					OUI		OUI	
22	MALAWI					OUI		OUI	
23	MALI	OUI			OUI				
24	MAROC	OUI							OUI
25	MAURICE					OUI		OUI	
26	MAURITANIE	OUI							OUI
27	MOZAMBIQUE							OUI	
28	NAMIBIE							OUI	
29	NIGER	OUI			OUI				
30	NIGERIA	OUI			OUI				
31	OUGANDA		OUI			OUI	OUI		
32	RCA	OUI		OUI					
33	RWANDA		OUI			OUI			
34	SAO TOME ET PRINCIPE			OUI					
35	SÉNÉGAL	OUI			OUI				
36	SIERRA LEONE	OUI			OUI				
37	SOUDAN DU SUD						OUI		
38	SWAZILAND					OUI		OUI	
39	TANZANIE		OUI					OUI	
40	TCHAD	OUI		OUI					
41	TOGO	OUI			OUI				
42	TUNISIE	OUI							OUI
43	ZAMBIE					OUI		OUI	
44	ZIMBABWE					OUI		OUI	
	<b>Nbre total d'adhésions</b> (tous les pays africains)	<b>25</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>15</b>	<b>19</b>	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>5</b>

CER : Communautés économiques régionales

## Adhésion aux autres CER

No.	Pays	CEMAC	CEPGL	COI	UFM	UEMOA	SACU
1	BENIN					OUI	
2	BURKINA FASO					OUI	
3	BURUNDI		OUI				
4	CABO VERDE						
5	CAMEROUN	OUI					
6	COMORES			OUI			
7	CONGO (RDC)	OUI					
8	CONGO, REP		OUI				
9	CÔTE D'IVOIRE				OUI	OUI	
10	DJIBOUTI						
11	ÉGYPTE						
12	ETHIOPIE						
13	GABON	OUI					
14	GAMBIE						
15	GHANA						
16	GUINÉE				OUI		
17	GUINÉE-BISSAU					OUI	
18	KENYA						
19	LESOTHO						OUI
20	LIBERIA				OUI		
21	MADAGASCAR			OUI			
22	MALAWI						
23	MALI					OUI	
24	MAROC						
25	MAURICE			OUI			
26	MAURITANIE						
27	MOZAMBIQUE						
28	NAMIBIE						OUI
29	NIGER					OUI	
30	NIGERIA						
31	OUGANDA						
32	RCA	OUI					
33	RWANDA		OUI				
34	SAO TOME ET PRINCIPE						
35	SÉNÉGAL					OUI	
36	SIERRA LEONE				OUI		
37	SOUDAN DU SUD						
38	SWAZILAND						OUI
39	TANZANIE						
40	TCHAD	OUI					
41	TOGO					OUI	
42	TUNISIE						
43	ZAMBIE						
44	ZIMBABWE						
	<b>Nbre total d'adhésions</b> (tous les pays africains)	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>5</b>

Traités/Protocoles signés/ratifiés

No.	Pays	Traité d'Abuja		Acte constitutif de l'Union africaine		Constitution de l'Association des organisations de promotion du commerce africain	
		Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié
1	BENIN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
2	BURKINA FASO	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
3	BURUNDI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
4	CABO VERDE	NON	NO	OUI	OUI	NON	NON
5	CAMEROUN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
6	COMORES	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
7	CONGO (RDC)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
8	CONGO, REP	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
9	CÔTE D'IVOIRE	OUI	OUI	OUI	OUI		
10	DJIBOUTI	OUI	NON	OUI	NON	NON	NON
11	EGYPTE	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
12	ETHIOPIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
13	GABON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
14	GAMBIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
15	GHANA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
16	GUINÉE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
17	GUINÉE-BISSAU	OUI	OUI	OUI	OUI	NO	NON
18	KENYA	OUI	NON	OUI	OUI	NON	NON
19	LESOTHO	OUI	OUI	OUI	OUI		
20	LIBERIA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
21	MADAGASCAR	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	NON
22	MALAWI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
23	MALI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
24	MAROC	NON	NON	NON	NON	NON	NON
25	MAURICE	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
26	MAURITANIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
27	MOZAMBIQUE	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
28	NAMIBIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
29	NIGER	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
30	NIGERIA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
31	OUGANDA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
32	RCA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
33	RWANDA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
34	SAO TOME ET PRINCIPE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
35	SÉNÉGAL	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON
36	SIERRA LEONE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
37	SOUDAN DU SUD	NON	NON	OUI	NON	OUI	NON
38	SWAZILAND	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	NON
39	TANZANIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
40	TCHAD	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
41	TOGO	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
42	TUNISIE	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON
43	ZAMBIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
44	ZIMBABWE	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON

(...) Donnée non disponible

Traités/Protocoles signés/ratifiés (suite)

No.	Pays	Protocole du Traité établissant la Communauté économique africaine concernant le Parlement Panafricain		Protocole de la Banque d'investissement africain	
		Signé	Ratifié	Signé	Ratifié
1	BENIN	OUI	OUI	OUI	OUI
2	BURKINA FASO	OUI	OUI	OUI	NON
3	BURUNDI	OUI	OUI	NON	NON
4	CABO VERDE	NON	NON	NON	NON
5	CAMEROUN	OUI	OUI	NON	NON
6	COMORES	OUI	OUI	OUI	NON
7	CONGO (RDC)	OUI	NON	OUI	OUI
8	CONGO, REP	OUI	OUI	OUI	OUI
9	CÔTE D'IVOIRE	OUI		OUI	NON
10	DJIBOUTI	OUI	OUI	OUI	NON
11	EGYPTE	OUI	OUI	NON	NON
12	ETHIOPIE	OUI	OUI	NON	NON
13	GABON	OUI	OUI	NON	NON
14	GAMBIE	OUI	OUI	OUI	OUI
15	GHANA	OUI	OUI	OUI	OUI
16	GUINÉE	OUI	OUI	OUI	OUI
17	GUINÉE-BISSAU	OUI	OUI	OUI	OUI
18	KENYA	OUI	OUI	NON	NON
19	LESOTHO	OUI	OUI	NON	NON
20	LIBERIA	OUI	OUI	NON	NON
21	MADAGASCAR	OUI	OUI	OUI	OUI
22	MALAWI	OUI	OUI	NON	NON
23	MALI	OUI	OUI	NON	NON
24	MAROC	NON	NON	NON	NON
25	MAURICE	OUI	OUI	NON	NON
26	MAURITANIE	OUI	NON	OUI	OUI
27	MOZAMBIQUE	OUI	OUI	NON	NON
28	NAMIBIE	OUI	OUI	NON	NON
29	NIGER	OUI	OUI	OUI	OUI
30	NIGERIA	OUI	OUI	OUI	NON
31	OUGANDA	OUI	OUI	NON	NON
32	RCA	OUI	NON	OUI	NON
33	RWANDA	OUI	OUI	NON	NON
34	SAO TOME ET PRINCIPE	OUI	OUI	NON	NON
35	SÉNÉGAL	OUI	OUI	OUI	OUI
36	SIERRA LEONE	OUI	OUI	OUI	OUI
37	SOUDAN DU SUD	OUI	NON	NON	NON
38	SWAZILAND	NON	NON	OUI	NON
39	TANZANIE	OUI	OUI	OUI	OUI
40	TCHAD	OUI	OUI	NON	NON
41	TOGO	OUI	OUI	OUI	NON
42	TUNISIE	OUI	OUI	NON	NON
43	ZAMBIE	OUI	OUI	OUI	NON
44	ZIMBABWE	OUI	OUI	NON	NON

(...) Donnée non disponible



Traités/Protocoles signés/ratifiés (suite)

No.	Pays	Le pays a ratifié les Traités des CER où il est membre	Le pays est membre du Programme de politiques de transport en Afrique subsaharienne (SSATP)	Le pays a signé un accord « Ciels ouverts »
1	BENIN	OUI	OUI	OUI
2	BURKINA FASO	OUI	OUI	OUI
3	BURUNDI	OUI	OUI	OUI
4	CABO VERDE	NON	NON	NON
5	CAMEROUN	OUI	OUI	OUI
6	COMORES	OUI	OUI	NON
7	CONGO (RDC)	OUI	OUI	NON
8	CONGO, REP	NON	OUI	OUI
9	CÔTE D'IVOIRE	OUI	OUI	
10	DJIBOUTI	OUI	NON	OUI
11	EGYPTE	OUI	NON	OUI
12	ETHIOPIE	OUI	OUI	OUI
13	GABON	OUI	OUI	OUI
14	GAMBIE	OUI	OUI	OUI
15	GHANA	OUI	OUI	OUI
16	GUINÉE	OUI	OUI	OUI
17	GUINÉE-BISSAU	OUI	OUI	NON
18	KENYA	OUI	OUI	OUI
19	LESOTHO	OUI	OUI	NON
20	LIBERIA	NON	OUI	OUI
21	MADAGASCAR	OUI	OUI	OUI
22	MALAWI	OUI	OUI	NON
23	MALI	OUI	OUI	OUI
24	MAROC	OUI	OUI	OUI
25	MAURICE	NON	NON	NON
26	MAURITANIE	OUI	OUI	NON
27	MOZAMBIQUE	OUI	OUI	NON
28	NAMIBIE	OUI	OUI	OUI
29	NIGER	OUI	OUI	OUI
30	NIGERIA	OUI	OUI	OUI
31	UGANDA	OUI	OUI	OUI
32	RCA	NON	OUI	NON
33	RWANDA	NON	OUI	NON
34	SAO TOME ET PRINCIPE	NON	NON	NON
35	SÉNÉGAL	NON	OUI	OUI
36	SIERRA LEONE	OUI	OUI	OUI
37	SOUDAN DU SUD	NON	NON	NON
38	SWAZILAND	NON	NON	NON
39	TANZANIE	OUI	OUI	OUI
40	TCHAD	OUI	OUI	NON
41	TOGO	OUI	OUI	OUI
42	TUNISIE	NON	OUI	NON
43	ZAMBIE	OUI	OUI	OUI
44	ZIMBABWE	OUI	OUI	OUI

(...) Donnée non disponible

